REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DU BUDGET

DOCUMENT N°8

PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE

Kinshasa, Octobre 2020

BUDGET-PROGRAMME A BLANC POUR L'EXERCICE 2021

PRESENTATION PAR SECTION - PROGRAMME

Section	Programme	Libellé Programme	Prévisions 2021
10	**PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**		**318 430 627 519 FC**
	1	*Présidence de la République*	*318 430 627 519 FC*
11	**PRIMATURE**		**77 395 100 235 FC**
	2	*Administration Générale de la Primature*	*62 007 476 672 FC*
	3	*Coaching du Gouvernement*	*6 689 426 417 FC*
	4	*Régulation du système de passation des marchés et des délégations de service public*	*8 698 197 146 FC*
12	**VICE-PRIMATURES**		**5 634 953 040 FC**
	5	*Administration Générale / Vice-primatures Secteurs Politiques*	*5 634 953 040 FC*
15	**CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX**		**20 585 957 325 FC**
	8	*Recherche et décoration des requérants*	*20 585 957 325 FC*
16	**ASSEMBLEE NATIONALE**		**229 301 900 119 FC**
	9	*Assemblée Nationale*	*229 301 900 119 FC*
17	**SÉNAT**		**111 199 281 008 FC**
	10	*Sénat*	*111 199 281 008 FC*
19	**ORGANE EXÉCUTIF PROVINCIAL OU LOCAL**		**351 000 000 000 FC**
	154	*Coordination des Organe exécutif provincial ou local*	*351 000 000 000 FC*
20	**POUVOIR JUDICIAIRE**		**218 836 975 406 FC**
	11	*Pouvoir Judiciaire*	*218 836 975 406 FC*
21	**SECRÉTARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT**		**116 286 902 502 FC**
	168	*Secrétariat Général du Gouvernement*	*116 286 902 502 FC*
22	**AFFAIRES ÉTRANGERES**		**54 990 455 181 FC**
	12	*Administration Générale des Affaires Etrangères*	*46 111 951 619 FC*
	13	*Redynamisation de la diplomatie*	*5 332 002 820 FC*
	14	*Promotion des relations avec les Organisations Internationales*	*3 094 617 745 FC*
	15	*Congolais de l'étranger*	*451 882 997 FC*
23	**COOPÉRATION INTERNATIONNALE, REGIONALE ET FRANCOPHONIE**		**14 919 632 258 FC**
	16	*Administration Générale de la Coopération Internationale*	*8 603 362 326 FC*
	17	*Redynamisation de la coopération internationale*	*1 612 564 834 FC*
	176	*Promotion des programmes et projets de la Francophonie et de l'organisation Internationale de la francophonie en RDC*	*4 703 705 098 FC*
24	**DECENTRALISATION ET REFORMES INSTITUTIONNELLES**		**340 259 997 653 FC**
	18	*Administration Générale de la Décentralisation*	***7 896 648 758 FC***
	20	*Décentralisation*	***332 363 348 895 FC***
25	**INTÉRIEUR ET SECURITE**		**646 962 354 707 FC**
	21	*Administration Générale de l'Intérieur et Sécurité*	*159 216 426 141 FC*
	22	*Mise en œuvre de la Politique de la Sécurité intérieure et Extérieure*	*475 810 890 814 FC*
	23	*Administration du Territoire*	*11 935 037 752 FC*
26	**RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES**		**1 274 998 299 FC**
	24	*Gouvernance Démocratique*	*337 443 927 FC*
	25	*Administration Générale des Relations avec les partis politiques*	*937 554 372 FC*

Section	Programme	Libellé Programme	Prévisions 2021
27	**DEFENSE ET ANCIENS COMBATTANTS**		**600 507 225 528 FC**
	26	*Administration Générale de la Défense et des Anciens Combattants*	*530 607 160 464 FC*
	27	*Formation et entrainement*	*11 339 073 135 FC*
	28	*Equipement*	*42 191 382 051 FC*
	29	*Infrastructures*	*2 517 369 483 FC*
	30	*Opérations militaires*	*13 852 240 395 FC*
28	**ANCIENS COMBATTANTS**		**3 376 595 113 FC**
	32	*Anciens Combattants*	*388 092 371 FC*
	177	*Administration Générale des Anciens Combattants*	*2 988 502 742 FC*
29	**ÉCONOMIE NATIONALE**		**19 798 941 600 FC**
	33	*Administration Générale de l'Economie Nationale*	*11 383 117 772 FC*
	34	*Régulation de l'Economie*	*8 415 823 828 FC*
30	**FINANCES**		**2 174 292 177 180 FC**
	35	*Administration Générale des Finances*	*235 383 448 176 FC*
	36	*Appui à la Stabilisation du Cadre Macroéconomique*	*154 424 018 802 FC*
	37	*Mobilisation des Recettes Publiques*	*994 872 761 695 FC*
	38	*Comptabilité Publique, Gestion de la Trésorerie et de la Dette publique et Secteur financier*	*783 811 363 311 FC*
	197	*Pilotage des Réformes des Finances Publiques*	*5 800 585 196 FC*
31	**BUDGET**		**515 350 887 586 FC**
	39	*Administration Générale du Budget*	*281 586 030 669 FC*
	40	*Programmation et Budgétisation des Politiques publiques*	*19 624 146 723 FC*
	41	*Contrôle et suivi l'exécution du Budget*	*192 844 980 398 FC*
	42	*Développement et Suivi des Performances*	*6 864 581 591 FC*
	153	*Gestion des Approvionnements et Impression*	*14 431 148 205 FC*
32	**PLAN**		**327 320 107 121 FC**
	43	*Administration Générale du Plan*	*286 973 596 194 FC*
	44	*Etudes et Planification du développment*	*17 014 070 267 FC*
	45	*Investissements et Promotion du partenariat*	*23 332 440 660 FC*
33	**RECONSTRUCTION**		**2 721 527 095 FC**
	46	*Administration Générale de la Reconstruction*	*2 042 728 310 FC*
	47	*Reconstruction*	*678 798 785 FC*
34	**JUSTICE**		**25 130 902 621 FC**
	48	*Administration Générale de la Justice*	*20 415 867 445 FC*
	49	*Affaires Juridiques et Judiciaires*	*363 696 218 FC*
	50	*Affaires pénitentiaires et assistance aux victimes*	*2 513 078 190 FC*
	51	*Contentieux de l'Etat*	*265 929 459 FC*
	52	*Modernisation du droit des affaires*	*1 572 331 309 FC*
35	**REFORMES INSTITUTIONNELLES**		**2 726 133 947 FC**
	53	*Administration Générale des Réformes Institutionnelles*	*2 423 932 447 FC*
	193	*Réformes institutionnelles*	*302 201 500 FC*

Section	Programme	Libellé Programme	Prévisions 2021
36	**RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**		**7 839 456 217 FC**
	54	*Administration Générale des Relations avec le Parlement*	*7 368 928 335 FC*
	56	*Coopération parlementaire et gestion des Divisions provinciales*	*328 401 198 FC*
	57	*Gouvernance harmonieuse et connaisance des lois*	*142 126 684 FC*
37	**SANTE**		**1 453 483 019 211 FC**
	58	*Administration Générale de la Santé*	*1 385 933 425 119 FC*
	59	*Prestations de services de santé et continuité des soins*	*49 331 394 489 FC*
	60	*Appui aux différents piliers du système de santé*	*18 218 199 603 FC*
38	**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE**		**2 406 346 504 960 FC**
	61	*Administration Générale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique*	*701 113 354 842 FC*
	62	*Enseignement Secondaire et Technique*	*2 164 818 592 FC*
	63	*Enseignement Pré-Scolaire et Primaire*	*1 679 425 819 032 FC*
	64	*Evaluation pédagogique et Formation continue*	*23 642 512 494 FC*
40	**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE**		**338 052 786 004 FC**
	67	*Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire*	*108 888 882 191 FC*
	68	*Enseignement Universitaire*	*102 176 974 436 FC*
	69	*Enseignement Supérieur Technique Professionnel, Artistique et Technologique*	*126 986 929 377 FC*
41	**RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE**		**79 388 729 681 FC**
	71	*Administration Générale de la Recherche Scientifique et Innovation technologique*	*30 717 574 211 FC*
	72	*Promotion de la recherche et application de la Science, la Technologique et de l'Innovation (STI)*	*4 353 518 646 FC*
	73	*Valorisation des résultats de recherche*	*41 719 264 260 FC*
	183	*Protection contre les dangers des rayonnements ionisants (Nucléaires et radiologiques)*	*2 598 372 564 FC*
42	**INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**		**316 225 470 573 FC**
	74	*Administration Générale des Infrastructures et Travaux publics*	*264 315 331 812 FC*
	75	*Routes et voiries urbaines*	*49 568 778 005 FC*
	76	*Parc immobilier et automobiles de l'Etat*	*2 341 360 756 FC*
43	**URBANISME ET HABITAT**		**36 271 148 005 FC**
	77	*Administration Générale de l'Urbanisme et Habitat*	*34 080 210 777 FC*
	79	*Amélioration de l'habitat*	*1 890 827 554 FC*
	185	*Viabilisation de zones peri-urbaines et rurales*	*300 109 674 FC*
44	**AGRICULTURE**		**227 094 519 250 FC**
	80	*Administration Générale de l'Agriculture*	*213 361 301 512 FC*
	81	*Développement des Filières végétales*	*13 733 217 738 FC*
45	**DÉVELOPPEMENT RURAL**		**186 824 712 168 FC**
	84	*Administration Générale du Développment Rural*	*176 383 696 018 FC*
	85	*Développment des infrastructures rurales*	*2 177 837 295 FC*
	180	*Accompagnement des populations paysannes*	*8 263 178 855 FC*
46	**INDUSTRIE**		**56 979 027 818 FC**
	86	*Administration Générale de l'Industrie*	*53 662 562 295 FC*
	87	*Développement du secteur de l'ndustrie*	*3 316 465 523 FC*

Section	Programme	Libellé Programme	Prévisions 2021
47	**COMMERCE EXTÉRIEUR**		**26 315 695 208 FC**
	89	*Administration Générale du Commerce Extérieur*	*19 790 649 584 FC*
	90	*Commerce extérieur*	*6 525 045 624 FC*
48	**MINES**		**30 016 758 093 FC**
	91	*Administration Générale des Mines*	*22 380 100 611 FC*
	92	*Recherches Géologiques et Minières*	*1 340 040 435 FC*
	93	*Gestion et Contrôle des Activités minières*	*6 296 617 047 FC*
49	**HYDROCARBURES**		**8 764 055 148 FC**
	94	*Administration Générale des Hydrocarbures*	*8 122 347 219 FC*
	95	*Amont Pétrolier*	*549 446 535 FC*
	96	*Aval Pétrolier*	*92 261 394 FC*
50	**RESSOURCES HYDRAULIQUE ET DE L'ELECTRICITE**		**356 504 212 973 FC**
	97	*Administration Générale de l'Energie*	*343 228 864 801 FC*
	98	*Développement de Ressources Energetiques et Gestion de Combustibles*	*9 459 510 632 FC*
	99	*Eau potable*	*3 815 837 540 FC*
51	**TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION**		**288 963 127 808 FC**
	101	*Administration Générale des Transports et Voies de communication*	*191 151 473 141 FC*
	102	*Réglementation et développement des plateformes de transports multi-modales*	*97 811 654 667 FC*
52	**POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (PTNTIC)**		**35 234 388 645 FC**
	104	*Administration Générale des Postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication*	*31 754 548 483 FC*
	105	*Développement du secteur postal*	*2 341 793 369 FC*
	106	*Développement des télécommunications et NTIC*	*1 138 046 793 FC*
53	**COMMUNICATION ET MEDIAS**		**65 134 315 020 FC**
	107	*Administration Générale de la Communication et Médias*	*6 156 210 636 FC*
	108	*Médias*	*542 424 205 FC*
	109	*Communication*	*58 435 680 179 FC*
54	**DROITS HUMAINS**		**9 784 830 642 FC**
	110	*Administration Générale des Droits Humains*	*4 374 839 276 FC*
	111	*Promotion et protection des Droits Humains*	*5 409 991 366 FC*
55	**AFFAIRES FONCIERES**		**12 362 121 975 FC**
	112	*Administration Générale des Affaires Foncières*	*9 466 269 119 FC*
	113	*Accès au Foncier*	*593 367 165 FC*
	114	*Domaine foncier privé de l'Etat*	*2 302 485 691 FC*
56	**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**		**41 496 306 958 FC**
	115	*Administration Générale de l'Environnement et Conservation de la nature*	*33 260 958 470 FC*
	116	*Environnement et cadre de vie*	*2 490 370 795 FC*
	117	*Gestion des Ressources Forestières*	*1 536 177 297 FC*
	118	*Gestion des Ressources en eau*	*292 497 816 FC*
	119	*Conservation de la diversité biologique*	*3 916 302 580 FC*

Section	Programme	Libellé Programme	Prévisions 2021
57	**TOURISME**		**15 825 503 923 FC**
	120	*Administration Générale du Tourisme*	*10 674 955 820 FC*
	121	*Développement des Ressources touristiques*	*5 150 548 103 FC*
58	**CULTURE ET ARTS**		**26 074 120 260 FC**
	103	*Coopération culturelle*	*1 574 284 509 FC*
	122	*Administration Générale de la Culture et Arts*	*7 276 212 511 FC*
	123	*Développement de la Culture et des Arts*	*1 840 735 948 FC*
	124	*Institution et Sauvegarde du Patrimoine culturel*	*15 382 887 292 FC*
59	**JEUNESSE ET INITIATION A LA NOUVELLE CITOYENNETE**		**21 179 411 259 FC**
	55	*Initiation à la Nouvelle citoyenneté*	*473 534 692 FC*
	125	*Administration Générale de la Jeunesse*	*16 914 592 594 FC*
	126	*Insertion des adolescents et Jeunes*	*3 791 283 973 FC*
60	**SPORTS ET LOISIRS**		**14 214 353 433 FC**
	127	*Administration Générale des Sports et Loisirs*	*10 011 387 521 FC*
	128	*Création et gestion des infrastructures des Sport et Loisirs*	*4 202 965 912 FC*
61	**FONCTION PUBLIQUE**		**183 880 959 407 FC**
	31	*Réforme de l'Administration publique*	*3 025 948 532 FC*
	129	*Administration Générale de la Fonction Publique*	*169 420 773 604 FC*
	130	*Amelioration de la Gestion des ressources humaines des services publics de l'Etat*	*5 874 791 965 FC*
	131	*Gestion des Retraités et Rentiers de l'Etat*	*5 559 445 306 FC*
62	**EMPLOI, TRAVAIL ET PREVOYANCE SOCIALE**		**25 576 681 772 FC**
	132	*Administration Générale de l'Emploi et Travail*	*14 012 453 065 FC*
	133	*Formation Professionnelle*	*1 389 112 475 FC*
	134	*Promotion de l'Emploi et du Travail*	*10 175 116 232 FC*
63	**PREVOYANCE SOCIALE**		**6 654 223 413 FC**
	135	*Administration Générale de la Prévoyance Sociale*	*4 082 530 716 FC*
	136	*Protection Sociale*	*2 571 692 697 FC*
64	**AFFAIRES SOCIALES**		**138 255 620 903 FC**
	156	*Assistance sociale*	*7 504 902 814 FC*
	169	*Administration Générale des Affaires Sociales*	*112 353 249 858 FC*
	179	*Promotion sociale des personnes vulnérables*	*3 990 018 237 FC*
	181	*Promotion de la Solidarité nationale*	*14 407 449 994 FC*
65	**GENRE, FAMILLE ET ENFANT**		**23 345 992 379 FC**
	137	*Administration Générale du Genre, Famille et Enfant*	*15 259 029 890 FC*
	138	*Statut de la Femme et Egalité de genre*	*2 910 591 492 FC*
	139	*Promotion et Protection des droits de la famille de l'enfant*	*5 176 370 997 FC*
68	**PERSONNES VIVANTS AVEC HANDICAP**		**7 996 551 087 FC**
	179	*Promotion sociale des personnes vulnérables*	*7 996 551 087 FC*
69	**INTEGRATION REGIONALE**		**5 577 301 614 FC**
	157	*Redynamisation de l'Intégration Régionale*	*474 188 842 FC*
	170	*Administration Générale de l'Intégration Régionale*	*5 103 112 772 FC*

Section	Programme	Libellé Programme	Prévisions 2021
70	**ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE**		**108 754 993 031 FC**
	158	*Prevention et Reduction des risques des catastrophes et de deplacements internes*	*1 871 764 635 FC*
	171	*Administration Générale des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale*	*106 051 276 602 FC*
	199	*Préparation et organisation de la réponse humanitaire d'Urgence*	*831 951 794 FC*
74	**PORTEFEUILLE**		**9 357 286 999 FC**
	140	*Administration Générale du Portefeuille*	*2 992 863 858 FC*
	141	*Gouvernance des entreprises du Portefeuille*	*4 755 392 413 FC*
	142	*Restructuration du Portefeuille et Désengagement de l'Etat*	*1 609 030 728 FC*
76	**COMITE NATIONAL DE SUIVI DE L'ACCORD DE LA St SYLVESTRE**		**4 542 331 248 FC**
	160	*Accord de la Ste Sylvestre*	*4 542 331 248 FC*
77	**COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE**		**126 262 083 991 FC**
	143	*Organisation des processsus électoraux et référendaires*	*126 262 083 991 FC*
78	**FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS**		**52 366 537 502 FC**
	161	*Enseignement et Formation professionnelle*	*4 499 131 223 FC*
	173	*Administration Générale de la Formation professionnelle*	*45 424 902 822 FC*
	194	*Apprentissage, réinsertion scolaire et insertion professionnelle*	*605 987 107 FC*
	195	*Arts et Métiers*	*630 655 262 FC*
	196	*Evaluation pédagogique et professionnelle*	*1 205 861 088 FC*
79	**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REPUBLIQUE**		**6 348 431 112 FC**
	144	*Conseil Economique et Social*	*6 348 431 112 FC*
80	**CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIO-VISUEL ET DE LA COMMUNICATION**		**7 696 169 878 FC**
	145	*Régulation des médias*	*7 696 169 878 FC*
81	**COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME**		**7 591 879 801 FC**
	162	*Droits de l'Homme*	*7 591 879 801 FC*
82	**PECHE ET ELEVAGE**		**91 538 793 321 FC**
	82	*Développement des Filières animales*	*2 054 189 817 FC*
	83	*Développement des Filières Halieutiques et aquacoles*	*841 809 214 FC*
	163	*Administration Générale de la Pèche et élevage*	*87 196 307 296 FC*
	187	*Lutte contre les maladies animales*	*1 446 486 994 FC*
83	**AFFAIRES COUTUMIERES**		**17 030 054 979 FC**
	19	*Gestion des affaires administratives et Coutumières*	*11 926 385 685 FC*
	174	*Administration Générale des Affaires Coutumières*	*4 922 997 250 FC*
	198	*Intégration et Promotion des Peuples Autochtones / Pygmées*	*180 672 044 FC*
84	**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**		**5 133 097 394 FC**
	78	*Aménagement du territoire*	*1 338 006 919 FC*
	175	*Administration Générale de l'Aménagement du Territoire*	*3 500 435 204 FC*
	186	*Rénovation de la Ville*	*294 655 271 FC*
85	**COUR DES COMPTES**		**16 425 767 702 FC**
	152	*Contrôle juridictionnel et de gestion des finances publiques*	*16 425 767 702 FC*

Section	Programme	Libellé Programme	Prévisions 2021
90	**CLASSE MOYENNE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ARTISANAT**		**118 468 110 184 FC**
	146	*Administration Générale de la Classe moyenne, Petites et Moyennes Entraprises et Artisanats*	*97 053 522 178 FC*
	147	*Développment des mesures d'appui et de soutien aux PMEA*	*20 219 978 493 FC*
	148	*Mise à niveau des PMEA*	*1 194 609 513 FC*
93	**OPPOSITION POLITIQUE**		**769 476 745 FC**
	165	*Opposition politique*	*769 476 745 FC*
TOTAL			**13 202 250 552 737**

PRESENTATION PAR SECTION - PROGRAMME - TITRE

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
10	**PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**			**318 430 627 519 FC**
	1	**Présidence de la République**		**318 430 627 519 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*204 882 115 456 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*7 635 280 849 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*34 701 261 285 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*55 788 281 232 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*13 216 012 411 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*2 207 676 286 FC*
11	**PRIMATURE**			**77 395 100 235 FC**
	2	**Administration Générale de la Primature**		**62 007 476 672 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*41 463 960 020 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*5 428 924 795 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*8 299 327 445 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*6 502 264 412 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*156 000 000 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*157 000 000 FC*
	3	**Coaching du Gouvernement**		**6 689 426 417 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 689 703 532 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*728 861 979 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 020 556 684 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*79 304 222 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*171 000 000 FC*
	4	**Régulation du système de passation des marchés et des délégations de service public**		**8 698 197 146 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*7 347 002 988 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*222 989 210 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 128 204 948 FC*
12	**VICE-PRIMATURES**			**5 634 953 040 FC**
	5	**Administration Générale / Vice-primatures Secteurs Politiques**		**5 634 953 040 FC**
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*5 634 953 040 FC*
15	**CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX**			**20 585 957 325 FC**
	8	**Recherche et décoration des requérants**		**20 585 957 325 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*6 601 012 891 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*6 893 819 141 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*4 452 576 369 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 446 230 023 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*130 000 000 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*62 318 901 FC*
16	**ASSEMBLEE NATIONALE**			**229 301 900 119 FC**
	9	**Assemblée Nationale**		**229 301 900 119 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*96 745 836 166 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*785 481 104 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*3 532 510 040 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*126 238 645 369 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 999 427 440 FC*
17	**SÉNAT**			**111 199 281 008 FC**
	10	**Sénat**		**111 199 281 008 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*32 592 474 397 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*209 684 894 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 385 678 802 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*74 752 621 832 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 937 781 083 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*321 040 000 FC*
19	**ORGANE EXÉCUTIF PROVINCIAL OU LOCAL**			**351 000 000 000 FC**
	154	**Coordination des Organe exécutif provincial ou local**		**351 000 000 000 FC**
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*351 000 000 000 FC*
20	**POUVOIR JUDICIAIRE**			**218 836 975 406 FC**
	11	**Pouvoir Judiciaire**		**218 836 975 406 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*152 575 733 783 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*5 135 988 849 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*22 839 327 062 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*34 137 368 337 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*3 831 456 375 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*317 101 000 FC*
21	**SECRÉTARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT**			**116 286 902 502 FC**
	168	**Secrétariat Général du Gouvernement**		**116 286 902 502 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*80 600 687 597 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*2 055 866 441 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*981 758 168 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*32 387 590 296 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*209 000 000 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*52 000 000 FC*
22	**AFFAIRES ÉTRANGERES**			**54 990 455 181 FC**
	12	**Administration Générale des Affaires Etrangères**		**46 111 951 619 FC**

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*40 606 212 817 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*822 457 386 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 590 909 235 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 727 351 913 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*43 000 000 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*322 020 268 FC*
	13	**Redynamisation de la diplomatie**		**5 332 002 820 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 798 938 694 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*765 013 412 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 768 050 714 FC*
	14	**Promotion des relations avec les Organisations Internationales**		**3 094 617 745 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*634 546 905 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*221 125 729 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*607 199 606 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 631 745 505 FC*
	15	**Congolais de l'étranger**		**451 882 997 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*53 814 731 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*56 715 398 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*209 320 000 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*20 000 000 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*112 032 868 FC*
23	**COOPÉRATION INTERNATIONNALE, REGIONALE ET FRANCOPHONIE**			**14 919 632 258 FC**
	16	**Administration Générale de la Coopération Internationale**		**8 603 362 326 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 054 314 139 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 344 773 911 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 138 501 586 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*43 805 408 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*21 967 282 FC*
	17	**Redynamisation de la coopération internationale**		**1 612 564 834 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*197 018 153 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*349 774 850 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 065 771 831 FC*
	176	**Promotion des programmes et projets de la Francophonie et de l'organisation Internationale de la francophonie en RDC**		**4 703 705 098 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 078 713 268 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*189 071 429 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 435 920 401 FC*
24	**DECENTRALISATION ET REFORMES INSTITUTIONNELLES**			**340 259 997 653 FC**
	18	**Administration Générale de la Décentralisation**		**7 896 648 758 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 888 402 488 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*334 530 703 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 785 506 031 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 358 771 308 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*150 000 000 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*379 438 228 FC*
	20	**Décentralisation**		**332 363 348 895 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 416 413 973 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*381 637 789 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 126 545 785 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*687 199 241 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*99 350 855 987 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*227 400 696 120 FC*
25	**INTÉRIEUR ET SECURITE**			**646 962 354 707 FC**
	21	**Administration Générale de l'Intérieur et Sécurité**		**159 216 426 141 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*72 122 900 136 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 282 068 625 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*4 541 184 770 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*17 500 000 000 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*63 717 551 255 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*52 721 355 FC*
	22	**Mise en œuvre de la Politique de la Sécurité intérieure et Extérieure**		**475 810 890 814 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*426 806 841 532 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*10 862 676 168 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*25 092 943 038 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*4 620 600 706 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*4 862 988 450 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*3 564 840 920 FC*
	23	**Administration du Territoire**		**11 935 037 752 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*6 172 640 781 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*906 883 182 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*3 844 515 851 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*67 063 478 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*943 934 460 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
26	**RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES**			**1 274 998 299 FC**
	24	**Gouvernance Démocratique**		**337 443 927 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*186 715 256 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*93 543 654 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*57 185 017 FC*
	25	**Administration Générale des Relations avec les partis politiques**		**937 554 372 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*330 383 299 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*158 824 533 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*290 304 481 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*27 221 232 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*88 423 731 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*42 397 096 FC*
27	**DEFENSE ET ANCIENS COMBATTANTS**			**600 507 225 528 FC**
	26	**Administration Générale de la Défense et des Anciens Combattants**		**530 607 160 464 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*460 287 089 253 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*4 749 543 927 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*42 278 531 530 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 100 568 218 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*7 781 829 253 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*12 409 598 283 FC*
	27	**Formation et entrainement**		**11 339 073 135 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 954 596 489 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*2 207 999 138 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*7 094 934 991 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*81 542 517 FC*
	28	**Equipement**		**42 191 382 051 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*895 931 248 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*38 867 676 181 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 427 774 622 FC*
	29	**Infrastructures**		**2 517 369 483 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*185 292 426 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 597 477 961 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*734 599 096 FC*
	30	**Opérations militaires**		**13 852 240 395 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 306 532 420 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*3 353 164 607 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*7 836 563 048 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*355 980 320 FC*
28	**ANCIENS COMBATTANTS**			**3 376 595 113 FC**

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
	32	**Anciens Combattants**		**388 092 371 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*59 077 370 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*220 538 426 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*31 546 005 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*76 930 570 FC*
	177	**Administration Générale des Anciens Combattants**		**2 988 502 742 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 027 294 812 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*426 217 925 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 090 550 752 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*186 350 636 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*27 151 297 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*230 937 320 FC*
29	**ÉCONOMIE NATIONALE**			**19 798 941 600 FC**
	33	**Administration Générale de l'Economie Nationale**		**11 383 117 772 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*6 462 475 943 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*493 985 957 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 686 047 979 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*383 376 145 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*2 357 231 748 FC*
	34	**Régulation de l'Economie**		**8 415 823 828 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*6 795 427 216 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*124 346 623 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 006 156 151 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*89 873 838 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*400 020 000 FC*
30	**FINANCES**			**2 174 292 177 180 FC**
	35	**Administration Générale des Finances**		**235 383 448 176 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*174 876 286 731 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*928 823 525 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*5 755 135 445 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*674 216 736 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*51 226 574 716 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 922 411 023 FC*
	36	**Appui à la Stabilisation du Cadre Macroéconomique**		**154 424 018 802 FC**
		2	*FRAIS FINANCIERS*	*150 648 918 218 FC*
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 603 513 146 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*10 757 551 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 132 684 495 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*28 145 392 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
	37	**Mobilisation des Recettes Publiques**		**994 872 761 695 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*29 132 546 025 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*963 082 467 167 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 057 748 503 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 600 000 000 FC*
	38	**Comptabilité Publique, Gestion de la Trésorerie et de la Dette publique et Secteur financier**		**783 811 363 311 FC**
		1	*DETTE PUBLIQUE EN CAPITAL*	*645 048 605 813 FC*
		2	*FRAIS FINANCIERS*	*119 016 589 507 FC*
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*11 588 522 990 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 068 046 696 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*4 523 456 215 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 644 197 776 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*399 765 077 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*522 179 237 FC*
	197	**Pilotage des Réformes des Finances Publiques**		**5 800 585 196 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 969 392 695 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*30 000 000 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 725 288 891 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*58 329 823 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*17 573 787 FC*
31	**BUDGET**			**515 350 887 586 FC**
	39	**Administration Générale du Budget**		**281 586 030 669 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*143 029 844 264 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*894 340 638 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*3 018 229 434 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*65 065 329 400 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*68 781 556 679 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*796 730 254 FC*
	40	**Programmation et Budgétisation des Politiques publiques**		**19 624 146 723 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*14 782 954 301 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*234 811 884 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 921 621 830 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*799 158 930 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*641 238 114 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*244 361 664 FC*
	41	**Contrôle et suivi l'exécution du Budget**		**192 844 980 398 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*11 561 757 059 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*40 806 152 459 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*108 060 349 802 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*26 658 362 285 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*141 851 287 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*5 616 507 506 FC*
	42	**Développement et Suivi des Performances**		**6 864 581 591 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 902 281 374 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*31 599 151 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*664 956 945 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*265 744 121 FC*
	153	**Gestion des Approvionnements et Impression**		**14 431 148 205 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*13 115 615 144 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*108 412 312 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*419 411 251 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*787 709 498 FC*
32	**PLAN**			**327 320 107 121 FC**
	43	**Administration Générale du Plan**		**286 973 596 194 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*24 807 002 580 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*275 405 839 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 950 700 173 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*4 773 193 728 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*253 405 633 757 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*761 660 117 FC*
	44	**Etudes et Planification du développment**		**17 014 070 267 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*7 163 672 190 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*163 552 306 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 000 050 739 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 800 972 515 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*5 885 822 517 FC*
	45	**Investissements et Promotion du partenariat**		**23 332 440 660 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*4 882 765 715 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*95 350 077 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 057 732 097 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 163 056 960 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*14 133 535 811 FC*
33	**RECONSTRUCTION**			**2 721 527 095 FC**
	46	**Administration Générale de la Reconstruction**		**2 042 728 310 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*769 786 735 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*305 952 246 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*783 919 872 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*137 131 268 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*45 938 189 FC*
	47	**Reconstruction**		**678 798 785 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*250 251 604 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*230 297 854 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*198 249 327 FC*
34	**JUSTICE**			**25 130 902 621 FC**
	48	**Administration Générale de la Justice**		**20 415 867 445 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*12 893 951 414 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*593 598 905 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*3 274 587 261 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*258 027 536 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*2 724 989 911 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*670 712 418 FC*
	49	**Affaires Juridiques et Judiciaires**		**363 696 218 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*78 021 334 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*65 744 315 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*189 972 623 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*29 957 946 FC*
	50	**Affaires pénitentiaires et assistance aux victimes**		**2 513 078 190 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*239 668 286 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 771 860 928 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*329 316 390 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*172 232 586 FC*
	51	**Contentieux de l'Etat**		**265 929 459 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*34 462 909 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*13 028 330 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*110 029 812 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*108 408 408 FC*
	52	**Modernisation du droit des affaires**		**1 572 331 309 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 243 828 186 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*63 681 202 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*169 426 608 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*95 395 313 FC*
35	**REFORMES INSTITUTIONNELLES**			**2 726 133 947 FC**
	53	**Administration Générale des Réformes Institutionnelles**		**2 423 932 447 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 487 377 281 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*278 114 186 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*600 482 345 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*15 000 000 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*42 958 635 FC*
	193	**Réformes institutionnelles**		**302 201 500 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*53 760 000 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*48 599 500 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*199 842 000 FC*
36	**RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**			**7 839 456 217 FC**
	54	**Administration Générale des Relations avec le Parlement**		**7 368 928 335 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 684 990 485 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*284 226 406 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 296 659 940 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*51 902 072 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*51 149 432 FC*
	56	**Coopération parlementaire et gestion des Divisions provinciales**		**328 401 198 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*68 124 698 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*22 221 853 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*238 054 647 FC*
	57	**Gouvernance harmonieuse et connaisance des lois**		**142 126 684 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*67 454 489 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*29 189 464 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*45 482 731 FC*
37	**SANTE**			**1 453 483 019 211 FC**
	58	**Administration Générale de la Santé**		**1 385 933 425 119 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*475 021 534 465 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*5 197 304 177 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*8 377 983 369 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 000 000 000 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*812 090 416 269 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*83 246 186 839 FC*
	59	**Prestations de services de santé et continuité des soins**		**49 331 394 489 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 945 674 266 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*13 579 451 128 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*10 012 985 639 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*8 814 619 735 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*12 978 663 721 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 000 000 000 FC*
	60	**Appui aux différents piliers du système de santé**		**18 218 199 603 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 505 939 870 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*3 895 292 654 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 934 433 855 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*8 882 533 224 FC*
38	**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE**			**2 406 346 504 960 FC**
	61	**Administration Générale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique**		**701 113 354 842 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*61 749 242 676 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*9 236 671 268 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*21 591 561 550 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 550 040 995 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*457 368 838 827 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*147 616 999 526 FC*
	62	**Enseignement Secondaire et Technique**		**2 164 818 592 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*357 694 749 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*252 783 750 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 554 340 093 FC*
	63	**Enseignement Pré-Scolaire et Primaire**		**1 679 425 819 032 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 633 765 597 343 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 676 197 228 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*38 111 667 852 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*5 872 356 609 FC*
	64	**Evaluation pédagogique et Formation continue**		**23 642 512 494 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*9 602 637 480 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*734 639 399 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*8 641 514 485 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 147 266 523 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*3 516 454 607 FC*
40	**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE**			**338 052 786 004 FC**
	67	**Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire**		**108 888 882 191 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*87 903 733 068 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 330 933 816 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*4 964 926 823 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*11 964 108 578 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*666 720 000 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*2 058 459 906 FC*
	68	**Enseignement Universitaire**		**102 176 974 436 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*95 574 075 543 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*167 533 336 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*185 220 361 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*6 250 145 196 FC*
	69	**Enseignement Supérieur Technique Professionnel, Artistique et Technologique**		**126 986 929 377 FC**

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*119 367 308 032 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*7 619 621 345 FC*
41	**RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE**			**79 388 729 681 FC**
	71	**Administration Générale de la Recherche Scientifique et Innovation technologique**		**30 717 574 211 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 796 500 543 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*977 288 790 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 244 770 908 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*547 886 857 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*19 151 127 113 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*2 000 000 000 FC*
	72	**Promotion de la recherche et application de la Science, la Technologique et de l'Innovation (STI)**		**4 353 518 646 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*447 528 064 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*309 083 878 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*545 429 930 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 051 476 774 FC*
	73	**Valorisation des résultats de recherche**		**41 719 264 260 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*31 509 545 013 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*171 025 700 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*228 974 309 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*9 182 567 941 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*600 000 000 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*27 151 297 FC*
	183	**Protection contre les dangers des rayonnements ionisants (Nucléaires et radiologiques)**		**2 598 372 564 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 902 130 860 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*696 241 704 FC*
42	**INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**			**316 225 470 573 FC**
	74	**Administration Générale des Infrastructures et Travaux publics**		**264 315 331 812 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*21 863 037 166 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*525 287 677 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 496 414 348 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*234 835 726 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*34 740 809 630 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*204 454 947 265 FC*
	75	**Routes et voiries urbaines**		**49 568 778 005 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*48 095 020 719 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*19 415 495 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*154 119 090 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 300 222 701 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
	76	**Parc immobilier et automobiles de l'Etat**		**2 341 360 756 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 303 567 834 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*233 704 690 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*456 068 120 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*328 688 952 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*19 331 160 FC*
43	**URBANISME ET HABITAT**			**36 271 148 005 FC**
	77	**Administration Générale de l'Urbanisme et Habitat**		**34 080 210 777 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*4 280 140 366 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*241 212 296 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 312 771 024 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 132 101 435 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*23 558 723 626 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 555 262 030 FC*
	79	**Amélioration de l'habitat**		**1 890 827 554 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*130 802 926 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*53 602 568 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*180 908 960 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 525 513 100 FC*
	185	**Viabilisation de zones peri-urbaines et rurales**		**300 109 674 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*97 306 040 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*37 882 139 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*164 921 495 FC*
44	**AGRICULTURE**			**227 094 519 250 FC**
	80	**Administration Générale de l'Agriculture**		**213 361 301 512 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*45 893 188 680 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*2 718 581 615 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*11 912 947 061 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*6 105 473 069 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*102 428 196 161 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*44 302 914 926 FC*
	81	**Développement des Filières végétales**		**13 733 217 738 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 434 970 537 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*3 332 945 902 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*4 965 301 299 FC*
45	**DÉVELOPPEMENT RURAL**			**186 824 712 168 FC**
	84	**Administration Générale du Développment Rural**		**176 383 696 018 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*15 913 378 008 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*2 014 113 590 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*6 804 503 718 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*6 433 837 835 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*52 893 936 368 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*92 323 926 499 FC*
	85	**Développment des infrastructures rurales**		**2 177 837 295 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 335 752 879 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*333 775 420 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*508 308 996 FC*
	180	**Accompagnement des populations paysannes**		**8 263 178 855 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 336 543 292 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*954 441 922 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 166 940 919 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*146 235 801 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*3 659 016 921 FC*
46	**INDUSTRIE**			**56 979 027 818 FC**
	86	**Administration Générale de l'Industrie**		**53 662 562 295 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*4 937 844 017 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*292 278 127 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 002 829 977 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*856 248 673 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*45 359 730 317 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 213 631 184 FC*
	87	**Développement du secteur de l'ndustrie**		**3 316 465 523 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 665 667 146 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*34 136 964 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*223 901 865 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 307 891 750 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*84 867 798 FC*
47	**COMMERCE EXTÉRIEUR**			**26 315 695 208 FC**
	89	**Administration Générale du Commerce Extérieur**		**19 790 649 584 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 995 942 669 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*216 654 374 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*944 941 313 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*928 696 341 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*10 647 565 912 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 056 848 975 FC*
	90	**Commerce extérieur**		**6 525 045 624 FC**

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 858 959 102 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*181 218 377 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*753 479 633 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 465 449 926 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*126 360 679 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 139 577 907 FC*
48	**MINES**			**30 016 758 093 FC**
	91	**Administration Générale des Mines**		**22 380 100 611 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*6 292 120 186 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*470 310 570 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 427 628 276 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 606 646 237 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*11 265 380 405 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*318 014 937 FC*
	92	**Recherches Géologiques et Minières**		**1 340 040 435 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*31 750 000 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*50 800 000 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*63 220 537 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 109 915 893 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*84 354 005 FC*
	93	**Gestion et Contrôle des Activités minières**		**6 296 617 047 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*214 736 501 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*257 176 194 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*301 486 264 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*5 523 218 088 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
49	**HYDROCARBURES**			**8 764 055 148 FC**
	94	**Administration Générale des Hydrocarbures**		**8 122 347 219 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 022 182 559 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*455 054 550 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 141 778 922 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*846 051 097 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*657 280 091 FC*
	95	**Amont Pétrolier**		**549 446 535 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*35 600 680 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*30 768 814 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*183 910 135 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*149 789 733 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*149 377 173 FC*
	96	**Aval Pétrolier**		**92 261 394 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*10 723 630 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*16 739 103 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*64 798 661 FC*
50	**RESSOURCES HYDRAULIQUE ET DE L'ELECTRICITE**			**356 504 212 973 FC**
	97	**Administration Générale de l'Energie**		**343 228 864 801 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 519 626 470 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*377 173 451 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 342 057 139 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*10 122 412 959 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*189 967 081 281 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*137 900 513 501 FC*
	98	**Développement de Ressources Energetiques et Gestion de Combustibles**		**9 459 510 632 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 007 496 863 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*98 274 054 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*721 492 971 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 005 277 863 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*3 013 715 353 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*613 253 528 FC*
	99	**Eau potable**		**3 815 837 540 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*68 812 268 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*35 090 724 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*230 572 938 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*54 273 517 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*3 427 088 093 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
51	**TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION**			**288 963 127 808 FC**
	101	**Administration Générale des Transports et Voies de communication**		**191 151 473 141 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*18 559 651 189 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*236 660 110 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 343 530 045 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 150 141 050 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*128 713 644 457 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*41 147 846 290 FC*
	102	**Réglementation et développement des plateformes de transports multi-modales**		**97 811 654 667 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 459 186 816 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*202 604 619 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*786 757 028 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*9 196 300 572 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*35 390 157 991 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*48 776 647 641 FC*
52	**POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (PTNTIC)**			**35 234 388 645 FC**
	104	**Administration Générale des Postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communica**		**31 754 548 483 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 399 442 154 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*860 175 123 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 435 557 058 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 941 241 623 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*23 986 329 139 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*131 803 386 FC*
	105	**Développement du secteur postal**		**2 341 793 369 FC**
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*206 476 188 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 135 317 181 FC*
	106	**Développement des télécommunications et NTIC**		**1 138 046 793 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*626 023 212 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*206 476 188 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*126 356 187 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*179 191 206 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
53	**COMMUNICATION ET MEDIAS**			**65 134 315 020 FC**
	107	**Administration Générale de la Communication et Médias**		**6 156 210 636 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 595 508 545 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*219 313 755 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*936 235 777 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*291 046 439 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 114 106 120 FC*
	108	**Médias**		**542 424 205 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*104 948 454 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*61 177 081 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*376 298 670 FC*
	109	**Communication**		**58 435 680 179 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*53 354 188 656 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*4 755 802 289 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*250 226 406 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*75 462 828 FC*
54	**DROITS HUMAINS**			**9 784 830 642 FC**
	110	**Administration Générale des Droits Humains**		**4 374 839 276 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 512 358 411 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*423 030 995 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 489 934 576 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*908 959 396 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*40 555 898 FC*
	111	**Promotion et protection des Droits Humains**		**5 409 991 366 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*78 695 247 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*119 734 848 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*211 561 271 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*5 000 000 000 FC*
55	**AFFAIRES FONCIERES**			**12 362 121 975 FC**
	112	**Administration Générale des Affaires Foncières**		**9 466 269 119 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*6 975 111 060 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*422 917 976 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*839 673 203 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*155 552 973 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*973 013 907 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*100 000 000 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
	113	**Accès au Foncier**		**593 367 165 FC**
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*387 061 200 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*206 305 965 FC*
	114	**Domaine foncier privé de l'Etat**		**2 302 485 691 FC**
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*73 196 246 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*26 192 834 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 203 096 611 FC*
56	**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**			**41 496 306 958 FC**
	115	**Administration Générale de l'Environnement et Conservation de la nature**		**33 260 958 470 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*6 652 256 885 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*859 533 990 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 196 285 002 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 836 040 729 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*21 716 841 864 FC*
	116	**Environnement et cadre de vie**		**2 490 370 795 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 266 794 154 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*255 873 185 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*697 777 957 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*269 925 499 FC*
	117	**Gestion des Ressources Forestières**		**1 536 177 297 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*761 390 078 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*276 243 724 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*427 279 615 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*71 263 880 FC*
	118	**Gestion des Ressources en eau**		**292 497 816 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*292 497 816 FC*
	119	**Conservation de la diversité biologique**		**3 916 302 580 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 161 397 636 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*754 904 944 FC*
57	**TOURISME**			**15 825 503 923 FC**
	120	**Administration Générale du Tourisme**		**10 674 955 820 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*4 502 856 526 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*472 406 730 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 899 933 643 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 382 411 386 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*220 873 421 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*196 474 114 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
	121	**Développement des Ressources touristiques**		**5 150 548 103 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 445 283 817 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*76 056 255 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*466 541 714 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 162 666 317 FC*
58	**CULTURE ET ARTS**			**26 074 120 260 FC**
	103	**Coopération culturelle**		**1 574 284 509 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*805 048 856 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*52 958 648 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*333 421 948 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*382 855 057 FC*
	122	**Administration Générale de la Culture et Arts**		**7 276 212 511 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 573 096 549 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*237 527 370 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 180 926 409 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*80 000 000 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*57 114 800 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*2 147 547 383 FC*
	123	**Développement de la Culture et des Arts**		**1 840 735 948 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*545 578 316 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*222 442 371 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*883 578 844 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*189 136 417 FC*
	124	**Institution et Sauvegarde du Patrimoine culturel**		**15 382 887 292 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*12 158 274 553 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*65 339 666 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 359 273 073 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 800 000 000 FC*
59	**JEUNESSE ET INITIATION A LA NOUVELLE CITOYENNETE**			**21 179 411 259 FC**
	55	**Initiation à la Nouvelle citoyenneté**		**473 534 692 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*73 231 720 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*66 033 675 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*175 201 366 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*159 067 931 FC*
	125	**Administration Générale de la Jeunesse**		**16 914 592 594 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*12 162 635 674 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*428 667 494 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 399 262 224 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*606 552 729 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 295 067 897 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*22 406 576 FC*
	126	**Insertion des adolescents et Jeunes**		**3 791 283 973 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*560 887 647 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*187 577 347 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*569 488 955 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 473 330 024 FC*
60	**SPORTS ET LOISIRS**			**14 214 353 433 FC**
	127	**Administration Générale des Sports et Loisirs**		**10 011 387 521 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*4 094 477 905 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*604 069 705 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*4 307 464 225 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*271 636 699 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*421 398 239 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*312 340 748 FC*
	128	**Création et gestion des infrastructures des Sport et Loisirs**		**109 467 937 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 137 771 370 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*783 245 608 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 274 744 492 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*897 736 505 FC*
	NULL	**Création et gestion des infrastructures des Sport et Loisirs**		
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*46 636 656 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*62 831 281 FC*
61	**FONCTION PUBLIQUE**			**183 880 959 407 FC**
	31	**Réforme de l'Administration publique**		**3 025 948 532 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 358 817 816 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*60 083 678 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*328 407 611 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*697 185 540 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*581 453 887 FC*
	129	**Administration Générale de la Fonction Publique**		**169 420 773 604 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*62 736 938 189 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*455 041 018 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*3 243 952 645 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*38 431 532 517 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*63 757 807 022 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*795 502 213 FC*
	130	**Amelioration de la Gestion des ressources humaines des services publics de l'Etat**		**5 874 791 965 FC**

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 145 540 223 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*276 344 628 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 163 980 488 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*955 096 753 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*333 829 873 FC*
	131	**Gestion des Retraités et Rentiers de l'Etat**		**5 559 445 306 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*124 741 677 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*58 381 033 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*376 322 596 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*5 000 000 000 FC*
62	**EMPLOI, TRAVAIL ET PREVOYANCE SOCIALE**			**25 576 681 772 FC**
	132	**Administration Générale de l'Emploi et Travail**		**14 012 453 065 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*4 331 535 319 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*380 503 700 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 048 341 610 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*355 267 240 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*7 896 805 196 FC*
	133	**Formation Professionnelle**		**1 389 112 475 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 126 841 546 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*21 052 260 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*51 215 183 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*136 507 890 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*53 495 596 FC*
	134	**Promotion de l'Emploi et du Travail**		**10 175 116 232 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*8 309 395 807 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*266 742 589 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*589 796 540 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*655 685 700 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*353 495 596 FC*
63	**PREVOYANCE SOCIALE**			**6 654 223 413 FC**
	135	**Administration Générale de la Prévoyance Sociale**		**4 082 530 716 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 902 180 441 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*208 127 095 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*781 682 044 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*225 396 404 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*965 144 732 FC*
	136	**Protection Sociale**		**2 571 692 697 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*986 616 834 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*200 175 300 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*767 624 588 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*494 551 777 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*122 724 198 FC*
64	**AFFAIRES SOCIALES**			**138 255 620 903 FC**
	156	**Assistance sociale**		**7 504 902 814 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 928 011 917 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*214 615 967 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*173 837 866 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*4 188 437 064 FC*
	169	**Administration Générale des Affaires Sociales**		**112 353 249 858 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*20 700 145 347 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*692 890 139 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 532 796 570 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*656 973 581 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*35 792 896 644 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*52 977 547 577 FC*
	179	**Promotion sociale des personnes vulnérables**		**3 990 018 237 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 263 391 099 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*32 995 043 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*132 188 989 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*561 443 106 FC*
	181	**Promotion de la Solidarité nationale**		**14 407 449 994 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 200 507 153 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*209 791 242 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 382 338 609 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 766 634 823 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*4 848 178 167 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 000 000 000 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
65	**GENRE, FAMILLE ET ENFANT**			**23 345 992 379 FC**
	137	**Administration Générale du Genre, Famille et Enfant**		**15 259 029 890 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 250 951 589 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*825 016 468 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 584 730 402 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 099 619 312 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*6 648 712 119 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*850 000 000 FC*
	138	**Statut de la Femme et Egalité de genre**		**2 910 591 492 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 434 570 397 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*72 392 448 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*215 258 155 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*188 370 492 FC*
	139	**Promotion et Protection des droits de la famille de l'enfant**		**5 176 370 997 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 340 008 199 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*31 307 416 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*217 207 013 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 097 848 369 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*490 000 000 FC*
68	**PERSONNES VIVANTS AVEC HANDICAP**			**7 996 551 087 FC**
	179	**Promotion sociale des personnes vulnérables**		**7 996 551 087 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*711 784 460 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*550 594 821 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*2 234 155 114 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 877 835 856 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*622 180 836 FC*
69	**INTEGRATION REGIONALE**			**5 577 301 614 FC**
	157	**Redynamisation de l'Intégration Régionale**		**474 188 842 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*117 424 675 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*120 611 942 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*236 152 225 FC*
	170	**Administration Générale de l'Intégration Régionale**		**5 103 112 772 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 951 735 714 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*294 959 418 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*808 968 418 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*47 449 222 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
70	**ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE**			**108 754 993 031 FC**
	158	**Prevention et Reduction des risques des catastrophes et de deplacements internes**		**1 871 764 635 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*147 768 499 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*209 655 926 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*542 197 715 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*972 142 495 FC*
	171	**Administration Générale des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale**		**106 051 276 602 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 120 370 748 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*621 876 754 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 574 353 128 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*52 557 561 762 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*48 997 423 266 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*179 690 944 FC*
	199	**Préparation et organisation de la réponse humanitaire d'Urgence**		**831 951 794 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*153 857 648 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*36 942 529 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*184 731 726 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*456 419 891 FC*
74	**PORTEFEUILLE**			**9 357 286 999 FC**
	140	**Administration Générale du Portefeuille**		**2 992 863 858 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*905 172 696 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*303 212 392 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 260 237 383 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*422 417 358 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*101 824 029 FC*
	141	**Gouvernance des entreprises du Portefeuille**		**4 755 392 413 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 077 048 365 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*32 502 995 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*165 055 928 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 209 272 157 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*135 756 484 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*135 756 484 FC*
	142	**Restructuration du Portefeuille et Désengagement de l'Etat**		**1 609 030 728 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*835 544 860 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*88 232 524 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*563 384 046 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*77 934 838 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*43 934 460 FC*
76	**COMITE NATIONAL DE SUIVI DE L'ACCORD DE LA St SYLVESTRE**			**4 542 331 248 FC**

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
	160	**Accord de la Ste Sylvestre**		**4 542 331 248 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*2 070 583 596 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 471 747 652 FC*
77	**COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE**			**126 262 083 991 FC**
	143	**Organisation des processsus électoraux et référendaires**		**126 262 083 991 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*26 004 863 197 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 367 742 369 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*6 376 540 196 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*92 025 936 445 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*487 001 784 FC*
78	**FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS**			**52 366 537 502 FC**
	161	**Enseignement et Formation professionnelle**		**4 499 131 223 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*646 693 014 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*643 853 346 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*3 208 584 863 FC*
	173	**Administration Générale de la Formation professionnelle**		**45 424 902 822 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*11 568 912 628 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 429 431 315 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*4 079 384 950 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*2 882 319 660 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*11 362 133 816 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*14 102 720 453 FC*
	194	**Apprentissage, réinsertion scolaire et insertion professionnelle**		**605 987 107 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*130 362 197 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*118 076 576 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*357 548 334 FC*
	195	**Arts et Métiers**		**630 655 262 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*60 553 194 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*65 862 621 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*504 239 447 FC*
	196	**Evaluation pédagogique et professionnelle**		**1 205 861 088 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*192 644 645 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*138 104 557 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*875 111 886 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
79	**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REPUBLIQUE**			**6 348 431 112 FC**
	144	**Conseil Economique et Social**		**6 348 431 112 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*3 498 154 477 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*392 729 395 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*825 206 886 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 593 678 027 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*38 662 327 FC*
80	**CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIO-VISUEL ET DE LA COMMUNICATION**			**7 696 169 878 FC**
	145	**Régulation des médias**		**7 696 169 878 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*5 982 973 639 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*568 933 077 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 091 381 836 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*3 122 114 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*49 759 212 FC*
81	**COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME**			**7 591 879 801 FC**
	162	**Droits de l'Homme**		**7 591 879 801 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*4 871 960 427 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 533 670 675 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 082 481 405 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*103 767 294 FC*
82	**PECHE ET ELEVAGE**			**91 538 793 321 FC**
	82	**Développement des Filières animales**		**2 054 189 817 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*76 355 283 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*47 834 462 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*252 355 066 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 677 645 006 FC*
	83	**Développement des Filières Halieutiques et aquacoles**		**841 809 214 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*186 613 078 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*82 167 847 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*573 028 289 FC*
	163	**Administration Générale de la Pèche et élevage**		**87 196 307 296 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*6 173 850 777 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*1 358 189 091 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*3 732 403 138 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*1 743 470 286 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*68 711 970 243 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*5 476 423 761 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
	187	**Lutte contre les maladies animales**		**1 446 486 994 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*329 096 923 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*242 068 630 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*875 321 441 FC*
83	**AFFAIRES COUTUMIERES**			**17 030 054 979 FC**
	19	**Gestion des affaires administratives et Coutumières**		**11 926 385 685 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*11 238 958 284 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*269 514 608 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*417 912 793 FC*
	174	**Administration Générale des Affaires Coutumières**		**4 922 997 250 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 579 930 377 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*437 053 803 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*792 495 861 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*298 715 033 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 814 802 176 FC*
	198	**Intégration et Promotion des Peuples Autochtones / Pygmées**		**180 672 044 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*33 431 191 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*28 763 961 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*118 476 892 FC*
84	**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**			**5 133 097 394 FC**
	78	**Aménagement du territoire**		**1 338 006 919 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*98 951 255 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*26 449 506 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*132 606 158 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 080 000 000 FC*
	175	**Administration Générale de l'Aménagement du Territoire**		**3 500 435 204 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 128 427 819 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*284 284 494 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*920 018 689 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*46 831 710 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 120 872 492 FC*
	186	**Rénovation de la Ville**		**294 655 271 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*115 364 097 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*25 214 622 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*154 076 552 FC*
85	**COUR DES COMPTES**			**16 425 767 702 FC**
	152	**Contrôle juridictionnel et de gestion des finances publiques**		**16 425 767 702 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*14 144 402 909 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*584 726 695 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*1 087 692 793 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*420 068 207 FC*

Section	Programme	Titre	LibelléTitre	Prévisions 2021
		7	*EQUIPEMENTS*	*188 877 098 FC*
90	**CLASSE MOYENNE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ARTISANAT**			**118 468 110 184 FC**
	146	**Administration Générale de la Classe moyenne, Petites et Moyennes Entraprises et Artisanats**		**97 053 522 178 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*1 469 655 876 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*366 316 428 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*868 408 031 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*687 494 528 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*93 661 647 315 FC*
	147	**Développment des mesures d'appui et de soutien aux PMEA**		**20 219 978 493 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*12 343 103 733 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*82 601 333 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*318 717 846 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*4 594 001 694 FC*
		7	*EQUIPEMENTS*	*1 700 100 000 FC*
		8	*CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE*	*1 181 453 887 FC*
	148	**Mise à niveau des PMEA**		**1 194 609 513 FC**
		3	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*239 293 878 FC*
		4	*BIENS ET MATERIELS*	*241 173 828 FC*
		5	*DEPENSES DE PRESTATIONS*	*624 267 968 FC*
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*89 873 839 FC*
93	**OPPOSITION POLITIQUE**			**769 476 745 FC**
	165	**Opposition politique**		**769 476 745 FC**
		6	*TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT*	*769 476 745 FC*
TOTAL				**13 202 250 552 737 FC**

PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE POUR L'EXERCICE 2021

SOMMAIRE

n°	SECTION	LIBELLE SECTION	N° PAGE
		VOLUME 1	
01	11	Primature	4-8
02	15	Chancellerie des Ordres Nationaux	9-14
03	22	Affaires Etrangères	15-26
04	23 et 69	Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie	27-35
05	24	Décentralisation et Réformes Institutionnelles	36-43
06	25, 26 et 83	Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières	44-54
07	27 et 28	Défense Nationale et Anciens Combattants	55-64
08	29	Économie Nationale	65-69
09	30	Finances	70-87
10	31	Budget	88-100
11	32	Plan	101-106
12	34	Justice Et Garde Des Sceaux	107-116
13	36	Relations avec le Parlement	117-126
14	37	Sante	127-133
15	38 et 39	Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	134-141
		VOLUME 2	
16	78	Formation Professionnelle, Arts Et Métiers	143-149
17	40	Enseignement Supérieur Et Universitaire	150-171
18	41	Recherche Scientifique Et Innovations Technologiques	172-181
19	42 et 33	Infrastructures Et Travaux Publiques	182-190
20	43	Urbanisme Et Habitat	191-195
21	84	Aménagement du Territoire	196-200
22	44	Agriculture	201-206
23	82	Pèche et Élevage	207-219
		VOLUME 3	
24	45	Développement Rural	222-228
25	46	Industrie	229-234
26	47	Commerce Extérieur	235-243
27	48	Mines	244-253
28	49	Hydrocarbures	254-261
29	50	Ressources Hydrauliques et de l'électricité	262-270
30	51	Transports et Voies de Communication	271-278
31	52	Postes, Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	279-289
		VOLUME 4	
32	53	Communication et Medias	291-297
33	54	Droits Humains	298-309
34	55	Affaires Foncières	310-315
35	56	Environnement et Développement Durable	316-326
36	57	Tourisme	327-333
37	58	Culture et des Arts	334-342
38	59	Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté	343-350
39	60	Sports et Loisirs	351-354
		VOLUME 5	

n°	SECTION	LIBELLE SECTION	N° PAGE
40	61	Fonction Publique	356-362
41	62 et 63	Emploi, Travail Et Prévoyance Sociale	363-372
42	64	Affaires Sociales	373-382
43	65	Genre, Famille et Enfant	383-389
44	70	Actions Humanitaires et Solidarité Nationale	390-400
45	74	Portefeuille	401-408
46	85	Cour des Comptes	409-412
47	90	Classes Moyennes, des Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat	413-418

VOLUME I

1. PRIMATURE
2. CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX
3. AFFAIRES ETRANGERES
4. COOPERATION INTERNATIONALE, INTEGRATION REGIONALE ET FRANCOPHONIE
5. DECENTRALISATION ET REFORMES INSTITUTIONNELLES
6. INTERIEUR, SECURITE ET AFFAIRES COUTUMIERES
7. DEFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS
8. ÉCONOMIE NATIONALE
9. FINANCES
10. BUDGET
11. PLAN
12. JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX
13. RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
14. SANTE
15. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

CONTEXTE DE LA REFORME DES BUDGETS-PROGRAMMES DANS LE CADRE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS

Conformément à l'article 230 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques, telle que modifiée et complétée par la Loi n°18/010 du 09 juillet 2018, la gestion budgétaire en RDC doit basculer, au plus tard en 2023, en mode programme.

Pour ce faire, le Gouvernement déploie des efforts en termes de mise en place d'outils susceptibles d'asseoir l'approche de gestion axée sur les résultats à travers tous les secteurs, en commençant par le pouvoir central.

C'est dans ce cadre que s'inscrit, le présent document, transmis au Parlement qui renferme les projets annuels de performance (PAP) de 47 secteurs dans la perspective de production du budget en mode programme à l'horizon 2023.

Pour rappel, le PAP rend compte de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique et constitue un document d'information sur les engagements à la performance. Il décline pour chaque programme budgétaire du secteur, la stratégie, les objectifs, les indicateurs et les cibles de résultat.

Le présent document est le résultat de la mise à jour des PAP de 36 secteurs produits en 2020 et de l'intégration de ceux de 11 nouveaux secteurs au niveau central.

En ce qui concerne les Provinces et ETD, le Gouvernement entend assurer le mécanisme de leur accompagnement et assistance technique en vue de les doter des outils de budgétisation par programme dans le délai prescrit par la LOFIP telle que modifiée à ce jour.

1. Primature (Section 11)

PRESENTATION DE LA PRIMATURE

Le Premier Ministre : Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA,

1. Présentation stratégique de la Primature

1.1. Priorités nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD, recadré selon la nouvelle vision politique de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, est de porter le Pays à un revenu intermédiaire en 2021, pays émergeant en 2030 et, pays développé en 2050.

Le Premier Ministre, en sa qualité de Chef du Gouvernement, assure la conduite de la Politique de la Nation sous le leadership du Chef de l'Etat et en assume l'entière responsabilité devant le Parlement.

Ainsi, conformément à sa mission régalienne consistant à appuyer son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans la conduite de l'action gouvernementale, la Primature s'est assignée comme défi majeur, de renforcer son cadre programmatique de Suivi et Evaluation des Politiques Publiques 2018 – 2023.

Ce défi qui vise l'amélioration de la Gouvernance sous l'impulsion du Premier Ministre dans la coordination de l'action gouvernementale, s'articule autour des objectifs principaux ci-après : (i) assurer le pilotage interministériel dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales et sectorielles grâce à une coordination opérationnelle pour une meilleure redevabilité; (ii) assurer un suivi permanent des actions du Gouvernement et l'évaluation de leur impact lors de la mise en œuvre desdites politiques, afin d'en garantir la performance ; (iii) garantir le respect de la procédure et la transparence dans la passation des marchés publics en tant qu'autorité approbatrice.

1.2. Politiques Sectorielles

La Primature à travers son Secrétariat Général a pour mission essentielle d'apporter un appui technique et normatif au Premier Ministre, à son Cabinet et au Secrétariat Général du Gouvernement dans l'accomplissement de leurs missions.

En vue de mener à bien cette mission, le Secrétariat Général à la Primature, au regard de son cadre et de ses structures organiques, a reçu spécifiquement missions de : (i) assister le Premier Ministre dans le suivi et l'évaluation des politiques nationales et sectorielles ; (ii) appuyer le Cabinet du Premier Ministre dans l'organisation des cérémonies, des réceptions et la préparation matérielle des réunions des Conseils des Ministres, en collaboration avec le Secrétariat Général du Gouvernement ; (iii) assurer la gestion des ressources humaines, matérielles, logistique et financières de la Primature ; (iv) assurer l'informatisation, la modernisation des services de la Primature et de mettre en œuvre un système d'information approprié ; (v) conserver les archives du Gouvernement et servir de mémoire de l'Institution et, (vi) organiser les activités d'audit des Services du Secrétariat Général à la Primature.

En outre, un cadre permanent de suivi des actions du Gouvernement a été instauré à la Primature grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers depuis 2015.

Ce cadre consacre l'instauration de la Lettre de Mission comme outil de suivi – évaluation de la performance des Ministères sectoriels.

2. Objectifs les plus représentatifs

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la stratégie de conduite de l'action gouvernementale par le Premier Ministre sont :

1. Assurer le pilotage et la coordination de l'action gouvernementale ;
2. Assurer le suivi et l'évaluation dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
3. Assurer l'approbation dans la passation des marchés publics.

PROGRAMME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable :
Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Le programme Administration Générale a pour but d'appuyer et accompagner le pilotage et la coordination de l'action gouvernementale.

Tenant compte de la multiplicité de structures de coordination et d'outils de suivi, sans ignorer l'insuffisance des ressources humaines en technique d'évaluation, ce programme contient les actions suivantes :

- le pilotage de l'action gouvernementale ;
- la coordination administrative des Directions et Services rattachés à la Primature ;
- le renforcement des capacités des Agents et Cadres de la Primature ;
- l'amélioration du cadre de travail des Agents et Cadres de la Primature ;
- l'amélioration du cadre de vie des Agents et Cadres de la Primature.

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Appuyer le pilotage Administratif de l'action gouvernementale								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Fréquence des réunions de coordination organisées	**%**	ND	ND	ND			
Source : DAF, DEP et Cabinet du Premier Ministre								
Objectif 2 : Renforcer la coordination administrative des Directions et Services rattachés à la Primature								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Fréquence des réunions organisées et la proportion de leurs rapports respectifs.	**%**	ND	ND	ND			
Source : DAF, DEP et CTA								

Objectif 3 : Renforcer les capacités des agents et cadres de la Primature								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre des Agents et Cadres formés	**Nombre**	ND	ND	ND			
Source** : **DRH et CTA								
Objectif 4 : Améliorer le cadre de travail des agents et cadres de la Primature								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	Degré de viabilité de l'infrastructure et équipement de travail.	**%**	ND	ND	ND			
Source** : **DAF, DEP, DANTIC et CTA								

PROGRAMME : COACHING DU GOUVERNEMENT

Responsable du Programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le programme a pour but d'assurer le coaching du gouvernement.

L'action du programme vise (i) l'impulsion, la coordination technique, le suivi et évaluation, la collecte des données ainsi que l'appui à la préparation des réunions du Conseil des Ministres.

Pour plus d'efficacité et d'efficience, un cadre permanant de suivi des actions du gouvernement a été instauré au Secrétariat Général à la Primature avec un Vade-mecum de suivi grâce à l'assistance technique des PTFs.

Un groupe de réflexion comprenant les acteurs ciblés de la société civile autour du projet ''Participe Congo'' sous le financement de la Coopération Britannique (DFID) a été mise en place pour renforcer la redevabilité de l'action gouvernementale vis-à-vis de la population (usagers du service public).

Toutefois, le cadre permanant du suivi et évaluation de l'action gouvernementale se bute au problème de l'insuffisance communicationnelle autour du mandat du SGP en rapport avec le suivi de la Lettre de Mission sectorielle.

Ce programme a pour objectifs de (i) assurer de la performance de l'action gouvernementale en prenant en compte les adéquations entre ressources allouées aux acteurs sectoriels et les résultats obtenus, (ii) veiller à la réalisation des assignations retenues dans les lettres de Mission sectorielles en vue d'en garantir les résultats phares au regard du programme et plan d'action du gouvernement, (iii) constituer la Banque des données à travers la collecte des données auprès des sectoriels pour servir de mémoire institutionnelle.

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Assurer la performance de l'action gouvernementale.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur :		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Ratio des engagements exécutés	%	ND	ND	ND			
Source : SGG, DSEP, Cabinet du PM **Mode de calcul** : nombre des décisions du conseil des Ministres exécutées x 100/nombres total des décisions prises.								
2	Taux de satisfaction des bénéficiaires (usagers) des services publics	%	50	100	100	100	100	
Source : Rapports de suivi (DSEP, SGG, CAID, BCSPSC)								
Mode de calcul : Nombre des usagers satisfaits x100/Nombre des bénéficiaires ciblés.								

Objectif 2. : Suivre la réalisation des assignations retenues dans les lettres de Mission								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Taux de réalisation des résultats phares assignés aux Ministères sectoriels.	%	50	70	100	100	100	
Source : Cabinet du PM, DSEP, DEPs sectoriels.								
Mode de calcul : nombre d'assignations réalisées x100/nombre d'assignations globales retenues.								

Objectif 3. Constituer la Banque des données.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Fréquences de la production des données en rapport avec les réalisations sectorielles	Nombre	58	60	70	80	80	
Source des données : DSEP, DEPs sectoriels, DANTIC, CAID, BCSPSC								
Mode de calcul : *nombre des rapports de terrain produits x 100/ nombre des rapports prévus*								

PROGRAMME : REGULATIONS DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Responsable :

Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Le programme vise la régulation du système de passation des marchés publics à travers des avis d'approbation que le Premier Ministre accorde aux Membres du Gouvernement.

2. Objectifs et indicateurs de performance

- Objectif 1. Assurer la régulation des marchés publics
- Objectif 2. Assurer la délégation des services publics

2. Chancellerie des Ordres Nationaux (Section 15)

PRESENTATION DE L'INSTITUTION

- **Responsable :** Général – Major MATUTEZULWA KAMASOBUA André
- **Fonction :** Chancelier des Ordres Nationaux

1. Présentation stratégique de l'Institution

La Chancellerie des Ordres Nationaux est une Institution de l'Etat placée sous l'autorité directe du Président de la République, Grand Chancelier des Ordres Nationaux. Elle gère les décorations nationales et les distinctions honorifiques.

La Chancellerie des Ordres Nationaux est instituée conformément aux dispositions de la Loi 009/2002 du 05 Août 2002 portant création de l'Ordre national « **Héros Nationaux KABILA-LUMUMBA** », telle que modifiée par le décret-loi n° 012 /2003 du 30 mars 2003.

La stratégie de l'Institution se réalise autour d'un seul programme, à savoir : **Recherche et décoration des requérants.**

2. Objectifs les plus représentatifs de la Chancellerie

Les objectifs les plus représentatifs de l'Institution sont :

- Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi.
- Objectif 2 : Récompenser publiquement, soutenir et encourager les efforts de ceux qui contribuent au développement du pays.

Programme : RECHERCHE ET DECORATION DES REQUERANTS

Responsable du Programme :
Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Pour accomplir ses missions et assurer un bon fonctionnement de la Chancellerie des Ordres Nationaux, il doit être mis à sa disposition des ressources (humaines, matérielles et financières) adaptées de façon à réaliser :

- la qualification requise du Personnel (renforcement des capacités) ;
- l'acquisition des médailles et attributs de souveraineté (drapeaux, effigies du Président de la République, fanions, armoiries…) ;
- l'adaptation du cadre juridique au contexte socio – politique actuel ;
- la mise en place progressive des structures régionales et provinciales ;
- une communication idoine pour faire connaitre la Chancellerie des Ordres Nationaux.

Pour ce faire, il faudrait :

- organiser des séminaires de formation et d'évaluation du Personnel ;
- rationnaliser les commandes des médailles et attributs de souveraineté, et démarrer le mécanisme de leur production localement.
- à ce propos, il y a lieu de noter l'existence au Katanga d'une fabrique de munitions de l'Armée congolaise techniquement capable de reconfigurer ses installations pour les besoins de production des médailles et des attributs de souveraineté ;
- entreprendre des missions de reconnaissance afin de poursuivre l'installation des Directions Régionales (Sud - Est, Est, Nord - Est, Nord – Ouest et Ouest) ;
- parachever la mise en place du Cadre Juridique.
- ainsi, les orientations stratégiques de la Chancellerie des Ordres Nationaux visent à récompenser toutes les personnes, nationales ou étrangères, dont les loyaux services rendus à la Nation, les actes de bravoure et les réalisations dans divers domaines de la vie ont contribué au développement et à l'honneur du peuple congolais.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : **Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi**							
Indicateurs	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1. Taux d'exécution du Plan de formation	%		30	0,5	25	50	60
Source : *Direction des Services Généraux et du Personnel*							
Modalités de Calcul *: Nombre d'agents formés / effectif global du Personnel X 100* ***Commentaire :*** *L'indicateur sous examen renseigne sur le volume du personnel ayant bénéficié des séminaires liés au renforcement des capacités*							
2. Taux d'exécution du cadre légal rédigé et revisité	%	ND	10	10	50	75	85
Source : *Direction de la Documentation et Juridique*							
Modalités de Calcul *: Nombre de textes légaux revisités/le nombre de textes légaux à revisiter régissant la Chancellerie des Ordres Nationaux x 100* ***Commentaire :*** *La révisitation de textes légaux s'impose à chaque évolution du contexte sociopolitique. Cet indicateur donne le niveau de vitalité juridique dont dépend, entre autres, la performance de l'Institution.*							
3. Taux de modernisation des locaux et équipements	%	0	20	0	0	50	80
Source : *Direction des Services Généraux et du Personnel*							
Modalité de calcul : *Nombre de locaux réhabilités, construits et équipés / Nombre de locaux et équipements prévus x 100*							
Commentaires : *L'indicateur sous examen renseigne sur le volume des locaux et équipements acquis par le programme*							

Objectif 2 : Récompenser publiquement, soutenir et encourager les efforts de ceux qui contribuent au développement du pays

Indicateurs	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
1. Taux de décoration	%	10	20	30	40	60
Source *: Direction d'Etudes et Planification et Direction de décorations* ***Modalité de calcul :*** *nombre de décorations effectuées/Nombre de dossiers conformes x 100* ***Commentaires*** *: A chaque demande introduite devra correspondre ultérieurement une décoration. Ce principe privilégie le rendement et préconise la continuité dans le traitement du dossier jusqu'à son terme.*						
2. Taux de conformité des demandes enregistrées	%	40	30	60	80	85
Source : *Direction d'Etudes et Planification*						
Modalité de calcul *: Nombre de demandes conformes à la procédure requise / Nombre total de demandes enregistrées x 100.* ***Commentaire :*** *La maitrise par les récipiendaires de la procédure légale de la demande de décoration donne une indication sur l'impact des campagnes de vulgarisation menées par la Chancellerie des Ordres Nationaux. Cet indicateur évalue la proximité de la CDON avec le grand public.*						

Objectif 3 : Assurer l'exécution rationnelle des crédits alloués à la Chancellerie des Ordres Nationaux

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Taux d'exécution des crédits alloués au programme recherche et décoration des requérants.	%	ND	ND	15	60	75	80
Source *: Rapports d'activités de la Direction des Services Généraux et du Personnel*								
Mode de calcul *: Dépenses payées / Crédits votés*100*								
Commentaires *: L'indicateur renseigne sur le degré de consommation des crédits votés dans la lofip par rapport au paiement des dépenses qui sont engagées par le programme.*								

Objectif 4 : Mobiliser les recettes par l'acquisition en quantité suffisante des médailles, des attributs et symboles de souveraineté

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux de mobilisation des recettes	%	ND	ND	ND	ND		
***Source** : Rapports Direction des Services Généraux et du Personnel*								
***Mode de calcul** : Niveau des recettes mobilisées / Assignations budgétaires*100*								
***Commentaires** : Les assignations budgétaires seront déterminées par la capacité du programme à mobiliser les recettes*								
2	Taux d'acquisition des médailles, des attributs et symboles de souveraineté	%	ND	ND	5	30	50	60
Source : *Rapports Direction des Services Généraux et du Personnel*								
Mode de calcul : *Nombre des médailles, des attributs et symboles de souveraineté acquis / Besoin en médailles exprimé par le programme*100*								
***Commentaires** : Si les médailles, attributs et symboles de souveraineté sont disponibles à temps et en quantité suffisante, cela permettra la mobilisation des recettes.*								

3. Affaires Etrangères (Section 22)

Présentation du Ministère des Affaires Etrangères

Ministre : S.E. Madame Marie TUMBA NZEZA, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères.

1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités Nationales

La RDC entretient avec la communauté internationale des relations fondées sur la Convention de Vienne de 1961 régissant les relations diplomatiques et, de ce fait, ambitionne de mobiliser le potentiel immense du pays pour : « Faire du Congo, une Terre de paix et de mieux-être » ; et également, « Faire du Congo, une Puissance régionale au cœur de l'Afrique ».

Cependant, il est à relever la persistance des contraintes majeures qui continuent de peser sur le système diplomatique congolais, à savoir : (i) l'insuffisance de documents de politique et stratégies en matière de politique extérieure; (ii) l'obsolescence des textes régissant le corps des diplomates ; (iii) l'absence d'une gestion optimale des ressources humaines ; (iv) la mauvaise image de la diplomatie qui entame la crédibilité du pays à l'extérieur ; (v) le déficit des actions de coopération illustré par la faible participation aux rencontres bi et multilatérales et l'exploitation limitée des opportunités diplomatiques et économiques.

Ainsi, la politique extérieure de la RDC consistera à assurer la transition d'une diplomatie classique vers une diplomatie de développement et tirer profit d'énormes potentialités et opportunités qu'offrent au pays son capital humain, géographique et géologique. Il se décline dans une politique de coopération reposant sur la dynamique de la multi appartenance régionale et de la diversification internationale.

❖ Politiques Sectorielles

La mission du Ministère des Affaires Etrangères est la mise en œuvre de la politique étrangère de la République Démocratique du Congo telle que définit par le Gouvernement sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat.

A savoir :

- capitaliser la position géostratégique de la RDC afin de renforcer sa présence sur les scènes africaines et internationales où se jouent les grands enjeux mondiaux ;
- promouvoir une diplomatie de développement ;
- réchauffer les relations diplomatiques avec les partenaires traditionnels ;
- renforcer les liens de coopération avec les nouveaux partenaires ;
- poursuivre le processus devant conduire la RDC à réoccuper la place qui lui revient dans le concert des nations ;
- renouveler le corps diplomatique en veillant au renforcement de ses capacités ;
- réhabiliter et rationaliser nos missions diplomatiques.

Ces politiques sectorielles adoptées le 6 septembre 2019 dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG), ont pour but d'améliorer l'image de marque de la RDC et d'assainir l'outil diplomatique, qui se résument en trois axes principaux suivants :

Axe 1 : Renforcer les capacités institutionnelles ;
Axe 2 : Améliorer la gouvernance diplomatique ;
Axe 3 : Promouvoir l'image de la RDC ;

2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Promouvoir l'image de la RDC.
2. Renforcer les capacités institutionnelles ;
3. Améliorer la gouvernance diplomatique.

PROGRAMME. ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :

Fonction : Secrétaire Général

1. Stratégie du programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

L'action du programme passe par les facteurs suivants : (i) appui à la formation des ressources humaines ; (ii) finalisation et validation du document de la politique extérieure et stratégie de la diplomatie ; (iii) la révision et la validation du nouveau cadre organique et structure organique de l'administration ; (iv) création d'une banque des données du secteur ; (v) mise en place d'un système de suivi-évaluation du secteur ; (vi) création d'un réseau d'intranet et extranet.

Pour garantir l'efficacité de son action, à travers le PNDS 2020, le Ministère des Affaires Etrangères tient à la réforme du cadre organique et de ses structures au niveau central et de son réseau diplomatique à l'étranger. Toutefois, l'action publique dans le secteur est entravée par la faible qualité de la formation des ressources humaines (recyclage ou formation des nouvelles unités), le non application du système de rotation et de mouvement du personnel à la centrale, ainsi que l'absence de mise à la retraite.

Ce programme a pour objectif : (1) Renforcer les capacités institutionnelles en matière des ressources humaine, matérielle et financière ; (2) Mettre en œuvre les réformes prioritaires conditionnant la performance du secteur ; (3) Garantir une bonne exécution budgétaire, la gestion budgétaire sur ressources propres devant faciliter la réalisation des activités essentielles du programme inscrites dans le budget de l'Etat.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière des ressources humaine, matérielle et financière								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion du personnel recyclé à tous les niveaux	%	50	100	100	100	100	ND
Source : Direction de l'Académie Diplomatique Congolaise								
Mode de calcul : - Nombre du personnel recyclé x100/Nombre total du personnel (Central et Ambassades).								
2	Proportion de matériel acquis	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de l'Académie Diplomatique Congolaise								
Mode de calcul : - Nombre du personnel recyclé x100/Nombre total du personnel (Central et Ambassades).								
3	Nombre d'école consulaire bénéficiant de l'appui financier	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de l'Académie Diplomatique Congolaise								
Mode de calcul : - Nombre du personnel recyclé x100/Nombre total du personnel (Central et Ambassades).								

Objectif 2. : Renforcer la planification et la programmation de la gestion stratégique en vue de la performance du secteur.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de documents de politique extérieure et stratégie sectorielle élaborés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Banque de données numériques mise en place	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP et Direction de la Transmission								
3	Banque des congolais de l'Etranger mise en place	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
4	Cadres et structures organiques de l'Administration révisés et validés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Généraux								
	Proportion des fonds mis à disposition comme fonds spécial d'intervention	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Généraux								

Programme : REDYNAMISATION DE LA DIPLOMATIE

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Pour accomplir sa mission le Ministère des Affaires Etrangères doit accomplir, entre autres, la fonction d'assainir l'outil diplomatique et promouvoir la bonne gouvernance du réseau diplomatique de la RDC.

A cette fin les actions prioritaires attendues sont : la restructuration du réseau diplomatique et le renouvellement du corps diplomatique.

Le programme se résume à un seul objectif à savoir : rationnaliser le réseau des Missions Diplomatiques et Postes Consulaires de la RDC dans le monde.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. ***Rationnaliser le réseau des Missions Diplomatiques et Postes Consulaires de la RDC***								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des diplomates à rapatrier	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **DEP, Tableau synoptique du suivi du PNDS, 2015**								
2	Nombre des diplomates à envoyer	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Direction des Services Généraux**								
3	Nombre des Postes diplomatiques et Consulaires à ouvrir	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Direction des Services Généraux**								
4	Nombre des Postes diplomatiques et Consulaires à fermer	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Direction des Services Généraux**								

Objectif 2. Restaurer la crédibilité financière des ambassades de la RDC								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Proportion de paiement des arriérés de salaires des diplomates	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **DSG**								
2.2	Proportion de paiement des arriérés des salaires des engagés locaux	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **DSG**								
2.3	Proportion de paiement des dettes des Ambassades dues auprès des tiers	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 2. Restaurer la crédibilité financière des ambassades de la RDC

***Source :* DSG et Directions géographiques**								
2.4	Proportion de paiement des arriérés de salaires des diplomates décédés	%	ND	ND	ND			
***Source :* DSG et Directions Géographiques**								
Objectif 3. Protéger le patrimoine de la RDC								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre d'immeubles acquis pour les Ambassades et Postes Consulaires avec titres de propriété sécurisés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* DSG**								
3.2	Nombre d'immeubles réhabilités	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* DSG**								
3.3	Nombre d'immeubles construit pour les centres de capture de passeport en provinces.	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* Direction de la Chancellerie et Litiges**								
3.4	Nombre d'immeuble à construire pour les chancelleries ou les résidences des diplomates.	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* DSG et Directions géographiques**								

PROGRAMME : PROMOTION DES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Pour atteindre les objectifs du programme le Ministère des Affaires Etrangères doit apurer les arriérées de contributions et respecter le calendrier des rencontres internationales.

A cette fin les actions prioritaires attendues sont : la régularisation des contributions et la participation active aux rencontres internationales.

Le programme se résume à deux objectifs à savoir : garantir la présence de la RDC au sein des organisations internationales dont elle est membre et consolider la paix avec ses paires.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Garantir la présence de la RDC au sein des Organisations Internationales

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Proportion de paiement des contributions annuelles	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Direction des OI**								
1.2	Proportion de paiement des arriérés de contributions	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Direction des OI**								
1.3	Proportion de la participation aux rencontres internationales	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Direction des OI**								
1.4	Proportion de participation de la RDC aux **Sommets** des Chefs et Gouvernements d'Etats membres de l'OIF.	**%**	**100%**	**-**	**-**	**100%**	**100%**	**100%**
Source : Cabinet du Ministre, DSG **Mode de calcul :** (nombre de participation sur nombre total des sommets) x 100 **Commentaire :** Le Sommet se tient une fois tous les deux ans. le prochain Sommet est reporté en 2022 suite à la pandémie Coronavirus.								
1.5	Proportion de participation de la RDC aux réunions de la Conférence Ministérielle de la Francophonie **(CMF)**	**%**	**100%**	**100%**	**-**	**100%**	**100%**	**100%**
Source : Cabinet du Ministre, DSG **Mode de calcul :** (Nombre de participation sur nombre total des réunions de la CMF) x 100 **Commentaire :** La CMF se tient une fois l'an et la RDC était présente en 2018 et en 2019. A cause de la pandémie Coronavirus la rencontre de 2020 est prévue en 2022								
1.6	Proportion de participation de la RDC aux réunions Conseil Permanent de la Francophonie **(CPF)**	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 1. Garantir la présence de la RDC au sein des Organisations Internationales								

Source : Cabinet du Ministre, DSG **Mode de calcul :** (Nombre de participation sur nombre total des rencontres du CPF) x 100 **Commentaire :** Le CPF est chargé de la préparation et du suivi du Sommet sous l'autorité de la CMF composée des représentants personnels dûment accrédités par les Chefs d'Etat ou de Gouvernements membres du Sommet, présidé par le Secrétaire Général de la Francophonie.								
1.7	Proportion de participation de la RDC aux réunions de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie **(APF)**	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Assemblée Nationale **Mode de calcul :** (Nombre de participation de la RDC sur nombre total des réunions de l'APF) x 100 **Commentaire :** l'APF est l'Assemblée consultative de l'OIF. Constituée de sections de plusieurs organisations parlementaires des Etats et communautés Francophones, elle participe au renforcement des Institutions démocratiques par l'adoption de textes transmis aux instances de l'organisation, par des missions de bons offices et d'observation électorale. Elle conduit des actions de coopération interparlementaire, principalement en direction des parlements des pays du Sud, et organise des stages de formation.								
1.8	Nombre des fonctionnaires Congolais dans l'Administration de l'**OIF.**	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Mode de calcul :** **Commentaire :** l'OIF est l'Organisation Internationale de la Francophonie, siège juridique et Administratif des attributions du Secrétaire Général.								
1.9	Proportion d'Institutions Supérieures et Universitaires de la RDC, membres l'Agence Universitaire de la Francophonie **(AUF)**	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Mode de calcul :** (Nombre d'Institutions Supérieures et Universitaires de la RDC membres de la Francophonie sur le nombre total des Institutions Supérieures et universitaires en RDC) x 100 **Commentaire :**								
1.10	Proportion des mairies de la RDC membres de l'Association Internationale des maires Francophones **(AIMF)**	%	35,71	35,71	35,71%	45	**55**	**65**
Source : https://www.aimf.ass.fr/programme7-membres **Mode de calcul :** (Nombre des mairies congolaises membres de l'AIMF sur le nombre total des mairies congolaises) x100 **Commentaire :** 35,71% représentent le nombre des mairies de la RDC membres de l'AIMF par rapport à l'ensemble des Institutions Supérieures et universitaires de la RDC. **L**'AIMF est une Association Internationale des maires et responsables des capitales et de métropoles partiellement ou entièrement francophones.								

Objectif 1. Garantir la présence de la RDC au sein des Organisations Internationales								
1.11	Nombre des cadres congolais formés par **l'Université Senghor d'Alexandrie**	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.12	Proportion de participation de la RDC aux réunions de la Conférence des Ministres de l'Education **(CONFEMEN)**	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : **Mode de calcul : (**Nombre des participations de la RDC sur nombre total des rencontres) x 100 **Commentaire :** la CONFEMEN est la Conférence des Ministres de l'Education des Parys ayant le français en partage.								
1.13	Proportion de participation de la RDC aux rencontres de la Conférence des Ministres de la jeunesse et de sports (**CONFEJES)**	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mode de calcul : (Nombre des participations de la RDC sur nombre total des rencontres) x 100 **Commentaire :** la CONFEMEN est la Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports des Parys ayant le français en partage.								
1.14	Proportion de participation de la RDC aux **Jeux de la Francophonie**	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mode de calcul : (Nombre des participations de la RDC sur nombre total des rencontres) x 100 **Commentaire :**								
1.15	Proportion de participation de la RDC au Festival Panafricain du cinéma d'Ouagadougou **(FESPACO).**	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mode de calcul : (Nombre des participations de la RDC sur nombre total des rencontres) x 100								
1.16	Nombre des **déclarations** de l'**OIF** en faveur de la RDC.	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la Francophonie								
1.17	Nombre d'Instances de la Francophonie organisées et accueillies par le RDC.	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la Francophonie								
1.18	Nombre d'organisations de la société civile de la RDC bénéficiaires des fonds d'Interventions de la Francophonie	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 2. Consolidation de la paix								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre des Commissions- Mixtes tenues avec les pays voisins	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.2	Nombre de participation de la RDC aux rencontres régionales et Sous-régionales	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* Direction des OI**								
2.3	Nombre de participation de la RDC aux rencontres Internationales	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* Direction des OI**								

PROGRAMME : CONGOLAIS DE L'ETRANGER

Responsable :

Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Le programme a pour but d'offrir la protection consulaire aux congolais de l'étranger et aussi appuyer leurs initiatives en termes de projets ou d'investissements sur le territoire national.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. ***Identification et recensement des congolais de l'étranger***								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion des congolais de l'étranger identifiés par pays ou par zone géographique	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
Mode de calcul : - Somme de tous les congolais de l'étranger identifiés								
2	Proportion de congolais de l'étranger selon les métiers ou la profession	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
Mode de calcul : - Nombre des congolais de l'étranger identifiés par métier - Nom des congolais de l'étranger identifiés par profession								

Objectif 1. ***Identification et recensement des congolais de l'étranger***								
3	Proportion des associations et fédérations des congolais de l'étranger répertoriées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
Mode de calcul : - Nombre d'associations et fédérations des congolais de l'étranger répertoriées								
4	Conception et opérationnalisation d'un portail web ou une application dédiée à la diaspora pour faciliter l'identification des Congolais de l'étranger							
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								

Objectif 2. **Mobiliser les congolais de l'étranger pour le développement du pays et leur intégration à la vie nationale**								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Accroissement du volume des investissements des congolais de l'étranger sur le territoire national	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
Mode de calcul : - Différence du volume des investissements des CDE du temps « t » au temps « t-1 »								
2	Proportion de projets ayant bénéficié de l'appui du fonds destiné aux CDE	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
Mode de calcul : - Somme de projets ayant bénéficié de l'appui du fonds destiné aux CDE								
3	Proportion de projets ayant bénéficié de la facilitation de la DCE	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								

Mode de calcul :

- Nombre de projets ayant bénéficié de la facilitation de la DCE

Objectif 2. **Mobiliser les congolais de l'étranger pour le développement du pays et leur intégration à la vie nationale**

4 Proportion (Nombre) des congolais en situation de détresse et ceux souhaitant un retour volontaire et une réinsertion

Source : Direction des Congolais de l'Etranger

Mode de calcul :

- **Nombre des congolais en situation de détresse et ceux souhaitant un retour volontaire et une réinsertion**

Objectif 3. **Apporter l'assistance consulaire (Protection et défense des droits et des intérêts) des Congolais de l'étranger**

Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion des congolais de l'étranger en détresse, en prison ou ayant des contentieux à l'étranger	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
Mode de calcul : - Nombre des congolais de l'étranger en détresse, en prison ou ayant des contentieux à l'étranger								
2	Proportion des congolais de l'étranger, candidats au retour volontaire	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
Mode de calcul : - Nombre des congolais de l'étranger, candidats au retour volontaire								
3	Proportion des congolais de l'étranger désirant obtenir des documents administratifs par mois ou par année.	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Congolais de l'Etranger								
Mode de calcul : - Nombre des congolais de l'étranger désirant obtenir des documents administratifs par mois ou par année								

4. Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie (Section 23 et 69)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Me. Pépin Guillaume MANJOLO BUAKILA,
Fonction : Ministre d'Etat, Ministre de la Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie.

1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités Nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de la porter comme pays intermédiaire 2021, pays émergent 2030 et pays développé en 2050.

Le Ministère de la Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie sert d'interface entre la République Démocratique du Congo et ses différents partenaires au développement.

Compte tenu de la volonté exprimée par les Etats dans la charte des Nations Unies de promouvoir la mobilité des biens et services, des échanges des techniques…, la RDC réserve une place de choix aux relations de coopération gagnant-gagnant aux plans bi et multilatéral.

Dans le souci de diversifier ses relations de coopération, la RDC entend élargir cet éventail des relations avec le secteur privé, plus spécifiquement le partenariat public-privé ainsi que les financements innovants. Cette approche est justifiée d'une part, par les limites des ressources internes, les besoins sans cesse croissants et d'autre part, l'insuffisance des ressources issues de l'ancien mode de partenariat.

A ce titre, le Gouvernement de la République s'engage à entretenir des relations étroites de coopération avec tous les pays du monde en commençant par nos partenaires traditionnels et à redynamiser notre présence dans les organismes multilatéraux.

❖ Politiques Sectorielles

Le Ministère de la Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie a pour mission de rechercher, négocier et mobiliser les ressources extérieures pour le financement des projets et programmes concourant au développement socio-économique du pays.

Pour ce faire, les programmes suivants ont été mis en œuvre :

(i) Recherche des ressources extérieures : diversification des partenaires et redynamisation des relations de coopération avec les partenaires traditionnels ;
(ii) Négociation des ressources extérieures : maîtrise des mécanismes et procédures des partenaires ;
(iii) Mobilisation des ressources extérieures : participation aux rencontres internationales, commissions mixtes, visites de travail, revues annuelles, Conseils d'Administration des agences du système des Nations-Unies, rationalisation des Antennes et Sections de coopération.

Par ailleurs, Le Ministère de la Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie organise, d'une manière régulière et concertée, plusieurs missions de suivi-évaluation dans le souci de se rendre compte de l'impact réel des ressources mobilisées.

2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

❖ **Coopération Internationale**

- Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles, matérielles et humaines du Ministère.
- Objectif 2 : Redynamiser la coopération internationale
- Objectif 3 : Promouvoir les programmes et projets de la Francophonie

❖ **Intégration régionale**

- Objectif 1. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- Objectif 2 : Améliorer la gouvernance diplomatique (Gestion stratégique)
- Objectif 3 : *Promouvoir l'image de la RDC*
- Objectif 4 : *Promouvoir la coopération et le partenariat*
- *Objectifs 5 : Accélérer le processus d'intégration régionale*

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Responsable du Programme :
Fonction : Secrétaire Général

1. Stratégie du programme

Le programme vise à assurer la coordination administrative des activités et à appuyer les autres programmes pour la bonne gestion des ressources budgétaires et humaines. Il a pour objectifs : (1) Renforcer les capacités institutionnelles, matérielles et humaines afin d'améliorer l'efficacité des actions du Ministère ; (2) Garantir une bonne exécution budgétaire devant faciliter la réalisation des activités inscrites dans le budget du Ministère.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles, matérielles et humaines du Ministère.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Unité de mesure**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion des organes de coordination fonctionnels au sein du Secrétariat Général à la Coopération Internationale	%	50	50	50	75	100	100
Source : Rapport d'Activités du SGCI								
Mode de calcul : Nombre d'organes de coordination fonctionnels x100/Nombre total d'organes de coordination du secteur.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2	Nombre d'équipements et mobiliers de bureau	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'Activités du SGCI								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Unité de mesure**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3	Nombre d'agents formés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'Activités du SGCI								

Objectif 2. Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Taux d'exécution du budget de l'Etat alloué à la Coopération Internationale	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données :								
Mode de calcul : Total montant décaissé / total crédit alloué X 100								

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE DE L'INTEGRATION REGIONALE

Responsable :
Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'intégration régionale.

L'action du programme passe par la réforme suivante : (i) la mise en place des structures standards et des autres Directions supports et techniques au regard du projet de nouveau cadre organique du Secrétariat Général à l'Intégration Régionale, ainsi que l'élaboration, avec les parties prenantes, d'une politique nationale d'intégration régionale.

Pour renforcer l'efficacité de son action, le Ministère, dans son volet intégration régionale, a prévu l'ouverture des antennes de coopération/intégration régionale dans les missions diplomatiques de la RDC à étranger et auprès des Communautés Economiques Régionales dont la RDC est membre.

Le Ministère participe à l'intégration économique africaine conformément à l'agenda issu du Traité d'Abuja et à la mise en œuvre des autres instruments juridiques comme les traités de la SADC, du COMESA, de la CEEAC, de la CEPGL, de l'Accord cadre d'Addis Abeba ainsi que des traités et accords conclus dans le cadre tant bilatéral et multilatéral.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion des structures de coordination fonctionnels	%	ND	ND	50	80	100	100
Source : Rapport d'Activités								
Mode de calcul : - Nombre des structures de coordination fonctionnels x100/Nombre total d'organes de coordination du secteur.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'Indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.	Personnel formé	**Nombre**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport SG/IR								

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'Indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.	Bâtiment propre du SG/IR acquis	**Nombre**	ND	ND	ND	**1**	**-**	**-**
Source : *Rapport SG/IR*								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'Indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.	Structure nécessaire à l'IR assuré	**Nombre**	ND	ND	ND		**-**	**-**
Source : Rapport SG/IR								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'Indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.	Suivi évaluation interministériel renforcé	**Nombre**	ND	ND	ND		**-**	**-**
Source : *Rapport SG/IR*								

Objectif 2. : Améliorer la gouvernance diplomatique								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom de l'indicateur							
1.	Structures de renforcement de la coopération (Antennes) fonctionnelles	Nombre	0	0	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport SG/IR								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours 2020**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**		**2021**	**2022**	**2023**
2.	Document de politique et stratégie de l'IR validé	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport SG/IR								
Mode de calcul :								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.	Nouveau cadre organique validé	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport SG/IR								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.	Suivi évaluation du secteur réalisé	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport SG/IR								

Objectif 3 : assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Taux d'exécution du budget de l'Etat alloué à l'Intégration régionale	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :								

Objectif 4 : promouvoir l'image de la RDC								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Contributions dues par la RDC payées	Montant	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport SG/IR								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.	Conditions de travail dans les antennes de coopération améliorées	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport SG/IR								

PROGRAMME : REDYNAMISATION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Responsable du Programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Pour la concrétisation de ce programme, le Ministère de la Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie doit procéder à : (i) l'intensification de sa présence aux différentes rencontres internationales avec les partenaires traditionnels, aux Revues semestrielles et annuelles avec les partenaires multilatéraux, aux Sessions des Conseils d'Administration des Agences du Système des Nations Unies, à chaque Assemblée Générale Annuelle des Nations Unies ; (ii) à la diversification de ses partenariats (conquête des nouveaux partenaires) ; (iii) à la multiplication des visites de travail auprès des bailleurs de fonds et (iv) à la préparation et la bonne négociation des accords profitables à la République.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Relancer les relations de coopération avec les partenaires traditionnels								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre d'accords relancés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données :								

Objectif 2. Diversifier les relations de coopération								
Indicateur 1.		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre d'Accords conclus avec les nouveaux partenaires bi et multilatéraux	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données :								
Mode de calcul : - ***Constat*** - ***Comptage***								
Indicateur 2.		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de nouveaux partenariats Publics-Privés conclus	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mode de calcul : - ***Constat*** - ***Comptage***								

Objectif 3. **Accroitre de 20 % le niveau de mobilisation des ressources extérieures**								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Taux d'accroissement des ressources extérieures	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mode de calcul : $\frac{Mn-(Mn-1)}{Mn-1}\ x\ 100$ ***Mn : Montant mobilisé durant l'année en cours (année N)*** ***Mn*$^{n-1}$ **: Montant mobilisé durant l'année antérieure (année N^{-1}).**								

PROGRAMME : PROMOTION DES PROGRAMMES ET PROJETS DE LA FRANCOPHONIE

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Pour la concrétisation de ce programme, le Ministère de la Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie doit procéder à : l'implantation des centres de lecture et d'animation culturelles « CLAC », l'intensification de l'initiative francophone de formation à distance des maitres « IFADEM » ; la promotion de l'école et langue nationale « ELAN » ; la promotion de la diversité culturelle et du multilinguisme ; la promotion de la Francophonie numérique, de la Francophonie verte ou bleu, de la croissance économique et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et du Volontariat.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. **Valoriser la langue française et la diversité culturelle et linguistique**								
Indicateur 1		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre de CLAC implantés et opérationnels	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Indicateur 2		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre de Centres IFADEM implantés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Indicateur 3		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre d'ELAN implantées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 2. Contribuer à *la* **formation, l'éducation et la recherche scientifique**								
Indicateur 1		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre d'accords signés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

*Objectif 3. Promouvoir le d*éveloppement durable et la solidarité								
Indicateur 1		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre d'Accords signés et exécutés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Indicateur 2		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre de participation aux rencontres internationales	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

PROGRAMME : REDYNAMISATION DE L'INTEGRATION REGIONALE

Responsable du Programme :
Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Pour mener à bien sa mission liée à la mobilisation des ressources, à la formation et au placement des congolais dans les organismes régionaux et sous régionaux et à la pacification, le Ministère a besoin des partenaires avec qui prendre des engagements conformes aux intérêts de la RDC et exécuter ces engagements.

À cette fin, l'action du secteur concernera aussi bien la coopération triangulaire, la coopération bilatérale, l'appui à la coopération décentralisée et la coopération multilatérale dans le cadre des structures spécialisées pour la mobilisation des ressources extérieures que la coopération pour intégration régionale africaine laquelle est un facteur de croissance et de stabilité. Le programme a deux objectifs : (i) Promouvoir la coopération et le partenariat ; (ii) Accélérer l'intégration régionale.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. Promouvoir le partenariat et la coopération								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Apport de la coopération régionale en termes des ressources mobilisées	Montant	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 2 : Accélérer l'intégration régionale								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**			
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Participation à l'intégration régionale accélérée	Montant	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport Evaluation								

5. Décentralisation et Réformes Institutionnelles (Sections 24 et 35)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur Azarias RUBERWA MANYWA, Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles.

1. Présentation de la stratégie du Ministère

❖ Priorités Nationales

La vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de la porter comme pays à revenu intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030 et pays développé en 2050.

❖ Priorités Sectorielles

La mission du Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles est de contribuer à la promotion du développement humain durable par la conception et la mise en œuvre des réformes ainsi que le transfert des compétences, des ressources et des charges aux Provinces et aux ETD tout en corrigeant le déséquilibre de développement entre les Provinces et entre les ETD.

2. Objectifs les plus représentatifs de la politique du Ministère

Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs sont illustrés dans les tableaux ci-dessous :

- Objectif 1. Rendre la décentralisation effective
- Objectif 2. Collaborer avec la CENI dans la préparation et l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales :
- Objectif 3 : Assurer le suivi du découpage territorial ;
- Objectif 4 : Coordonner tout processus des réformes institutionnelles en République Démocratique du Congo.

PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE DE LA DECENTRALISATION

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage, l'orientation, la coordination administrative et le suivi de l'ensemble des activités du Ministère.

2. Objectifs et indicateurs du Programme

Objectif 1. Redynamiser les structures de pilotage, de coordination, de suivi de la mise œuvre de la décentralisation							
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**	**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de sessions des conférences des Gouverneurs tenues	Nombre	0	1	2	2	ND
2	Nombre des réunions du Comité Interministériel de Pilotage, de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre de la Décentralisation tenues	Nombre	0	1	1	1	ND
Source : Primature, Cabinet du Ministre, CTAD, UADS, Ministères sectoriels							

Objectif 1. Redynamiser les structures de pilotage, de coordination, de suivi de la mise œuvre de la décentralisation							
3	Nombre des réunions du Comité Interministériel de Pilotage, de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre de la Réformes Institutionnelles tenues	Nombre	1	1	4	4	ND
Source : Primature, Cabinet du Ministre, Ministères sectoriels							
Mode de calcul : **1.** Nombre d'organes de coordination fonctionnels x100/Nombre total d'organes de coordination du secteur. **Commentaires :** - **Indicateur 1 :** Cet indicateur mesure non seulement le nombre de réunions, mais aussi l'efficacité, le fonctionnement et l'état d'avancement de la décentralisation pour la période d'une année. - **Indicateur 2 :** Cet indicateur mesure le nombre de réunions, le fonctionnement ainsi que la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre la Décentralisation.							

Objectif 2. : Renforcer les Capacités Institutionnelles et Humaines							
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**	**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom						
1	*Nombre de bâtiments administratifs construits et équipés*	Nbre	0	0	0	5	6
2	Nombre de matériels roulants acquis	Nbre	0	3	20	20	19
3	Nombre d'agents et cadres formés	Nbre	101	30	200	250	300
Source : Rapport							

Objectif 3. Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur de la Décentralisation							
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**	**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1.	Taux d'exécution des crédits du programme Administration Générale	%	ND	ND	30	80	85
2.	Taux d'exécution des crédits du programme Décentralisation	%	ND	ND	0	80	85
Source des données : Direction Contrôle Budgétaire							
Mode de calcul : Proportion à partir de : - *Taux de croissance moyen* - *Taux d'inflation moyen* - *Taux d'échange moyen*							

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES

Responsable du programme :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles a pour mission de concevoir et mettre en œuvre les projets des Réformes. Pour mener cette mission à bon escient, il lui faut un capital humain qualifié et pluridisciplinaire.

Pour ce faire, le programme comporte les axes prioritaires ci-dessous :

- Gestion optimale des ressources humaines ;
- Acquisition des ressources financières et matérielles ;
- Promotion de la mission du Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles.
- Pilotage de la Stratégie Ministérielle des Réformes Institutionnelles
- Coordination des Réformes Institutionnelles
- Suivi et Evaluation de la mise en œuvre des différentes lois et textes réglementaires sur la Réforme Institutionnelle.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1 : Renforcer les capacités des agents du Secrétariat Général aux Réformes institutionnelles								
Indicateurs		Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°								
1.1	Nombre d'agents formés	Nbre	ND	ND	ND	100	130	160
Source de vérification : Direction des Services Généraux et du Personnel								
1.2	Nombre d'agents recrutés	Nbre	ND	ND	ND	80	100	56
Source de vérification : Direction des Services Généraux et du Personnel								

Objectif 2 : Acquérir des équipements pour un meilleur fonctionnement							
Indicateurs		Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	Libellé de l'indicateur							
2.1	Nombre d'équipements et mobiliers de bureau acquis	Nbre	0	0	0	100	150	200
2.2	Nombre d'équipements NTIC acquis	Nbre	0	0	0	50	100	150
2.3	Nombre d'équipements de transport acquis	Nbre	0	0	0	4	5	5
Source de vérification : Direction des Services Généraux et du Personnel								
2.2	Taux de financement	%	ND	ND	ND			
Source de vérification : Loi des finances								

Objectif 3 : Promouvoir la mission du Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	Libellé							
1	Nombre des recueils des textes légaux et règlementaires produits	Nbre	-	0	0	10 000	15 000	20 000
2	Nombre de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation organisées	Nbre	-	0	0	2	2	2
Source de vérification : Direction des Réformes								

PROGRAMME : DECENTRALISATION

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le programme « Décentralisation » a pour but de concrétiser la réforme de l'organisation administrative et territoriale du pays basée sur la décentralisation consacrée par la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo.

En effet, celle-ci met en place le pouvoir de l'Etat exercé à deux niveaux complémentaires et étroitement imbriqués : le niveau national, où le pouvoir est exercé par les Institutions de la République ; le niveau provincial où le pouvoir est exercé par les Institutions provinciales. Elle institue également trois paliers de gouvernance : l'Etat, la Province et l'Entité Territoriale Décentralisée.

Pour mettre en œuvre le processus de décentralisation d'une manière harmonieuse, cohérente, coordonnée, planifiée, efficace et efficiente, le Gouvernement congolais s'est doté en juin 2009 du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la décentralisation « CSMOD » avec sept axes. A ce jour, suivant les recommandations issues du deuxième forum national sur la décentralisation, tenue du 11 au 14 décembre 2019, deux autres axes se sont ajoutés, à savoir :

Axe 1 : Appropriation effective du processus de décentralisation
Axe 2 : Transfert des compétences et des ressources suivant une démarche de progressivité
Axe 3 : Renforcement des capacités.
Axe 4 : Développement des outils de planification et de gestion
Axe 5 : Harmonisation des processus de décentralisation et de déconcentration.
Axe 6 : Coordination efficace entre l'Etat central et les Provinces
Axe 7 : Financement de la décentralisation.
Axe 8 : Problématique de l'organisation des élections locales, municipales et urbaines ;
Axe 9 : Rapport de collaboration entre les assemblées provinciales et les gouvernements provinciaux.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Permettre à tous les acteurs de la décentralisation de s'approprier le processus							
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisation**	**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1.1	Nombre de sessions de sensibilisation organisées	Nombre	3	5	1	10	15
1.2.	Nombre d'acteurs clés atteints	Nombre	3 000	5 000	2000	7000	9000
1.3.	Taux de la population atteinte	%	60	65	25	60	80
Commentaire :							
Mode de calcul : 1. La méthodologie utilisée sera le simple comptage.							
Objectif 2. Contribuer à la bonne gouvernance des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées							
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisation**	**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1.1	Nombre de provinces dont les assemblées ayant contrôlé l'exécution du plan de développement provincial	Nombre	ND	ND	3	16	25
	Nombre d'ETD disposant de plans de développement local et/ou de budget participatif	Nombre	30	ND	30	50	100
1.3	Nombre de provinces ayant mis en place les conseils provinciaux de la décentralisation	Nombre	ND	ND	3	16	7
Objectif 3. Créer les meilleures conditions juridiques et financières pour les provinces et les entités territoriales décentralisées							
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisation**	**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nbre de mesure d'application des lois sectorielles élaborées et promulguées.	Nombre	ND	23	6	16	25
1.2.	Nbre de mesure d'application de la gouvernance financière élaborée et promulguée.	Nombre	ND	ND	30	50	100

PROGRAMME : REFORMES INSTITUTIONNELLES

Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Pour raison d'efficacité et plus de coopération dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles, il est impérieux de mettre en place un organe politique et technique en vue de fédérer tous les secteurs bénéficiaires des réformes et ainsi assurer un pilotage harmonieux.

Pour ce faire, un organe politique a été créé par un décret n° 18/031 du 19/11/2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage, de Mise en Œuvre et du Suivi des Réformes Institutionnelles en République Démocratique du Congo, en sigle **CNMOSRI.**

Un autre organe technique sera créé par un Arrêté portant composition, organisation et fonctionnement de la Cellule Technique d'Appui aux Réformes Institutionnelles, **CTARI** en sigle.

Le premier organe étant politique où se donnent toutes les orientations des réformes institutionnelles et le second reste une structure permanente de suivi et mise en œuvre des décisions et orientations du premier.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 1. Rendre opérationnel le Comité National de Pilotage et de Mise en Œuvre des réformes institutionnelles en République Démocratique du Congo.								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
1.1	Nombre de réunions du Comité National de Pilotage tenues	Nbre	ND	ND	ND	4	4	4
Source : Cab. Min. NB : Le comité a été créé par le Décret du Premier Ministre, fin 2018. De Janvier à Août 2019, il n'y a pas eu de réunions du Gouvernement ni de ses structures.								

Objectif 2. Coordonner harmonieusement tout processus de réformes institutionnelles dans tous les secteurs de la vie nationale								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
1.1	Nombre de secteurs réformés	Nbre	ND	ND	ND	3	5	7
	Source : les rapports d'enquête							
1.2	Taux de participation de notre Secrétariat Général dans le processus des Réformes Institutionnelles	%	ND	ND	ND	35	75	100
	Source : les rapports d'enquête							

Objectif 3. Suivi et Evaluation de la mise en œuvre des différentes lois et textes réglementaires sur les Réformes Institutionnelles

Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
2.1	Nombre de Réformes suivies	Nombre	ND	ND	ND	5	10	15
	Source : Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles							
2.2	Nombre d'études d'évaluation réalisées	*Nombre*	ND	ND	ND	2	2	3
	Source : Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles							

6. Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières (Sections 25, 26 et 83)

PRESENTATION DU MINISTERE

Gestionnaire des crédits : SE Monsieur **KANKONDE MALAMBA GILBERT**, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières.

1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Politiques Sectorielles

Le cadre stratégique du Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières fixe les enjeux majeurs notamment sur : (i) l'instauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ; (ii) le maintien de l'ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens ; (iii) l'érection d'une territoriale de proximité et de développement ; (iv) l'accompagnement dans la sécurisation des élections présidentielle, législatives, urbaines, municipales et communales et (v) la gestion des affaires coutumières.

2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

A. Intérieur et sécurité :

- Objectif 1 : Renforcer la gestion du territoire national
- Objectif 2 : Promouvoir la Démocratie
- Objectif 3 : Maintenir l'ordre public

B. Affaires Coutumières :

- Objectif 1 : Renforcer la capacité Institutionnelle
- Objectif 2 : Assurer la bonne gestion des Affaires Coutumières
- Objectif 3 : Intégrer et promouvoir les Peuples Autochtones Pygmées.

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE DE L'INTERIEUR ET SECURITE

1. Stratégie du programme

Pour rendre effectif ce programme, la stratégie consiste à renforcer le Pilotage de l'Administration de l'Intérieur et Sécurité et la coordination administrative en mettant l'accent sur le renforcement des Capacités humaines et matérielles des Agents et Cadres de cette Administration.

2. Objectifs et les indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer le pilotage de l'Administration de l'Intérieur et Sécurité									
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**			**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Nombre de mesure prise	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mode de calcul des Indicateurs Nombre des mesures prises/Exécution									

Objectif 2. Améliorer la coordination administrative									
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**			**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2.1	Nombre de mesure arrêté	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mode de calcul des Indicateurs Nombre des mesures arrêté/Exécution									

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE DES AFFAIRES COUTUMIERES

Responsable de programme :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

La stratégie de la Réforme et Modernisation de l'Administration Publique aborde de manière cohérente et harmonieuse à la fois les contraintes conjoncturelles et structurelles qui caractérisent l'Administration publique. Elle exploite d'une manière rigoureuse et pertinente les voies et moyens permettant d'améliorer le niveau et la qualité d'organisation, de fonctionnement et de gestion de l'Administration publique dans le strict respect des normes et règles de transparence, d'équité et de rationalité ainsi que des exigences d'une gestion publique axée sur les résultats (GAR).

C'est dans cette perspective que le Comité de Pilotage et de Modernisation de l'Administration Publique (CPMAP) a levé l'option, dans le cadre de la rationalisation des missions et structures organiques, de la nécessité de créer des nouvelles directions nécessaires qui s'imposent dans le cadre de la politique du Gouvernement en matière de développement organisationnel des Ministères. Il s'agit des directions devant assurer des rôles « supports » aux directions « métiers » qui sont inhérentes aux missions spécifiques à chaque administration.

Dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, le Ministère Délégué des Affaires Coutumières se trouve confronter aux difficultés suivantes :

- le dysfonctionnement de l'administration (faible présence d'outils de gestion stratégiques, faible présence textes juridiques et règlementaires…) ;
- faible couverture des structures organiques sur l'étendue de la République.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Taux de couverture des structures organiques	%	3	9	12	48	18	6	4
Sources : DRH									
1.2	Taux de fonctionnement de structures organiques	%	3	9	12	48	18	6	4
Sources : DEP et DRH									
1.3	Taux de renforcement des capacités	%	4	30	20	22	16	6	2
Sources : DEP et DRH									

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique									
1.4	Taux de couverture juridique	%	10	40	8	6	18	12	6
Sources : DRH, DPAP, DMEC, CTAAC-IPA									
1.5	Taux de mise en œuvre stratégique	%	12	14	16	24	20	10	4
Sources : DEP et CTAAC-IPA									

Mode de calcul des Indicateurs

- *Nombre de structures organiques installés / Nombre total de structures organiques prévues*
- *Nombre de structures organiques fonctionnelles / Nombre total de structures organiques installées.*
- *Nombre d'agents formés /nombre total d'agents y compris les chefs coutumiers (7 267 + 94 356 = 101 623) soit 100%.*
- *Nombre d'actes règlementaires pris / nombre d'actes prévus.*
- *Nombre de documents stratégiques élaborés / nombre total de documents stratégique prévus.*

Objectif 2. *Promouvoir une gestion performante des ressources humaines*									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Taux des actes de gestion des ressources humaines proposés dans l'année (commission d'affectation, notification, régime disciplinaire…)	%	10	15	20	22	15	10	8
Source : DRH									
1.2	Taux annuel de formation des agents	%	ND	1	7	28	37	18	9
Source : DRH									

Mode de calcul des Indicateurs

- *Nombre d'actes de gestion des ressources humaines pris par an /le nombre total des actes de gestion prévus.*

Nombre d'agents formés /nombre total d'agents y compris les chefs coutumiers (7 267 + 94 356 = 101 623) soit 100%

PROGRAMME : MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA SECURITE INTERIEURE ET EXTERIEURE

1. *Stratégique du programme*

Ce programme n'a que deux axes stratégiques qui sont le renforcement des capacités des Unité Opérationnelles de services des sécurités et la gestion des ressources humaines, matérielles et financières des services de sécurité.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. *Redynamiser le service de renseignement*								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des services mis en place	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 2. Poursuivre le processus de la réforme de la police								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des textes élaboré et promulgué	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :								
Objectif 3. Entamer la réforme des autres services de sécurité								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Cadre organique adapté	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND

PROGRAMME : ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Responsable du programme :

1. Stratégique du programme

Le programme de l'administration du territoire consacre sa stratégie sur deux axes d'intervention dont notamment : (i) la gouvernance du territoire dans ses diversifications et (ii) le renforcement des capacités.

A. La gouvernance du territoire

La préoccupation est celle de couvrir l'exécutif du territoire national d'ici 2019-2021 en prenant en compte la nouvelle configuration de l'administration territoriale qui entend doter les nouvelles provinces des infrastructures de base, accompagner les ETD et les entités territoriales déconcentrées, renforcer la législation à travers les textes règlementaires, accompagner les partis politiques et gérer les catastrophes.

Pour renforcer la gestion du territoire national, l'Administration de l'Intérieur et Sécurité dans le cadre du présent programme compte accompagner le Gouvernement de la République dans la mise en œuvre des actions suivantes : les recensements administratifs de la population, la délivrance des cartes d'identité et le renforcement des services de l'Etat-civil, la gestion de mouvement de population et la prévention de catastrophes naturelles ainsi que la maitrise des mouvements transfrontaliers et internes de la population.

B. Le renforcement des capacités

Pour définir les actions de renforcement des capacités, ce programme se penche sur les différents besoins exprimés par chaque acteur et opérateur (Directions et Services) et d'autres propositions de nos partenaires techniques et financiers en rapport avec la vision du programme.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Mettre en place une territoriale de non originaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Territoriale de non originaire mise en place	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 2. Délivrer les actes de l'Etat civil sur l'ensemble du pays								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
2.1	Nombre d'actes de l'Etat civil délivré	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 3. Former les Agents et cadres de la territoriale								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
3.1	Proportion des cadres et agents formés	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND

PROGRAMME : GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

Responsable du Programme :
Fonction :

1. Stratégies du Programme

Le programme a pour but d'assurer l'accompagnement du processus démocratique en RDC.

La mise en œuvre de ce programme tourne autour des actions suivantes :

- Renforcement des Capacités des Partis et Regroupements Politiques :
- Formation des leaders des Partis Politiques sur les vertus démocratiques ;
- Apprentissage de la culture politique et démocratique aux membres des partis politiques ;
- Accompagnement des Partis et Regroupements Politiques :
- Contrôler les sièges et Administrations des Partis et Regroupements Politiques ;
- Suivi sur terrain des activités des Partis et Regroupements Politiques ;
- Suivi des manifestations publiques.
- Promotion de la Démocratie :
- Vulgarisation des textes légaux ;
- Production des textes relatifs à la gouvernance démocratique ;
- Sensibilisation des Partis Politiques aux mœurs et coutumes démocratiques ;
- Accompagnement des institutions et organisations d'appui à la démocratie ;
- Subvention des Partis Politiques :
- Octroi des fonds pour le fonctionnement et la campagne électorale des Partis Politiques ;
- Collaboration avec la CENI :
- La mise à la disposition de la CENI les listes des Partis et Regroupements Politiques ;
- La certification des listes des candidats des partis et regroupements politiques ;
- Taxation de droits de dépôt des candidatures aux élections.

2. Objectifs et Indicateur de performance du Programme

Objectif 1. Renforcer les Capacités des Partis et Regroupements Politiques								
Indicateur		***Unité de mesure***	***Réalisation***		***Exercices***	***Cibles***		
N°			***2018***	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***	***2023***
1.1	*Nombre de Partis politiques formés*	*Nbre*	ND	ND	ND	*620*	*620*	*620*
1.2	*Nombre de Regroupements politiques formés*	*Nbre*	ND	ND	ND	*71*	*71*	*71*
1.3	*Nombre de modules de Formation*	*Nbre*	ND	ND	ND	*5*	*5*	*5*
Source : DEP, DAF, DRH, Direction de formation, Direction de Contacts et DANTIC								

Objectif 2. Accompagner les Partis et Regroupements Politiques dans le processus démocratique								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisation**		**Exercices**	**Cibles**		
N°	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre de missions de contrôle effectués	Nbre	ND	ND	ND	2	2	2
2.2	Nombre des Partis Politiques contrôlés	Nbre	ND	ND	ND	620	620	620
2.3	Nombre de Regroupements Politiques contrôlés	Nbre	ND	ND	ND	71	71	71
Source : DEP, DAF, DRH, Direction de formation, Direction de Contacts, DANTIC et Affaires Juridiques et Coopération								
Objet 3. Subventionner les Partis Politiques								
3.1	Nombre des Partis Politiques subventionnés	Nbre	ND	ND	ND	101	101	101
Source : DEP, DAF, DRH, Direction de formation, Direction de Contacts et Affaires Juridiques et Coopération								
Objectif 4. Collaborer avec la CENI dans l'accréditation des listes et des candidats								
4.1	Nombre de Partis Politiques mis à la disposition de la CENI	Nbre	601	ND	ND	620	620	620
4.2	Nombre de Regroupements Politiques mis à la disposition de la CENI	Nbre	71	ND	ND	71	71	71
4.3	Nombre des dépôts des candidatures certifiées ou accrédités	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP, DAF, DRH, Direction de formation, Direction de Contacts et DANTIC								
Objectif 5. Promouvoir la Démocratie : - **Au sein des Partis et Regroupements Politiques ;** - **Au sein de la Population**								
5.1	Nombre d'instruments Juridiques vulgarisés	Nbre	ND	ND	ND	2	2	2
5.2	Nombre des projets des lois déposés	Nbre	ND	ND	ND	1	1	1
Source : DEP, DAF, DRH, Direction de Formation, Direction de Contacts et DANTIC et Affaires Juridiques et Coopération								

PROGRAMME : GESTION DES AFFAIRES COUTUMIERES

Responsable :
Fonction :

1. Stratégique du programme

Pour amener les entités coutumières à jouer leur rôle de pôle de croissance, ce programme est engagé à relever les principaux défis suivants : (i) Améliorer le niveau de vie dans les villages ; (ii) Améliorer les infrastructures socio-économiques de base ; (iii) Réduire les disparités de développement entre les villages et les centres urbains ; (iv) Réduire les conflits dans les entités coutumières ; (v) Améliorer la capacité fiscale des entités locales ; (vi) Améliorer la productivité agricole des entités locales ; (vii) Sauvegarder les patrimoines coutumiers ; (viii) Contenir l'exode rural et la saturation des agglomérations urbaines (ix) Accroitre la recevabilité par la participation de la population.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Gérer les conflits coutumiers								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux de conflits cartographiés	**%**	2	8	38	30	14	8
1.2	Taux de conflits coutumiers résolus	**%**	2	8	38	30	14	8
1.3	Taux d'installation de CCRCC	**%**	50	0	20	25	0	0
Objectif 2. Gérer l'exploitation des ressources naturelles locales								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux de participation aux réunions	**%**	6	8	17	21	25	23
2.2	Taux de mise en œuvre des techniques pratiques	**%**	6	8	17	21	25	23
Objectif 3. Produire les Monographies des Entités Coutumières								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Taux de production de monographie	**%**	0	0	3	21	35	41
3.2	Taux des entités cartographiées	**%**	0	0	3	21	35	41
3.3	Taux des entités certifiées	**%**	0	0	3	21	35	41
Objectif 4. Gérer le pouvoir coutumier								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	Taux des entités payées	**%**	63	0.1	16.2	8.5	6.6	5.6
4.2	Taux d'entités coutumières certifiées	**%**	50	0	20	25	0	0
Objectif 5. Gérer le patrimoine coutumier								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.1	Taux de sauvegarde	**%**	ND	ND	15	38	31	16
5.2	Taux d'identification	**%**	ND	ND	20	40	25	15

PROGRAMME : INTEGRATION ET PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES

Responsable :

Fonction :

1. Stratégique du programme

Ce programme regorge en son sein tous les projets se rapportant à la sécurité, à la participation citoyenne, à l'apprentissage et au développement des techniques rationnelles de l'exploitation des ressources naturelles des PAP. Il s'agit de : (i) Vulgarisation des Textes légaux et Règlementaires relatifs aux PA (ii) Accès des PAP aux services sociaux de base ; (iii) Mise en place du système d'apprentissage pour l'exploitation des ressources locales ; (iv) Employabilité des PAP ; (v) Construction des logements des PAP. Pour y parvenir, les actions ci-après seront menées :

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Vulgariser les textes légaux et règlementaires relatifs aux PAP								
Indicateur		Unité	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
1.1	Taux des textes vulgarisés	%	28	14	0	10	18	30
Source : DGAC								
1.2	Taux des peuples autochtones atteint par la vulgarisation	%	5	7	12	15	25	36
Source : DGAC								

Objectif 2. Accéder aux services sociaux de base								
Indicateur		Unité	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
2.1	Taux d'accès aux services sociaux de base	%	Nd	Nd	5	20	35	40
Source : Secrétariat Général								
2.2	Taux d'Employabilité	%	2	3	10	25	30	30
Source : DGPAP								

Objectif 3. Mettre en place un système d'apprentissage pour l'exploitation des ressources locales								
Indicateur		Unité	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
3.1	Taux de PAP formés en exploitation des ressources locales	%	ND	ND	2	28	30	40
	Source : DPAP							

Objectif 3. Mettre en place un système d'apprentissage pour l'exploitation des ressources locales								
3.2	Taux d'amélioration de la Pharmacopée	%	ND	ND	10	24	28	38
	Source : DPAP							
Source : DPAP								

Commentaire : Ici, nous voulons aider 10 000 enfants PAP dans la prise en charge scolaire d'ici 2022.

Objectif 4 : Employer les PAP								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	**Nom**							
4.1	Taux d'emploi	%	2	3	10	25	30	30
Source : DPAP								
4.2	Taux de formation professionnelle	%	ND	ND	2	28	30	40
Source : DPAP								

Objectif 5: Construire des logements en faveur des PAP								
Indicateur		Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom							
4.1	Taux de construction	%	ND	ND	0	0	40	60
Source : DPAP								
4.2	Taux des PAP logés	%	ND	ND	0	0	40	60
Source : DPAP								

7. Défense Nationale et Anciens Combattants (Sections 27 et 28)

PRESENTATION DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Responsable : Monsieur le Pr. Aimé NGOI-MUKENA LUSA-DIESE,

Fonction : Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants.

1. Présentation stratégique du Ministère

Dans le secteur de la Défense, le projet de loi de Programmation Militaire est le pionnier et le socle des lois financières pluriannuelles élaborées au profit de Forces Armées de la République Démocratique du Congo. Il constitue un acte d'engagement de toute la Nation, pour appuyer la Réforme qui vise la création d'une armée républicaine, moderne, crédible et dissuasive.

Dans le cadre de la réorganisation de nos Forces Armées, il a été élaboré un plan de la réforme définissant la stratégie globale qui repose sur les 10 principes directeurs déclinés ci-dessous :

1. Le rajeunissement
2. La formation et entrainement
3. L'équipement adéquat
4. La prise en charge correcte des militaires
5. La redéfinition de l'organisation territoriale de la Défense
6. La séparation de chaîne de mise en condition et chaîne de mise en œuvre
7. La redéfinition de la doctrine d'emploi des forces
8. La réhabilitation et/ou la construction des infrastructures
9. Le phasage de la réforme
10. Les ressources de la réforme

Ces dix principes sous-tendent les six domaines qui définissent l'architecture de la politique publique du secteur de la Défense.

Ces six domaines représentent les différents programmes du Ministère de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion, à savoir :

- Administration générale
- Formation et entrainement
- Equipement des FARDC
- Infrastructures des FARDC
- Opérations militaires
- Anciens combattants.

2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

- Objectif 1. Améliorer la gestion des ressources humaines ;
- Objectif 2. Renforcer les capacités des militaires ;
- Objectif 3. Neutraliser les forces négatives

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de programme :
Fonction : Secrétaire Général à la Défense

1. Stratégie du programme

Le programme Administration Générale vise à assurer une gestion stratégique du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants à travers cinq axes stratégiques, à savoir :

- pilotage de la stratégie ministérielle
- coordination administrative de la défense
- coordination administrative de l'Etat-Major Général
- coordination administrative des anciens combattants
- rationalisation de la gestion des ressources humaines.

Il a pour finalité :

- améliorer la gestion des ressources humaines ;
- assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense nationale, anciens combattants et réinsertion ;
- assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat.

L'amélioration de la gestion des ressources humaines passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC. Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 de la Loi portant Statut du Militaire :

- Les allocations familiales
- Le complément familial
- Le logement ou l'indemnité de logement
- Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du MDNAC. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

Par ailleurs, la gestion du dispositif de coopération militaire permet à la RDC de mettre en œuvre les accords de coopération militaire et de renforcer les relations multilatérales et bilatérales avec les autres Etats sur le plan militaire.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la gestion des ressources humaines							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	**Nom**						
1.1	Taux de mise en œuvre des dispositions du statut des militaires des FARDC en rapport avec les avantages du militaire	%	**ND**	**ND**	100	100	100
Source : Secrétariat Général à la Défense							
1.2	Taux de mise en œuvre des dispositions du statut des agents des services publics de l'Etat affectés au MDNAC-R en rapport avec les avantages du personnel civil	%	**ND**	**ND**	100	100	100
	Source : Plan de réforme						

Objectif 2. Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	**Nom**						
2.1	Taux d'application des instructions relatives aux procédures des fonds	%	55	70	100	100	100
	Source : SG DEF/DBF et Plan de Réforme						

Objectif 3. Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	**Nom**						
3.1	Souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat	Nbre	31	31	50	55	60
	Source : Rapport de la Direction de la Coopération Militaire						
3.2	Taux d'application du dispositif de coopération militaire et de partenariat	%	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**
	Source : Plan de réforme						

PROGRAMME : FORMATION ET ENTRAINEMENT

Responsable de programme :

1. Stratégie du programme

La formation dans les Forces Armées de la République Démocratique du Congo est très spécifique. Toutes les structures de formation ont été regroupées sous un même commandement.

Cela a pour effets :

- l'harmonisation des procédures et des structures (Centres d'Instruction et Ecoles de Formation pour Sous-Officiers) chaque fois qu'une spécificité ne pourra être justifiée ;
- la mutualisation des formations en tronc commun (Académie Militaire) avant la spécialisation en différentes spécialités de la défense (Ecoles d'Armes et Centres d'Entraînement) ;
- le renforcement des qualifications techniques et le maintien des compétences de haut niveau assurées par des formations professionnelles et réalisées par un opérateur unique (Groupement des Ecoles Supérieures Militaires).

L'entraînement des unités revêtira un caractère prioritaire. Facteur de motivation pour les hommes et de cohésion pour les unités, l'entraînement sera maintenu à un haut niveau (60 jours annuels de préparation aux opérations par unité opérationnelle). Les normes de qualification seront fixées pour déterminer, à l'issue de chaque période d'entraînement, le degré d'opérationnalité de chaque unité.
Ce programme, qui consiste à assurer une formation militaire de qualité, est composé de trois actions, à savoir :

- instruction militaire de base
- entrainement des unités
- spécialisation et le perfectionnement

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer et rajeunir les effectifs des Forces Armées							
Indicateur		**Unité**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom						
1.	Nombre des civils recrutés	Nbre	8000	12586	18000	18000	18000
	Source : EMG/ EM OPS o **Définition** : C'est l'ensemble des civils recrutés au cours de l'année o **Mode de calcul** : Somme arithmétique des civils recrutés au cours de l'année. o Commentaire : le tableau présente les effectifs à recruter dans le civil pour une formation militaire de base.						

Objectif 2. Renforcer les capacités des militaires							
Indicateur		**Unité**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	**Nom**						
2.1	Militaires entrainés	Nbre	**ND**	**ND**	39600	128749	128749
	Source : Plan de Reforme des FARDC						
2.2	Troupes et sous-officiers instruits	Nbre	8000	12586	18000	18000	18000
	Source : Plan de Reforme des FARDC						

Objectif 3. Spécialiser et perfectionner les militaires							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	**Nom**						
3.1	Officiers spécialisés	Nbre	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**
	Source : Plan de Réforme des FARDC						

PROGRAMME 3 : EQUIPEMENTS

Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

La priorité est accordée à la dotation des unités en équipements, surtout aux unités de 1er échelon que sont les Régiments. Les crédits d'équipement couvrent dans l'ordre l'acquisition et l'entretien du charroi, des transmissions et de l'armement collectif, principalement à cause de leur effet de crédibilisation des Forces de défense et de dissuasion vis-à-vis de l'ennemi.
Des normes de qualification seront fixées pour déterminer le degré d'opérationnalité de chaque unité par rapport à son tableau de dotation.
Le programme a pour actions :

- acquisition des équipements FARDC
- maintenance des équipements des FARDC

Ces actions ont deux objectifs à savoir :

- doter les FARDC en équipements adéquats ;
- entretenir les équipements militaires existants.

C'est ici le lieu d'affirmer la détermination de garantir la montée en puissance des Forces Armées en termes de renforcement des capacités d'intervention des forces terrestre, aérienne, navale, de service de renseignements militaires et d'influence.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Doter les FARDC en équipements adéquats								
Indicateur		Unité	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	**Nom**							
1.1	Equipements individuels acquis	Nbre	ND	ND	200.000	200.000	200.000	ND
1.2	Equipements collectifs acquis	Nbre	ND	ND	3000	3000	3000	ND
1.3	Equipements majeurs (engins blindés) acquis	Nbre	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**	756	ND
	Sources : Projet de loi de programmation Militaire							

Objectif 2. Entretenir les équipements militaires existants							
Indicateur		Unité	2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom						
2.1	Nombre d'équipements collectifs maintenus	Nbre	ND	ND	3000	3000	3000
2.2	Nombre d'équipements majeurs (engins blindés) maintenus	Nbre	ND	ND	ND	ND	756
	Source : Etat-major logistique						

PROGRAMME : INFRASTRUCTURES

Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme concerne les infrastructures militaires à réhabiliter et/ou à construire ainsi que leur entretien. Il s'agit du casernement pour les militaires et leurs dépendants et autres infrastructures militaires telles que les quartiers généraux, les centres de formation, les bases militaires, les bases logistiques, les aéroports et les hôpitaux militaires.

Les objectifs spécifiques de ce programme consistent à réhabiliter, construire et à entretenir :

- les centres d'instruction, d'entraînement et les écoles militaires;
- les quartiers généraux des groupements aériens et navals;
- la base aérienne de WALIKALE ;
- la plate-forme aérienne de BIRUWE ;
- l'hôpital militaire de la 3ème Zone de défense ;
- les casernements des Régiments de la 3ème Zone de défense ;
- les casernements de NEUF Bataillons de DEUX Brigades de Réaction rapide, et UNE Brigade de Défense Principale (de la 3ème Zone de Défense) ;
- le Quartier Général de l'Etat-Major Force Navale ;
- l'Etat-Major de la Base Navale de BANANA ;
- le Quartier Général Corps de Troupe de Transmission ;
- les Quartiers Généraux de 06 Régions Militaires (11-12-13-22-33-34) ;
- le Quartier Général de la Force Aérienne ;
- le Quartier Général de Corps de Santé Militaire ;
- le Quartier Général et Etat-Major Bataillon Service de Communication et d'Information des Forces Armées ;
- le Quartier Général du Service d'Education Civique, Patriotique et d'Actions Sociales ;
- le quartier Général 11ème Groupement Naval ;
- le quartier Général 32ème Régiment Génie ;
- les bases logistiques des Zones de défense ;
- l'hôpital Militaire à BUNIA et à KIKWIT.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Réhabiliter les infrastructures militaires							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom						
1.1	Ecoles, Centres d'instruction, et Centres d'entrainement réhabilités	Nbre	ND	ND	12	12	ND
	Source : Plan de Réforme						

Objectif 2. Construire les infrastructures militaires							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom						
2.1	Etats-majors et bases militaires construits	Nbre	ND	ND	15	14	20
	Source : Projet de loi de programmation Militaire						

PROGRAMME : OPERATIONS MILITAIRES

Responsable de programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme concerne les opérations. Il s'agit ici de doter les Forces armées en fonds pour les opérations relatives à :

- la restauration de la paix sur toute l'étendue de la RDC ;
- la participation aux missions de paix, conformément à nos engagements internationaux ;
- la préparation de la relève de la MONUSCO.

Ce programme a pour actions :

- la mise en œuvre des opérations ;
- l'appui renseignement et opérations d'influence ;
- le Commandement et le contrôle de la mise en œuvre des opérations ainsi que le fonctionnement des structures de mise en œuvre.

Partant de ces actions, ce programme a trois objectifs à savoir :

- neutraliser les forces négatives ;
- appuyer le renseignement militaire ;
- mener les opérations d'influence.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Neutraliser les forces négatives							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom						
1.	Proportion des forces négatives neutralisées	%	ND	ND	100	100	100
	Source : Plan de Réforme						

Objectif 2. Appuyer le renseignement militaire							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom						
2.	Renseignements produits	%	ND	ND	100	100	100
	Source : Plan de Réforme						

Objectif 3. Accroitre les opérations d'influence							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom						
3.	Activités de sensibilisation organisées	Nbre	ND	ND	100	100	100
	Source : Plan de Réforme FARDC						

3. L'opérateur concourant à la politique du programme Opérations militaires : AFRIDEX

L'AFRIDEX est service public doté de l'autonomie administrative et financière et placée sous l'autorité du Ministre ayant la Défense nationale dans ses attributions.
Elle a pour missions :

- la production de tous explosifs, munitions civiles et militaires, armes et autres produits analogues ou connexes, y compris les accessoires ;
- la réalisation de toutes opérations et prestations se rattachant directement ou indirectement à cette activité.

PROGRAMME : ANCIENS COMBATTANTS

Responsable de programme :

Fonction : Secrétaire Général aux Anciens combattants

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du programme

Ce programme a pour but d'améliorer la gestion et la prise en charge des anciens combattants suivant la lettre de mission n° CAB/PM/CR/GMG/2015/2766 du 30 avril 2015.

Le Secrétariat Général aux Anciens Combattants connait des problèmes récurrents qui se résument de la manière suivante :

- non application des dispositions du Titre 3 de l'après carrière de la Loi 13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- non maîtrise des effectifs des Anciens Combattants, pensionnés militaires et leur dépendants ;
- lourdeur dans l'exécution et traitement des dossiers ;
- faible taux de la pension et non uniforme sur l'ensemble du Pays ;

- conflits de compétence de gestion des Anciens Combattants, Pensionnés et leur dépendants entre le Secrétariat Général aux Anciens Combattants et Secrétariat Général à la Fonction Publique en charge de passif ;
- détérioration très avancée et insuffisance des bâtiments ;
- obsolescence et insuffisance des matériels ;
- carence du charroi automobile ;
- faiblesse dans la prise en charge des soins médicaux, d'inhumation et autres interventions sociales ;
- spoliation du patrimoine des Anciens Combattants ;
- vieillissement, manque de motivation et sous qualification du personnel.

Ce programme a pour actions :

- protection sociale des invalides de guerres, retraités militaires et des anciens combattants
- gestion des infrastructures et équipements des Anciens Combattants.

1.2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer les conditions de vie des Anciens Combattants							
Indicateur		Unité	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	**Nom**						
1.	Pension des invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants améliorée	%	ND	ND	3	100	100
2.	Tributaires assistés	Nbre	ND	ND	40996	44816	44816
	Source : SG/ Anciens combattants						

Objectif 2. Rationaliser la gestion des tributaires							
Indicateur		Unité	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	**Nom**						
1.	Cartes biométriques distribuées	Nbre	ND	ND	4911	44816	44816
	Source : Feuille de route de redynamisation des activités de l'administration des AC.						

Objectif 3. Assurer la gestion optimale du patrimoine des anciens combattants par la construction, la réhabilitation et l'acquisition des équipements et matériels							
Indicateur		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom						
3.1	Bâtiments construits et réhabilités	Nbre	ND	ND	1	15	15
3.2	Equipements et matériels acquis	Nbre	ND	ND	ND	43	43
	Source : Feuille de route de redynamisation des activités de l'administration des AC						

8. Économie Nationale (Section 29)

PRESENTATION DU MINISTERE

1. Présentation stratégique du ministère

❖ Politiques sectorielles

La politique du Ministère de l'Economie Nationale consiste à assurer la régulation entre les différents secteurs marchands de l'économie nationale, à produire des statistiques courantes, à élaborer des études sectorielles et des politiques publiques économiques devant conduire à la création des richesses.

Tenant compte des effets néfastes de la covid19 et en vue de renforcer la résilience de notre économie, le Ministère de l'Economie Nationale s'attèle à jeter les bases de la transformation structurelle du secteur productif du Pays à travers une stratégie transversale de coordination des actions de diversification de l'économie nationale basée sur la transformation des produits primaires locaux.

Toutes ces stratégies et politiques devant induire une croissance durable et inclusive.

En effet, le Gouvernement a initié depuis 2001, une batterie des réformes structurelles qui visent, non seulement à stabiliser le cadre macro-économique, mais également à impulser une croissance économique qui soit durable et inclusive.

Pour matérialiser ces ambitions, le Ministère de l'Économie Nationale prévoit deux programmes, à savoir :

1. l'Administration Générale et
2. la Régulation de l'Économie.

Le programme Administration Générale se décline en deux actions ci - dessous :

- le pilotage de la stratégie ministérielle ;
- la coordination administrative ;

Tandis que le Programme Régulation de l'Économie, comprend sept actions ci-après :

- la protection des Consommateurs ;
- l'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires ;
- coordination des politiques et des stratégies transversales de la diversification de l'économie nationale ;
- la promotion de la transformation des produits locaux du secteur primaire (Produits de base) ;
- la mise en valeur de l'ensemble de l'espace productif national ;
- la promotion de l'entreprenariat national ;
- le renforcement du système d'informations économiques.

2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

- Objectif 1. Promouvoir une gestion performante des ressources humaines
- Objectif 2. Promouvoir le développement économique par le secteur privé et la diversification de l'Economie

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de programme :

Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Le programme portant sur l'Administration Générale du Ministère de l'Economie Nationale s'appuie sur le diagnostic institutionnel et fonctionnel contenu dans le programme stratégique du développement national PNSD sectoriel de l'économie nationale, lequel avait été validé politiquement par le Ministre de l'Economie Nationale. Les faiblesses identifiées sont les suivantes :

- faible niveau de mise en œuvre de certaines missions du Ministère ;
- faible niveau d'exécution des crédits alloués ;
- insuffisance des locaux et d'équipements.

Face à ce diagnostic, il a été préconisé des actions de renforcement des capacités institutionnelles à savoir :

- *d'assurer le pilotage et la coordination administrative des services ;*
- *renforcer les performances fonctionnelles des services centraux ;*
- *promouvoir une gestion performante des ressources humaines ;*
- *garantir une gestion efficiente des Ressources Matérielles et financières.*

C'est dans la droite ligne ce diagnostic que s'appuie le programme Administration Générale. Ainsi ce programme vise à renforcer les capacités à travers deux volets à savoir :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des ressources matérielles et financières.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines

N°	Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
01	Taux d'utilisation efficient des agents des services centraux	%	-----	25	25	+25	+50	100
02	Taux des agents formés	%	------		10	+20	+45	75
03	Taux d'occupation des locaux.	%	------	400	400	-200	-100	100

Objectif 2 : Renforcer la performance fonctionnelle des services centraux

N°	Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
01	Taux des agents bénéficiaires des primes permanentes et spécifiques	%	0	0	0	100	100	100
02	Taux des agents bénéficiaires d'une prise en charge médicale.	%	0	0	0	100	100	100
03	Nombre des véhicules assurant le transport des agents	Nombre	0	0	0	+6	+6	+12

Source : DSG

Objectif 3 : Garantir une gestion efficiente des ressources matérielles et financières

N°	Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
01	Taux d'exécution des crédits du programme administration Générale	%	ND	ND	ND	85	90	95
02	Taux d'exécution des crédits du programme de régulation économique	%	ND	ND	ND	85	90	95

PROGRAMME : REGULATION DE L'ECONOMIE

Responsable du Programme :

Fonction :

1. ***Stratégie du programme***

La fonction de régulatrice concerne les activités économiques ainsi que les prix et tarifs sur le marché intérieur. A ce titre, la régulation est matérialisée à travers une orientation des politiques économiques publiques et un fonctionnement harmonieux du marché intérieur. Elle veille à garantir l'équilibre des marchés qui stimule la loi de l'offre et la demande. Créer un environnement économique incitatif aux investissements publics ou privés.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère dispose des divers instruments dont : l'orientation des politiques publiques économiques, la réglementation du Marché intérieur, le contrôle à priori et à posteriori des prix et tarifs.

En outre, Il est fait usage d'autres mécanismes de régulation économique, tels que la subvention, le contingentement des importations, la péréquation, la stabilisation des prix, la gestion de stock de sécurité pour les produits pétroliers, etc.

Ainsi, ce programme se décline en sept actions :

- la protection des Consommateurs ;
- l'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires ;
- coordination transversale des politiques et des stratégies de la diversification de l'économie nationale,
- promouvoir la transformation de la production locale du secteur primaire ;
- la mise en valeur de l'espace productif ;
- la promotion de l'entreprenariat national ;
- le renforcement du système d'informations économiques.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Promouvoir le développement économique par le secteur privé et à assurer une croissance durable portée par la diversification de l'offre intérieure							
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	Nom						
1	Nombre de secteurs économiques à promouvoir la diversification	Nombre	ND	5	+6	+10	20
2	Nombre des textes légaux vulgarisés	Nombre	ND	3	+5	+2	10
3	Nombre d'investisseurs par secteur économique : primaire, secondaire, tertiaire	Nombre	ND	ND	+100	+150	250

Source : Journal Officiel de la République, ANAPI, Code des investissements, DEP ECONOMIE, Rapport BCC.

Objectif 2. Renforcer les mesures de protection des consommateurs							
Indicateur		**Unité**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	**Nom**						
1.1	Nombre des missions de surveillance des marchés	Nombre	ND	4	+4	+4	12
1.2	Nombre des mesures de lutte contre la fraude et la contrebande	Nombre	ND	3	+8	+9	20
1.3	Nombre des campagnes de sensibilisation des associations des consommateurs	Nombre		4	+4	+4	12

Objectif 3 Améliorer l'efficacité des politiques économiques							
Indicateur		**Unité**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	**Nom**						
1.1	Nombre des mesures exécutées	Nombre	ND	ND	+8	+10	18

9. Finances (Section 30)

Responsable du Ministère : Monsieur SELE YALAGHULI
Fonction : Ministre d'Etat

1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités Nationales

Depuis décembre 2019, la République Démocratique du Congo s'est dotée du Plan National Stratégique de Développement, PNSD en sigle. Il s'agit d'un cadre stratégique unique de référence pour les interventions de toutes les parties prenantes au développement, avec l'obligation de résultats et de redevabilité. Il constitue également un cadre d'harmonisation des interventions des partenaires au développement et d'alignement de leurs contributions aux priorités nationales au niveau des secteurs et des provinces.
Ainsi, au travers de ce document de planification stratégique, la RDC aspire, à l'instar de la plupart des pays en développement, à rejoindre le club des pays développés. La réussite de cette vision requiert plusieurs préalables compte tenu de contraintes qui pèsent encore sur le fonctionnement et le développement de l'économie nationale.
À cet effet, le Gouvernement a décidé d'assigner à son action cinq orientations, à savoir : (i) valorisation du capital humain, développement social et culturel ; (ii) renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ; (iii) consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ; (iv) aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ; et (v) protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.
Par ailleurs, pour faire face à la crise économique due à la pandémie à Covid-19, Son Excellence Monsieur le Président de la République a lancé le 18 juin 2020, le Programme Multisectoriel d'Urgence d'Atténuation des Impacts de la Covid-19. Ce dernier se décline en trois axes stratégiques ci-après :

- riposte, surveillance et renforcement du système de Santé ;
- soutien à la stabilité macro-économique et à la relance de l'économie ; et
- atténuation des risques et soutien aux populations.

❖ Politiques Sectorielles

Au niveau sectoriel, le Ministère des Finances, jouant un rôle prépondérant dans la mobilisation des ressources publiques destinées à financer le programme de développement et dans la rationalisation, devra donc recentrer son action autour des priorités suivantes :

- l'opérationnalisation de la chaîne des recettes publiques, à travers l'informatisation des régies financières, en vue de la mise en place d'une base de données permettant le partage et l'échange des informations ;
- la diversification des sources de financement de l'économie, en favorisant l'accès du pays aux marchés financiers internationaux et auprès des investisseurs institutionnels internationaux pour obtenir des financements et faire face au vaste ambitieux programme de développement du pays conformément à la vision du Président de la République ;
- la poursuite de la simplification du système fiscal congolais, en vue de l'amélioration du climat des affaires ;

- l'opérationnalisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- le renforcement du contrôle des finances publiques et la rationalisation des exonérations ;
- la gestion de la dette, le renforcement des capacités de gestion des engagements financiers du pays vis-à-vis des tiers afin de parvenir à moyen terme à une gestion efficace et viable ;
- la finalisation de la stratégie sectorielle du Ministère des Finances ; et
- le renforcement des capacités matérielles et humaines.

2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

<table>
<tr><td colspan="8">Objectif 1. Améliorer la coordination des services et assurer la mise en œuvre des programmes du Ministère</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="2">Cibles</td></tr>
<tr><td>No</td><td>Nom de l'indicateur</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1.1</td><td>Taux d'exécution de résolutions issues de réunions de concertation entre le cabinet et l'ensemble de services.</td><td>%</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td>100</td><td>100</td><td>100</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : permet d'évaluer le niveau d'exécution de résolutions du cadre de concertation qui devra être mis en place en 2021 ;
Mode de calcul : (Nombre de résolutions exécutées/nombre de résolutions issues du cadre de concertation)*100
Source : Cabinet</td></tr>
<tr><td>1.2</td><td>Taux d'exécution du PAP du Ministère</td><td>%</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td>100</td><td>100</td><td>100</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : indicateur permettant d'évaluer le niveau d'exécution des activités prévues dans le PAP du Ministère
Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées/nombre d'activités prévues)*100
Source : DEP (RAP du ministère des finances)</td></tr>
<tr><td colspan="8">Objectif 2 : Appuyer à l'amélioration du cadre macro-économique</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="2">Cibles</td></tr>
<tr><td>No</td><td>Nom de l'indicateur</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>2.1</td><td>Taux d'inflation fin période</td><td>%</td><td>7,2%</td><td>4,6%</td><td>21,1%</td><td>7,0%</td><td>5,8%</td><td>4,8%</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : Est la variation de l'indice du mois t par rapport à celui du mois t-1
Mode de calcul : $T_x = \left(\frac{IPC_t}{IPC_{t-1}} - 1\right) * 100$;
Source : CPCM</td></tr>
<tr><td>2.2</td><td>Taux de change fin période</td><td>%</td><td>1635,6</td><td>1673,0</td><td>2025,5</td><td>2167,3</td><td>2293,2</td><td>2403,8</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : Est la variation de la monnaie locale au mois t par rapport à celle du mois t-1 ;
Mode de calcul : TC= ($\frac{TC_t}{TC_{t-1}}$ -1)*100
Source : CPCM</td></tr>
<tr><td>2.3</td><td>Taux de croissance</td><td>%</td><td>5,5%</td><td>4,4%</td><td>-2,4%</td><td>3,6%</td><td>5,7%</td><td>7,5%</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : Est la mesure de variation du PIB réel entre l'année t et l'année t-1
Mode de calcul : Tc écon=$\left(\frac{PIB_t}{PIB_{t-1}} - 1\right) * 100$;
Source : CPCM</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="8">Objectif 2 : Appuyer à l'amélioration du cadre macro-économique</td></tr>
<tr><td>2.4</td><td>Niveau de réserves en couverture d'importations des biens et services</td><td>Mois</td><td>0,87</td><td>0,84</td><td>0,80</td><td>1,06</td><td>1,50</td><td>2,12</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : Niveau de réserve en monnaie étrangère permettant de couvrir les importations pendant une période donnée.
Mode de calcul : Tc écon=$\left(\frac{PIB_t}{PIB_{t-1}} - 1\right) * 100$;
Indicateur 4 : réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivante
Source : CPCM</td></tr>
<tr><td colspan="8">Objectif 3 : Accroitre le niveau de mobilisation des ressources publiques</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="2">Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>No</td><td>Nom de l'indicateur</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>3.1</td><td>Recettes effectives totales</td><td>%</td><td>60%</td><td>82,9%</td><td>Nd</td><td>100</td><td>100</td><td>100</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : cet indicateur mesure l'écart entre les recettes effectives le budget initialement approuvé
Mode de calcul : (Recettes réalisées/assignations) *100
Source : Loi portant reddition des comptes</td></tr>
<tr><td>3.2</td><td>Pression fiscale</td><td>%</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : cet indicateur mesure le poids des impôts dans l'économie d'un pays
Mode de calcul : (Impôts prélevés sur une année/PIB) *100
Source : Régies Financières</td></tr>
<tr><td colspan="8">Objectif 4 : Améliorer la gestion des ressources financières et contribuer à l'évaluation de la redevabilité</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="2">Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>No</td><td>Nom de l'indicateur</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>4.1</td><td>Dépenses effectives totales</td><td>%</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les dépenses effectives totales correspondent au montant initialement approuvé, tel qu'indiqué dans les documents du budget de l'État et les rapports de finances publiques.
Mode de calcul : (Dépenses exécutées/total des dépenses prévues)*100
Source : Loi portant reddition des comptes</td></tr>
<tr><td>4.2</td><td>Opérations de l'Administration centrale non comptabilisées dans les états financiers</td><td>%</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les dépenses de l'Etat sont comptabilisées en dehors des états financiers de l'Administration centrale
Mode de calcul : (nombre des opérations non comptabilisées/nombre total des opérations)*100
Source : DGTCP (DTMF, DRQC, IST)</td></tr>
</table>

Objectif 5 : Assurer le développement conceptuel et opérationnel de gestion des finances publiques								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.1	Plan triennal des réformes pour la modernisation des finances publiques	Unité	Nd	Nd	1	-	-	
Explication : *cet indicateur permet de constater l'existence d'un plan de modernisation des finances publiques ;* ***Mode de calcul :*** *constat* **Source** : COREF								
5.2	Taux de réalisation des activités et de l'implémentation du plan d'actions triennal des réformes pour la modernisation des finances publiques	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : *il permet d'évaluer l'opérationnalisation du plan triennal des réformes pour la modernisation des finances publiques ;* ***Mode de calcul :*** *(nombre d'activités réalisées/nombre d'activités prévues)*100 ;* ***Source*** *: COREF*								

PROGRAMME 1. ADMINISTRATION GENERALE

Pré-Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Les études diagnostiques nationale et internationale menées à la demande du Gouvernement ont révélé que l'Administration Publique congolaise en général et celle des Finances en particulier, souffre d'un problème de gouvernance caractérisé notamment par: (i) des incohérences dans la définition des missions, des structures et des emplois ; (ii) l'inexistence d'un document de politique sectorielle ; (iii) l'absence d'une unité de coordination au sein de l'Administration des Finances ; (iv) l'asymétrie de l'information et de la communication ; (v) la faiblesse de la transparence et de la redevabilité ; (vi) les mauvaises conditions de travail (vétusté de l'outil de travail, faible motivation etc.) qui contribue à sa contre-performance.

Eu égard à ce qui précède, la mise en place de ce programme vise essentiellement à améliorer les performances des services du Ministère, en vue de leur permettre d'assurer de façon coordonnée, efficace et efficiente les missions et attributions qui leur sont assignées.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Améliorer la coordination des activités des services et assurer une meilleure mise en œuvre des programmes du Ministère								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux d'exécution de résolutions issues de réunions de concertation entre le cabinet et l'ensemble de services.	**%**	Nd	Nd	Nd	100	100	100
Explication : *permet d'évaluer le niveau d'exécution de résolutions du cadre de concertation qui devra être mis en place en 2021 ;* ***Mode de calcul*** *: (Nombre de résolutions exécutées/nombre de résolutions issues du cadre de concertation)*100 :* ***Source :*** *Cabinet du Ministre*								
1.2	Nombre de réunions de concertation entre le cabinet et l'ensemble de services	**Nombre**	Nd	Nd	Nd	4	4	4
Explication : *permet d'évaluer l'opérationnalisation du cadre de concertation* ***Mode de calcul :*** *Comptage* ***Source :*** *Cabinet du Ministre*								
1.3	Taux d'exécution du PAP du Ministère	**%**	Nd	Nd	Nd	100	100	100
Explication : *indicateur permettant d'évaluer le niveau d'exécution des activités prévues dans le PAP du Ministère* **Mode de calcul** *: (Nombre d'activités réalisées/nombre d'activités prévues)*100* ***Source*** *: DEP (RAP du ministère des finances)*								

Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Ratio des effectifs organiques par rapport aux effectifs en place	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : c'est le pourcentage des postes occupés sur les postes prévues par le cadre organique ; **Mode de calcul*: (****Effectifs en place par rapport aux effectifs organiques)*100*** ***Source :*** *DRH*								
2.2	Taux des services du Ministère logés dans un bâtiment public	%	33,33	41,67	41,67	43	65	75
Explication : pourcentage de services logés dans un bâtiment public sur le total des services ***Mode de calcul*** : ***(****Services du Ministère logés dans un bâtiment public/total de services du Ministère)*100*** ***Source : DAF***								
2.3	Taux d'exécution des crédits alloués au Ministère	%	110,38	107,14	19,22	100	100	100
Explication : le pourcentage des crédits exécutés sur les crédits prévus au cours d'une période donnée ; ***Mode de calcul*** : ***(****paiement effectué /crédits votés)*100*** ***Source :*** *DAF*								

Objectif 3 : Renforcer le système de planification et de production des statistiques du Ministère des finances								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2017	**2018**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Taux d'exécution du PAP-CDSMT	%	Nd	Nd	Nd	100	100	100
Explication : *pourcentage des activités réalisées par rapports aux activités prévues* ***Mode de calcul :*** *Ratio des activités réalisées par rapport aux activités prévues×100* ***Source :*** *DEP*								
3.2	Taux d'exécution du PIP	%	Nd	Nd	Nd	100	100	100
Explication : *permet d'évaluer les projets d'investissements exécutés au cours d'un exercice* ***Mode de calcul :*** *(nombre des projets d'investissement réalisés par rapport aux projets prévus)*100* ***Source :*** *DEP*								
3.3	Nombre d'éditions de Condensés statistiques publiés	Nombre		1	Nd	4	4	4
Explication : *indicateur sert à vérifier la fréquence de publication de condensés statistiques* ***Mode de calcul :*** *Comptage* ***Source :*** *DEP*								

Objectif 4 : Assurer l'audit et contrôle des procédures et processus ayant trait à la gestion des structures, des moyens et des fonctions								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	Niveau d'exécution des outils d'audit et de contrôle internes	%	Nd	Nd	Nd	100	100	100
Explication : *cet indicateur permet d'évaluer l'exécution des outils d'audit et de contrôle internes (manuel des procédures, système de reporting, etc.)* ***Mode de calcul :*** *nombre d'outils exécutés/ nombre d'outils prévus*100* ***Source :*** *DAC*								
4.2	Niveau de respect des procédures de gestion	%	Nd	Nd	Nd	100	100	100
Source : DAC								
Explication : *cet indicateur permet d'évaluer l'exécution des procédures de gestion* ***Mode de calcul :*** *nombre de procédures exécutées/procédures prévues*100* ***Source :*** *DAC*								

Objectif 5 : Améliorer la gestion des archives, les systèmes d'information et de communication du Ministère								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.1	Taux d'informatisation des services	%		30	50	85%	97%	100%
Explication : *sert à vérifier les services du Ministère disposant d'équipements informatiques* ***Mode de calcul:*** *Nombre de services informatisés sur l'ensemble des services×100* ***Source : DANTIC/DSI***								
5.2	Taux de dématérialisation	%	nd	Nd	nd	85%	97%	100%
Explication : *sert à évaluer le niveau de dématérialisation de dossiers physiques traités au sein du Ministère* ***Mode de calcul :*** *Nombre de documents numérisés sur le total des documents archivés×100* ***Source : DANTIC***								
5.3	Ratio des documents archivés conformément aux normes	%		30%	45%	85%	97%	100%
Explication *: pourcentage de documents archivés conformément aux normes par rapport à l'ensemble de documents* ***Mode de calcul :*** *Nombre de documents archivés conformément aux normes sur le total des documents archivés×100* ***Source : DANTIC***								

PROGRAMME : APPUI ALA STABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE

Responsable du Programme :

1. Stratégie du programme

Dans le cadre de sa mission, le Ministère des Finances doit, entre autres, veiller à la stabilité du cadre macroéconomique. Celui-ci est constitué de l'ensemble de comptes qui retracent l'état de l'économie. Il vise à donner une image fidèle de l'économie, qui sert d'analyse et de formulation des politiques publiques. Il constitue également un outil d'évaluation de l'impact des chocs liés à certaines variables sur l'économie nationale.

Ce programme a pour objectif de consolider la stabilité du cadre macroéconomique, monétaire et de change ainsi que toutes les réformes y afférentes. Ses indicateurs sont analysés afin de déboucher sur les propositions de mesures correctives qui visent à préserver la stabilité des prix intérieurs dans un régime de change flottant et de créer un cadre approprié pour le développement économique.

2. Objectifs et indicateurs de performance

<table>
<tr><td colspan="8">Objectif 1. Préserver la stabilité des prix intérieurs, relancer la croissance économique et consolider les réserves de change</td></tr>
<tr><td rowspan="2">N°</td><td rowspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="2">Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1</td><td>Taux de croissance en % du PIB</td><td>%</td><td>5,5</td><td>4,4</td><td>-2,4%</td><td>3,6%</td><td>5,7%</td><td>7,5</td></tr>
<tr><td colspan="9">Explication: est la mesure de variation du PIB réel entre l'année t et l'année t-1 ;
Mode de calcul : Tc écon=$\left(\frac{PIB_t}{PIB_{t-1}} - 1\right) * 100$;
Source : CPCM</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Taux d'inflation fin période</td><td>%</td><td>7,2</td><td>4,6</td><td>21,1</td><td>7,0</td><td>5,8</td><td>4,8</td></tr>
<tr><td colspan="9">Explication: C'est la variation de l'indice du mois t par rapport à celui du mois t-1 ;
Mode de calcul : $T_x = \left(\frac{IPC_t}{IPC_{t-1}} - 1\right) * 100$;
Source : CPCM</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Taux de change fin période</td><td>CDF</td><td>1635,6</td><td>1673,0</td><td>2025,5</td><td>2167,3</td><td>2293,2</td><td>2403,8</td></tr>
<tr><td colspan="9">Explication: C'est la variation de la monnaie locale (CDF) par rapport à la monnaie étrangère (USD) à fin décembre ;
Mode de calcul : TC= $(\frac{TC_t}{TC_{t-1}}$ -1)*100
Source : CPCM</td></tr>
<tr><td>4</td><td>Niveau de réserves en couverture d'importations des biens et services</td><td>Mois</td><td>0,87</td><td>0,84</td><td>0,80</td><td>1,06</td><td>1,50</td><td>2,12</td></tr>
<tr><td colspan="9">Explication: réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivant,
Mode de calcul : réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivante
Source : CPCM</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="8">Objectif 2 : Assurer le suivi de l'évolution des indicateurs macroéconomiques</td></tr>
<tr><td rowspan="2">N°</td><td rowspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="2">Cibles</td></tr>
<tr><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1</td><td>Taux d'exécution des mesures prises lors des réunions hebdomadaires de suivi de la conjoncture</td><td>%</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td>100</td><td>100</td><td>100</td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication: renseigne sur le niveau de mise en œuvre des mesures prises lors des réunions de suivi de la conjoncture économique.
Mode de calcul: (Nombre de mesures exécutées/total de mesures prises)*100
Source : CTR</td></tr>
</table>

Objectif 3. Améliorer l'efficacité des politiques publiques et la gouvernance								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Niveau d'exécution des mesures prises lors de réunions de mise en œuvre des réformes dans le cadre du Groupe thématique Gouvernance économique et statistique	%	ND	ND	ND	50%	75%	90%
Explication: *renseigne sur le niveau d'exécution des mesures prises lors des réunions de mise en œuvre des réformes dans le cadre du groupe thématique gouvernance économique et statistique* ***Mode de calcul :*** *(les mesures exécutées ÷les mesures prises) ×100* ***Source : CTR***								
2	Niveau d'exécution des mesures prises lors de l'évaluation des politiques publiques	%	ND	ND	ND	50%	75%	90%
Explication: *renseigne sur le niveau d'exécution des mesures prises lors de l'évaluation des politiques publiques* ***Mode de calcul :*** *(les mesures exécutées ÷les mesures prises) ×100* ***Source : CTR***								
3	Niveau de mise en œuvre des critères de performance des politiques et institutions	%	2,8	2,9	3,5	4,0	4,0	4,0
Explication : *cet indicateur sert à évaluer le niveau de performance des politiques et institutions* ***Mode de calcul :*** *(les critères remplis par rapport aux critères prévus) × 100* ***Source : CTR***								

PROGRAMME : MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

La mobilisation des ressources publiques constitue un besoin crucial qui contribue significativement à la conduite et à la réussite de la politique publique. En RDC, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) prévoit en matière des finances publiques, d'élargir considérablement l'espace fiscal en vue d'une meilleure prise en charge des dépenses publiques et, pour ce qui est particulièrement de la mobilisation des ressources extérieures, de renforcer le portefeuille des projets et programmes. Cette fonction souffre du manque d'exploitation optimale du potentiel disponible, tant au niveau interne qu'externe. Elle est caractérisée par un faible taux de pression fiscale, une fraude multidimensionnelle, une faiblesse dans l'organisation et l'informatisation des services fiscaux, entachant ainsi la capacité de recouvrement des ressources par les services attitrés.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Accroitre le niveau de mobilisation des ressources publiques								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Recettes effectives totales	**%**	60%	82,9%	Nd	100	100	100
Explication *: cet indicateur mesure l'écart entre les recettes effectives le budget initialement approuvé* ***Mode de calcul*** *: (Recettes réalisées/assignations)*100* ***Source*** *: Loi portant reddition des comptes*								
1.2	Pression fiscale	**%**	Nd	Nd	-	-		
Explication *: cet indicateur mesure le poids des impôts dans l'économie d'un pays* ***Mode de calcul*** *: (Impôts prélevés sur une année/PIB)*100* ***Source*** *: Régies Financières*								

Objectif 2. : Améliorer la qualité de l'offre des services mobilisateurs des ressources publiques									
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**			**Exercice en cours**		**Cibles**	
N°	Nom de l'indicateur		**2017**	**2018**	**2019**	**2020 (1er)**	**2020 (2ème)**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre de procédures fiscales simplifiées	Nombre	11	3	4	6	6	6	6	6
Explication : *renseigne sur le niveau de mise en œuvre de la simplification des procédures fiscales par les services mobilisateurs* **Mode de calcul :** *comptage* **Source :** *DGI*										
2.2	Nombre de procédures administratives simplifiées	Nbre	20	13	13	17	17	14	14	14
Explication *: renseigne sur le niveau de mise en œuvre de la simplification des procédures administratives par les services mobilisateurs* **Mode de calcul :** *comptage* **Source :** *DGI*										
2.3	Taux d'informatisation des services mobilisateurs des ressources publiques	%	25	35	45	45	45	50	55	60
Explication : *Sert à vérifier les services du Ministère disposant d'équipements informatiques* **Mode de calcul :** *(Nombre de services dotés d'un système intégré de gestion des recettes/nombre total des services mobilisateurs des ressources) *100* **Source** *: DGI*										

PROGRAMME : COMPTABILITE PUBLIQUE, GESTION DE LA TRESORERIE, DETTE PUBLIQUE ET SECTEUR FINANCIER

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Eu égard aux avancées significatives intervenues en terme d'adoption et de vulgarisation de certains textes légaux et règlementaires, régissant les Finances Publiques, notamment la LOFIP (2011); le RGCP ; le PCE et le Règlement d'Administration applicable aux Comptables Publics (2015), il paraît évident que certaines faiblesses énumérées dans le PAP ont été corrigées, en l'occurrence l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel.

S'appuyant sur les services sus évoqués, les actions sont orientées vers l'optimisation de la gestion de la trésorerie, la production et l'arrêt des comptes de qualité, le renforcement des dispositifs du contrôle des finances publiques et l'encadrement du secteur financier pour le financement de l'économie nationale, en vue d'améliorer la gestion des ressources financières et contribuer à l'évaluation de la redevabilité.

2. Objectifs et indicateurs de performance

<table>
<tr><td colspan="8">Objectif 1 : Améliorer l'exhaustivité, la sincérité, la fiabilité et la régularité des enregistrements comptables</td></tr>
<tr><td rowspan="2">N°</td><td rowspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="2">Cibles</td></tr>
<tr><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1.1.</td><td>Opérations de l'Administration centrale non comptabilisées dans les états financiers</td><td>%</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td>Nd</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les dépenses de l'Etat sont comptabilisées en dehors des états financiers de l'Administration centrale
Mode de calcul : (nombre des opérations non comptabilisées/nombre total des opérations)*100
Source : DGTCP (DTMF, DRQC, IST)</td></tr>
<tr><td>1.2</td><td>Taux des comptabilités produites et transmises dans le délai par les comptables publics par an</td><td>%</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : renseigne sur le pourcentage des comptabilités produites et transmises par les Comptables Publics
Mode de calcul : Taux des comptabilités produites et transmises dans le délai par les comptables publics par an : Nombre de comptabilités produites et déposées X100/Total des comptabilités attendues ;
Source : DRQC</td></tr>
<tr><td>1.3</td><td>Proportion de feuilles d'observations émises</td><td>%</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="8">Explication : le pourcentage des observations émises
Mode de calcul : Proportion de feuilles d'observations émises : Nombre de feuilles d'observations émises x 100/Total des comptabilités déposée ;
Source : DRQC</td></tr>
</table>

Objectif 1 : Améliorer l'exhaustivité, la sincérité, la fiabilité et la régularité des enregistrements comptables								
1.4	Taux des comptabilités transmises à la Cour des Comptes	%						
Explication : *renseigne sur le pourcentage des comptabilités transmises à la cour des comptes par rapport aux comptabilités attendues* **Mode de calcul :** *Taux des comptabilités transmises à la Direction de la Reddition Générale des Comptes : Nombre des comptabilités transmises à la Direction de la Reddition Générale des comptes/Total des comptabilités attendues* **Source :** *DRQC*								

Objectif 2 : Assurer et améliorer la qualité de la reddition des comptes de l'exercice clos								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Délai de transmission de projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice clos du pouvoir central	Date	Nov. 2019	Oct. 2020	15 mai 2021	15 mai	15 mai	15 mai
Explication : *renseigne sur le respect de la date de transmission de projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice clos :* **Mode de calcul :** *Décompte ;* **Source :** *DPRC*								
2.2	Pourcentage des comptabilités rapprochées sur terrain par rapport aux écarts persistants décelés	%	Nd	> 50	> 70	> 85	100	100
Explication : **Mode de calcul:** $\frac{Nombre\ de\ comptabilité\ rapprochées\ sur\ terrain}{Total\ Ecarts\ persistants\ décélés} x100$ **Source :** *DPRC*								
2.3	Proportion des montants reversés au Compte du Trésor	%	Nd	± 100	± 100	± 100	100	100
Explication : *renseigne sur la part des montants reversés au compte du trésor par rapport au total des écarts persistants non justifies* **Mode de calcul :** $\frac{Montant\ totel\ reversé\ au\ compte\ du\ Trésor}{Total\ Ecarts\ persistants\ non\ justifiés} x100$ **Source :** *DPRC*								

Objectif 3 : Rationaliser la gestion de la Trésorerie								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Proportion des arriérés de l'exercice clos	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : ***Mode de calcul :*** *Reste à payer X 100/ Volume total des OP donnés à la BCC* ***Source :*** *DGTCP/ACCT*								
3.2	Valeur des titres à court terme (Bons de Trésor, etc.) émis par exercice	Montant en CDF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : ***Mode de calcul :*** *Valeur des titres à court terme (Bons de Trésor, etc.) émis par exercice : Montants en USD ou CDF* ***Source :*** *DGTCP/ACCT*								
3.3	Taux des comptes bancaires qui échappent au compte général du Trésor	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : ***Mode de calcul :*** *Nombre des comptes non consolidés au CGT/Nombre Total des comptes identifiés* ***Source :*** *DGTCP/ACCT*								
3.4	Délai de captage d'informations sur les opérations relatives aux recettes publiques	Date	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : ***Mode de calcul :*** *Constat* ***Source :*** *DGTCP/ACCT*								
3.5	Niveau d'alignement du PEB au PTR	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : ***Mode de calcul :*** *Constat* ***Source :*** *DGTCP/ACCT*								
3.6	Niveau d'arrimage du PTR à la SIMONIT/BCC (Monnaie)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication : ***Mode de calcul :*** *Constat* ***Source :*** *DGTCP/ACCT*								

Objectif 4 : Financer les besoins de l'Etat aux moindres coûts et risques tout en préservant la viabilité de la dette publique								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
4.1	Valeur actualisée de la dette publique extérieure sur le PIB	%	----	9,9	9,9	9,5	9,1	8,1
Explication : **Mode de calcul :** *VAN Dette publique extérieure/PIB* ***Source*** **:** *FMI: Analyse de viabilité de la dette publique après le choc cause par le COVID-19, Rapport FMI N°20/146, Avril 2020*								
4.2	Valeur actualisée de la dette publique extérieure sur les exportations	%	----	28,9	37,9	40,6	38,2	32,6

Objectif 4 : Financer les besoins de l'Etat aux moindres coûts et risques tout en préservant la viabilité de la

dette publique								
Explication : **Mode de calcul :** *VAN Dette publiques extérieure/Exportations* ***Source*** **:** *FMI: Analyse de viabilité de la dette publique après le choc cause par le COVID-19, Rapport FMI N°20/146, Avril 2020*								
4.3	Ratio Service de la dette extérieure sur les exportations	%	1,9	1,4	4,8	5,7	5,6	5,1
Explication : **Mode de calcul :** *Service de la dette/Exportations* ***Source*** **:** *FMI: Analyse de viabilité de la dette publique après le choc cause par le COVID-19, Rapport FMI N°20/146, Avril 2020*								
4.4	Ratio Service de la dette sur les recettes	%	6,1	4,8	11,3	11,1	11,1	10,0
Explication : **Mode de calcul** ***:*** *Service de la dette/Recettes* ***Source*** **:** *FMI: Analyse de viabilité de la dette publique après le choc cause par le COVID-19, Rapport FMI N°20/146, Avril 2020*								

Objectif 5 : Renforcer et soutenir le développement du secteur financier et de la Microfinance								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.1	Nombre de personnes incluses dans le système financier (ayant eu accès à un service financier adapté : épargne, crédit, transfert de fonds, assurance)	Nombre	6 346	2 098	11 000	12 500	12 500	
Explication : ***Mode de calcul :*** *Nombre de personnes incluses dans le système financier (ayant eu accès à un service financier adapté : épargne, crédit, transfert de fond, assurance) : Nombre* ***Source :*** *FNM, BCC*								
5.2	Volume de crédits octroyés	Montant	**1 057 519 708**	**926 905 144**	**1 921 096 845**	**2 183 064 597**	**2 183 064 597**	
Explication : ***Mode de calcul :*** *Volume de crédits octroyés : Montants en USD ou en CDF* ***Source :*** *BCC et FNM*								
5.3	Nombre d'institutions financières agréées et antennes opérationnelles en milieu rural et urbain	Nombre	18	18	23	36		
Explication : ***Mode de calcul :*** *Nombre d'institutions financières agréées et antennes opérationnelles en milieu rural et urbain : Nombre* ***Source :*** *FNM, CADECO*								

Objectif 5 : Renforcer et soutenir le développement du secteur financier et de la Microfinance								
5.4	Taux de suivi d'institutions financières de l'Etat	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Explication :
Mode de calcul : *Taux de suivi d'institutions financières de l'Etat : Nombre d'institutions financières de l'Etat dont les états financiers ont été analysés X100/Total d'institutions financières de l'Etat*
Source : *FNM, ARCA, CADECO, SOFIDE, BCC*

PROGRAMME : PILOTAGE DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

En ce qui concerne la réforme des finances publiques, la stratégie du programme s'inspire du Plan stratégique de réforme des finances publiques adoptée par le Gouvernement en Mars 2010. Ce plan présente la vision du Gouvernement de disposer à moyen et à long terme d'un système de gouvernance financière capable de répondre, de manière adéquate, aux besoins du développement économique et social du pays.

La mise en œuvre du programme tient également compte de nouvelles priorités du Gouvernement inscrites dans le plan national stratégique de développement (PNSD) 2019-2023, document aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) 2030.

Dans son volet de réforme des finances publiques, le programme vise (i) la consolidation de la fonction macro-budgétaire et l'instauration de la démarche de la performance ; (ii) le renforcement de la politique fiscale et l'accroissement des capacités de gestion des administrations fiscales ; (iii) la déconcentration de l'ordonnancement, la rationalisation de la gestion de la dette publique, la rationalisation de la gestion de la commande publique, la mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques ; (v) le renforcement de la cohérence des outils de régulation budgétaire et de trésorerie ; (iv) la modernisation de la comptabilité publique, de la gestion de la trésorerie et du système de production des statistiques des finances publiques ; (v) le renforcement du système de contrôle interne et externe des finances publiques ; (vi) le renforcement de la gestion des finances publiques au niveau provincial et local et (vii) la promotion de la transparence dans la gestion des finances publiques.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1: Assurer le développement conceptuel et la coordination du processus d'instauration de la budgétisation axée sur la performance conformément à la LOFIP

Indicateur	Unité de mesure	Référence 2020	Cibles		
			2021	2022	2023
Niveau d'exécution de la feuille de route de la mise en place du budget programme	%	0	35	80	100

Explication :
Mode de calcul *: nombre d'activités critiques réalisées relativement au cumul des activités prévues non réalisées à la période considérée. Ce calcul ne tient pas compte de certaines activités des domaines de réformes connexes n'ayant pas de lien direct avec la migration vers le budget programme.*
Source *: COREF*

Objectif 2: Renforcer l'efficacité du système fiscal

Indicateur	Unité de mesure	Référence 2020	Cibles		
			2021	2022	2023
Niveau d'exécution de la matrice des actions de réformes prioritaires	%	0	5	10	20
Explication : ***Mode de calcul :*** ***Source :*** *COREF et REGIES*					

Objectif 3: Mettre en œuvre la déconcentration de l'ordonnancement

Indicateur	Unité de mesure	Référence 2020	Cibles		
			2021	2022	2023
Niveau d'exécution du plan de déconcentration de l'ordonnancement	%	2	41	76	100

Objectif 4 : Mettre en place le système intégré de gestion des finances publiques

Indicateur	Unité de mesure	Référence 2020	Cibles		
			2021	2022	2023
Niveau (%) de mise en œuvre du POG	%	0	21	45	84
Explication : ***Mode de calcul :*** ***Source :***					

Objectif 5: Garantir la mise en place du nouveau cadre règlementaire et institutionnel de tenue de la comptabilité publique

Indicateur	Unité de mesure	Référence 2020	Cibles		
			2021	2022	2023
Degré de conformité du cadre comptable aux normes IPSAS	%	25	65	80	98
Explication : *Variant de 0 à 100, le sens de l'évolution de cet indicateur marque le progrès ou le défaut d'alignement des procédures comptables sur le cadre normatif. Ainsi, une baisse signifie un recul tandis qu'une augmentation traduit l'effort de conformité à ces procédures.* ***Mode de calcul :*** *l'évaluation de la conformité du cadre comptable de la RDC sera fondée sur le ratio textes comptables validés au niveau politique par rapport aux textes comptables au niveau technique, le COREF ayant la charge d'endosser les textes de réforme en matière des finances publiques.* *Source : Ministère des finances et la primature*					

Objectif 6 : Renforcement du contrôle des finances publiques

Indicateur	Unité de mesure	Référence 2020	Cibles		
			2021	2022	2023
Pourcentage des administrations dotées des structures d'audit interne fonctionnelles	%	0	2	22	42
Explication : Il permet d'évaluer le degré d'efficacité des dispositifs de contrôle interne des administrations publiques ; ***Mode de calcul*** *: Nombre administrations dotées des structures d'audit interne fonctionnelles par rapport à l'ensemble des administrations (en %)* **Source** : IGF					

Objectif 7 : Améliorer la gouvernance financière en provinces et ETDs

Indicateur	Unité de mesure	Référence 2020	Cibles		
			2021	2022	2023
Niveau de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière	%	0	10	35	60
Explication : ***Mode de calcul :*** ***Source :***					

Objectif 8: Promouvoir la transparence dans la gestion des finances publiques

Indicateur	Unité de mesure	Référence 2020	Cibles		
			2021	2022	2023
Rang de la RDC dans le classement IBP(1)	%	31	40	45	50
Explication : ***Mode de calcul*** *: Méthodologie OBS* *Sources :* *(1) : Cfr Site Webb (A préciser)*					

10. Budget (Section 31)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur Jean Baudouin MAYO MAMBEKE
Fonction : Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget

1. Présentation Stratégique du Ministère

Créé par Ordonnance présidentielle n°86-263 du 31 Octobre 1986, le Département du Budget est né des cendres de l'ancienne Direction du Budget-Contrôle du Département des Finances. L'objectif poursuivi était d'améliorer la gestion des Finances Publiques en assurant une nette séparation entre les attributions du Département des Finances et celles du Département du Budget. Par la suite, tous les Départements de l'Exécutif sont devenus des Ministères, d'où l'appellation du Ministère du Budget. Le Ministère prépare les lois de finances, élabore le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et le Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) global en fonction des hypothèses macroéconomiques préalablement définies par le Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM) dirigé par le Ministère du Plan. En vue du règlement définitif du Budget de l'Etat, le Ministère travaille en collaboration avec le Ministère ayant les Finances dans ses attributions.

La gestion des finances publiques congolaises s'effectue actuellement suivant les dispositions pertinentes de la *loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques* (LOFIP) et institutionnelles en cours de mutation pour se conformer aux exigences de la Constitution du 18 février 2006, prônant notamment la libre administration des provinces et la décentralisation.

Conformément aux missions dévolues au Ministère du Budget par l'Ordonnance précitée relative à la création du Ministère telles que modifiées et complétées à ce jour, les politiques du Ministère vont se réaliser à l'aide de quatre programmes, à savoir : Programme : Administration Générale ; Programme : Programmation et Budgétisation des Politiques ; Programme : Développement et Suivi des Performances ; Programme : Contrôle de l'exécution financière du budget et enfin le programme Approvisionnement.

2. Objectifs les plus représentatifs du ministère

- Objectif 1: Promouvoir le changement de mode de gestion et la mise en œuvre du budget-Programme;
- Objectif 2 : Privilégier le résultat et la mise en œuvre d'un appui adapté aux besoins ;
- Objectif 3 : Améliorer la qualité des prévisions budgétaires

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Dans le cadre de la budgétisation classique basée sur la logique des moyens, l'insuffisance des résultats passés pouvait s'expliquer par le constat des dysfonctionnements du cadre organique inadapté en matière de gestion en mode programme.

Pour la détermination de la chaîne managériale, il y a nécessité d'identification des acteurs de la gouvernance budgétaire : une étape non encore amorcée. Néanmoins un projet de texte portant sur la gouvernance budgétaire sous mode programme a été produit et est en cours de validation.

L'existence d'un nouveau cadre institutionnel et organisationnel est un atout majeur pour exercer le leadership requis et efficient devant inspirer la confiance des acteurs et concilier le caractère transversal du Ministère.
Toutefois, de multiples faiblesses limitent jusqu'à présent l'efficacité de l'action du programme, à savoir : faible suivi des progrès de la stratégie sectorielle, lenteur dans la mise en œuvre des réformes et par la faible qualité de la formation des ressources humaines.
A moyen terme, le programme doit œuvrer pour le passage d'une gestion simple du personnel vers une gestion rationnelle et durable des ressources humaines en adéquation avec les ressources financières et budgétaires permettant ainsi la maîtrise des effectifs et de la masse salariale y afférente.

En réponse aux nombreux défis et faiblesses de gestion administrative évoqués ci-haut, les interventions de ce programme permettront la réduction de la lourdeur administrative, le gain de temps par la réduction des délais de traitement des dossiers administratifs, l'amélioration des conditions d'efficacité et d'accès des citoyens aux documents administratifs et budgétaires, le renforcement du degré d'ouverture de l'Administration du budget aux usagers.
A long terme, le programme d'administration générale étant transversal a l'obligation d'instaurer la modernisation des conditions du travail et de l'amélioration des Méthodes et procédures du travail de l'ensemble du personnel du Ministère.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 01 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de planification et de suivi								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Nombre de nouveaux textes revus/réalisés suivant la LOFIP	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport DEP Mode de calcul : Nombre de nouveaux textes revus/réalisés suivant la LOFIP								

Objectif 01 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de planification et de suivi								
02	Nombre d'outils de planification mise en œuvre	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP Mode de calcul : Nombre d'outils de planification mise en œuvre								
03	Taux de fonctionnement de nouveaux organes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général Mode de calcul : Taux de fonctionnement de nouveaux organes								
04	Taux d'audits de performance réalisés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général Mode de calcul : Taux d'audits de performance réalisés								

Objectif 02 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport DRH								
02	Taux d'actes de gestion des ressources humaines (trimestriel).	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport DRH								

Objectif 03 : Améliorer le système de communication et d'information des services pour garantir l'atteinte des résultats.								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Taux des services disposant d'un manuel de procédures validé	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport DRH Mode de calcul : Nombre des services ayant un manuel de procédures validé/Total des services du Ministère x 100								
02	Nombre de guides méthodologiques produits et vulgarisés par service	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport DRH Mode de calcul : Nombre de guides méthodologiques produits et vulgarisés par service = Chiffre correspondant à la fin de l'année								
03	Proportion des sites/bâtiments abritant les services du Ministère doté d'un réseau Informatique fonctionnel et connecté à l'Internet.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'activités DANTIC Mode de calcul : Nombre des sites ou bâtiments abritant les services dotés de réseau informatique et internet/ Nombre Total des sites ou bâtiments des services du Ministère								

PROGRAMME : PROGRAMMATION ET BUDGETISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Responsable du Programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

En matière de programmation et budgétisation des politiques publiques ainsi que du suivi du budget, le programme a la charge d'arrimer les politiques publiques aux orientations, axes et objectifs stratégiques de la stratégie nationale de développement en l'occurrence le Plan National Stratégique de Développement.
Ainsi, ce lien entre les politiques publiques sectorielles sera traduit à travers les outils de planification et de programmation budgétaire qui sont les programmes d'actions prioritaires sectoriel, le CBMT, les CDMT central et sectoriel. Les actions phares sont envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme consisteront :

- au respect de l'application de la chaine PPBS (Planification- Programmation- Budgétisation et Suivi évaluation) dans la mise en œuvre de gestion des finances publiques ;
- à la systématisation des stratégies sectorielles et de leurs déclinaisons en programmes budgétaires ministériels ;
- au recours du TOFE prévisionnel issu du cadrage macro-économique, du CBMT et du CDMT Central dans la fixation de la trajectoire des finances publiques et la détermination des grands agrégats budgétaires en recettes et en dépenses ainsi que leur affectation extra-ministérielle ;

- la généralisation de CDMT Sectoriel dans tous les services dépensiers pour la détermination des coûts des programmes, actions, activités et tâches afin d'améliorer la qualité de la dépense publique ;
- restaurer la crédibilité budgétaire par l'instauration des autorisations d'engagement et des crédits de paiement et d'instaurer in fine la pluri annualité budgétaire ;
- à l'accompagnement des sectoriels dans la structuration de leurs politiques publiques en programmes budgétaires.

Eu égard à ce qui est dit ci-haut, la mise en œuvre de la stratégie du programme est appelée à veiller à un meilleur suivi de la migration de la gestion des finances publiques vers la gestion axée sur les résultats au travers le budget – programme. Il est alors recommandé pour chaque année à opérer un choix pour les ministères éligibles à la gestion du budget-programme et de déterminer le chronogramme pour la migration totale vers le budget-programme à l'horizon 2023.

Objectifs et indicateurs du programme

Objectif 01 : Rendre plus efficace la coordination des politiques sectorielles								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Taux de mise en œuvre des politiques publiques et stratégies associées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
02	Taux d'exécution par programme opérationnel et par Ministère	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 02 : Améliorer la programmation et la budgétisation suivant la LOFIP.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
01	Documents et outils de programmation budgétaire produits dans le délai	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
02	Nombre de séances de vulgarisation sur les outils de programmation et budgétisation en mode programme (trimestriel)	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 1 : Renforcer la budgétisation fondée sur les politiques publiques et la crédibilité budgétaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Taux d'arrimage des politiques publiques aux lois de finances	%	ND	ND	ND	30	35	50
Source des données : CBMT et CDMT / DGPPB, Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre des ministères sectoriels disposant de stratégies sectorielles opérationnelles et arrimées au budget / nombre total des ministères sectoriels x 100								
2	Taux d'exécution des recettes et dépenses réelles du budget voté	%	ND	ND	ND	85	90	95
Source des données : Rapport d'exécution, DGPPB/ Ministère du Budget ; - Loi de la reddition de comptes / Ministère des Finances								
Modalités de Calcul : Dépenses et recettes hors dette / total recettes et dépense hors dette conforme aux autorisations de parlement contenues dans le budget voté x 100								

Objectif 1 : Renforcer la budgétisation fondée sur les politiques publiques et la crédibilité budgétaire								
3	Proportion de stock des arriérés dans le circuit d'exécution de la dépense publique	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : Rapport d'exécution, DGPPB / Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre des dossiers de dépenses non payées dans le délai / nombre total des dossiers de dépenses introduits dans la chaine de la dépense x 100								
4	Proportion de la participation des sectoriels et de toutes les instances de validation dans le processus budgétaire	%	ND	ND	ND	60	80	100
Source des données : Calendrier budgétaire, DGPPB/ Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre d'activités exécutées impliquant la participation de sectoriels et des instances de validation activités dans le calendrier budgétaire / nombre total d'activités prévues								

Objectif 2 : Améliorer la couverture, l'exhaustivité et la transparence budgétaire								
1	Proportion de ressources extrabudgétaires rapportées dans le budget	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : Loi de finances / Ministère du budget								
Modalités de Calcul : Nombre d'organismes et établissements disposant de ressources et activités extrabudgétaires (non rapportées dans le processus budgétaire) captés dans le budget / nombre total des organismes et établissements disposant des ressources et activités extrabudgétaires x 100								
2	Nombre de documents et rapports budgétaires publiés dans le délai	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : Rapport d'activités, DGPPB / Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre de documents et rapports budgétaires publiés dans le délai conformément aux lois et textes règlementaires qui régissent la gestion de finances publiques en RDC								
3	Niveau d'accès du public aux principales informations budgétaires et de participation de la société civile dans le processus budgétaire	%	ND	ND	ND	80	90	100
Source des données : Rapport annuel d'activités / Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre de documents, rapports et décisions budgétaires postés dans le site internet du Ministère ou publié aux différents médias dans le délai / nombre total de documents, rapports et décisions budgétaires produits x 100								
4	Proportion de communication des informations fiables aux sectorielles et aux administrations décentralisées sur leurs allocations budgétaires	%	ND	ND	ND	50	60	90
Source des données : Rapport d'activités DGPPB/Budget								
Modalités de Calcul : nombre des documents et rapports budgétaires contenant des informations et les statistiques fiables sur les allocations budgétaires et les transferts aux provinces et ETD transmis aux sectoriels et aux administrations décentralisées avant la finalisation de leurs prévisions budgétaires / nombre des documents et rapports budgétaires contenant les informations et statistiques fiables à transmettre aux sectoriels et aux provinces et ETD x 100								
5	Degré de consolidation de données budgétaires de l'administration centrale et de provinces ETD	%	ND	ND	ND	50	60	80
Source des données : Rapport d'activités DPSB/Budget								

Objectif 2 : Améliorer la couverture, l'exhaustivité et la transparence budgétaire								
Modalités de Calcul : Informations budgétaires (rapports et documents budgétaires) consolidés avec les informations budgétaires des administrations décentralisées avant les dix mois suivant la clôture de l'exercice budgétaire / les informations budgétaires à consolider x 100								
Objectif 3 : Renforcer la surveillance du risque budgétaire global, imputable aux autres entités du secteur public								
1	Proportion des rapports budgétaires et comptes annuels vérifiés, présentés par les établissements publics, entreprises publiques et les agences publiques autonomes à l'administration centrale et consolidés chaque année	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : Rapport d'activités du Ministère du budget								
Modalités de Calcul : Nombre des établissements publics, entreprises publiques et les agences publiques autonomes ayant déposés leurs rapports financiers et des comptes annuels vérifiés et consolidés par l'administration centrale / nombre des établissements publics, entreprises publiques et les agences publiques autonomes x 100								

Objectif 3 : Renforcer la surveillance du risque budgétaire global, imputable aux autres entités du secteur public								
2	Proportion des engagements contrôlés de l'administration décentralisée entrainant des obligations sur la situation budgétaire de l'administration centrale	**%**	ND	ND	ND	50	60	80
Source des données : Rapport d'activités du ministère du budget								
Modalités de Calcul : Nombre des rapports annuels transmis par les provinces et ETD et consolidés par l'administration centrale / nombre des provinces et ETD x 100								
Objectif 4 : Disposer d'un budget annuel compatible avec le potentiel économique du pays et reflétant la tranche annuelle des politiques publiques à exécuter								
1	Taux de pression fiscale amélioré	%	ND	ND	14,0	8.1	11,5	13,9
Source Des Données : Note de Cadrage Macroéconomique, CPCM/Ministère du Plan								
Modalités de Calcul : Recettes projetées / PIB X 100								
Objectif 5 : Réglementer le processus d'élaboration du budget de l'Etat en mode programme								
1	Pourcentage de ministères dotés des budgets programmes	%	0	40	80	90	95	100
Source des données : Rapport d'activités DPSB/ Budget								
Modalités de Calcul : Nombre de ministères disposant de PAP / nombre de ministères								

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT ET SUIVI DES PERFORMANCES

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Ce programme renferme exclusivement la notion de « performance », l'une des innovations importantes induites par la LOFIP du 13 juillet 2011. La performance d'un organisme est sa capacité à atteindre des objectifs préalablement fixés.

L'objectif général de ce programme vise à améliorer l'efficacité de la dépense publique en orientant la gestion budgétaire vers l'atteinte des résultats cohérents avec les objectifs stratégiques.
A cet effet, ce programme devra organiser régulièrement l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques, par la mesure exacte pour chaque programme, en tant qu'unité de spécialisation des crédits, des résultats au regard des engagements pris dans les PAP.

Assurer périodiquement le développement qualitatif des projets et des Rapports Annuels de Performance destinés à la validation du Ministre en charge du Budget d'une part, donner la mesure exacte de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement et du degré d'atteinte du développement intégral du pays d'autre part, sont des objectifs fondamentaux du programme tels que déduits des orientations tirées de la LOFIP ayant trait à l'introduction de la notion de résultats dans la gestion des Finances Publiques.

Ce programme privilégie la qualité de la dépense publique et la conformité de la recette publique au potentiel réel de l'économie du pays. Il s'inscrit également dans la logique de la sincérité budgétaire en vue de mettre fin à la gestion laxiste des affaires publiques qui a longtemps freiné le développement socio-économique du pays en mettant au point un logiciel approprié pour le suivi de la mise en œuvre des Budgets- programmes.

Ce programme a également pour charge de juguler les résistances aux réformes en établissant un cadre de discussion au sein du Ministère sur l'importance de chaque réforme.
Assurer périodiquement le développement qualitatif des projets et des Rapports Annuels de Performance.

2. Objectifs et indicateurs du programme

N°	Action Programme	Objectif	Libellé Indicateurs	Indicateurs		
				Niveau Réf.	Niveau cible	Source de vérification
01	Suivi-évaluation de l'application des normes budgétaires aux trois niveaux d'exercice du Pouvoir et organismes publics rattachés	Vérifier la cohérence entre le CDMT, la loi de finances de l'exercice, les Edits et Décisions budgétaires au regard des priorités stratégiques fixées par le Gouvernement central.	Nombre de provinces et ETD disposant des Edits et Décisions budgétaires cohérents avec le CBMT	ND	ND	
02	Développement qualitatif des PAP réalisés par les sectoriels.	Renforcer les capacités des structures sectorielles chargées de l'élaboration des PAP	Nombre des sectoriels et organismes publics disposant d'un PAP adéquat	ND	ND	
03	Développement du partenariat public-société civile	Renforcer la portée nationale du budget de l'Etat	Taux moyen de participation de la société à toutes étapes d'élaboration du projet de budget (le SOB et la Conférence budgétaire, la Conférence des performances)	ND	ND	
04	Suivi de la mission en œuvre du PNSD et production des rapports périodiques de performance	Améliorer la performance dans la mise en œuvre du PNSD	Rapports périodiques d'analyse et suivi de performance produits et validés	ND	ND	

N°	Action Programme	Objectif	Libellé Indicateurs	Indicateurs		
				Niveau Réf.	Niveau cible	Source de vérification
05	Action 05 : Appui technique au développement des Provinces et ETD	Renforcer les capacités des acteurs au niveau des Provinces et ETD dans la conduite de la gestion en mode programme.	Nombre de séances de formation par Provinces et ETD	ND	ND	
			Nombre d'outils de gestion en mode			

			programme produits et validés par province et ETD			
06	Action 06 : Suivi-évaluation périodique de l'exécution des programmes au regard des engagements pris dans le PAP	Optimiser la démarche de la performance dans toutes les administrations publiques notamment par l'évaluation de la pertinence des actions à mener par programme ainsi que le respect des engagements pris dans les PAP.	Nombre de rapports périodiques d'exécution des programmes validés	ND	ND	
07	Action 07 : Publication périodique des informations relatives aux résultats en vue d'améliorer la prise de décision.	Rationaliser le système d'information et de communication à toutes les étapes du fonctionnement de la chaîne d'impact en vue d'améliorer la prise de décision.	Taux d'exécution des programmes et des effets et impacts attendus	ND	ND	
08	Action 08 : Elaboration des textes en mode standard	Renforcer le système de gestion en mode standard	Nombre des textes élaborés en mode standard	ND	ND	

PROGRAMME : CONTROLE ET SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le chantier de la modernisation des finances publiques est vaste et permet d'entreprendre des réformes de grande envergure, leur étendue, traduit entre autres le besoin de renforcer les instruments du contrôle budgétaire actuel.
La stratégie du programme 04 sera centrée sur les services au profit des groupes cibles généralement les Institutions, les Ministères sectoriels, les organismes publics rattachés et la population. Il s'articule autour des axes majeurs ci-après :

- contrôle et suivi de l'exécution du budget de l'Etat des organismes publics rattachés et des CDMT sectoriels dans la logique de la pluri annualité budgétaire ;
- suivi, centralisation et vérification des opérations des rémunérations des agents de carrière des services publics de l'Etat et des assimilés dans le cadre de la régulation des dépenses des rémunérations en vue de la fixation d'une politique salariale rationnelle;
- exécution des trois premières phases de l'exécution de la dépense publique concernant les charges communes et celles à crédits centralisés en vue de renforcer le rôle de liquidateur général dévolu au Ministre en charge du Budget ;
- amélioration de la gestion informatique de la chaîne de la dépense publique et de celle de la recette publique.

Le programme « Contrôle et Suivi de l'exécution du Budget a pour objectif fondamental d'asseoir l'orthodoxie budgétaire aussi bien en recettes qu'en dépenses selon la logique du budget-programme et d'ancrer les pratiques de la gestion des crédits en vue de promouvoir la transparence, la visibilité et la redevabilité par un contrôle et un suivi de l'exécution comptable du budget orientés vers la soutenabilité budgétaire et la notion de résultats.

Ce programme est issu de la mission de contrôle et de suivi de l'exécution du budget attribuée au Ministère du Budget par l'Ordonnance n°86-263 bis du 31 octobre 1986 portant création d'un Département du Budget et le Décret n° 03/027 du 16 septembre 2003 fixant les attributions des ministères. Dans la vision de développement à imprimer au budget de l'Etat, ce rôle est appelé à fonctionner dans un contexte de programmation pluriannuelle des actions.

La Loi relative aux Finances Publiques en son article 105 reconnait au Ministre en charge du Budget le rôle de Contrôleur général du budget qu'il exerce par les Contrôleurs budgétaires affectés à toutes les structures sectorielles dont il ne peut être passé outre le visa pour qu'une dépense soit exécutée.

Dans le système de gestion axée sur les résultats, le programme établit périodiquement la comptabilité budgétaire qui retrace toutes les opérations d'exécution du Budget infra-annuelles et pluriannuelles dans l'optique d'améliorer le processus de prise de décision. Non seulement, il permettra d'anéantir les pratiques de la gestion laxiste du passé, mais également à travers le rôle transversal du Ministère du Budget, ce programme est appelé à transformer le budget de l'Etat en un véritable levier de développement.

2. Objectifs et indicateurs associés au Programme

Objectif 1 : Renforcer l'efficacité de la liquidation et les contrôles des états de la paie et du personnel.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Projection		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion des secteurs de la fonction publique inscrit sur les états de la paie, établi t à partir de la base de données (Fichier nominatif) permettant la paie dans le délai	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Source des données : Rapport d'activités, Direction de la Paie/ Ministère du budget							
	Modalités de calcul : Nombre des secteurs de la fonction publique disposant des états de paie générés par le fichier paie / nombre des secteurs de la fonction publique x 100							
Objectif 2 : Améliorer qualitativement la gestion des charges communes et de celles à crédits centralisés								
1	Proportion des contrats et des charges communes conformes aux lois, textes et procédures en vigueur	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Source des données : Rapport d'activités de la DIGCC							
	Modalités de calcul : Nombre de contrats et charges communes conformes aux procédures en vigueur / nombre de contrats et dossiers de charges communes traités et payés x 100							
2	Fréquence de la tenue de la comptabilité matière et le taux de la couverture	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Source des données : Rapport d'activités de la DIGCC							
	Modalités de calcul : Nombre des matières couvertes par la comptabilité matière / nombre total des matières à couvrir par la comptabilité matière							
Objectif 3 : Réduire le volume de dépenses hors chaîne								
1	Taux de dépenses et de recettes hors-chaîne et hors budget.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Source des données : Rapport d'activités, CII							
	Modalités de calcul : Nombre des dossiers exécutés hors chaine / nombre total des recettes ou des dépense exécutés							

Objectif 4 : Améliorer qualitativement et quantitativement la commande publique								
1	Proportion des dossiers de passation de marché faisant appel à la concurrence	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Source des données : DGCMP et CGPMP							
	Modalités de calcul : Nombre des marchés faisant appel à la concurrence payés / nombre total des dossiers des marchés publics x 100							
2	Accès du public à des informations sur la passation des marchés complets fiables et dans le délai	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Source des données : DGCMP et CGPMP							
	Modalités de calcul : Nombre des dossiers des marchés publics publiés à temps opportun / nombre total des dossiers des marchés publics							

PROGRAMME : GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET IMPRESSION

1. *Stratégie du programme*

Après avoir constaté la disparité des sources d'approvisionnements et la pluralité des documents utilisés par des administrations, établissements et services publics de l'Etat ainsi que les établissements d'enseignement, l'Etat congolais avait résolu de créer le SENAPI en lui confiant des missions que voici :

- de produire et d'acheter les fournitures des bureaux, imprimés divers ainsi que toutes les autres fournitures, aux fins d'approvisionner, à des conditions avantageuses, les administrations et autres services publics ainsi que les établissements d'enseignement de l'Etat ou les collectivités publiques. Standardiser les articles et les imprimés nécessaires à ces administrations, services et établissements publics.
- d'exécuter dans ses ateliers, les commandes des travaux à façon portant sur les articles visés ci-dessus,
- de vendre ceux des articles ci-dessus excédant les besoins desdits administrations, services et établissements publics.
- d'effectuer toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à ses missions.

2. Objectifs et Indicateurs du Programme

Objectifs 1. Maîtriser et renforcer les capacités humaines, matérielles et institutionnelles								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice en cours 2020**	**Cibles**		
1.	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**		**2021**	**2022**	**2023**
	Taux annuel de formation des agents	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Taux de couverture de texte Juridique	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3	Proportion de renouvellement des machines d'impression à technologie de pointe	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : SENAPI								

Objectif 2 : Améliorer qualitativement les services d'approvisionnement des fournitures et imprimés de valeur								
1	Taux de rotation de stocks amélioré	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Nombre de centres d'approvisionnement créés et opérationnels	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Source des données : SENAPI							
	Modalités de calcul : la volonté du gouvernement est d'installer un centre d'approvisionnement par province et par grande ville.							

11. Plan (Section 32)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Madame Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan

1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

Créé par l'Ordonnance N°79-051 du 6 mars 1979, le Commissariat Général au Plan, qui était jadis un Service rattaché à la Présidence de la République, est devenu Département du Plan en 1983 suivant l'Ordonnance N°83-085 du 18 mars 1983.

Plus récemment, l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des ministères consacre à celui du Plan, outre la mission de management commune à tous les ministères, la mission générale de traduire en termes de Plan et Programmes, la politique de développement économique et social de la République Démocratique du Congo.

C'est dans le cadre de cette mission que le Ministère du Plan a conduit depuis plus d'une décennie, l'élaboration et la mise en œuvre de deux documents de stratégie dits « Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP-1 et DSCRP-2) dont les principaux résultats sont :

- l'atteinte du point d'achèvement de l'I-PPTE (Initiative Pays Pauvres Très Endettés) en 2010 avec comme conséquence l'annulation de plus de 90% du fardeau de la dette extérieure et la poursuite de la croissance économique, (DSCRP-1 : 2006-2010) ;
- le renforcement des acquis du DSCRP-1 à travers le Programme d'Actions du Gouvernement qui a permis la consolidation de la stabilité macroéconomique, une croissance remarquable et une baisse du taux de pauvreté (DSCRP-2 : 2011-2015).

Dans la perspective d'un nouveau Cadre Stratégique et Programmatique, le Gouvernement, à travers le Ministère du Plan, s'est lancé depuis 2015, dans un vaste chantier d'élaboration d'un Plan National Stratégique de Développement arrimé à la vision issue de l'Etude Nationale Prospective (ENP), et aux engagements internationaux auxquels le pays a souscrit, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les engagements de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

❖ Politiques sectorielles

Dans le cadre de ce nouveau cycle programmatique, et des missions lui assignées par l'Ordonnance susmentionnée, le Ministère du Plan, s'impliquera dans la mise en œuvre des politiques publiques s'inscrivant dans le pilier II : « ***Renforcement de la Bonne Gouvernance, Restauration de l'autorité de l'Etat et Consolidation de la Paix*** », particulièrement dans la thématique de « Renforcement de la Bonne G**ouvernance : amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'action publique », du secteur de la « Planification du Développement et la programmation des investissements ».**

Ainsi, le Ministère du Plan s'engage dans la réalisation des objectifs stratégiques sectoriels et les actions phares, ci-après, notamment **:**

- **Améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement : (i)** Plaidoyer pour la prise d'une Ordonnance ou d'un Décret sur la planification ; (ii) Elaboration du rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan quinquennal ; (iii) Elaboration du PIP ; (iv) Etude sur le dividende démographique ; et (v) Elaboration des rapports annuels sur la mise en œuvre des ODD et le New Deal.
- **Renforcer la planification des Ministères sectoriels, des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD)** : (i) Accompagnement des Ministères dans l'élaboration des politiques sectorielles ; (ii) Accompagnement des exécutifs provinciaux dans l'élaboration de leurs Plans Provinciaux de Développement ; et (iii) Installation des cadres de concertations ou groupe de travail sectoriel en provinces.
- **Améliorer la coordination de la mobilisation des ressources extérieures pour le financement du développement** :(i) Elaboration de la cartographie d'intervention des partenaires ; (ii) Mise en place

d'un mécanisme de coordination de l'aide au développement ; et (iii) Plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur du financement du PNSD.

- R**enforcer l'appareil statistique national** : (i) Elaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique ; (ii) Organisation du 2ème recensement général de la population et de l'habitat ; et (iii) Renforcement des capacités matérielles, techniques et managériales de l'ensemble du système statistique national

Les actions phares sont : (i) Elaboration de la stratégie sectorielle et des outils de mise en œuvre (PAP, CDMT, PIP sectoriel… (ii) Elaboration et mise en place du cadre de la démarche de performance (Projet Annuel de Performance, Rapport Annuel de Performance ; (iii) Elaboration de la cartographie des risques et mise en place du Plan d'Audit Basé sur les Risques ; (iv) Elaboration et mise en œuvre d'un Programme de Renforcement des capacités du secteur.

1.1. Objectifs les plus Représentatifs du Ministère

- Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et managériales du Ministère ;
- Objectif 2 : Améliorer les études et la planification du développement tant au niveau national, provincial que local ;
- Objectif 3 : Améliorer la Programmation des Investissements Publics et promouvoir le Partenariat pour le financement du Développement socio-économique de la RDC.

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

Pré-responsable du Programme :

1. Stratégie du Programme

Le Programme **« Administration Générale** » a pour vocation d'appuyer les Programmes opérationnels du Plan qui s'attèlent à l'accompagnement des ministères sectoriels dans la conception, l'élaboration, la programmation-budgétisation et Suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques portées par les secteurs qui leur sont confiés.

Cependant, le Ministère du Plan, au-delà de son caractère transversal par rapport aux missions publiques spécifiques qu'il porte, est tout aussi comme les autres ministères, porteur de la mission de conception, d'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques inhérentes à son secteur d'activités. En tant que tel, il est donc appelé à se planifier lui-même de l'intérieur pour être performant en termes d'efficacité, et d'efficience dans les objectifs qu'il se fixe.

La mise en œuvre de ce Programme est donc préalablement soumise à de nombreux défis qu'il importe de relever, entre autres :

- l'élaboration de la stratégie sectorielle ;
- l'élaboration et Suivi du Programme d'Investissements Publics du Ministère ;
- l'élaboration des Projets et Rapports Annuels de Performance du Ministère;
- l'interconnexion des services et organismes sous-tutelle du Ministère;
- la réhabilitation et/ou construction des bâtiments abritant les Divisions Provinciales du Plan, les Antennes et les cadres de concertation provinciaux ;

- la mise en œuvre du Plan de Renforcement des Capacités de l'Administration du Plan.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1: Renforcer les capacités managériales du Ministère								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Taux d'exécution des activités planifiées au Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA).	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
02	Proportion d'outils de planification (Stratégie, CDMT, PAP, RAP, PIP sectoriels, …) produits dans le délai	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
03	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des revues des Projets /Programmes ;	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
04	Taux de mise en œuvre du Plan de Renforcement des Capacités du personnel du Ministère.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
05	Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés,	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
06	Taux d'exécution du Budget Programme du Ministère	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
07	Taux d'exécution du Plan de réparation des mobiliers et immobiliers	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
08	Proportion de services informatisés et connectés.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

PROGRAMME : ETUDES ET PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Pré-Responsable du programme :

Fonction :

1. *Stratégie du Programme*

Le programme « ***Etudes et Planification du Développement*** » est celui qui prend en charge la dimension globale de planification stratégique nationale. Il englobe l'élaboration des outils de planification tant aux niveaux du Pouvoir central que provincial, notamment :

- préparation du Plan de développement économique et social, programmation de son exécution et suivi-évaluation de sa réalisation ;
- suivi-évaluation des projets interministériels ;
- Pilotage des travaux macro-économiques dans le cadre du plan de développement, en collaboration avec les ministères sectoriels ;
- suivi de proximité de l'exécution des projets et programmes concourant à la révolution de la modernité.

A cet effet, le programme études et planification du développement concourt notamment à la mise en place des instruments de planification permettant d'appréhender la situation économique et sociale de la RDC dans l'ensemble des secteurs de la vie nationale, l'organisation d'un système rationnel d'informations devant permettre la visibilité de la situation socio-économique du pays, la définition d'une politique cohérente en matière de population et le suivi de son exécution, l'élaboration du plan et des programmes de développement national.

Dans le domaine de la planification du développement en RDC, il y a certes plusieurs avancées mais des efforts considérables sont à fournir en vue de relever les défis parmi lesquels, l'arrimage des Plans de Développement au budget de l'Etat.

Pour ce faire, le Gouvernement compte renforcer le processus Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi Évaluation (PPBSE) tant au niveau National, Provincial que Local, à travers ce programme.

2. Objectifs du Programme et indicateurs de performance

Objectif 1: Améliorer les études et la planification du Développement								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Proportion de Stratégies Sectorielles et Plans de Développement des Provinces et ETD arrimés au PNSD.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
02	Proportion de stratégies sectorielles et Plans de développement prenant en compte les questions de population, de genre et/ou de vulnérabilité sociale.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

PROGRAMME : INVESTISSEMENTS ET PROMOTION DU PARTENARIAT

Responsable du Programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

La stratégie du Programme consiste à répondre à l'obligation du Ministère du Plan de mettre en place un système de planification des investissements à travers le Programme d'Investissements Publics tant au niveau central que provincial avec comme impératif d'assurer l'implication du Ministère du Plan dans l'exécution des dépenses d'investissements publics.

A cet effet, le programme assurera la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation de l'exécution des projets d'investissements publics ainsi que la mise en place d'un cadre de coordination des ressources extérieures pour le financement du développement. Il s'agira en outre de susciter la politique de relance de la production à travers la promotion du partenariat public-privé (PPP).

Ainsi, la budgétisation et l'exécution des dépenses d'investissement se feront désormais en empruntant une approche spécifique de Budget Programme, Autorisation d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) par le fait que les dépenses d'investissement se caractérisent par des chantiers et travaux importants dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs années, avec des règles juridiques propres à leurs mises en œuvre (procédure particulière d'appels d'offre et de passation des marchés publics) et leur forte incidence en termes de coût pour les finances publiques.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Améliorer la Programmation des Investissements Publics et promotion des investissements.								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Proportion des projets d'investissement budgétisés provenant du PIP.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
02	Nombre de contrats Partenariat Public-Privés (PPP) d'investissement direct étranger (IDE)	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
03	Nombre de rapports d'exécution du PIP produits.	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

12. Justice et Garde des Sceaux (Section 34)

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Responsable : Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

L'action du Gouvernement en matière de Justice consistera à améliorer l'accès à la justice et à garantir la protection des Droits de l'homme pour « aboutir à une Justice qui protège et rassure le citoyen ».

Partant du PNSD, la modernisation du cadre juridique et l'environnement judiciaire, la lutte contre la corruption et l'impunité, et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles constituent le leitmotiv du secteur de la justice.

Pour parvenir à une justice impartiale et un appareil judiciaire doté des pouvoirs, des ressources financières, du matériel et des compétences nécessaires pour combattre l'impunité et protéger les droits humains, le gouvernement envisage de focaliser ses actions sur les axes stratégiques ci-après :

- renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire (axe 1) ;
- recalibrage de l'organisation, de la compétence et des procédures judiciaires (axe 2) ;
- renforcement des capacités humaines et institutionnelles des professions judiciaires et du personnel administratif et auxiliaire de justice (axe 3);
- humanisation et la redynamisation de l'administration pénitentiaire (axe 4);
- et Promotion de l'accès à la justice équitable pour tous (axe 5).

La réalisation de ces objectifs tiendra compte de la nécessité de l'implication des autres institutions du secteur de la justice, notamment, la police, l'administration pénitentiaire ainsi que le Barreau qui ont également un rôle essentiel à jouer dans la dispensation d'une justice juste et équitable.

❖ Politique Sectorielle

Selon la politique nationale de réforme de la justice 2017-2026 du mois de mai 2017, la vision du Ministère est de mettre en place une justice pour tous, indépendante, fondée sur le respect de la Dignité Humaine.

Sa Mission principale est d'instaurer un Etat de Droit fondé sur la Justice sociale, indépendante, impartiale, efficace, socle d'une société véritablement démocratique.

Ses missions spécifiques sont :

(i) définir les orientations de la politique du gouvernement en matière de la justice et arrêter les mesures pour l'accomplissement de ces orientations retenues ;

(ii) rapprocher la justice des justiciables et surveiller le fonctionnement des institutions publiques ;

(iii) adopter la législation, définir les normes et les règles de la bonne administration de la justice, délivrer les actes juridiques authentiques et en assurer le respect ;

(iv) contribuer à la coopération judiciaire internationale.

2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Objectif 1 : Garantir la performance du ministère de la justice								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux de couvertures des juridictions opérationnelles	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Plan d'Action Prioritaire de la PNRJ, statistiques judiciaires								
1.2	Taux de formation des agents et cadres au sein du Secrétariat	%	ND	ND	ND	100	150	350
Source : Direction des services administratifs, financiers et ressources humaines								
1.3	Taux de motivation des agents	%	ND	ND	ND	40	70	100
1.4	Taux de mécanisation des agents	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1 .5	Taux de numérisation des services du ministère	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Administratifs, Financiers et des Ressources Humaines (DSAFRH)								

Objectif 2 : Adapter la politique pénitentiaire aux standards internationaux et professionnaliser les Ressources humaines								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre des textes légaux réglementaires relatifs au régime pénitentiaire validés et publiés	Nombre	5	5	2	3	3	3
Source : DSP								
2.2	Taux de couverture du personnel pénitentiaires	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DSP								
2.3	Taux d'exécution du curricula de cours des agents pénitentiaires au sein de l'INAFORFJ	%	ND	ND	20	50	70	100
Source : Groupe Thématique Justice et Droits Humains, Instituts National Formation Judiciaire								

Objectif 3 : Renforcer la lutte contre l'impunité et la corruption								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre de décisions judiciaires sur les infractions de corruption	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.2	Taux de victimes de crimes internationaux et de corruption bénéficiant d'une réparation	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.3	Taux d'application des mesures prises sur la lutte contre la corruption	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Cellule de lutte contre l'impunité et la corruption								

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

La performance du Ministère de la Justice est la clé de ce service public de qualité. Elle tient à l'améliorer en misant sur la mise en place d'une politique nationale de réforme de la justice axée sur les résultats.
Cette politique générale œuvrant dans l'adaptation de tous les besoins du secteur dont le renforcement de la sécurité juridique, la réhabilitation, le développement et la modernisation des infrastructures et de l'équipement du système judiciaire sur toute l'étendue du territoire national ainsi que le renforcement des capacités des acteurs de la justice et des fonctionnaires au sein du ministère.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Garantir la performance du ministère de la justice								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux de couvertures des juridictions opérationnelles	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Plan d'Action Prioritaire de la PNRJ, statistiques judiciaires								
1.2	Taux de formation des agents et cadres au sein du Secrétariat	%	ND	ND	ND	100	150	350
Source : Direction des services administratifs, financiers et ressources humaines								

Objectif 1 : Garantir la performance du ministère de la justice								
1.3	Taux de motivation des agents	%	ND	ND	ND	40	70	100
1.4	Taux de mécanisation des agents	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1 .5	Taux de numérisation des services du ministère	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Administratifs, Financiers et des Ressources Humaines (DSAFRH)								

Objectif 2 : Adapter la politique pénitentiaire aux standards internationaux et professionnaliser les Ressources humaines								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre des textes légaux réglementaires relatifs au régime pénitentiaire validés et publiés	Nombre	5	5	2	3	3	3
Source : DSP								
2.2	Taux de couverture du personnel pénitentiaires	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DSP								
2.3	Taux d'exécution du curricula de cours des agents pénitentiaires au sein de l'INAFORFJ	%	ND	ND	20	50	70	100
Source : Groupe Thématique Justice et Droits Humains, Instituts National Formation Judiciaire								

Objectif 3 : Développer, réhabiliter et moderniser les infrastructures et les équipements du système judiciaire pénitentiaire								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Taux de réalisation du programme décennal de réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires	**%**	ND	ND	ND	20	45	45
Source : DSAFRH								
3.2	Taux de recouvrement des biens du patrimoine de la Justice	**%**	20	25	25	40	70	100
Source : DSAFRH								
3.3	Taux d'actualisation de carte judiciaire et pénitentiaire révisée	**%**	ND	ND	20	70	100	100
Source :DSP, DSAFRH								

PROGRAMME : AFFAIRES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Parmi les objectifs prioritaires poursuivis par la PNRJ, il y a l'effectivité de la garantie des droits fondamentaux et libertés individuelles d'assurer l'effectivité de cette disposition constitutionnelle. Une attention particulière sera portée sur la protection des droits de l'homme, singulièrement ceux de l'enfant et de la personne détenue qui en ont le plus besoin. La lutte contre l'impunité, y compris des crimes internationaux, des violences basées sur le genre et de la corruption comptera également au nombre des priorités.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1: Recourir aux cliniques juridiques et aux Mécanismes alternatifs des règlements des conflits								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux de conflit résolu par les cliniques juridiques	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2	Nombre de cliniques juridiques mettant en œuvre une méthodologie commune d'intervention	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3	Nombre de formateurs formés pour diffuser les meilleures pratiques en matière de résolution alternative des conflits	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 2 : Renforcer la lutte contre l'impunité et la corruption								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux de décisions judiciaires liées à la corruption exécuté	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.2	Taux de victimes de crimes internationaux et de corruption bénéficiant d'une réparation	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

PROGRAMME : AFFAIRES PENITENTIAIRES ET ASSISTANCE AUX VICTIMES

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme permet à l'Etat d'avoir une bonne orientation sur la gestion de la chaîne pénale plus particulière en mettant l'aspect sur le volet pénitentiaire et assistance aux victimes en renforçant la notion des cliniques juridiques et des modes alternatives des règlements des conflits

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1: Garantir les droits des personnes détenues								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux d'occupations des prisons	**%**	30	50	62 ,8	20	9	1,2
Source : DSP								
1.2	Nombre de personnes représentées devant les tribunaux sur la régularité de la détention	**Nombre**	4.358	8.961	13.596	15.50	16.000	20.000
Source : **DSP, DSAFRH**								
1.3	Nombre de détenus bénéficiant d'un programme individualisé de réinsertion sociale et professionnelle	**Nombre**	05	05	02	03	03	03
Source : **DSP**								

Objectif 2: Renforcer la protection de l'enfant en faisant bénéficier les enfants en conflit avec la Loi, les enfants victimes et témoins et les enfants en danger, d'une aide judiciaire effective et de qualité								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre d'enfant ayant eu accès à la protection judiciaire spécialisée	Nombre	8190	2479	1659	3250	4500	5700
Source : Direction de la protection pour l'enfant								
2.2	Nombre d'institutions opérationnalisées (mandat/locaux/équipement/budget/personnel	Nombre	3 EGEE	3 EGEE	3 EGEE	8 EGEE	8 EGEE	8 EGEE
Source : Direction de la protection de l'enfant								

EGEE : Etablissement de Garde et d'Education des Enfants : la projection 2022 est 'atteindre une cible de 24 EGEE dans toute l'étendue de la RDC.

Objectif 3 : Renforcer la protection des droits humains								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre des lois promulguées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Commission permanente de réforme de droit congolais (CPRDC)								
3.2	Nombre des condamnations pour torture et autres violations de DH	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :								
3.3	Existence d'une étude sur la rationalisation de l'architecture institutionnelle des DH	L'étude existe	ND	ND	ND	Une commission mise en place pour proposer une étude		
Source : Groupe Thématique Justice et Droits humains								

PROGRAMME : CONTENTIEUX DE L'ETAT

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

L'Etat congolais au travers le Ministère de la justice tient à maitriser et à réguler les contentieux qui l'opposent à des particuliers, Ainsi le Ministère de la Justice a mis en place des stratégies pour arriver à réaliser ce programme.

Parmi ces stratégies on compte la création d'un cadre de concertation permanente entre les avocats conseils de la République, le cabinet du Ministre et l'Administration pour une meilleure défense des intérêts de l'Etat en justice.

Il est sans ignorer que le lancement du corps des mandataires des intérêts constitue une stratégie clé dans la recherche de la représentation optimale des intérêts de l'Etat en justice

2. Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Créer un cadre de concertation permanente entre les avocats conseils de la République, le cabinet du ministre et l'Administration (contentieux) et un corps des mandataires des intérêts de l'Etat en justice								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des mandataires recrutés	Nombre	ND	ND	10	10	15	15
1.2	Nombre des avis juridiques émis sur des litiges opposant la République	Nombre	3	8	5	-	-	-
Source : direction des contentieux								

Objectif 2: Mettre en place une commission interministérielle justice-budget-finance								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux de paiement des honoraires des avocats	%	20	19	18	50	70	100
Source : Direction des contentieux et documentation								
2.2	Taux de paiement des dommages et intérêt	%	19	16	40	60	70	100

PROGRAMME : MODERNISATION DU DROIT DES AFFAIRES

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Depuis l'entrée en vigueur du droit OHADA en République Démocratique du Congo, le 12 septembre 2012, d'intenses actions de vulgarisation et de promotion du droit et comptabilité OHADA ont été entreprises par la Commission Nationale OHADA-RDC (CNO-RDC).

Cinq ans après l'actualisation du plan d'action initial de mise en œuvre du droit OHADA en RDC par la CNO, validé par le gouvernement congolais via le Ministère de la Justice et approuvé par les partenaires au développement de la RDC, il était nécessaire de le revisiter et de le réactualiser.

Dans la perspective de la mise en œuvre optimale et de la pérennisation de l'OHADA en RDC, le plan révisé et réactualisé reprend, dans ses grandes lignes : les quatre composantes essentielles du plan initial. Il s'agit de la mise en œuvre et les relations avec les institutions de l'OHADA ; la promotion du droit OHADA ; le fonctionnement de la Commission Nationale OHADA ; et le développement du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

2. Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Renforcer les capacités et améliorer des performances des acteurs de la justice sur le droit des affaires OHADA								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre du personnel judiciaire formé sur le Droit des affaires	Nombre	ND	ND	50	100	500	1000
Source : CNO								
1.2	Nombre des professionnels de comptabilité formés sur les nouvelles normes comptabilités OHADA	Nombre	ND	ND	50	100	150	200
Source : CNO								

Objectif 2 : Contribuer sensiblement à l'amélioration du climat d'investissement en simplifiant les formalités de création des sociétés commerciales et en vulgarisant des nouvelles sûretés sur toute l'étendue de la RDC								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux de couverture de l'extension du GUCE en province	%	ND	ND	9	18	36	50
Source : GUCE								
2.2	Taux de sensibilisation des acteurs économiques sur l'existence et la fiabilité du Droit Ohada	%	20	40	35	70	70	80
Source : CNO								
2.3	Taux de publication des décisions des cours et tribunaux sur le site internet de la CNO	%	ND	ND	30	50	50	70
Source : CNO								

13. Relations avec le Parlement (Section 36)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Son Excellence Monsieur Deogratias NKUSU KUNZI BIKAWA, Ministre des Relations avec le Parlement.

1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités Nationales

La République Démocratique du Congo aspire, à l'instar de la plupart des pays en développement, à rejoindre le club des pays développés. Pour y parvenir le Gouvernement de la République entend consolider la paix, garantir davantage la sécurité et la justice, renforcer la gouvernance et la démocratie grâce à une amélioration soutenue de la qualité des institutions, diversifier l'économie, accélérer la croissance et la mettre au service de l'homme pour partager largement ses fruits.

Dans cette perspective, le Secteur des Relations avec le Parlement en tant que membre du pilier II « renforcement de la Gouvernance et consolidation de la paix », a d'immenses responsabilités à l'égard de trois parties prenantes (le Parlement, le Gouvernement et la Population), destinataires privilégiés de ses services avec pour conséquences le respect du principe de séparation des Pouvoirs, le fonctionnement harmonieux des Institutions de l'Etat, l'affirmation du pluralisme politique, la consolidation de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et la bonne gouvernance institutionnelle qui s'en trouvent, par son action, ainsi pleinement garantis.

❖ Politiques Sectorielles

En vue d'améliorer le rapport entre le Législatif et l'Exécutif, le Ministère des Relations avec le Parlement s'attèle à :

- Dédramatiser et consolider l'harmonie des rapports institutionnels entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif aux niveaux national, provincial et local ;
- Poursuivre et consolider l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement à tous les niveaux de l'organisation politique nationale ;
- Produire et publier annuellement le rapport d'études de conformité des Edits provinciaux à la Constitution et la Législation nationale ;
- Assurer la vulgarisation des Lois de la République afin de favoriser l'atteinte des objectifs poursuivis par le Gouvernement dans le cadre de la nouvelle citoyenneté, résultat de l'appropriation des lois par les citoyens ;
- Assurer l'implantation de l'ensemble des structures d'interface institutionnelle aux niveaux provincial et local pour garantir l'harmonisation des rapports institutionnels au niveau provincial et la couverture des sessions ordinaires et extraordinaires des Assemblées Provinciales.

Toutefois, il sied également de relever, entre autres, faiblesses :

- La faible capacité opérationnelle suite à l'insuffisance des moyens financiers ;
- La modicité des crédits alloués au Secteur des Relations avec le Parlement et difficulté de consommer les crédits de fonctionnement alloués suivant le plan d'engagement budgétaire à cause de l'exécution partielle du budget de l'Etat et des nivellements opérés qui n'ont pas permis l'exécution dans l'ensemble des actions inscrites dans la Feuille de Route du Secrétariat Général ;
- Difficultés d'évaluer rationnellement et de faire le suivi financier des projets inscrits faute d'informations ;

- Les faibles crédits alloués aux projets d'investissements ne sont guère décaissés.

2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

- Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère des Relations avec le Parlement ;
- Objectif 2 : Améliorer la gouvernance entre l'Exécutif et le Législatif

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :

1. Stratégie du programme

Ce programme a pour objectif d'assurer le pilotage et la coordination administrative sur l'ensemble du Ministère des Relations avec le Parlement en vue de jouer efficacement son rôle de faire l'interface entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif afin de renforcer l'harmonie nécessaire entre les deux Pouvoirs suivant les termes de l'Ordonnance n° 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères.

L'action du programme passe par la réforme des secteurs suivants : (i) la mise en place des directions standards, (ii) la Réorganisation des Directions Métiers et (iii) l'opérationnalisation des toutes les Divisions Provinciales.

Pour garantir l'efficacité de son action, le Ministère venait d'élaborer avec le concours du Ministère du Plan, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019 – 2023 et a amorcé la réforme au niveau central.

Toutefois, l'action publique dans le secteur est entravée par la faible qualité de la formation de certains membres du personnel et des moyens financiers.

Le programme vise également de renforcer les capacités institutionnelles du Ministère par la gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles et financières et la gestion stratégique du secteur par une planification rationnelle des activités.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion des structures de coordination fonctionnelle aux niveaux tant national, provincial que local.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'Activités Annuelles du Secrétariat Général des Relations avec le Parlement, 2018 et 2019								
Mode de calcul : Nombre des structures de coordination fonctionnelle x100/Nombre total d'organes de coordination du secteur.								

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère								
2.	Améliorer la gestion des finances publiques au sein du Ministère	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'Activités Annuelles du Secrétariat Général des Relations avec le Parlement, 2018 et 2019								
Mode de calcul : Montant des crédits consommés / montant des crédits alloués x100 par ligne des crédits								
3.	Améliorer la planification stratégique et la programmation	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'Activités Annuelles du Secrétariat Général des Relations avec le Parlement, 2018 et 2019								
Mode de calcul : Nombre des outils appliqués de gestion publique axée sur le résultat par l'Administration des Relations avec le Parlement								
Commentaires **Indicateur 1** : Ici, il s'agit d'opérationnaliser toutes les nouvelles structures organiques sur l'ensemble du territoire national (26 provinces) et à tous les niveaux tant national, provincial que local, et ce, conformément aux cadre et structures organiques consacrés par l'Arrêté ministériel CAB.MIN/ FP/ USKD/ CJ/ KLM/676/BIJ/0111/2010 du 21 juin 2010 portant Agrément provisoire du Nouveau Cadre et Structures Organiques du Secrétariat Général aux Relations avec le Parlement. **Indicateur 2** : Ici, Il s'agit d'apprécier le taux d'exécution du budget de l'Etat alloué au Ministère des Relations avec le Parlement. il y a lieu de signaler aussi que le Plan d'Engagement Budgétaire (PEB) qui fixe le cadre des consommations des crédits ne permet pas de financer nos priorités, la consommation de ces derniers posant souvent problème suite aux contraintes de trésorerie dans l'exécution du Budget. **Indicateur 3** : Ici, il s'agit de démontrer la crédibilité des instruments de planification utilisés et des dispositifs de suivi – évaluation et de contrôle à mettre en œuvre en vue de la bonne planification stratégique et programmation du Ministère.								

PROGRAMME 2 : GOUVERNANCE HARMONIEUSE ET CONNAISSANCE DES LOIS

Responsable du Programme :
Fonction :

1. *Stratégique du programme*

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo est l'émanation de la majorité parlementaire constatée au sein de l'Assemblée Nationale, auprès de laquelle il présente son programme d'actions avant d'être investi. L'une des missions essentielles dévolues au Parlement, outre l'élaboration des lois, se trouve être le contrôle de l'action gouvernementale au moyen des outils tels que la question orale, la question écrite, l'interpellation et la motion. Il est évident que l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une motion de défiance ou de censure constitue un élément générateur d'une instabilité politique nuisible à la bonne marche des Institutions de la République.

De ce qui précède, ce programme vise à ce que les Relations entre le Législatif et l'Exécutif puissent être toujours en harmonie afin de permettre au pays de trouver une voie qui va l'amener vers le développement d'autant plus que les conflits entre ces deux Institutions ne peuvent faciliter au Gouvernement d'exécuter son programme pour le bien – être de la population.

La vulgarisation des lois et règlements constitue un droit fondamental universel de l'homme contenu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 en son article 19, et dans la charte Africaine des Droits de l'Homme et de Peuple du 27 juin 1981 en son article 9.

La connaissance des textes législatifs et réglementaires par les citoyens Congolais contribuera grandement à la consolidation de la démocratie, à la bonne gouvernance et à la participation du citoyen au développement du pays.

Ministère de Relations avec le Parlement a entre autres missions d'assurer la vulgarisation des lois du Pays pour pallier aux insuffisances en matière de diffusion des lois pour leur connaissance et maitrise par la quasi-totalité de la population.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. Améliorer les rapports entre le Législatif et l'Exécutif								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux de couverture des travaux des sessions parlementaires à l'Assemblée Nationale	%	100	100	100	100	100	100
***Source :* DCPI, Rapports des couvertures des travaux parlementaires, 2018, 2019 et 2020**								
Mode de calcul : Nombre de séances parlementaires couvertes/ nombre total des séances prévues dans l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale x 100								

Objectif 1. Améliorer les rapports entre le Législatif et l'Exécutif								
2	Taux de couverture des travaux des sessions parlementaires au Sénat	%	100	100	100	100	100	100
***Source :* DCPI, Rapports des couvertures des travaux parlementaires, 2018, 2019 et 2020**								
Mode de calcul : - **Nombre de séances parlementaires couvertes/ nombre total des séances prévues dans l'ordre du jour du Sénat x 100**								
3	Nombre des rapports d'évaluation du niveau d'exécution des recommandations de l'Assemblée Nationale adressées au Gouvernement élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* DCPI, Rapports des couvertures des travaux parlementaires, 2018, 2019 et 2020**								
Mode de calcul : Décompte des rapports élaborés au cours d'une année								
4	Nombre des rapports d'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Sénat adressées au Gouvernement élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* DCPI, Rapports des couvertures des travaux parlementaires, 2018, 2019 et 2020**								
Mode de calcul : Décompte des rapports élaborés au cours d'une année								
5	Nombre d'assistances techniques auprès des Ministères ou structures de l'Etat à travers des moyens d'informations et contrôles parlementaires à l'Assemblée Nationale	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* DCPI, Rapports des couvertures des travaux parlementaires, 2018, 2019 et 2020**								
***Mode de calcul :** Décompte des rapports rédigés au cours d'une année des ordres des Missions rédigés au cours d'une année*								
6	Nombre d'assistances techniques auprès des Ministères ou structures de l'Etat à travers des moyens d'informations et contrôles parlementaires au Sénat	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source :* DCPI, Rapports des couvertures des travaux parlementaires, 2018, 2019 et 2020**								
***Mode de calcul :** Décompte des rapports rédigés au cours d'une année des ordres des missions rédigés au cours d'une année*								

Objectif 2 : Lutter contre l'ignorance des lois par les citoyens à travers la vulgarisation des textes légaux et réglementaires, enquête et sondage d'opinion publique								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des fiches de vulgarisation élaborées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEV, Rapport Annuel, 2018, 2019 et 2020								
Mode de calcul : - ***Décompte des fiches de vulgarisation élaborées au cours d'une année***								
2	Taux de traduction	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEV, Rapport Annuel, 2018, 2019 et 2020								
Mode de calcul : - ***Nombre des textes législatifs et réglementaires traduits / nombre de textes et Règlementaires identifiés x 100***								
3	Taux de Vulgarisation des lois de la République	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEV, Rapport Annuel, 2018, 2019 et 2020								
Mode de calcul : *Nombre de textes législatifs et réglementaires vulgarisés / nombre des textes et Règlementaires à vulgariser x 100*								

Objectif 3. Enquêter et sonder le niveau de connaissances des lois votées ou en élaboration par les citoyens								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	***Réalisations***		***Exercice en cours***	***Cibles***		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de questionnaires d'enquêtes élaborés au cours d'une année	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :* DEV, *Rapports annuels, 2018, 2019 et 2020								
Mode de calcul : - ***Décompte des questionnaires élaborés au cours d'une année***								
2	Taux d'enquête et sondage	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :* DEV, *Rapports annuels, 2018, 2019 et 2020								
Mode de calcul : *Nombre de questionnaires élaborés au cours d'une année/ nombre des questionnaires prévus x 100*								

Objectif 4. Enrichir les projets et propositions des lois et actualiser les lois désuètes								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	***Réalisations***		***Exercice en cours***	***Cibles***		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de projets et /ou propositions des lois enrichis	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :* DEV, *Rapports annuels, 2018, 2019 et 2020								
Mode de calcul : *Décompte des* projets et /ou propositions des lois enrichis *au cours d'une année*								
2	Nombre de projets actualisés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :* DEV, *Rapports annuels, 2018, 2019 et 2020								
Mode de calcul : *Décompte des* projets des lois enrichis *au cours d'une année*								

PROGRAMME : COOPERATION PARLEMENTAIRE ET GESTION DES DIVISIONS PROVINCIALES

Responsable :
Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Ce programme a deux volets :

D'abord, il soutient la coopération bilatérale et multilatérale en matière des relations avec le Parlement et avec les Organisations Non Gouvernementales du secteur en vue de développer la coopération structurelle par les échanges d'expériences en matière des Relations Interparlementaires et la participation aux Forums internationaux tel que le réseau des Femmes parlementaires qui se tient aux Etats Unis d'Amérique à l'occasion de la journée internationale de la Femme. Et, au niveau national, le Ministère traite avec le les Organisations non Gouvernementales parlementaires tel que le Parlement des Jeunes.

Ensuite, il permet au Ministère d'avoir une banque des données sur les activités des Vingt – six (26) Assemblées Provinciales que compte la République Démocratique du Congo.

En effet, les Divisions Provinciales, informent l'Administration Centrale sur la vie et les activités parlementaires au niveau provincial tout en servant des liaisons entre les Assemblées Provinciales et les Gouvernements Provinciaux. C'est dans ce cadre que les Edits Provinciaux doivent être collectés et transmis à l'Administration Centrale pour exploitation et analyse de leur conformité à la Législation Nationale, tâche capitale pour le pays dans la mesure où elle évite aux Provinces d'adopter des Edits anticonstitutionnels pouvant mettre en péril l'avenir de la nation.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. Développer la coopération en matière des Relations Interparlementaires								
Indicateurs		**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de missions d'échanges d'expériences	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRIP, Rapports annuels, 2018, 2019, 2020								
2	Nombre de participations aux Forums Internationaux	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRIP, Rapports annuels, 2018, 2019, 2020								
Mode de calcul : - *Décompte des* missions d'échanges d'expériences - *Décompte de participation aux Forums Internationaux*								

Objectif 2. Coordonner les activités des Divisions Provinciales								
Indicateurs		**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux des rapports annuels produits des Divisions Provinciales	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRIP, Rapports annuels, 2018, 2019 et 2020								
2	Nombre de recueils des Edits produits	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRIP, Rapports annuels, 2018, 2019 et 2020								

Mode de calcul :

- Rapports annuels produits des Divisions Provinciales x 100 / 26
- Décompte des rapports recueils des Edits produits au cours d'une année

14. Sante (Section 37)

PRESENTATION DU MINISTERE DE LA SANTE

Responsable : Monsieur ETENI LONGONDO, Ministre de la Santé Publique

1. Présentation stratégique du Ministère

❖ **Priorités Nationales**

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de porter la RDC comme pays intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030 et pays développé en 2050.

Pour la programmation 2019-2023, en matière de santé et nutrition, les objectifs principaux ci-après ont été retenus : (i) élargir la couverture vaccinale des enfants âgés de 0 – 11 mois ; (ii) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile ; (iii) maintenir la prévalence du VIH/Sida en-dessous de 1 % ; (iv) améliorer la gouvernance du secteur ; (v) garantir la couverture maladie universelle (CMU) ; (vi) réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois à moins de 15 % ; (vii) ramener la prévalence de la malnutrition aiguë globale en-dessous de 5 % dans toutes les provinces ; (viii) réduire d'un tiers les maladies non transmissibles liées à la nutrition à moins de 5 % ; (ix) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes en âge de procréer à moins de 10 %.

❖ **Politiques Sectorielles**

La mission du Ministère de la Santé Publique est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population congolaise en organisant des services de santé de qualité et équitables en vue de restaurer la santé des personnes et de promouvoir le meilleur statut sanitaire pour les communautés.

En vue de mener à bien cette mission, le pays s'est doté d'une Politique Nationale de Santé ; adoptée en 2001 par le Gouvernement, mettant l'accent sur les soins de santé primaires et définissant la zone de santé (516 Zones de Santé) comme unité opérationnelle de mise en œuvre de celle-ci. En outre, le Ministère de la Santé Publique et ses partenaires ont élaboré de manière consensuelle une stratégie sectorielle dénommée « Stratégie de Renforcement du Système de Santé » (SRSS). Cette stratégie révisée et adoptée en 2010 qui a eu pour but d'améliorer l'offre et l'utilisation des soins de santé de qualité par l'ensemble de la population congolaise, cette stratégie sectorielle est opérationnalisée par un plan de mise en œuvre dénommée Plan National de Développement Sanitaire, qui dans sa deuxième génération couvre la période 2019-2022.

Cette stratégie comprend les axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Amélioration des prestations de services de santé et continuité des soins de qualité aux différents niveaux du système de santé
Axe 2 : Appui aux différents piliers du système de santé
Axe 3 : Renforcement de la Gouvernance et du système de santé.

2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

- Objectif 1. Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact ;
- Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN) ;
- Objectif 3 : Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences.

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :

Fonction : Secrétaire Général

1. Stratégie du programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

L'action du programme passe par la réforme des secteurs suivants : (i) la mise en place des directions standards, (ii) Réorganisation des Programmes Spécialisés, (iii) la mise en place des directions techniques, (iv) la mise en place de l'Inspection Générale de la Santé.

Pour garantir l'efficacité de son action, le Ministère de la Santé Publique vient d'élaborer le PNDS 2016 – 2020 et à amorcer la réforme du niveau central.

Le Groupe Inter Bailleurs Santé (GIBS), le soutien financier du Global Financing Facility (GFF), les partenariats avec le privé (40% des formations sanitaires appartiennent aux organisations privées et confessionnelles) et, plus généralement l'appui des partenaires extérieurs offrent des opportunités de renforcer le secteur de la Santé malgré les contraintes budgétaires. Le processus de décentralisation devrait permettre de rapprocher les pôles de décision des usagers du service public.

Toutefois, l'action publique dans le secteur est entravée par la faible qualité de la formation des ressources humaines et leur vieillissement dû à l'absence de mise en retraite.

Ce programme a pour objectif : (1) Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi, afin d'améliorer l'efficacité de sa coordination des actions du Ministère ; (2) Mettre en œuvres les réformes prioritaires conditionnant la performance du secteur ; (3) Garantir une bonne exécution budgétaire, la gestion budgétaire sur ressources propres devant facilité la réalisation des activités essentielles du programme inscrites dans le budget de

'Etat.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion des organes de coordination fonctionnels à tous les niveaux	%	50	60	75	80	90	100
Source : Rapport d'Activités du CNP – SS								
Mode de calcul : - Numérateur : Nombre d'organes de coordination fonctionnels x100 - Dénominateur : Nombre total d'organes de coordination prévus dans le secteur. L'existence et la fonctionnalité des organes de coordination s'améliore. En 2018, 50% des organes de coordination étaient fonctionnels, en 2020 ce niveau a atteint 75 % et nous comptons arriver à 100% des organes fonctionnels d'ici 2023.								

Objectif 2. : Mener, à tous les niveaux du système de santé, les réformes prioritaires conditionnant la performance du secteur.

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom							
1	Taux de mise en œuvre des résolutions du CNP-SS)	%	40	50	60	75	80	90
Source : Rapport Evaluation PNDS								
2	Proportion de structures disposant d'un plan d'action opérationnel élaboré dans les délais	%	0	15	20	25	30	50
Source : Evaluation PNDS								

Mode de calcul :

<u>Indicateur 1</u> :

- Numérateur : nombre de résolution du CNPSS mis en œuvre au cours de la période
- Dénominateur : nombre total de résolutions arrêtés pour la période

<u>Indicateur 2</u> :

- Numérateur : Nombre de structures disposant d'un plan d'action opérationnel élaboré dans les délais
- Dénominateur : Nombre total de structure

Objectif 3. Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Taux d'exécution du budget de l'Etat alloué à la santé	%	52,2	45,7	50	60	70	80
Source des données : Ministère du Budget (DGPPB) Etats de suivi budgétaire								

Mode de calcul :

Numérateur : Montant des paiements effectués au cours de l'exercice X100

Dénominateur : Montant du budget voté pour l'exercice

Commentaire : le taux d'exécution du budget de la santé en 2018 était de 52%, ce taux a baissé à 45% en 2019, pour atteindre 50% en 2020. Les projections d'ici 2023 prévoient une évolution progressive du taux d'exécution qui passera de 60% en 2021 à 80% en 2023.

PROGRAMME : PRESTATIONS DE SERVICES DE SANTE ET CONTINUITE DES SOINS

Responsable du Programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Pour réaliser sa mission le ministère de la Santé Publique doit accomplir, entre autres, la fonction de fournir les prestations des soins de santé tant préventifs, curatifs que promotionnels à l'ensemble de la population vivant sur le territoire national.

A cette fin les prestations suivantes sont attendues : offre des soins préventifs et curatifs dans les formations sanitaires ; offre des soins promotionnels ; organisation des soins curatifs au niveau des familles et de la communauté ; régulation des soins traditionnels ; assurance qualité des soins ; gestion de l'information de routine/suivi performances des services ; hygiène dans le milieu des soins ; mise en place des laboratoires médicaux et de l'imagerie médicale ; assurance de la surveillance épidémiologique et de la riposte aux épidémies.

L'ensemble des formations sanitaires du pays ont un faible indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux, soit à seulement 27%, en considérant des Formations Sanitaires qui disposent de tous les équipements essentiels, les éléments traceurs de diagnostic et les aménagements de confort1. La disponibilité moyenne des services standards est de 58% et celle des médicaments essentiels est de 20%. Cette situation est plus criante en ce qui concerne les médicaments pour les maladies chroniques qui ne sont disponibles qu'à 20% essentiellement dans les hôpitaux. De manière globale la disponibilité et l'accès aux soins de santé primaires de qualité est insuffisante dans la plupart des provinces du fait de la faiblesse de la couverture sanitaire et du mode de paiement pratiqué qui ne sont pas basé sur les principes de la couverture universelle des soins.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Proportion de la population, dans un rayon de 5km, couverte par un CS offrant un paquet minimum d'activités conforme aux normes nationales	%	30	15	40	45	50	50

Source : **DEP, Tableau synoptique du suivi du PNDS, 2015**

Mode de calcul :
Numérateur : Effectif de la population résidant à moins de 5 km d'un CS offrant un PMA conforme aux normes X 100
Dénominateur : Population totale de l'aire de santé

La couverture géographique des CS a faiblement progressé, en effet, en 2018 moins de la moitié de la population (40%) des ménages étaient couvert par un CS offrant un paquet minimum d'activités conforme aux normes et qui soit situé dans un rayon de 5km. Ayant atteint une couverture de près de 50% de la population en 2020, nous comptons la faire progresser davantage en vue d'atteindre 70% d'ici 2023.

Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN)								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Proportion de la population couverte par un HGR offrant un paquet complémentaire d'activités conforme aux normes nationales	%	40	40	45	55	60	60
Source : Rapport Evaluation								
Mode de calcul : ***Numérateur : Effectif de la population couverte par un HGR offrant un PMA conforme aux normes X 100*** ***Dénominateur : Population totale de la zone de santé***								

Objectif 3 Assurer la surveillance et la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences épidémiologiques des maladies endémiques, épidémiques et des maladies non transmissibles								
Indicateurs		**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Proportion d'épidémies investiguées dans les 48 heures après la notification	%	70	80	80	90	100	100
Source : Rapport SNIS								
2	Taux de complétude des rapports hebdomadaires des MAPEPI (maladies à potentiel épidémique)	%	90	90	95	98	98	98
Source : Rapport SNIS								
	Proportion des épidémies ripostées dans les 48 heures	%	60	80	80	80	80	80
Source : Rapport SNIS								

PROGRAMME. APPUI AUX DIFFERENTS PILIERS DU SYSTEME DE SANTE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

Ce programme concerne les interventions à mener dans les différents piliers du système de santé pour influencer la disponibilité des services et des soins de qualité en réponse aux besoins des populations.

Ces interventions ciblent les résultats suivants :

- L'amélioration de la disponibilité, des compétences et la motivation des ressources humaines ;
- L'amélioration de la disponibilité des médicaments et intrants spécifiques de qualité ;
- la réhabilitation/construction des infrastructures et dotation en équipements ;
- L'amélioration de la disponibilité et la circulation de l'information sanitaire de qualité ;
- L'amélioration du financement de la santé et réduction des couts pour l'accès aux soins.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Pourvoir le secteur de la santé des prestataires de qualité en quantité suffisante équitablement répartis								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Ratio médecins pour 10 000 habitants	%	0,73	0,73	1	1	1	
Source des données : Enquête Démographique et de Santé (EDS)								
Mode de calcul :								

Objectif 2. Normaliser et moderniser les infrastructures et équipements sanitaires								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Pourcentage des infrastructures sanitaires répondant aux normes	%	30	40	50	55	55	60
Source : Comptes Nationaux de la Santé 2013								

Objectif 3. Rendre disponible l'information sanitaire de qualité et fiable pour la prise des décisions								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux de promptitude des rapports SNIS	%	0	80	85	90	95	100
2	Taux de complétude des rapports SNIS	%	0	80	85	90	95	100

15. Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (Sections 38 et 39)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Monsieur Willy BAKONGA WILIMA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique.

1. Présentation stratégique du ministère

❖ **Priorité nationale**

La vision du Gouvernement pour le secteur de l'éducation est « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ».

L'objectif général assigné au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST) est d'atteindre le développement de l'accès à un enseignement de qualité et équitable, lequel s'aligne à l'ODD4.

❖ **Politiques sectorielles**

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a pour mission d'organiser l'enseignement primaire, secondaire et technique sur toute l'étendue du territoire national et dans les pays où notre système éducatif est organisé (écoles consulaires).

La finalité du système éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés de valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique. Il s'agit avant tout de libérer l'homme de toutes les pesanteurs qui l'empêchent de participer efficacement au développement de son pays, en lui inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société. La qualité et l'efficacité du sous-secteur de l'EPST sont analysées sous trois angles principaux :

1. La qualité des intrants éducatifs ;
2. La qualité des méthodes d'enseignement et les résultats éducatifs ;
3. L'efficacité interne et externe du système.

Elle a été matérialisée par la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (2016-2025), adoptée en décembre 2015 et endossée par les Partenaires Techniques et Financiers en janvier 2016 en vue de reformer en profondeur notre système éducatif en faisant de celui-ci un véritable outil pour le développement national. Cette stratégie préconise des réformes visant à la fois le développement de l'accès et l'équité, l'amélioration de la qualité des apprentissages, de la gouvernance et du pilotage du secteur de l'éducation.

Quatre programmes ont été définis, à savoir :

- Administration Générale ;
- Enseignement Préscolaire et Primaire ;
- Enseignement Secondaire et Technique ;
- Evaluation pédagogique et formation continue.

2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

- Objectif 1 : Améliorer la bonne gouvernance et le pilotage du sous-secteur
- Objectif 2 : Garantir l'accès gratuit à l'Enseignement Primaire pour tous les enfants en âge scolaire ;
- Objectif3 : Assurer le suivi de l'accès et de l'équité à tous les niveaux du cycle ;

- Objectif 4 : Assurer le suivi de la qualité et de la pertinence de l'enseignement ;
- Objectif 5 : Evaluer et contrôler le corps enseignant ;
- Objectif 6 : Former le corps enseignant.

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

1. Stratégie du programme

Le renforcement des capacités de planification visé par la stratégie sectorielle, cible la fonction de gestion que les diagnostics ont relevée comme la plus faible. Cette fonction comprend la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation d'informations fiables et à jour sur le système éducatif pour une bonne prise de décision. Le choix des autorités consiste à orienter leurs efforts de renforcement des capacités sur cette fonction à travers : (i) le renforcement du système d'informations et de gestion de l'éducation, (ii) le développement d'outils et d'initiatives d'exploitation locales des données sectorielles, (iii) le renforcement de la communication, et (iv) le développement de mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes.

Outre ces mesures particulières, le Ministère de l'EPST va continuer à décliner les activités de lutte contre la corruption qui seront prescrites à tous les Directions/Services (développement d'outils de gestion : manuels et guides, instauration des chaînes de contrôle des dépenses, directives préparées et transmises à tous les acteurs, enquête régulière et instaurations de sanction)

2. Objectif et indicateurs de performance

Objectif 1 : Améliorer la bonne gouvernance et le pilotage du sous-secteur								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de provinces éducationnelles vulgarisées sur la Loi cadre de l'Enseignement national	Nombre	**10**	10	00	10	10	8
2	Taux des PROVED ayant élaboré les Plans d'Actions Opérationnels	**%**	**00**	47	00	10	10	07
Source : Rapport de la promotion scolaire et la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 ***Mode de calcul :*** *Nombre de PROVED ayant produit le PAO sur le nombre total de PROVED multiplié par 100* ***Commentaires :*** *Il est important d'instaurer la culture de redevabilité et de gestion axée sur les résultats en accompagnant les PROVED à élaborer leur PAO*								

PROGRAMME 2 : ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE

1. Stratégie du programme

A l'enseignement préscolaire, les enfants commencent leurs intégrations dans la société. En effet, ils apprennent à tisser les relations et vivre avec les personnes autres que les membres de leurs familles. Ils enrichissent leur langage et découvrent l'univers de l'écrit.

Tandis que, l'éducation de base pour tous est l'ensemble de connaissances acquises par l'enfant dès le niveau primaire jusqu'au secondaire général. Elle s'articule en l'enseignement primaire et les deux premières années du secondaire. Elle assure à tous les enfants un socle commun des connaissances et donne à l'enfant un premier niveau de formation générale. L'éducation de base pour tous vise à satisfaire le besoin d'apprendre des enfants, des jeunes et des adultes, notamment les besoins d'apprendre à écrire, à lire, à calculer, à s'exprimer oralement et par des signes, à savoir résoudre des problèmes et à acquérir le savoir-être, le savoir-faire, le savoir-faire faire, le savoir-devenir et le sens civique. Pour atteindre l'éducation de base pour tous, tout au long de la vie, l'Etat devra :

- ✓ Garantir la scolarisation primaire obligatoire et gratuite pour tous dans les établissements publics d'enseignement national, en y consacrant des ressources humaines, matérielles, infrastructures et financières appropriées ;
- ✓ Assurer la démocratisation de l'éducation par la garantie du droit à une éducation de qualité, l'égalité des chances d'accès et de réussite pour tous, y compris les personnes vivant avec handicaps ;
- ✓ Promouvoir l'éducation physique et sportive, l'éducation non-formelle, la lutte contre les violences sexuelles et les maladies endémiques et épidémiques notamment le VIH/SIDA, la COVID-19, le paludisme et la tuberculose ainsi que l'utilisation des langues nationales et/ou des langues du milieu. Le programme national de l'éducation de base pour tous est applicable sur toute l'étendue de la république. Il est enrichi par des apports spécifiques à chaque milieu.

La proportion des enfants au préscolaire reste faible dans le milieu rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre préscolaire en milieu rural s'appuiera sur les partenariats avec les communautés et la création de classes pré-primaires dans les écoles primaires.

2. Objectifs et indicateurs de performances

❖ **Volet : Préscolaire**

Objectif 1. Accroître les possibilités de préscolarisation								
Indicateur		**Unité de mesure**	**2018**	**2019**	**Année En cours 2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	**Libellé**		**Réalisations**			**Cibles**		
1.1	Taux brut de préscolarisation		4.8%	4.8%	4.8%	9.7%	15%	15%
	Source : annuaire statistique 2017-2018, SSFE 2016-2025							
Objectif 2. Elargir l'accès au préscolaire à un plus grand nombre d'enfants des zones rurales								
Indicateur		**Unité de mesure**	**2018**	**2019**	**Année en cours 2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	**Libellé**		**Réalisations**			**Cibles**		
1.1	Pourcentage d'enfants encadrés dans les ECE	%	4.8%	4.8%	ND	5.8%	14%	20%

Objectif 3. Accroître à l'accès au maternel à un plus grand nombre d'enfants de 3 à 5 ans								
Indicateur		Unité de mesure	2018	2019	Année en cours 2020	2021	2022	2023
N°	Libellé		Réalisations			Cibles		
1.1	Taux brut d'admission à la maternelle	%	ND	ND	ND	6	12	15%
	Source : annuaire statistique 2017-2018							
Objectif 4. Assurer l'encadrement pédagogique								
Indicateur		Unité de mesure	2018	2019	Année en cours 2020	2021	2022	2023
N°	Libellé		Réalisations			Cibles		
1.1	Nombre de visites d'inspection pédagogique effectué au respect du calendrier de visite	Nbre	ND	ND	ND	150	150	150
	Source : rapport annuel d'inspection/Sernafor							

Volet : Primaire

Objectif 5: Accroître la capacité d'accueil								
Indicateurs		Unités	Réalisations		Année en cours	Cibles		
No	Libellés Indicateurs		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1.	Taux Brut de Scolarisation au Primaire	%	107,1	105,9	103,8	103,8	102,1	101,3
1.2.	Taux Brut d'Admission au Primaire	%	111,01	111,13	90,54	111,67	111,77	111,85
1.3.	Nombre d'écoles primaires opérationnelles	Nbre	50.659	51.659	52.659	52.859	52.989	53.425
1.4.	Nombre d'écoles construites	Nbre	222	266	0	333	333	333
1.5.	Ratio élève par salle de classe Nombre d'élèves sur le nombre de Bancs	Nbre	222	266	0	333	333	333

Objectif 6 : Evaluer, contrôler le corps enseignant								
Indicateurs		Unités	Réalisations		Année en cours	Cibles		
No	Libellés Indicateurs		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1.	Pourcentage des enseignants ayant reçu une visite d'inspection pédagogique – C3	%	ND	ND	ND	100	100	100

Programme 3 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

1. Stratégie du Programme

L'objectif visé par le Gouvernement est de faire la distinction entre les formations générales et techniques qui devront préparer les élèves à des études supérieures et les formations professionnelles qui comprennent, notamment, les humanités pédagogiques et qui elles ont pour finalités de préparer les formés aux métiers.

Certains établissements d'enseignement secondaire général et normal seront transformés progressivement en établissements de formation technique et professionnelle, selon les besoins du milieu pour permettre d'améliorer l'équité de l'offre de formation. Les autres aspects de cette réorganisation seront traités dans la partie qualité et pertinence.

Les mécanismes de régulation et d'orientation précités et les activités de sensibilisation qui seront menées en concertation avec l'ensemble des acteurs permettront d'orienter les élèves vers la formation professionnelle dès la fin de l'école primaire. Des mesures d'encouragement seront mises en place pour améliorer l'accès des filles et des plus défavorisés à ce segment.

Cette stratégie vise à améliorer et rendre plus équitable et plus pertinente l'offre d'ETFP pour :

- Mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins locaux en main d'œuvre qualifiée ;
- Rendre plus équitable la répartition des établissements ;
- Améliorer progressivement la qualité de l'offre ;
- Etendre l'offre d'ET.

2. Objectifs et des Indicateurs du programme

Objectif 1 : Accroître l'offre et améliorer la qualité dans ou de l'enseignement secondaire								
Indicateurs		Unités	Réalisations		Année en cours	Cibles		
No	Libellés Indicateurs		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1.	Taux Brut de Scolarisation au Secondaire	%	47.8	49.7	51.7	53.7	55.9	58.1
Source : Annuaires Statistique EPST2013-2014, 2017-2018, projection Mode de calcul : projection par méthode de LAMA								

Objectif 1 : Accroître l'offre et améliorer la qualité dans ou de l'enseignement secondaire								
1.2.	Taux Brut d'Admission au Secondaire	%	57.6	60.3	63.2	66.1	69.3	72.5
1.3.	Nombre d'écoles Secondaires opérationnelles	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.4.	Nombre d'écoles construites	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.5.	Ratio élève par salle de classe	Ratio	24	25	25	26	27	28
1.6	Indice de parité secondaire	Indice	0.7	0.73	0.76	0.79	0.82	0.85
1.7.	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves du TENAFEP	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.8.	Pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation continue au cours de l'année	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 2 : Accroitre l'attractivité des filières techniques en l'adaptant aux besoins de l'économie								
3.1	Ratio manuel/élève au primaire (Français, Mathématiques, Sciences et en langues nationales)	Nbre	2/3	2	2	1	1	1
3.2	Taux d'achèvent d'individus des populations défavorisées ou marginalisées en cycle Secondaire	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 3 : Evaluer et contrôler le corps enseignant								
Indicateurs		Unités	Réalisations		Année en cours	Cibles		
No	Libellés Indicateurs		2018	2019	2020	2021	2022	2023
4.1.	Pourcentage d'enseignants ayant reçu une visite d'inspection pédagogique – C3	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Programme 4 : EVALUATION PEDAGOGIQUE ET FORMATION CONTINUE

1. Stratégie du Programme

Les résultats des études menées sur les connaissances et compétences des enseignants et des élèves du primaire révèlent des faiblesses dans les disciplines fondamentales que sont la lecture/écriture et les mathématiques. Ces faiblesses constituent un obstacle majeur pour l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages des élèves au primaire.

La scolarisation primaire universelle est la première des priorités de la stratégie. Les politiques orientées vers l'achèvement primaire universel visent aujourd'hui la réduction des disparités au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école. Des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil seront encore nécessaires au cours de la décennie pour améliorer la qualité de l'accueil tout en réduisant les inégalités constatées. La poursuite de la politique de mécanisation et de paiement des enseignants ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaires et aux écoles permettront un nouveau progrès en direction de la gratuité de l'enseignement primaire et favoriseront la fréquentation scolaire des populations les plus pauvres.

Des mesures de discrimination positives seront prises dans l'allocation des ressources pour combler les retards de certains territoires, populations ou écoles, par la mise en place de mesures spécifiques d'aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus défavorisées, et par la prise en compte de l'éducation inclusive et de l'éducation spécialisée.

L'accueil des enfants au préscolaire devrait atteindre 15.2% en taux brut contre 4.4% aujourd'hui. La cible prioritaire est le monde rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre préscolaire en milieu rural s'appuiera sur les partenariats avec les communautés et la création de classes pré-primaires dans les écoles primaires.

La mise en place de l'éducation de base mènera à des politiques d'accès différenciées selon les cycles au secondaire. L'accès au premier cycle sera favorisé avec comme cible, une transition depuis l'école primaire devant atteindre 70% d'enfants, tandis que l'accès au second cycle sera régulé. Cependant, la stratégie ne vise pas encore la généralisation de l'accès au premier cycle secondaire qui fera à terme partie de l'éducation de base. Le TENAFEP sera donc maintenu, mais il sera réformé pour en faire un véritable instrument de certification et de régulation. Par ailleurs, il sera nécessaire de renforcer les régulations des flux vers la partie haute du système avant de généraliser la mise en place de l'éducation de base.

1. Objectifs et Indicateurs

Les objectifs sont :

- **Accroître l'accès, l'équité et la rétention ;**
- **Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ;**
- **Renforcer la gouvernance**.

La finalité du système éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés de valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique. Il s'agit avant tout de libérer l'homme de toutes les pesanteurs qui l'empêchent de participer efficacement au développement de son pays, en lui inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société.

VOLUME II

16. FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS (SECTION 78)

17. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE (SECTION 40)

18. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (SECTION 41)

19. INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLIQUES (SECTION 42 ET 33)

20. URBANISME ET HABITAT (SECTION 43)

21. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SECTION 84)

22. AGRICULTURE (SECTION 44)

23. PECHE ET ÉLEVAGE (SECTION 82)

16. Formation Professionnelle, Arts et Métiers (Section 78)

PRESENTATION DU MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS

Responsable : Monsieur **John NTUMBA PANU MPAKOLE**,
Fonction : Ministre de la Formation Professionnelle, Arts et Métiers.

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Les missions dévolues au Ministère de la Formation Professionnelle, Arts et Métiers(FPAM) découlent de l'ordonnance n°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des ministères.

La vision du Président de la République et partant du Gouvernement est d'organiser la formation professionnelle de sorte qu'elle puisse répondre à la reconstruction du pays et atteindre les Objectifs du Développement Durable et plus spécifiquement les cibles 4.3 et 4.4. de l'objectif du développement durable 4 (ODD4).

C'est dans cette vision que la formation professionnelle devient une des priorités du quinquennat du Président de la République dans le but de : (i) Contribuer à la croissance économique et d'appui à la réalisation des orientations stratégiques du pays à travers la fourniture des compétences nationales qualifiées, (ii) Améliorer l'emploi par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences, et (iii) Réduire la vulnérabilité des jeunes et adultes qui ont été les plus frappés par le chômage devenu presqu'un fléau avec des conséquences néfastes dans la société avec les phénomènes « kuluna », enfants de la rue etc.

1.1.2. Politiques Sectorielles

La formation professionnelle est nettement insuffisante, et dans la plupart de cas mal organisée dans la mesure où il se pose plusieurs problèmes, notamment : (i) l'absence ou insuffisance des matériels didactiques, (ii) absence des équipements appropriés pour la pratique professionnelle ; (iii) l'inadéquation entre la formation et les besoins des entreprises, (iv) absence de plan de formation continue des formateurs, (v) absence de stages dans des entreprises, (vi) absence d'une inspection transversale, ce qui occasionne l'évaluation disparate des apprentissages organisés par les différents Ministères et structures de formation etc…..

Aussi, en vue de bien remplir pleinement ses missions, le Ministère de la FPAM compte mener les actions suivantes : (i) constructions des écoles professionnelles ; (ii) constructions des centres d'excellence de formation professionnelle, centres d'application et centres de reconversion professionnelle ; (iii) construction des ateliers et laboratoires ; (iv) équipement des ateliers et laboratoires ; (v) mise en place d'un plan de formation continue de formateurs ; mise en place d'une inspection transversale ; (vi) mise en place du Cadre National de Qualification et de certification de la formation professionnelle.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du Programme :

Fonction : **Présentation stratégique du programme**

1.1. Stratégie du programme

Ce premier programme vise alors le renforcement des capacités institutionnelles et managériales des ressources humaines du Ministère.

La politique du Ministère en rapport avec ce programme consiste à mettre en place d'une part, toutes ses structures tant au niveau central, provincial que local et permettre, d'autre part, l'admission sous statut des agents et cadres qui ne le sont pas à ce jour et faire en sorte que tous les agents et cadres puissent être payés et touchent également leurs primes.

Il s'agit de la gestion des effectifs de toutes les structures, de la rémunération (salaire et prime) et de la mise en place des structures telles que l'inspection transversale et du cadre national de qualification et de certification (CNQC).

1.2. Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et managériales des ressources humaines du Ministère								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Nombre de textes instituant l'inspection transversale et le Cadre National de Qualification et Certification	Nbre	ND	ND	ND	2	ND	ND

Objectif 2 : Renforcer les compétences des agents et cadres								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Proportion des agents et cadres formés	%	ND	ND	7,4	15	30	60
Source :DRH ***Mode de calcul :*** Effectifs des agents et cadres formés x 100 sur les effectifs totaux des agents et cadres								

PROGRAMME 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Ce programme vise l'encadrement efficace des apprenants suivant la nouvelle approche qui doit être implémentée désormais dans ce cycle professionnel. La stratégie consiste à améliorer les aspects liés à l'accès, à la qualité et à la gouvernance au sein des établissements d'enseignement du cycle professionnel. Il s'agira concrètement d'une part, de sensibiliser les enfants sur l'importance de l'enseignement professionnel, et d'autre part, d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage pour qu' à la sortie au terme, soit de deux, trois ou quatre ans que l'on ait sur le marché d'emplois les jeunes, filles et garçons capables de compétir efficacement, c'est-à-dire les jeunes qui peuvent faire preuve de leurs compétences avérées dans les différentes d'où ils sortent.

1.2. Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Améliorer la capacité d'accueil des Apprenants								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Nombre d'écoles professionnelles construites	Nbre	ND	ND	ND	52	52	52
Source : ***Mode de calcul :***Somme arithmétique des écoles ***Commentaire*** :Cet indicateur consiste à signaler la situation des constructions d'ateliers relevant de la compétence du Ministère au cours des années antérieures et signaler le nombre d'écoles envisagées à partir de 2020, 2021 et 2022. Il en est de même pour les ateliers.								
1.2.	Nombre d'ateliers construits	Nbre	ND	ND	ND	52	52	52
Source : ***Mode de calcul :***Somme arithmétique d'ateliers ***Commentaire :*** Cet indicateur consiste à signaler la situation des constructions d'ateliers relevant de la compétence du Ministère au cours des années antérieures et signaler le nombre d'écoles envisagées à partir de 2020, 2021 et 2022. Il en est de même pour les ateliers.								

Objectif 2 : Améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Pourcentage d'ateliers et laboratoires équipés	%	ND	ND	100	100	100	ND
Mode de calcul : Le nombre de matériels et d'équipements acquis x 100 sur le nombre total de matériels et d'équipements envisagés								
2.2.	Pourcentage d'enseignants formés (hommes et femmes)	%	ND	ND	100	100	100	ND
2.3.	Proportion d'apprenants bénéficiant des stages professionnels	%	ND	ND	ND	100	100	100

Objectif 3 : Améliorer la Gouvernance au sein des écoles professionnelles							
Indicateurs	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
Indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1. Taux de mise en place des structures de gestion	%	ND	ND	100	100	100	ND
2. proportion d'écoles ayant les structures de gestion opérationnelles	%	ND	ND	100	100	100	ND
Source : Rapport de mise en place des structures de gestion.							
Mode calcul : i) Le nombre d'écoles professionnelles, ateliers et laboratoires construits x 100 sur le nombre total d'écoles, ateliers et laboratoires envisagés.							

PROGRAMME 3 : APPRENTISSAGE, REINSERTION SCOLAIRE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme vise non seulement l'encadrement des jeunes et adultes dans les centres d'excellence de formation, centres d'application de formation, et des centres de reconversion professionnelle mais aussi de leur accompagnement à l'insertion professionnelle ou à l'auto-insertion. Il s'agit bien entendu de la construction de différents types de centres de formation professionnelle en vue de répondre aux besoins de différentes catégories des candidats attendus. Car, il faudra désormais s'occuper de toutes les catégories en ne laissant personne dernière par rapport l'agenda 2030. Il s'agira également dans ce programme d'organiser les sortants en coopératives dans le cadre d'octroi des kits d'auto-insertion.

1.2. Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Améliorer l'accès et l'équité aux centres de formation								
N°	**Indicateur**	**Unité**	**Réalisations**		**2020**	**Cible**		
			2018	**2019**		**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Nombre de centres d'excellence, d'application et de reconversion professionnelle construits	Nbre	ND	ND	342	342	342	ND
Source :								
1.2.	Nombre d'ateliers et laboratoires construits	Nbre	ND	ND	342	342	342	ND
Source :								
1.3.	Nombre de centres d'hébergement et restaurants construits	Nbre	0	0	342	342	342	ND
Source :								
Mode calcul : Somme arithmétique de centres d'excellence, d'application et de reconversion professionnelle construits. La même formule reste applicable pour les ateliers et laboratoires et en fin pour les centres d'hébergement et les restaurants.								
Commentaire : les indicateurs dans cet objectif signalent d'une part, le nombre de différents centres de formation envisagés à partir de 2020, soit 26 centres d'excellence, 26 centres de reconversion et 290 centres d'application.								

Objectif 2 : Améliorer la qualité, Pertinence des Apprentissages								
N°	**Indicateur**	**Unité**	**Réalisations**		**2020**	**Cibles**		
			2018	**2019**		**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Pourcentage des matériels didactiques équipements adéquats acquis	%	ND	ND	100	100	100	ND
2.2.	Proportion des formateurs formés	%	ND	100	100	100	100	ND
2.3.	Nombre de programmes modernisés	Nbre	ND	9	10	10	9	ND
Source : Bon de livraison des matériels, d'équipement ; rapport de formation ; les modules de formation								
Mode de calcul : le nombre de matériels didactiques acquis x 100 sur le nombre total des matériels sollicités. Il en est de même pour les équipements et les formateurs.								
Commentaire : les indicateurs dans cet objectif signalent la non disponibilité et l'inexistence des données au courant des années antérieures d'une part, et la situation envisagée à partir de 2020.								

Objectif 3 : Accompagner les Sortants à l'insertion ou Auto-insertion professionnelle								
N°	Indicateur	Unité	Réalisations		2020	Cibles		
			2018	2019		2021	2022	2023
3.1.	Pourcentage de coopératives mises en place	%	0%	0%	100	100	100	ND
3.2.	Proportion des sortants bénéficiant des kits d'auto-insertion	%	ND	ND	100	100	100	ND
Source : Rapport de mises en place des coopératives, rapport de répartition des sortants, bons de livraison et de distribution des kits.								
Mode de calcul : le nombre de coopératives mises en place x 100 sur le nombre total des coopératives planifiées. Il en est de même pour les kits, et les bénéficiaires.								
Commentaire : les indicateurs ont montré dans cet objectif d'une part que les lauréats n'ont jamais été organisés en coopératives pour auto-prise en charge et d'autre part,la planification de cette organisation à partir de 2020.								

PROGRAMME : ARTS ET METIERS

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme vise l'organisation des sortants aussi bien des écoles professionnelles que des centres de formation en chambres de métiers. De la même manière les bénéficiaires ayant été organisés en coopératives au niveau du programme 3 se constitueront désormais en chambres de métiers suivant les filières. Ce programme étudiera la possibilité d'organiser également les autres initiatives indépendantes existantes en chambres de métiers. Concrètement, la politique consiste à ne plus abandonner les lauréats à mi-chemin mais à les accompagner à l'insertion ou l'auto-insertion en vue d'une part, de susciter l'intérêt de la part des autres à pouvoir embrasser la formation professionnelle, et de permettre d'autre part, l'atteinte de la finalité de toute formation professionnelle qui est l'emploi, le métier.

2. Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Organiser les sortants en chambre de métiers							
Indicateurs	Unité	Réalisations		2020	Cibles		
		2018	2019		2021	2022	2023
1. nombre de chambres de métiers du Ministère et des initiatives indépendantes mises en place.	Nbre	0	0	27	72	73	ND
2. nombre de bâtiments construits pour les sièges	Nbre	0	0	27	72	73	ND
Source : rapport de mises en place des Chambres de métiers, rapport de construction, bons de livraison des ouvrages.							
Mode de calcul : Somme arithmétique chambres mises en place. Il en est de même pour les bâtiments de sièges.							
Commentaire : il s'est agi dans cet objectif pour les indicateurs retenus de relever l'inexistence des chambres et des bâtiments pour leurs sièges et la situation visée à partir de 2020 à raison de 27 chambres en 2020, 72 en 2021 et 73en 2022.							

PROGRAMME : EVALUATION PEDAGOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme vise l'évaluation des apprentissages aussi bien dans des écoles professionnelles que dans des centres de formation professionnelle. S'agissant des écoles de cycle professionnel (cycle court), le jury national devra se passer dans des centres bien équipés selon les filières pour mesurer les compétences professionnelles qui permettront aux récipiendaires d'être directement utiles à eux-mêmes et à la société. Ce qui ne permettra plus aux communs de mortel de se plaindre d'avoir fait étudier les gens ou d'avoir étudié. Il en sera désormais pour l'évaluation d'autres formations dans des centres et celles de courte durée.

2. Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Évaluer les Apprentissages de différentes formations organisées

Indicateurs	Unité	Réalisations				Cible		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Pourcentage de réussites au jury national	%	ND	ND	ND	100	100	100	ND
2. Pourcentage de réussites aux différentes évaluations annuellement	%	ND	ND	ND	100	100	100	ND
Source : rapport des évaluations (de courte durée, de jury national de cycle professionnel)								
Mode de calcul : le nombre de réussites x 100 sur le nombre total de participants aux évaluations. Il en est de même pour le jury national.								
Commentaire : les indicateurs dans cet objectif ont consisté à signaler la non disponibilité des données en rapport avec les différents types d'évaluations dans les années antérieures et à signaler la situation envisagée à partir de 2020.								

Objectif 2 : Imprimer les différents titres à décerner aux lauréats

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Proportion de titres imprimés	%	ND	ND	100	100	100	ND
2. Pourcentage de titres décernés annuellement	%	ND	ND	100	100	100	ND
Source : rapport des évaluations (de courte durée, de jury national de cycle professionnel)							
Mode de calcul : le nombre de réussites x 100 sur le nombre total de participants aux évaluations. Il en est de même pour le jury national.							
Commentaire : les indicateurs dans cet objectif ont consisté à signaler le non disponibilité des données en rapport avec les différents types d'évaluations dans les années antérieures et à signaler la situation envisagée à partir de 2020.							

Enseignement Supérieur et Universitaire (Section 40)

PRESENTATION DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

Responsable: S.E. Thomas LUHAKA LOSENDJOLA
Fonction : Ministre

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique de la Primature

1.1.1. Priorités nationales

La communauté internationale a qualifié l'Objectif de Développement Durable relatif à l'éducation de « catalyseur » en ce sens que la réalisation de ce dernier concourt à la réalisation des autres ODD. Ayant souscrit à l'agenda post 2015, la RDC s'est engagée à s'aligner sur les ODD et, dans le cadre de son Plan National Stratégique de Développement (PNSD), elle se projette d'être pays émergent à l'horizon 2030. Pour y arriver, l'accent devra être mis sur le développement du capital humain à même de soutenir le processus du développement. À ce titre, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire devra jouer pleinement son rôle d'accompagner et d'appuyer les Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire, tant du Secteur Public que Privé, dans la réalisation de leur triple mission traditionnelle d'Enseignement, de la Recherche et du Service à la Société face à la mondialisation, caractérisée par la quatrième révolution industrielle. Ainsi, le Gouvernement confie au Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire comme mission, celle de la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'État en matière d'enseignement supérieur, conformément aux conventions internationales et aux différents textes légaux et règlementaires en vigueur en RDC.

1.1.2. Politiques Sectorielles

La Loi-Cadre N° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National fixe les missions suivantes pour les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire (EESU) :

1. promouvoir l'esprit d'initiative et de créativité en vue de rendre service à la communauté ;
2. doter le pays des cadres supérieurs ;
3. contribuer au développement de la société par une recherche scientifique organisée en fonction de ses problèmes ;
4. promouvoir la culture nationale tant par la sauvegarde et la valorisation de ses traditions que par la diffusion des nouvelles connaissances ;
5. promouvoir l'écrit et la lecture par la revalorisation des supports de la mémoire collective.

Le secteur de l'Éducation en République Démocratique du Congo a connu plusieurs reformes, lesquelles n'ont pas donné résultats escomptés suite à plusieurs défis liés notamment à la gouvernance et au financement.

En 2014, le Gouvernement de la République a réalisé une étude sur l'état du système éducatif dans son ensemble, de l'enseignement maternel à l'enseignement supérieur et universitaire. Le rapport de cette étude, appelé « Rapport d'État du Système Éducatif National », RESEN en sigle, a établi un diagnostic exhaustif du système éducatif et formulé de pistes d'orientations pour les politiques éducatives. Au cours de la même année, il a été promulgué la Loi-Cadre N° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national préconisant des réformes dans le secteur éducatif pour répondre aux défis de la mondialisation.

En 2015, le Gouvernement a adopté la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF) pour la période de 2016-2025 qui a été par la suite endossée par les Partenaires Techniques et Financiers. Cette stratégie définit la vision du Gouvernement en matière de l'éducation à savoir : « ***la construction***

d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ».

Elle s'articule autour de trois axes suivants : (i) Développer l'accès et assurer l'équité, (ii) Améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages, et (iii) Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur. La SSEF a été élaborée concomitamment avec les ODD. C'est ainsi qu'en 2018, le Gouvernement a révisé la SSEF afin de l'aligner sur les ODD, particulièrement sur l'ODD 4 dédié à l'éducation.

I.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

i. Améliorer la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
ii. Améliorer la qualité de la formation
iii. Améliorer l'Accès et promouvoir l'équité

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE DE L'ESU

Nom du responsable du programme :

1. Stratégie du programme

Ce programme vise le Renforcement des capacités de gestion et de pilotage du Ministère de l'ESU pour atteindre les missions qui lui sont dévolues dans le secteur de l'Éducation.

Le Plan Stratégique 2011-2015 de l'Enseignement Supérieur et Universitaire souligne une crise de la gouvernance qui constitue l'un des goulots d'étranglement du développement de ce sous-secteur du système éducatif congolais, et cela tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des EESU. Cette crise est la conséquence d'une gestion inefficace qui a notamment occasionné la prolifération des EESU non viables, c'est-à-dire ne répondant pas aux conditions minimales exigées d'un EES.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre de textes relatifs aux mesures d'application de la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National élaborés	Nombre	8	9	9	15	20	27
Source : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU, CabMin								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : La Loi-Cadre de l'enseignement national préconise plusieurs réformes dans le sous-secteur de l'ESU. La mise en œuvre de ces réformes passe par les textes d'application (Décret, Arrêté, Circulaire et autres documents) qu'il faut élaborer. A ce jour, 9 textes d'application ont été élaborés sur un total 27.								
1.2.	Pourcentage d'Établissements viables	%	25	ND	ND	60	65	80
Source : Rapport de l'audit organisationnel et l'enquête de viabilité								

Objectif 1. Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Mode de calcul : Nombre d'EESU viables/Nombre total d'EESUx100								
Commentaires : la gestion laxiste de l'ESU a occasionné la prolifération des EESU dont la grande majorité ne remplit les conditions minimales pour un enseignement de qualité. Le Rapport de l'audit organisationnel et l'enquête de viabilité organisé en 2011 indique que seul 25% d'EESU remplissaient ces conditions. Il est donc nécessaire de continuer ces enquêtes pour assainir le sous-secteur de l'ESU.								
1.3.	Pourcentage d'Établissements ayant subi l'évaluation externe	%	ND	ND	ND	20	50	100
Source : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU								
Mode de calcul : Nombre d'EESU ayant subi l'évaluation externe/Nombre total d'EESUx100								
Commentaire : Par la création de l'Agence Nationale d'Assurance-Qualité, le MINESU a instauré une culture d'évaluation de la qualité de la formation offerte par les EESU qui doit se faire en interne et en externe. Cet indicateur renseignera sur les évaluations externes des EESU.								
1.4.	Nombre de structures de pilotage de l'ESU renforcées en capacités matérielles	Nombre	ND	ND	ND***	ND***	6	19
Source : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU, CabMin								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : La mise en œuvre de Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation nécessite une bonne capacité de pilotage de la part des structures ministérielles ayant ses attributions. Malheureusement ces dernières accusent des carences en capacités matérielles qui ne les permettent pas de mener à bien le pilotage du secteur de l'ESU. C'est ainsi que dans la SSEF, le Ministère de l'ESU a prévu d'équiper ses directions et services ses spécialisés afin de les permettre de bien gérer et piloter les EESU.								

Objectif 2. Renforcer la coordination administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des rapports d'évaluation institutionnelle produits (par type et secteur d'enseignement)	Nombre	1	ND	6	6	6	ND
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général du Ministère de l'ESU								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : Le diagnostic de sous-secteur de l'ESU relève une certaine faiblesse dans la gestion administrative et financière des EESU. Pour remédier à cela, il est nécessaire que les structures de pilotage évaluent chaque année les EESU par type et secteur d'enseignement en ce qui concerne leur gestion administrative et financière.								

Objectif 3. Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Pourcentage d'ESU respectant les instructions académiques	%	ND	ND	ND	40	70	100
Source : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU, CabMin								
Mode de calcul : Nombre d'EESU respectant les instructions académiques/Nombre total des EESU								
Commentaires : au début de chaque année académique le MINESU signe à l'attention des EESU une instruction académique qui donne des directives à suivre pour un bon déroulement de l'année académique. Ces directives ne sont pas observées entièrement par les EESU.								
3.2.	Nombre d'autorités académiques ayant suivi la formation sur la gestion académique	Nombre	ND	ND	ND	200	500	1000
Source : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU, CabMin								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : Le diagnostic de sous-secteur de l'ESU relève une certaine faiblesse dans la gestion académique des EESU. Pour remédier à cela, il est nécessaire que les capacités des gestionnaires des EESU soient renforcées dans ce domaine.								

Objectif 4. Améliorer la gestion financière et administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	Taux du personnel formé	%	ND	ND	ND	20	30	50
Source : Rapport d'activités de Services Généraux de l'ESU								
Mode de calcul : nombre de personnel formé /effectif total *100								
Commentaires : Le diagnostic de sous-secteur de l'ESU relève une certaine faiblesse dans la gestion administrative et financière des EESU. Pour remédier à cela, il est nécessaire que le personnel en charge de pilotage soit formé sur les techniques modernes de la gestion administrative et financière des EESU.								
4.2.	Taux d'exécution du budget hors rémunération	%	ND	ND	ND	30	50	80
Source : Rapport d'activités de Services Généraux de l'ESU								
Mode de calcul : exécution budget hors rémunération/total budget hors rémunération								
Commentaires : La mise en œuvre des politiques éducatives du Ministère de l'ESU nécessite la mobilisation des moyens financiers conséquents pour atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est fixé dans ce secteur. Outre les apports des partenaires éducatifs, le Gouvernement qui est le principal financeur de l'éducation doit augmenter ses dépenses éducatives afin d'améliorer l'offre et la qualité de l'éducation de l'ESU.								

Objectif 5. Promouvoir la planification stratégique et la gestion basée sur les performances								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.1	Pourcentage d'Établissements connectés à la plate-forme du SIGE	%	-	-	-	80	90	100
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Nombre d'EESU connectés à la plate-forme du SIGE/Nombre total d'EESUx100								
Commentaires : Le suivi de la mise en œuvre des politiques éducatives de l'ESU nécessite l'existence des données fiables et à jour. La disponibilité de ces données exige les ressources qui, elles, ne sont pas toujours disponibles. Pour remédier à ce problème, le secteur de l'éducation a mis en place une plate-forme dans le cadre du Système d'Information pour la Gestion de l'Education et qu'il est nécessaire que les EESU soient connectés à cette plate-forme afin de faciliter la collecte des données.								
5.2.	Pourcentage d'Établissements disposant d'un plan stratégique	%	ND	ND	ND	30	50	80
Source : Rapport d'activités de la DEP								
Mode de calcul : Nombre d'EESU disposant d'un plan stratégique/Nombre total d'EESUx100								
Commentaires : Le Ministère de l'ESU, à travers la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, a adopté comme mode de gestion la Gestion Basée sur les Performances (GBP). Pour concrétiser cette pratique, une note circulaire a été signée à l'attention des Chefs d'établissements afin que chaque Etablissement élabore son plan stratégique qui doit être aligné à celui du Ministère.								

Objectif 5. Promouvoir la planification stratégique et la gestion basée sur les performances								
5.3.	Pourcentage d'Établissements ayant signé les contrats de performance avec le Ministère.	%	3	3	3	6	10	20
Source : Rapport d'activités de la DEP								
Mode de calcul : Nombre d'EESU ayant signé le contrat de performance avec le Ministère/Nombre total d'EESUx100								
Commentaire : Le Ministère de l'ESU, à travers la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, a adopté comme mode de gestion la Gestion Basée sur les Performances (GBP) et se propose de financer la mise en œuvre de ces plans stratégiques. Pour ce faire, les EESU bénéficiaires du financement doivent signer un Contrat de Performance (CDP) avec le Ministère fixant les objectifs à atteindre et les moyens pour les atteindre								

Objectif 6. Promouvoir l'utilisation des TIC dans la gouvernance, les enseignements et la recherche scientifique								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
6.1	Nombre d'EESU connectés à la fibre optique nationale	Nombre	-	5	5	60	200	400
Source : Rapport d'activités de la Direction de l'informatique								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : La Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation préconise l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement et dans la recherche. Pour ce faire, il est question de doter les EESU les moyens nécessaires les permettant d'atteindre cet objectif. C'est ainsi que le Ministère a décidé de connecter les EESU à la fibre optique nationale.								
6.2.	Nombre d'EESU interconnectés	Nombre	-	-	-	0	50	120
Source : Rapport d'activités de la Direction de l'informatique								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : Dans le souci de promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion, particulièrement en ce qui concerne la gestion de scolarité des étudiants mais aussi les activités de recherche, le Ministère à décider d'interconnecter les EESU afin de faciliter le partage d'information.								

PROGRAMME : ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Nom du responsable du programme :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le Diagnostic posé dans le secteur de l'Éducation du Pays a montré qu'il y a une discordance entre la Formation offerte par les Établissements d'Enseignement Supérieur et les besoins réels de l'Économie du pays. Le même constat est signalé dans le Rapport de la Banque Mondiale, publié en septembre 2011 qui le révèle sur la base d'un sondage réalisé en 2010.

C'est ainsi que le Gouvernement a aligné parmi les objectifs stratégiques celui qui consiste à améliorer la qualité de la formation offerte par les Universités en l'adaptant aux besoins de l'économie et aux standards internationaux. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans se rassurer de la qualité de tous les processus qui conduisent à la diplomation des étudiants.

Outre les programmes de formation qui doivent être élaborés selon les profils de professionnalité pour assurer la qualité des enseignements, le personnel enseignant constitue un facteur le plus déterminant dans l'amélioration de la qualité de la formation.

Pour ce faire, le Gouvernement s'est fixé un objectif, celui consistant à promouvoir l'Assurance-Qualité dans les EES.

2. Objectifs et indicateurs de performance

<table>
<tr><td colspan="9">Objectif 1. Reconceptualiser l'Enseignement Universitaire</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="3">Cibles</td></tr>
<tr><td>N°</td><td>Nom de l'indicateur</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1.1</td><td>Pourcentage d'Universités arrimés au système LMD</td><td>%</td><td></td><td></td><td></td><td>5</td><td>12</td><td>30</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Annuaire statistique de l'ESU</td></tr>
<tr><td colspan="9">Mode de calcul : Nombre d'EESU arrimés au système LMD/Nombre total d'EESUx100</td></tr>
<tr><td colspan="9">Commentaires : Dans le souci d'améliorer la qualité de la formation offerte par les EESU, La Loi-Cadre de l'Enseignement National préconise le basculement des programmes actuels de l'ESU vers le système LMD. Pour ce faire, la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation projette arrimer tous les EESU au système LMD. A ce jour, le Cadre Normatif devant guider cet arrimage a été élaboré.</td></tr>
<tr><td>1.2.</td><td>Pourcentage d'Établissements ayant réalisé les évaluations internes</td><td>%</td><td></td><td></td><td></td><td>10</td><td>30</td><td>80</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU</td></tr>
<tr><td colspan="9">Mode de calcul : Nombre d'EESU ayant réalisé les évaluations internes/Nombre total d'EESUx100</td></tr>
<tr><td colspan="9">Commentaires : Dans le cadre des réformes préconisées dans la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, les EESU doivent mettre en place des dispositifs d'Assurance-Qualité appelées Cellules Locales d'Assurance-Qualité pour améliorer la qualité des enseignements. Ces dernières devront réaliser des évaluations internes sur tout le plan afin de promouvoir la culture de qualité au sein des EESU</td></tr>
</table>

Objectif 1. Reconceptualiser l'Enseignement Universitaire								
1.3.	Pourcentage d'enseignants des Universités utilisant les TIC dans les enseignements	%				10	30	60
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Nombre d'enseignants des Universités utilisant les TIC dans les enseignements / Nombre total d'enseignants des Universités x100								
Commentaires : L'Arrimage au système LMD préconisé dans la réforme de l'ESU en RDC exige aux enseignants d'enseigner autrement. Cela implique également l'utilisation des TIC dans l'enseignement. Le diagnostic posé dans la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation révèle que l'utilisation des TIC dans les enseignements au niveau des EESU est embryonnaire. C'est ainsi que le Ministère se propose d'avoir au moins 60% d'enseignants des universités qui utilisent les TIC dans les enseignements d'ici à 2025.								

Objectif 2. Promouvoir la recherche scientifique universitaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre de productions scientifiques selon les catégories (*livres publiés, articles scientifiques publiés, thèses de doctorat soutenues*)	Nombre	ND	ND	ND	1000	1500	2500
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : La production scientifique constitue l'un des éléments qui déterminent les performances et la viabilité des Etablissements Universitaires. Cette production est matérialisée par des publications et inventions scientifiques ou encore des Innovations Scientifiques et Technologiques. Malheureusement et faute des moyens, les chercheurs des Universités de la RDC peinent à pouvoir offrir une production scientifique de qualité et en nombre important dans le monde universitaire. Pour remédier à cela, le Gouvernement compte mettre à la disposition des Universités des moyens conséquents afin de booster les activités de recherche.								

Objectif 3. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre d'infrastructures académiques construites selon le type (*amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, …*)	Nombre	ND	ND	ND	120	200	350

Objectif 3. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures
Mode de calcul : Comptage
Commentaires : L'augmentation de nombre d'étudiants pour 100.000 habitants évoquée ci-haut suppose l'accroissement de l'offre éducative par l'augmentation de la capacité d'accueil des EESU d'une part et par la rationalisation de ceux qui existent à travers les mécanismes de fusion ou d'absorption d'autre part. Ainsi, le Gouvernement se propose de construire d'ici à 2023 près de 700 locaux au bénéfice des Universités publiques à travers le pays.

Objectif 3. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants								
3.2.	Nombre d'infrastructures académiques réhabilitées selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, …)	Nombre				240	250	280
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : L'augmentation de nombre d'étudiants pour 100.000 habitants évoquée ci-haut suppose l'accroissement de l'offre éducative par l'augmentation de la capacité d'accueil des EESU d'une part et par la rationalisation de ceux qui existent à travers les mécanismes de fusion et d'absorption d'autre part. Ainsi, le Gouvernement compte réhabiliter d'ici à 2023 plus de 750 locaux des Universités publiques à travers le pays.								
3.3.	Nombre de bourses d'études octroyées	Nombre	-	-	-	4568	46938	49285
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								

Objectif 4. Assurer l'insertion professionnelle des sortants des Universités								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	Pourcentage d'Universités ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises	%	ND	ND	ND	20	50	80
Source : Rapport d'activités de la DEP								

Objectif 4. Assurer l'insertion professionnelle des sortants des Universités								
Mode de calcul : Nombre d'Universités ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises/Nombre total d'Universitésx100								
Commentaires : l'insertion professionnelle des diplômés des Universités constitue une préoccupation majeure du Gouvernement de la République. C'est ainsi que le Gouvernement, à travers les Ministères en charge de l'éducation, a signé un accord de partenariat avec les entreprises congolaises à travers leurs corporations afin de faciliter l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif congolais. Au niveau des Universités, cette politique devrait se matérialiser par la signature des accords de partenariat entre une Université et une entreprise de façon individuelle.								
4.2.	Nombre de programmes de cours révisés en associant le monde professionnel	Nombre	-	-	-	4	4	5
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : Dans l'optique d'assurer l'employabilité des diplômés des Universités congolaises, le Ministère de l'ESU recommande les Universités d'impliquer les professionnels (experts) des entreprises dans la révision de leurs programmes de cours afin que ces derniers apportent leurs expertises de terrain notamment en ce qui concerne l'identification des besoins réels des entreprises.								
4.3.	Nombre d'Enseignants du monde professionnel impliqués dans les enseignements aux Universités	Nombre	ND	ND	ND***	750	1050	1500
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire : Le diagnostic de la stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation indique une carence criante des enseignants qualifiés dans les universités. C'est ainsi que le Gouvernement encourage ces dernières à faire recours à l'expertise professionnelle afin de non seulement combler le nombre manquant d'enseignants mais aussi concilier la théorie aux pratiques que les experts du monde professionnel apporteraient aux Universités.								

PROGRAMME : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE PROFESSIONNEL, ARTISTIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Nom du responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le constat fait au niveau de diagnostic posé dans le cadre du RESEN a montré que la formation offerte par les I.S.T.A. est moins adaptée aux besoins de l'économie du pays.

Ainsi, dans les secteurs de forte croissance et surtout d'ingénierie (mines, bâtiment et travaux publics), les opérateurs économiques et les investisseurs ne font pas confiance à la qualité et à l'adaptabilité de formation et des qualifications des ressources humaines formées dans les ISTAT de la RDC, ce qui les conduit à recourir régulièrement à une main- d'œuvre qualifiée internationale ou à la formation en cours d'emploi pour les qualifications à faible exigence.

Outre les programmes de formation qui doivent être élaborés selon les profils de professionnalité pour assurer la qualité des enseignements, le personnel enseignant constitue un facteur le plus déterminant dans l'amélioration de la qualité de la formation. Mais le diagnostic de la SSEF révèle une certaine carence en personnel enseignant qualifié (enseignants détenteur d'une thèse de doctorat), particulièrement dans les disciplines d'ingénierie. Raison pour laquelle, le Gouvernement se propose de renouveler les ressources professorales (Former les enseignants et les chercheurs).

2. Objectifs et Indicateurs de performance

<table>
<tr><td colspan="9">Objectif 1. Reconceptualiser l'Enseignement supérieur technique et professionnel</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="3">Cibles</td></tr>
<tr><td>N°</td><td>Nom de l'indicateur</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1.1</td><td>Pourcentage d'ISTAT arrimés au système LMD</td><td>%</td><td></td><td></td><td></td><td>5</td><td>12</td><td>30</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Annuaire statistique de l'ESU</td></tr>
<tr><td colspan="9">Mode de calcul : Nombre d'ISTAT arrimés au système LMD/Nombre total d'ISTATx100</td></tr>
<tr><td colspan="9">Commentaires : Dans le souci d'améliorer la qualité de la formation offerte par les EESU, La Loi-Cadre de l'Enseignement National préconise le basculement des programmes actuels de l'ESU vers le système LMD. Pour ce faire, la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation projette arrimer tous les ISTAT au système LMD d'ici à 2025. A ce jour, le Cadre Normatif devant guider cet arrimage a été élaboré.</td></tr>
<tr><td>1.2.</td><td>Pourcentage d'Établissements ayant réalisé les évaluations internes</td><td>%</td><td></td><td></td><td></td><td>10</td><td>30</td><td>80</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU</td></tr>
</table>

Objectif 1. Reconceptualiser l'Enseignement supérieur technique et professionnel								
Mode de calcul : Nombre d'ISTAT ayant réalisé les évaluations internes/Nombre total d'ISTATx100								
Commentaires : Dans le cadre des réformes préconisées dans la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, les EESU doivent mettre en place des dispositifs d'Assurance-Qualité appelées Cellules Locales d'Assurance-Qualité pour améliorer la qualité des enseignements. Ces dernières devront réaliser des évaluations internes sur tout le plan afin de promouvoir la culture de qualité au sein des EESU								
1.3.	Pourcentage d'enseignants des ISTAT utilisant les TIC dans les enseignements	%				10	30	60
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Informatique								
Mode de calcul : Nombre d'enseignants des ISTAT utilisant les TIC dans les enseignements / Nombre total d'enseignants des ISTAT x100								
Commentaire : L'Arrimage au système LMD préconisé dans la réforme de l'ESU en RDC exige aux enseignants d'enseigner autrement. Cela implique également l'utilisation des TIC dans l'enseignement. Le diagnostic posé dans la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation révèle que l'utilisation des TIC dans les enseignements au niveau des EESU est embryonnaire. C'est ainsi que le Ministère se propose d'avoir au moins 60% d'enseignants des ISTAT qui utilisent les TIC dans les enseignements d'ici à 2025.								

Objectif 2. Promouvoir la recherche scientifique ISTAT								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre de productions scientifiques selon les catégories (livres publiés, articles scientifiques publiés, thèses de doctorat soutenues)	Nombre				700	1200	1800
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : La production scientifique constitue l'un des éléments qui déterminent les performances et la viabilité des EES. Cette production est matérialisée par des publications et inventions scientifiques ou encore des Innovations Scientifiques et Technologiques. Malheureusement et faute des moyens, les chercheurs des ISTAT de la RDC peinent à pouvoir offrir une production scientifique de qualité et en nombre important dans le monde universitaire. Pour remédier à cela, le Gouvernement compte mettre à la disposition des Universités des moyens conséquents afin de booster les activités de recherche.								

Objectif 3. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**	**Exercice en cours**		**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre d'infrastructures académiques construites selon le type (*amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques,* …)	Nombre	ND***	ND***	ND***	235	315	420
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : L'augmentation de nombre d'étudiants pour 100.000 habitants évoquée ci-haut suppose l'accroissement de l'offre éducative par l'augmentation de la capacité d'accueil des EESU d'une part et par la rationalisation de ceux qui existent à travers les mécanismes de fusion ou d'absorption d'autre part. Ainsi, le Gouvernement se propose de construire d'ici à 2023 près de 420 locaux au bénéfice des ISTAT publics à travers le pays.								

Objectif 3. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants								
3.2.	Nombre d'infrastructures académiques réhabilitées selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, …)	Nombre				180	235	265
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : L'augmentation de nombre d'étudiants pour 100.000 habitants évoquée ci-haut suppose l'accroissement de l'offre éducative par l'augmentation de la capacité d'accueil des EESU d'une part et par la rationalisation de ceux qui existent à travers les mécanismes de fusion et d'absorption d'autre part. Ainsi, le Gouvernement compte réhabiliter d'ici à 2023 plus de 265 locaux des ISTAT publics à travers le pays.								
3.3.	Nombre de bourses d'études octroyées	Nombre	-	-	-	4535	44168	46377
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire :								

Objectif 4. Assurer l'insertion professionnelle des sortants des ISTAT								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	Pourcentage d'ISTAT ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises	%	ND***	ND***	ND***	20	50	80
Source : Rapport d'activités de la DEP								
Mode de calcul : Nombre d'ISTAT ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises/Nombre total d'ISTATx100								
Commentaires : l'insertion professionnelle des diplômés des Universités constitue une préoccupation majeure du Gouvernement de la République. C'est ainsi que le Gouvernement, à travers les Ministères en charge de l'éducation, a signé un accord de partenariat avec les entreprises congolaises à travers leurs corporations afin de faciliter l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif congolais. Au niveau des ISTAT, cette politique devrait se matérialiser par la signature des accords de partenariat entre un ISTAT et une entreprise de façon individuelle.								

Objectif 4. Assurer l'insertion professionnelle des sortants des ISTAT								
4.2.	Nombre de programmes de cours révisés en associant le monde professionnel	Nombre	-	-	-	4	4	5
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : Dans l'optique d'assurer l'employabilité des diplômés des ISTAT, le Ministère de l'ESU recommande les ISTAT d'impliquer les professionnels (experts) des entreprises dans la révision de leurs programmes de cours afin que ces derniers apportent leurs expertises de terrain notamment en ce qui concerne l'identification des besoins réels des entreprises.								
4.3.	Nombre d'Enseignants du monde professionnel impliqués dans les enseignements aux ISTAT	Nombre	ND***	ND***	ND***	750	1050	1500
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire : Le diagnostic de la stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation indique une carence criante des enseignants qualifiés dans les ISTAT, particulièrement dans le domaine de l'ingénierie. C'est ainsi que le Gouvernement encourage ces dernières à faire recours à l'expertise professionnelle afin de non seulement combler le nombre manquant d'enseignants mais aussi concilier la théorie aux pratiques que les experts du monde professionnel apporteraient aux Universités.								

PROGRAMME : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE

Nom du responsable du programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Le bilan du système éducatif sur les dix dernières années présente une évolution extrêmement sensible des effectifs des apprenants à tous les niveaux. Cependant, cette tendance à la hausse de la scolarisation contraste avec la baisse continue de la qualité de la formation à tous les niveaux d'enseignement. Raison pour laquelle, le Gouvernement a prévu, à travers la SSEF, un axe stratégique pour améliorer la qualité de l'enseignement/apprentissage.

Une analyse fine de la situation montre que les enseignants du primaire et du secondaire trainent des lacunes tant sur les compétences professionnelles que sur des savoirs académiques. Aussi, les enseignants se placent-ils à l'épicentre de la baisse généralisée de la qualité des enseignements/apprentissages avec comme conséquence la faible performance des élèves et des étudiants, voir du système éducatif dans son ensemble.

C'est ainsi que le Gouvernement, dans la lettre de politique éducative et dans la SSEF, se propose d'améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants à tous les niveaux du système, plus particulièrement celle des enseignants du secondaire qui est offerte par les ISP en l'adaptant aux besoins de l'économie en général et aux besoins du système éducatif congolais en particulier et en les alignant aux standards internationaux. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans se rassurer de la qualité de tous les processus qui conduisent à la diplomation des étudiants. Plus particulièrement au processus de construction des programmes de formation (et de sa mise en œuvre) qui doivent articuler connaissances, savoirs et compétences dans le but de préparer à l'activité professionnelle (à la fonction enseignante) en fournissant un grand nombre des ressources humaines solides et variées dans toutes les filières d'enseignement secondaire et professionnel. Pour ce faire, le Gouvernement s'est fixé un objectif, celui consistant à promouvoir l'Assurance-Qualité dans les ISP.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Assurer l'insertion professionnelle des sortants des ISTAT								
1.1.	Nombre de programmes de cours révisés en associant le monde professionnel	Nombre	-	-	-	4	4	5
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : Dans l'optique d'assurer l'employabilité des diplômés des ISTAT, le Ministère de l'ESU recommande les ISTAT d'impliquer les professionnels (experts) des entreprises dans la révision de leurs programmes de cours afin que ces derniers apportent leurs expertises de terrain notamment en ce qui concerne l'identification des besoins réels des entreprises.								
1.2.	Nombre d'Enseignants du monde professionnel impliqués dans les enseignements aux ISTAT	Nombre	ND***	ND***	ND***	750	1050	1500
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								

Objectif 1. Assurer l'insertion professionnelle des sortants des ISTAT
Mode de calcul : Comptage
Commentaire : Le diagnostic de la stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation indique une carence criante des enseignants qualifiés dans les ISTAT, particulièrement dans le domaine de l'ingénierie. C'est ainsi que le Gouvernement encourage ces dernières à faire recours à l'expertise professionnelle afin de non seulement combler le nombre manquant d'enseignants mais aussi concilier la théorie aux pratiques que les experts du monde professionnel apporteraient aux Universités.

Objectif 2. Reconceptualiser la formation initiale des Enseignements du secondaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Pourcentage d'ISP arrimés au système LMD	%				5	12	30
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Nombre d'ISP arrimés au système LMD/Nombre total d'ISPx100								
Commentaires : Dans le souci d'améliorer la qualité de la formation offerte par les Institutions de formation des enseignants du secondaire, La Loi-Cadre de l'Enseignement National préconise le basculement des programmes actuels de l'ESU vers le système LMD. Pour ce faire, la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation projette arrimer tous les ISP au système LMD d'ici à 2025. A ce jour, le Cadre Normatif devant guider cet arrimage a été élaboré.								
2.2.	Pourcentage d'ISP ayant réalisé les évaluations internes	%				10	30	80
Source : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU								
Mode de calcul : Nombre d'ISP ayant réalisé les évaluations internes/Nombre total d'ISPx100								

Objectif 3. Reconceptualiser la formation initiale des Enseignements du secondaire								
Commentaires : Dans le cadre des réformes préconisées dans la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, les ISP doivent mettre en place des dispositifs d'Assurance-Qualité appelées Cellules Locales d'Assurance-Qualité pour améliorer la qualité des enseignements. Ces dernières devront réaliser des évaluations internes sur tout le plan afin de promouvoir la culture de qualité au sein des ISP								
3.1	Pourcentage d'enseignants des ISP utilisant les TIC dans les enseignements	%				10	30	60
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Informatique								
Mode de calcul : Nombre d'enseignants des ISP utilisant les TIC dans les enseignements / Nombre total d'enseignants des ISP x100								
Commentaire : L'Arrimage au système LMD préconisé dans la réforme de l'ESU en RDC exige aux enseignants d'enseigner autrement. Cela implique également l'utilisation des TIC dans l'enseignement. Le diagnostic posé dans la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation révèle que l'utilisation des TIC dans les enseignements au niveau des ISP est embryonnaire. C'est ainsi que le Ministère se propose d'avoir au moins 60% d'enseignants des ISP qui utilisent les TIC dans les enseignements d'ici à 2025.								

Objectif 4. Promouvoir la recherche scientifique appliquée à la pédagogie								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	Nombre de productions scientifiques selon les catégories (*livres publiés, articles scientifiques publiés, thèses de doctorat soutenues*)	Nombre				320	580	1015
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : La production scientifique constitue l'un des éléments qui déterminent les performances et la viabilité des EES. Cette production est matérialisée par des publications et inventions scientifiques ou encore des Innovations Scientifiques et Technologiques. Malheureusement et faute des moyens, les chercheurs des ISP de la RDC peinent à pouvoir offrir une production scientifique de qualité et en nombre important dans le monde universitaire. Pour remédier à cela, le Gouvernement compte mettre à la disposition des Universités des moyens conséquents afin de booster les activités de recherche appliquée à la pédagogie.								

Objectif 5. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.1	Nombre d'infrastructures académiques construites selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, …)	Nombre	ND***	ND***	ND***	115	185	310
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : L'augmentation de nombre d'étudiants pour 100.000 habitants évoquée ci-haut suppose l'accroissement de l'offre éducative par l'augmentation de la capacité d'accueil des EESU d'une part et par la rationalisation de ceux qui existent à travers les mécanismes de fusion ou d'absorption d'autre part. Ainsi, le Gouvernement se propose de construire 310 locaux d'ici à 2023 au bénéfice des ISP publics à travers le pays.								
5.2.	Nombre d'infrastructures académiques réhabilitées selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, …)	Nombre				160	225	255
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : L'augmentation de nombre d'étudiants pour 100.000 habitants évoquée ci-haut suppose l'accroissement de l'offre éducative par l'augmentation de la capacité d'accueil des EESU d'une part et par la rationalisation de ceux qui existent à travers les mécanismes de fusion et d'absorption d'autre part. Ainsi, le Gouvernement compte réhabiliter 265 locaux d'ici à 2023 au profit des ISP publics à travers le pays.								
5.3.	Nombre de bourses d'études octroyées	Nombre	-	-	-	1686	17232	18094
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire :								

Objectif 6. Améliorer l'insertion professionnelle des sortants des ISP								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
6.1	Pourcentage d'ISP ayant conclu les partenariats de collaboration avec les Institutions de l'EPST et les entreprises	%	ND***	ND***	ND***	20	50	80
Source : Rapport d'activités de la DEP								
Mode de calcul : Nombre d'ISP ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises/Nombre total d'ISPx100								
Commentaires : L'étude sur la rationalisation des humanités pédagogiques (HP) a montré que la qualité de la formation au secondaire dépend en grande partie de la qualité de l'enseignant formé aux ISP. C'est ainsi que la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation prévoit les mécanismes de collaboration entre les ISP et les Institutions du Ministère de l'EPST afin de faciliter les stages professionnels aux étudiants des ISP. Ces derniers, en application de l'accord de partenariat signé entre les Ministères en charge de l'éducation et les entreprises représentées par leurs corporations respectives, devraient de façon individuelle conclure des partenariats avec les entreprises pour faciliter leurs stages et assurer aussi leur employabilité.								
4.2.	Nombre de programmes de cours révisés en associant le monde professionnel	Nombre	-	-	-	2	5	5
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : Dans l'optique d'assurer l'employabilité des diplômés des ISP, le Ministère de l'ESU recommande les ISP d'impliquer les professionnels (experts) des entreprises dans la révision de leurs programmes de cours afin que ces derniers apportent leurs expertises de terrain notamment en ce qui concerne l'identification des besoins réels des entreprises.								
4.3.	Nombre d'Enseignants du monde professionnel impliqués dans les enseignements aux ISP	Nombre	ND***	ND***	ND***	250	350	800
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire : Le diagnostic de la stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation indique une carence criante des enseignants qualifiés dans les ISP, particulièrement dans le domaine de l'ingénierie. C'est ainsi que le Gouvernement encourage ces dernières à faire recours à l'expertise professionnelle afin de non seulement combler le nombre manquant d'enseignants mais aussi concilier la théorie aux pratiques que les experts du monde professionnel apporteraient aux ISP.								

PROGRAMME 5 : ENSEIGNEMENT POSTUNIVERSITAIRE

Nom du responsable du programme :
Fonction :

1.Stratégie du programme

Le diagnostic fait dans le cadre de la SSEF relève une faible production scientifique des Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire et pourtant elle constitue l'un de facteurs importants qui influent sur la qualité de la formation. Il existe une étroite relation entre l'enseignement et la recherche. En effet, si l'enseignement sert pour former le chercheur, la recherche sert pour nourrir les enseignements mais aussi pour apporter de solutions aux problèmes qui se posent dans la société.

L'approche stratégique de la recherche scientifique universitaire sera axée sur deux axes, l'un répondant aux besoins de la relève académique et l'autre pour soutenir le développement socio-économique du pays. S'agissant de la relève académique, il y a lieu de promouvoir les activités de recherche afin d'inciter les Assistants et les Chefs de travaux à poursuivre les études doctorales en mettant en place des dispositifs de soutien financier surtout pour les filières des sciences et technologies. Concernant le volet de développement socio-économique, il y a lieu de noter qu'il existe une forte corrélation entre la croissance économique et le développement de la recherche scientifique et technologique. Cependant, dans la plupart de pays en développement en l'exemple de la RDC, les activités de recherche réalisées n'ont pas d'effets induits significatifs sur la croissance économique du pays. D'où l'obligation de changer le paradigme, de la recherche fondamentale, avec moins de visée d'applications immédiates, à la recherche appliquée portée par une multidisciplinarité et basée sur des besoins de la société et des secteurs porteurs de croissance du pays.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Redynamiser la formation postuniversitaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Nombre d'Ecoles doctorales opérationnelles	Nombre	ND	ND	30	40	50	ND
Source : Annuaire Statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : Le diagnostic posé dans le cadre de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation souligne l'insuffisance des enseignants qualifiés dans les EESU. Pour pallier à cette situation et dans l'objectif de rajeunir le corps professoral, le Gouvernement a initié une étude sur l'organisation des enseignements du troisième cycle. Les résultats de cette étude ont préconisé la fermeture de certaines filières qui ne répondaient pas aux critères et recommandé la création des Ecoles doctorales au sein des Universités.								

Objectif 1. Redynamiser la formation postuniversitaire								
1.2.	Nombre de doctorants ayant bénéficié de la bourse	Nombre	-	-	200	500	1000	ND
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : Les chercheurs des EESU éprouvent beaucoup de difficultés pour réaliser leurs activités de recherche suite, notamment au manque de moyens financiers qui ne sont pas toujours disponibles. Afin de les permettre de mener à bien leurs activités de recherche, le Gouvernement compte rendre disponible 1700 bourses doctorales d'ici à 2023.								

Recherche Scientifique et Innovations Technologiques (Section 41)

PRESENTATION DU MINISTERE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Responsable : Me José MPANDA KABANGU
Fonction : Ministre :

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1.Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorités nationales

Le diagnostic de la Recherche Scientifique nécessite une réforme du Système de recherche actuel afin de permettre à ce dernier, dans un contexte de mobilisation de plus en plus orienté vers le transfert de l'économie des ressources vers une économie basée sur le savoir, de mieux répondre à sa principale mission de coordination intersectorielle de toutes les activités de recherche sur toute l'étendue du territoire national.

La vision est de faire de la science, la technologie et l'innovation un outil de développement durable pour l'émergence de la République Démocratique du Congo.

Le but est d'atteindre un développement socio-économique durable à travers la mise en œuvre de la politique scientifique et de l'innovation de la République Démocratique du Congo en vue de résoudre les besoins actuels et à venir de la population, tout en lui garantissant une meilleure qualité de vie.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Le secteur de la Recherche Scientifique et Innovations Technologiques s'active sans relâche à :

- Concevoir, élaborer et promouvoir la recherche scientifique et l'innovation technologique ;
- Négocier et suivre les accords de coopération scientifique et technique, en collaboration avec le Ministère ayant la coopération dans ses attributions ;
- Orienter la recherche scientifique et technologique vers l'appui aux efforts de reconstruction et de développement du pays ;
- Planifier, budgétiser, contrôler et évaluer les activités liées à la recherche scientifique et technologique nationale
- Stimuler et promouvoir une éthique et une culture de recherche scientifique et technologique ;
- Superviser la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires sous toutes ses formes
- Enregistrer les procédés techniques sous forme de déports de brevets et licences auprès des organismes congolais compétents et négocier les modalités de leur exploitation ;
- Publier et diffuser les résultats de la recherche scientifique et technologique, en veillant à ce que sur le plan pratique, ils concourent au développement du pays
- Gérer un fonds spécial d'intervention en faveur de la recherche.

I.2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la stratégie du Ministère telle que contenus dans le PNSD sont :

(i) Renforcer les capacités institutionnelles du secteur ;
(ii) Renforcer les capacités d'offre de la Recherche ;
(iii) Renforcer l'offre des connaissances Scientifiques, Techniques et d'innovation

II. . PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERES

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

La faible gouvernance du secteur due à l'inadaptation du cadre institutionnel nécessite la rénovation et la révision de l'ordonnance 82 -040 de 1982 suite à sa caducité et au chevauchement des attributions entre différents organes en, l'occurrence entre l'administration du Ministère et le Conseil Scientifique National(Articles 4 et 12) et la nécessité de prendre en compte la nouvelle mission du ministère à savoir l'Innovation consacrée par les ordonnances n° 19/077 du 26 aout 2019 portant nomination des vices premiers ministres des ministres d'Etats, des ministres, des ministres délégués et n°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des ministères.

Il y a lieu de souligner les besoins en renforcement des capacités du personnel, en ressources financières et matérielles.

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du ministère. Pour accomplir de façon efficace les missions qui lui sont assignées, le Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique devra se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficace. Son personnel devra être compétent, maitrisant ses tâches et bénéficiant des conditions logistiques et matérielles favorables à sa performance.

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Documents de planification sectorielle mise en place	Nbre	0	0	1	2	3	-
2	Banque des données des statistiques et des Indicateurs STI créée	Nbre	0	0	1	1	2	2

Source : Direction d'Etudes et Planification
Commentaire : La RDC ne dispose pas jusque-là d'un document de Politique Sectorielle. Pour assurer une meilleure gouvernance du secteur, il est nécessaire de disposer d'un document de politique scientifique assorti d'un plan action stratégique pour sa mise en œuvre. En outre, sa conception et sa mise en œuvre, son suivi et évaluation nécessitent de disposer des statistiques et des indicateurs fiables.
Calcul : - 1 Document par année. Enquêtes PST et STI chaque année

Objectif 2. Assurer la coordination administrative de la recherche								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Nbre Textes légal (loi) et réglementaires révisés	-Nbre	ND	ND	ND			
Source : Rapport des états généraux de la Recherche scientifique, mai 2005.								
Commentaires : la révision de l'ordonnance 82 -040 de 1982 s'impose suite à sa caducité et au chevauchement des attributions entre différents organes et à la nouvelle nomenclature du ministère qui lui confère la mission de l'innovation (ord. n°20 /017 du 27 mars 2020). Cette révision interviendra en 2021.								
N°	Nom de l'indicateur	Mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2	Personnel formé	%			0	10	30	50
Source: Direction des Services Généraux								
Mode de calcul :(Nbre du Personnel formé / Effectif en place) x 100								
N°	Nom de l'indicateur	Mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3	Bâtiments construits ;	Nbre	ND	ND	0	2	6	10
4	Bâtiments réhabilités	Nbre	ND	ND	0	3	8	13
5	Structures de recherche équipées	Nbre	ND	ND	0	19	21	24
Source : Direction des Services Généraux								
Commentaire : Les infrastructures de nos centres de recherche et les services centraux sont dans un état de délabrement très avancé et leurs équipements sont très obsolètes voire même hors d'usage. Et certains n'ont pas d'infrastructures immobilières propres. D'où la nécessité de les réhabiliter, les construire et les équiper.								

PROGRAMME : PROMOTION ET APPLICATION DE LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION (STI)

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

L'importance de la science, technologie et l'innovation n'est pas bien appréhendée par la population en générale plus particulièrement les apprenants. En plus, dans notre pays les activités de recherche se font d'une façon disparate, incohérente et non active entrainant la dilution d'effort suite à l'absence d'une coordination. Pour remédier à cette situation, il est important de promouvoir la science, technologie et l'innovation, de programmer la recherche dans les domaines prioritaires de la vie et d'en assurer une coordination.

Ce programme consiste à élever le niveau, à provoquer l'avancement de la science, la technologie et l'innovation pour en faire un outil de développement durable de la RDC.

Le programme consiste également à mener des études et des activités de Recherche- Développement et de l'Innovation qui sont réalisées par les Institutions de Recherche Publiques, les Universités, les Privés sans but lucratif et les entreprises dans les différents domaines scientifiques en vue de produire des résultats.

Enfin, il prend en compte la coordination de tous les acteurs, les parties prenantes du système national de la science, la technologie et l'innovation (STI).

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Assurer la promotion de la Science, Technologie et l'Innovation

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Instruments d'incitation à la R-D et à l'Innovation	Nbre	1	1	1	3	4	6
Source : DEP								
Commentaire : pour assurer la promotion de la recherche -développement et de l'innovation, le ministère envisage la mise en place des outils d'incitation tels que les facilites administratives et financières, les fonds spéciaux en faveur des opérateurs de la recherche et de l'Innovation (Programme National d'aide à l'innovation, Fonds spécial d'intervention, Fonds National de soutien à la Recherche et l'innovation, organisation du forum annuel pour la promotion de l'innovation en RDC.								
2	Statut particulier du chercheur	Nbre	0	0	0	1	1	1
Source: Direction de services généraux								
Commentaire : jusqu'à ce jour, il n'existe pas un statut particulier du chercheur tel que recommandé par l'UNESCO. Il est donc recommandé d'élaborer un statut particulier du chercheur contrairement au statut du personnel de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche scientifique.								

	Objectif 2. Exécuter la Recherche et Développement Expérimental(R-D)						
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**	
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1	Chercheurs personnes physiques(PP) actifs dans la R&D	Nbre	1 310	1310	1310	2500	3000
	Source : DEP/ RSIT						
	Commentaire : les personnels scientifiques de nos institutions de recherche ne sont pas totalement impliqués dans les activités de recherche. Et cela a comme conséquence la faible production scientifique. Pour accroitre la production scientifique, il convient d'augmenter le nombre de chercheurs actifs dans la R-D en améliorant leurs conditions de travail (motivation, infrastructures, financement des projets…)						
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**	
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
2	Résultats de recherche dans les différents domaines prioritaires	Nbre			-	-	-
	Source : Direction de valorisation des résultats de recherche						
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**	
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
3	Dépenses totales de R-D	% du PIB	0,43	0,43	0,43	0,60	1
	Source : DEP/ RSIT						
	Mode de calcul : (Dépenses Intérieures de R-D X100) /PIB **Commentaire :** Le faible financement du secteur ne permet pas l'exécution des activités de recherche. D'où la nécessité de renforcer le financement des activités de la recherche pour atteindre Le 1% du PIB tel que recommandé par le Plan d'Action de Lagos (Union Africaine).						

Objectif 3. Encourager les activités de l'Innovation

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles	
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1	Nbre d'innovations identifiées	Nbre	ND	ND	ND		

Source : DEP/ RST

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
2	Nbre d'innovateurs bénéficiaires de l'appui	Nbre	ND	ND	ND			

Source : DEP/ RST

Commentaire : pour répondre à la mission du ministère relative à l'innovation, il convient d'identifier les acteurs du Système National d'Innovation, leurs activités, les suivre et les appuyer.

Objectif 4. Assurer la coordination de la recherche

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Structure de concertation et d'harmonisation interministérielle	Nbre	0	0	0	1	-	-

Source : Direction de la Coordination de Recherche

Commentaires : Il s'agit de mettre en place une structure interministérielle qui sera présidée par le Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique pour favoriser la synergie entre les acteurs du système national de la science, technologie et innovation

PROGRAMME : VALORISATION DES RESULTATS DE RECHERCHE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Il s'agit de la certification et l'enregistrement dans la banque de données des résultats de recherche pour la protection de la propriété scientifique et la promotion de l'exploitation pratique de ces résultats par l'animation d'un contact suivi avec leurs utilisateurs potentiels.

Les chercheurs congolais éprouvent des difficultés pour la publication des résultats de recherche par manque de revue scientifique au niveau national et de moyen d'accès à des revues de renommé internationale.

En outre, les résultats de recherche qui sont produits restent peu connus de leurs utilisateurs potentiels.

Pour ce faire, le Ministère envisage l'organisation des campagnes médiatiques, des parcs d'exposition et foires pour intéresser les utilisateurs à l'exploitation des résultats de recherche.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Publier et diffuser les résultats de recherche

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles	
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1	Base de données	Nbre	0	0	0	1	1
2	Revue de niveau national	Nbre	0	0	0	1	2
3	Chercheurs appuyés	%	0	0	0	10	20

Objectif 2. Vulgariser les résultats de recherche

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles	
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1	Campagnes médiatiques organisées	Nbre	0	0	2	4	8
2	Parcs d'expositions et foires organisées	Nbre	0	0	1	3	3

Source : DVRR

PROGRAMME : PROTECTION CONTRE LES DANGERS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Pour assurer une meilleure protection de la population contre les dangers de Rayonnements Ionisants, le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologie au travers le Comité National de Protection contre les rayonnements ionisants (CNPRI) en sa qualité d'Autorité réglementaire en matières de la radio-protection devra organiser des campagnes de sensibilisation à travers le pays pour vulgariser la loi n° 017/2002 portant dispositions relatives à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants et à la protection physique des matières et des installations nucléaires ainsi que ses mesures d'application. Le CNPRI prévoit également l'inventaire des matières nucléaires et des sources radioactives dans le pays. Il est aussi prévu des missions d'inspection réglementaire dans toutes les installations radiologiques, utilisant des sources radioactives et des appareils émetteurs des rayonnements ionisants.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Assurer la protection de la population et de l'environnement contre les dangers des rayonnements ionisants, à la protection physique de matières, des installations nucléaires ainsi que ses mesures d'application.

Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Ateliers de vulgarisation de la loi n° 017/2002	Nbre	-	-	-	12	15	20
	Source: Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)							

Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
2	InterventionsRadio-Télévisées	Nbre	-	-	-	25	25	30
	Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants (CNPRI)							

Objectif 2. Assurer le Contrôle des matières nucléaires et des sources radio actives en RDC								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Missions de contrôle des Matières nucléaires et sources radioactives	Nbre	-	-	-	2	5	8
Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
2	Missions d'inspection règlementaire assurées	Nbre	-	-	-			
Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
3	Mission de contrôle de la radioactivité	Nbre	-	-	-	10	15	20
Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)								

19. Infrastructures et Travaux Publics (Section 42)

PRESENTATION DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

Responsable du Ministère: Monsieur Willy NGOOPOS SUNZHEL,
Fonction : Vice-Premier Ministre, Ministère des Infrastructures et Travaux Publics.

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le système de transport en République Démocratique du Congo comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, et aéroportuaires, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux. Il connait actuellement plusieurs points de rupture de charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée, ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens.

La RDC compte 153.203 km de routes réparties en routes d'intérêt national (58.509 km représentant 38,19% du réseau global), routes d'intérêt local (*86.871km, soit 56,70% du total*) et voiries urbaines (*9.857,69 km, représentant 6,43%*). Cependant, ce réseau reste essentiellement en terre, le réseau bitumé ne représentant qu'une très faible part de 2,3%. Il intègre 3.500 ouvrages de franchissement d'une longueur total de 68.000 m.

Les stratégies sectorielles de développement qui sont préconisées dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, s'inscrivent dans la vision globale définie par le Gouvernement, (*Cfr. Le pilier 4)* portant amenagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ayant comme objectifs :

- Entretenir les infrastructures ;
- Réparer les infrastructures ;
- Réhabiliter les infrastructures ;
- Reconstruire les infrastructures.

Pour la période de 2021-2023, le Gouvernement attend poursuivre la modernisation des infrastructures. A cet effet, il mettra en œuvre une politique cohérente des investissements continus en infrastructures de base et communautaires, en vue de désenclaver le pays et promouvoir la circulation des personnes et de leurs biens ainsi que la création des richesses.

1.1.2. Politiques *Sectorielles*

Le Gouvernement s'est fixé comme objectif stratégique pour le secteur des infrastructures le développement d'un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national et la modernisation des infrastructures.

Concernant le réseau routier, le Ministère vise à :

- Entretenir le réseau d'intérêt national;
- Réhabiliter le réseau d'intérêt national (les anciennes routes bitumées) ;
- Construire le réseau d'intérêt national (les nouvelles routes) ;
- Construire les stations de pesage et de péage ;
- Bitumer les voiries urbaines (moderniser les voiries urbaines submergées par le niveau de trafic et l'accroissement démographique).

A cette fin, il sera procédé au renforcement des capacités techniques, professionnelles et managériales des organismes en charge de la gestion routière. L'externalisation de l'exécution des travaux sera développée en usant des structures étatiques comme régulateur et contrôleur. Le recours au partenariat public-privé sera recherché pour certains axes à haute rentabilité relative.

Pour ce qui est des bâtiments et édifices publics, la stratégie du secteur vise notamment à inventorier les bâtiments et terrains du domaine public de l'Etat, de se doter d'une planification en investissement pour l'entretien, la modernisation, l'extension des anciens bâtiments et la construction de nouveaux, de réduire et fusionner certains services de par leur nature de prestations plutôt que de recourir à la location qui engendre des frais énormes.

S'agissant de la gestion du parc immobilier et automobile de l'Etat, la stratégie du Gouvernement s'articule autour des grandes actions suivantes :

- Priorisation de besoins de réhabilitation des immeubles existant tant pour les Ministères, les Ambassades que pour les autres Services de l'Etat ;
- Construction et acquisition de nouveaux bâtiments ;
- Centralisation de toutes les acquisitions, les immatriculations et les désaffectations des véhicules de l'Etat ;
- Immatriculation de tous les véhicules de l'Etat avec des plaques estampées ;
- Revitalisation de la gestion du parc automobile par la restructuration du service des transports administratifs ;

I.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Le Ministère, pour réaliser sa mission, poursuit les objectifs ci-après :

1. Moderniser le réseau routier ;
2. Moderniser la voirie urbaine des chefs-lieux des provinces.

PROGRAMME: ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable de programme :
Fonction : Secrétaire Général

1. Stratégie du Programme

Le programme vise à assurer la coordination administrative des activités et à appuyer les autres programmes notamment pour la gestion budgétaire et des ressources humaines.

Les principaux objectifs de la coordination administrative sont de garantir une bonne gestion budgétaire, assurer une gestion efficace des activités et renforcer les capacités des ressources humaines de l'ensemble du Ministère.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. Assurer une bonne exécution des programmes opérationnels								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Taux d'exécution des crédits budgétaires sur ressources propres)	%	ND	ND	ND	80	90	100
***Source des données** : DAF SG ITP*								
Mode de calcul : le montant total payé sur l'allocation budgétaire X 100 **Commentaire :**								

Objectif 2. Renforcer les capacités des ressources humaines								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source** : DRH/ SG ITP*								

Objectif 3 : Améliorer la coordination des services								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Taux d'application des recommandations formulées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source** : DEP SG ITP*								

Objectif 4 : Promouvoir les NTIC								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre des bureaux équipés en outils informatiques	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Nombre des sites/Bâtiments abritant le MIN/ITP disposant d'un réseau informatique fonctionnel et connecté à l'internet.	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source** : DANTIC SG ITP*								

Objectif 5 : Promouvoir la bonne gouvernance								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des structures contrôlées/auditées par an.	Nb	1	2	ND	ND	ND	ND
***Source** : Inspection/SG ITP*								

Programme : ROUTES ET VOIRIES URBAINES

Responsable de programme :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le programme a pour but la prise en charge du réseau routier et la voirie urbaine. Toutefois, les compétences en la matière sont partagées entre l'administration centrale et les provinces, tandis que les routes de desserte agricole sont sous la responsabilité du Ministère en charge du développement rural.
Le programme a comme défi principal le désenclavement du territoire national. Ce désenclavement sera réalisé par les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien régulier du réseau existant.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. *Accroitre* le réseau routier								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**	**Exercice en cours au 30 juin**		**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Linéaire de routes revêtues	Km	73,4	ND	ND	180	ND	ND
2	Linéaire de routes en terre réhabilitées	Km	ND	ND	ND	3 646	ND	ND
3	Linéaire de routes en terre ouvertes	Km	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes								
Mode de calcul : le cyclo mètre, rubans ou compteur véhicule. (ici l'opération c'est le mesurage)								

Objectif 2. Assurer le maintien du réseau routier								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours au 30 juin**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Linéaire de routes revêtues entretenues	Km	345	ND	ND	622	ND	ND
2.	Linéaire de routes en terre entretenues	Km	245,4	ND	ND	19005	ND	ND
Source : Office des Routes								
Mode de calcul : le cyclomètre, rubans ou compteur véhicule. (ici l'opération c'est le mesurage)								

Objectif 3 : Moderniser les voiries urbaines								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours au 30 juin**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Linéaire de voiries bitumées réhabilitées	Km	51,212	55,171	9,496	ND	ND	ND
2.	Linéaire de voiries bitumées construites	Km	0	0,5	ND	280	280	280
Source : Offices de Voiries et Drainages								
Mode de calcul : levé ou mesurage (Instruments : le théodolite, station totale, GPS)								

Objectif 4 : Entretenir les voiries urbaines								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours au 30 juin**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Linéaire des voiries revêtues entretenues	Km	20,223	32,809	1,711	5	ND	ND
2.	Linéaire des voiries en terre battue entretenues	Km	20.671	11,00	ND	ND	ND	ND
3 Source : ***Offices de Voiries et Drainages***								
Mode de calcul : levé ou mesurage (Instruments : le théodolite, station totale, véhicule d'inspection)								

PROGRAMME: PARCS IMMOBILIER ET AUTOMOBILE DE L'ETAT

Responsable de programme :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

Ce programme vise à mettre à la disposition des services de l'Etat des bâtiments et édifices, ainsi que du matériel roulant en bon état.

En matière de construction, il vise la vérification des normes de construction. En matière de gestion du parc automobile, il a pour but la gestion du charroi automobile de l'Etat comprenant l'achat, l'Immatriculation, l'entretien, la réparation et les déclassements des véhicules et autres engins de l'Etat sur proposition des entités administratives.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. Disposer des bâtiments publics fonctionnels								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Surface de plancher construite	m²	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des bâtiments civils								
2.	Nombre des bâtiments publics ayant fait l'objet d'un entretien ou d'une réhabilitation	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source** : Direction des bâtiments civils*								

Objectif 2. Assurer une bonne gestion du charroi automobile de l'Etat								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Inventaire des véhicules publics	Nbre						
2	Taux de véhicules entretenus par rapport aux véhicules inventoriés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des services de transport administratifs								

PROGRAMME : RECONSTRUCTION

Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le programme vise une planification cohérente de la gestion de ressources humaines, des richesses naturelles, ainsi que la reconstruction des infrastructures dans les nouvelles provinces et les zones post conflit.

Le diagnostic ainsi opéré conduit aux axes stratégiques ci-après :

- Politique générale de reconstruction
- Formation
- Appui institutionnel au programme

Les actions ci-après découlent de ces axes stratégiques :

- Conception de la politique générale de reconstruction
- Conception des plans de formation
- Gestion des ressources

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. ***Produire un plan directeur pour la reconstruction dans chaque province***								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Nombre de provinces dotées d'un plan directeur	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source** : Direction des études et planification*								

Objectif 2.Doter des administrations publiques en plans de formation								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Nombre de domaines d'actions publiques dotés d'un plan de formation	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
***Source** : Direction des études et planification*								

20. Urbanisme et Habitat (Section 43)

PRESENTATION DU MINISTERE L'URBANISME ET HABITAT

Responsable du Ministère : Pius MWABILU MBAYU,
Fonction : Ministre d'Etat, Ministère de l'Urbanisme et Habitat

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorité Nationale

Les populations congolaises sont confrontées à une crise liée au délabrement généralisé des tissus d'habitat, à l'absence des infrastructures de desserte, au manque des terrains assainis. Les villes sont caractérisées par l'auto-construction dans des terrains souvent à risque, sans aucune forme de planification et sans les infrastructures d'accompagnement nécessaires. On identifie par là un problème d'aménagement qui se pose avec acuité, au moment où le pays envisage à devenir émergent à l'horizon 2030. Face à cette vision, le secteur doit faire face à des défis majeurs pour ramener la population congolaise au standing de vie des pays émergents.

En matière d'urbanisme, nous constatons la caducité des plans existants et absence des plans pour la plupart des villes ; la faiblesse de l'Administration dans le secteur de la gestion et de l'aménagement urbain; la construction anarchique; l'obsolescence et déficience des textes organisant l'occupation des sites.

C'est ainsi que le secteur aura pour tâche d'élaborer les plans d'urbanisme de toutes les villes congolaises, en commençant par la ville de Kinshasa et les Chefs-lieux des provinces, Centraliser la gestion des immeubles du domaine privé de l'Etat, y compris ceux versés dans les quotas de différentes institutions de la République; de certifier les inventaires des immeubles du domaine privé en vue de leur sécurisation; de réhabiliter progressivement les immeubles du domaine privé de l'Etat sur base d'un planning qui tient compte des critères précis des priorités et des études ; de créer des conditions pour encourager les promoteurs immobiliers privés à investir dans le secteur immobilier, y inclus le partenariat Public-Privé ; à défaut des projets immobiliers financés par l'Etat, encadrer l'auto-construction par la promotion des matériaux locaux et la viabilisation des sites ; de mener une étude en vue de la restructuration des quartiers existants pour en déterminer les coûts et les stratégies de mise en œuvre ; d'Informatiser le processus d'octroi du permis de construire; de renforcer les capacités (humaines, financières, et matérielles) des structures œuvrant dans le secteur de l'urbanisme.

1.1.2. I.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Le Ministère a retenu trois objectifs stratégiques avec leurs indicateurs associés dans les secteurs Urbanisme et Habitat. Ils se présentent comme suit :

i. Contribuer au renforcement des capacités managériales du Ministère,
ii. Contribuer à l'amélioration des logements sociaux en RDC,
iii. Contribuer à l'aménagement de l'espace urbain.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Stratégie du Programme

Le Ministère de l'Urbanisme et habitat est confronté aux problèmes du déficit du personnel qualifié au vue de l'étendue du pays et ceux qui sont en fonction sont sous équipés tant pour les bureaux que pour les terrains et ne sont pas motivés pour mieux exercer leurs tâches. Certains textes juridiques et règlementaires datent de l'époque coloniale et ne s'adaptent pas à la situation actuelle.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer les cadres et conditions du travail								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre d'équipements acquis	Nbre	0	0	1			
Source : DRH								
1.2	Nombre de Plans élaborés	Nbre	***0***	***0***	10			
Source : DEP								

Objectif 2. Actualiser le cadre institutionnel, juridique, règlementaire et administratif								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre de textes juridiques actualisés	Nbre	0	3	1			
Source : Inspection **Mode de Calcul** : Comptage								
2.2	Gouvernance urbaine améliorée (respect des procédures)	Nbre	0	1	0			
Source : Secrétariat général (pool juridique) **Mode de Calcul** : Comptage								

Objectif 3. Contribuer à l'effort international pour l'amélioration des conditions de vie								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Taux de participation tant physique que financière aux forums internationaux	%	0	0	0			
Source : Secrétariat Général								
3.2	Taux d'accroissement des apports extérieurs	%	0	0	0			
Source : Direction d'Habitat								

PROGRAMME : AMELIORATION D'HABITAT

Responsable de programme :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat est confronté aux problèmes du déficit en logement décent. Pour résoudre tant soit peu le problème cité ci-dessus, le Ministère de l'Urbanisme et Habitat de la RD Congo mets en place une politique visant, entre autres, à rénover les anciens quartiers, à construire suffisamment des logements décents en utilisant des nouvelles technologies, et en octroyant des crédits logements aux ménages et en appuyant l'auto-construction.

Ainsi, le Ministère a créé deux structures dont l'une chargée de collecter le fonds susceptible de répondre aux diverses sollicitations des financements de l'Habitat, l'autre ayant pour objet la construction des logements décents et équipements sociocommunautaires de base.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Protéger les propriétés privées et tenure foncière								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre de titres fonciers sécurisés	Nbre	0	0	0			
1.2	Nombre d'opérations immobilières facilités	Nbre	0	0	0			

Objectif 2. Sécuriser les tissus de l'habitat								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre de sites inondables et érosifs étudiés	Nbre	0	0	0			
Source : Direction de l'Habitat **Mode de Calcul** : Comptage								
2.2	Nombre de quartiers construits et modernisés	Nbre	0	0	0			
Source : Direction de l'habitat **Mode de Calcul** : Comptage								

Objectif 3. Loger décemment la population								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre de logements construits	Nbre	0	0	0			
Source : Direction de l'Habitat **Mode de Calcul** : Comptage								
3.2	Taux d'exécution du budget de l'Etat dans la construction	%	0	0	0			
Source : Direction de l'habitat								

PROGRAMME: VIABILISATION DES ZONES PERI-URBAINES ET RURALES

Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Pour remédier à l'occupation anarchique et les constructions désordonnées dans les zones d'extension des villes ainsi qu'à la dispersion rurale qui rend très onéreux le coût de la promotion des infrastructures, le ministère vise la promotion des zones d'extension des villes par l'élaboration des plans de développement, la restructuration des voiries et des logements, la facilitation d'accès aux matériaux de construction, la facilitation de l'accès aux sources de financement et enfin, la résolution des problèmes de gouvernance foncière liée aux chefs coutumiers.

En ce qui concerne ce programme, le ministère envisage aussi :

- L'appui au redécoupage administratif de la ville de Kinshasa
- L'appui à l'actualisation de numérotation des parcelles dans la ville de Kinshasa
- La Campagne sur l'Autorisation de Bâtir
- La construction d'une usine de maisons préfabriquées pour remédier aux coûts onéreux des matériaux de constructions

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Contribuer à l'aménagement de l'espace urbain								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Outils de planifications urbains produits	Nbre	0	0	0			
1.2	Trames assainis réalisés	Nbre	0	0	0			

Objectif 2. Améliorer l'accès aux services de base								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux de ménage ayant accès aux services de base	Nbre	0	0	0			
2.2	Taux de participation des services connexes	%	0	0	0			

21. Aménagement du Territoire (Section 84)

PRESENTATION DU MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Responsable du Ministère : **Aggée AJE MATEMBO TOTOO,**
Fonction : Ministre

I. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation Stratégique du Ministère

1.1.1. Priorité nationale et Politique sectorielle

Le Ministère étant en pleine Réforme pour produire les instruments et outils d'Aménagement du Territoire, tels que la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, la Loi relative à l'Aménagement du Territoire, le Schéma National d'Aménagement du Territoire, les Guides Méthodologiques devant permettre aux provinces de procéder à l'élaboration de leurs Plans Provinciaux et Locaux d'Aménagement du Territoire, dont les Ministères sectoriels et les provinces auront à se référer pour rationaliser leurs politiques publiques.

Le Secteur est appelé à:

- Donner aux différents Ministères des avis de considérations techniques et des orientations pour leur permettre de mieux orienter et cibler, au niveau spatial, leurs politiques et programmes en vue d'améliorer leurs performances et effets dans les différents Territoires pour un développement durable, harmonieux et équilibré de l'espace territoire national ;
- Assurer une coordination de portée territoriale entre ministères pour favoriser l'intégration des politiques sectorielles et améliorer les synergies.

1.1.2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Inventorier, cartographier et valoriser les ressources naturelles du territoire national ;
- Veiller à l'utilisation rationnelle des espaces physiques en provinces ;
- Créer une plateforme informatique intersectorielle de l'Aménagement du Territoire ;

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Pour le Programme Administration Générale du secteur de l'Aménagement du Territoire, trois actions ont été retenues pendant la période 2018-2022 comme support des Programmes métiers du MINAT.

- La première Action concerne le **Recensement et rémunération du Personnel du MINAT** et comprend deux activités qui sont : (1) recensement des agents du MINAT sur toute l'étendue de la République et maitrise de la masse salariale ainsi que les primes (*permanentes et spécifiques*) ; (2) gestion du personnel.
- La deuxième action est le **Renforcement des capacités managériales du MINAT**. Elle consiste à l'organisation efficiente et à la dynamisation du fonctionnement des services ainsi qu'à la maitrise par les cadres de commandement du Ministère des concepts, techniques et projets d'aménagement du territoire en mettant en place des modules spécifiques de formation continue et des recyclages.

Elle se subdivise en deux 2 activités à savoir :

- (1) identification des prestataires ;
- (2) organisation de formation.

Enfin la troisième Action : **Renforcement des capacités institutionnelles**. Il est question de motiver le personnel et équiper les structures institutionnelles du MINAT. Les activités sont : (1) acquisition des biens, du matériel et des équipements ; (2) gestion du matériel et des équipements dotés.

2. Objectif et indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du ministère							
Indicateurs	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercices en cours**	**Cibles**		
N° Libellé		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Agents formés	Nbre	81	336	417	520	520	392
1. Taux d'exécution du plan de formation,	%	20	-	-	80	80	80
2. Couverture en locaux et équipements du bureau	Nombre						
Source : Cabinet / Directions Administrative et Financière (DAF), des Ressources Humaines (DRH), Observatoire National d'Aménagement du Territoire							
Mode de calcul : Comptage							
Commentaire : Notre souhait est que tous les agents admis sous-statuts de notre Ministère soit recensés, formés et équipés pour atteindre les missions assignées.							
3. Taux de révision du cadre légal							
Source : Cabinet / Directions Administrative et Financière (DAF), des Ressources Humaines (DRH), Observatoire National d'Aménagement du Territoire							
Mode de calcul : Nombre des textes légaux et règlementaires publiés / Nombre des textes légaux et réglementaires prévus (à élaborer)							

PROGRAMME : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire met en œuvre les principales interventions déclinées dans ce Programme qui aboutiront surement d'une part, à l'identification et la valorisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables), suivant une approche phasée et synchronisée avec le processus de planification nationale stratégique (PNSD), lequel s'inscrit dans le cadre de la vision prospective de l'émergence de la RDC à l'horizon 2030. (Cfr Ordonnance n°20/17 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères).

D'autre part, en matière de maitrise de l'information, par la production et la normalisation des données cartographiques des ressources naturelles. L'assise de cette base de données fiables et l'exploitation d'un système d'informations géographiques à tous les niveaux locaux, régional et national, constituent la démarche clé pour la réussite de l'application du présent Programme.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Dresser l'inventaire cartographié des ressources naturelles du territoire national

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1.	Missions effectuées par an	Fréquence	-	-	-	8	8	10
Source : Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)								
Mode de calcul : Comptage								
1.2.	Rapport de missions effectuées par an	Nombre	-	-	-	8	8	10
1.3.	Répertoire des ressources naturelles inventoriées dressé (banque de données)	Nombre	-	-	-	8	8	10
Source : Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)								
Mode de calcul : Comptage								

Objectif 2 : Valoriser les ressources naturelles du territoire national

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Taux d'accès aux ressources naturelles	%	-	-	-	-	-	-
Source : Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)								
Mode de calcul : volume exploitée sur volume estimé multiplier par 100								

PROGRAMME : RENOVATION DE LA VILLE

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Dans ce programme l'action les activités prévus sont : décente sur terrain, identification des camps militaires et de policiers à délocaliser, identification des familles, acquisitions de nouveaux sites à reloger, élaboration de rapports, élaboration des plans, viabilisation des sites et exécution, suivi et évaluation des projets.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

***Objectif 1 Créer*, aménager et viabiliser de Jardins des morts (Cimetières) à Kinshasa**								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercices en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Les missions de terrains effectuées	Nombre	-	-	-	3	3	6
Source : DGE								
Mode de calcul ; Comptage								
1.4.	Rapports de missions et d'identifications présentés	Nombre	-	-	-	3	3	6
Source : DGE								
1.5.	Monitoring fait	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	-	-	-	2	2	3

Objectif 2. Prévenir et lutter contre les catastrophes naturelles à Kinshasa								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercices en cours**	**Cibles**		
N°	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1.	Les missions de terrains effectuées	Nombre	-	-	-	3	3	6
Source : DAF								
Mode de calcul ; Comptage								
1.4.	Rapports de missions et d'identifications présentés	Nombre	-	-	-	3	3	6
Source : DAF								
1.5.	Monitoring fait	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	-	-	-	2	2	3

22. Agriculture (Section 44)

PRESENTATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Responsable du Ministère : Monsieur **Joseph Antoine KASONGA MUKUTA**,
Fonction : **Ministre de l'Agriculture**

I. PRESENTATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

La démarche de la vision du développement telle qu'inscrite dans le PNSD définie la RDC comme une société d'espoir, capable de se hisser au niveau de développement humain des pays à revenu intermédiaire, à économie émergente et à converger vers les ODD. (*Objectifs de Développement Durable*)
Dans la 1ère séquence de développement où il faut faire de la RDC un Pays à revenu intermédiaire ; pour le Gouvernement de la République la transformation de l'agriculture est le principal levier sur lequel il faudrait agir pour opérer cet important saut. En effet, compte tenu de sa place dans la structure du PIB du pays (40 % du PIB) et du nombre de personnes qui dépendent d'elle pour leur survie (plus ou moins 70 % de la population), l'agriculture a été retenue comme le moteur de la marche vers le statut de pays à revenu intermédiaire. Pour rattraper son retard et atteindre l'équilibre alimentaire en 2025,la production agricole totale devra être plus que doublé, soit un taux de croissance annuelle de 6% contre un taux historique de 2%. Une telle performance demande à ce que plusieurs contraintes soient desserrées et que plusieurs préalables soient satisfaits. Aussi, faudrait-il que l'agriculture cesse d'être une activité de survie et devienne une activité marchande à part entière. Conscient des engagements pris en matière de développement durable, le gouvernement veillera à ce que la transformation de l'agriculture ait un impact limité sur les forêts du pays.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Durant la première séquence de mise en œuvre du PNSD, la stratégie de développement du secteur sera focalisée sur la redynamisation et la valorisation de l'agriculture grâce au renforcement de l'appui aux paysans producteurs et à la création des centres de développement intégré (CDI) et parc agro industriel (PAI). Les orientations retenues par le gouvernement sont : l'amélioration du cadre institutionnel et de la gouvernance, la construction des infrastructures de production et de distribution, l'assainissement du climat des affaires, le développement des programmes adaptés de formation et de recherche et la résilience du secteur aux changements climatiques.

I.2. *Objectifs les plus représentatifs du ministère*

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Améliorer la gouvernance agricole,
- Promouvoir durablement les filières agricoles (vivrières et industrielles),
- Développer et diffuser les produits de la recherche agricole et vulgarisation agricole ; et
- Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

La politique du Ministère de l'Agriculture, et la stratégie associée sont définies dans la Note de politique agricole de 2009, un texte juridique et règlementaire mais dont les mesures d'application peines à être mise en place.

La Stratégie sectorielle y est axée sur les zones à potentiel agricole élevé, ayant une forte densité de population et orientée vers le marché.

Ce document met en avant le rôle dévolu au secteur agricole dans le PNSD, en vue de créer des richesses en milieu rural par une agriculture compétitive et animée par des professionnels.

Cette vision implique une série des défis à relever dont les principaux sont :

- Amélioration de la gouvernance ;
- Optimisation de l'utilisation des moyens alloués ;
- Renforcement des capacités de pilotage de l'administration générale ;

2. Objectifs et Indicateurs

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique

Indicateurs			Réalisations		Exercice en cours			
N°	Libellé	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Taux de renforcement des capacités humaines et intentionnelles	%	43	50	57	65	70	75

Source : DRH
Mode de calcul: Rapport des prévisions sur les réalisations

Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines

Indicateurs			Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.	Optimisation de l'efficience de la gestion des ressources humaines	%	30	25	25	20	15	10
2.	Rapport entre les agents actifs et les agents en âge de retraite	%	80	70	70	50	40	30

Source : DRH
Mode de calcul:
1. Nombre moyen de personnel affecté par rapport à l'effectif total du cadre organique**X100**
2. Nombre d'agents actifs sur les retraitablesx100

Objectif 3 : Améliorer la gestion des ressources budgétaire								
Indicateurs			**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Libellé	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.	Délai moyen de passation des marchés	%	10	20	30	50	70	80
2.	Disponibilité des plans d'engagements	%	30	30	40	60	70	80

Source : CTPM

Mode de calcul:

1. Nombre de projet d'appel d'offre publié sur le total de projet contenu dans le plan de passation de marche x 100

2. Nombre de dossier signés et déposés au Budget sur l'ensemble de dossier d'engagement en cours de traitement à l'agriculture x100

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES

Responsable **:**
Fonction :

1. **Stratégique du Programme**

Le Gouvernement de la République vise à assurer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, à accroître les exportations des produits traditionnels (huile de palme, Cacao, Café, Caoutchouc, Thé, Pyrèthre, Coton,) et à diversifier la production végétale.

2. Objectifs et Indicateurs

Objectif 1 : Améliorer l'accès aux intrants agricoles								
Indicateurs			**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Libellé	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.	Fraction de ménages agricoles qui utilisent les intrants de qualité par rapport à l'ensemble	%	25	30	40	60	70	
2.	Taux de couverture de la mécanisation agricole	%	20	20	30	40	50	

Source :

Mode de calcul:

1. Nombre de ménages agricoles utilisant les intrants de qualités (semences améliorées et certifiées, fertilisants,…) sur l'ensemble x 100

2. Nombre de superficie mise en valeur par la mécanisation agricole sur l'ensemble de superficie existante x100

Nombre total de ménages agricoles : 16 Millions (campagne agricole 2018/209).

Nombre d'engins distribués: 3175 Tracteurs avec accessoires qui labourent +74916Ha.

Objectif 2. Identifier, sensibiliser et vulgariser les mesures de lutte contre les ravageurs et des maladies des cultures.								
Indicateur		**Unité**	**Variation en % par campagne agricole**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Libellé**		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1.	Incidence moyenne du Chenille Légionnaire d'Automne (CLA) sur le Maiz	%	53	57	47	37	20	10
2.	Incidence moyenne de la mosaïque africaine du manioc, de la mouche blanche et pyriculariose du Riz ainsi que de la rosette d'arachide.	%	50	75	65	55	45	35
3.	Fraction d'organisation des producteurs agricoles (OP) sensibilisé et vulgarisés.		30	40	50	65	75	85
***Source** : DPRODV*								
Mode de calcul : 1. Rapport des superficies attaquées sur les superficies emblavées x100. 2. Nombre d'OP sensibilisé sur le total d'OP recensées (1603)x100. Nous prévoyons atteindre 80% de OP en 2022 soit 1282..et 85 en 2023 soit								

Objectif 3. Assurer la promotion des chaines de valeur des cultures porteuses de croissance et développer l'agri business								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Libellé**		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1	Taux moyen d'accroissement de la production céréalière (Maiz, Riz)	%	14	63	73	83	93	103
2	Taux moyen d'accroissement de la production des tubercules(Manioc)	%	50	86	86	90	92	94
3	Taux moyen d'accroissement de la production des cultures pérennes (Café et Cacao)	%	3	4	5	10	20	30
***Source** : DEP*								
Mode de calcul : **1.** Rapport entre le bilan céréalier de la campagne agricole 2017/2018 sur celui de 2018/2019 x 100 2. Rapport entre la production nationale du Manioc de la campagne 2017/2018 sur celle de 2018/2019 x 100 3. P2-P1/P2.								

Objectif 3. Assurer la promotion des chaines de valeur des cultures porteuses de croissance et développer l'agri business

Commentaires :

1. la production des céréales enregistre une hausse de 49% pour la campagne 2018/2019 par rapport à la campagne précédente ; nous projetons plus que comblé le déficit en production céréalière (9 million T) d'ici 2023 par un accroissement annuel de 10%. Concrètement porter la production actuelle de Maiz de 2.980.000T à plus de 5.580.000T d'ici 2023, ce qui sous entends la production annuelle de + 1.860.000T pendant 3 ans ;il en est de même pour le Riz porter la production actuelle de1.560.000T à + 2.943.396T , soit une production annuelle de + 981.132 T pdt 3 ans, ainsi avec cette production nous pouvons atteindre le bilan céréalier apparent qui est actuellement de 43kg/pers/an contre 144kg/pers/an selon la norme de consommation.
2. Pour les tubercules dominés par la production du Manioc évalué à 50.000.000T contre 18.000000Tde la campagne précédente, le pays n'enregistre aucun déficit par rapport à sa production cependant nous maintenons l'accroissement de 2% annuel en vue d'améliorer l'aspect transformation et la maitrise des maladies ; le bilan de la production des tubercules en termes des disponibilités apparentes est de 467kg/hbt/an contre la norme de 263kg/hgt/an. La présence des boutures saines de manioc dans différent coins du pays ainsi que l'implication des différents acteurs sur terrain explique cette performance.

3. la production de Café-Cacao est sensiblement en baisse avec un accroissement de 3% pour l'année 2017,nous comptons atteindre 40000T de Café et 5000T de Cacao d'ici 2020 avant d'envisager une production annuelle de 10% soit le quadruple de la production actuelle 80000T avec cette production nous pouvons exporter au moins 100000T à partir de 2021.pour le Cacao en maintenant l'accroissement de 10%, nous nous entendons à pouvoir exporter 6500Tchaque année. A partir de 2021.

23. Pêche et Elevage (Section 82)

PRESENTATION DU MINISTERE DE LA PECHE ET ELEVAGE

Responsable du Ministère : Jonathan BIALOSUKA WATA
Fonction : Ministre de la Pêche et Elevage

I. PRESENTATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

2. Priorité Nationale et Politique sectorielle

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo vise à accroitre la productivité et améliorer la situation substantielle de la qualité nutritionnelle de la population à travers le Ministère de Pêche et Elevage. Il cherche à positionner progressivement la RDC comme un des leaders sur le marché alimentaire mondial.

Pour ce faire il est visé l'amélioration de la productivité de pêche et élevage, la promotion des systèmes financiers décentralisés et adaptés aux besoins du secteur ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée animale, halieutique et aquacole, l'amélioration de l'accès aux marchés, etc.

Ainsi, pour la relance du secteur de pêche et élevage, le Gouvernement entend créer des richesses en milieu rural par une pêche et un élevage du type familial et industriel compétitif.

Les actions menées par le ministère puisent leur source dans certains documents de politique publique tant nationale qu'internationale, notamment :

- Objectifs de Développement Durable (objectifs 1, 2, 14)
- Plan National Stratégique de Développement (PNSD);
- Programme d'action du Gouvernement(PAG) ;
- Programme Multisectoriel d'urgence d'Atténuation d'impact de la Covid -19 (PMUAIC) ;
- Plan National d'Investissement Agricole ;
- Plan Stratégique 2020-2022 du Ministère de Pêche et Elevage ;
- Cadre opérationnel 2020-2022 du Ministère de Pêche et Elevage ;
- Politique nationale de développement de l'élevage (validation technique) ;
- Plan Directeur de Pêche (en révision) ;
- Politique nationale de Pêche et Aquaculture.

I.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique du Ministère sont :

- Améliorer la gouvernance du secteur de pêche et élevage et renforcer les capacités techniques et humaines ;
- Accroitre la production et la productivité animale ;
- Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles ;
- Prévenir, contrôler les maladies animales y compris les zoonoses et renforcer les capacités de production locale des vaccins pour lutter contre les maladies animales.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

1. Stratégie du Programme

Dans le souci de soutenir durablement le développement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement compte diversifier son économie en s'appuyant sur les autres secteurs productifs du pays, autres que le minier.

Le secteur de Pêche et Elevage, dans son ensemble, occupe une place de choix, devant bénéficier des actions du Gouvernement permettant de capitaliser et soutenir la demande intérieure en réduisant la dépendance du pays en produits de première nécessité d'une part, et d'autre part, diversifier les produits d'exportation et des sources d'entrées des devises pour soutenir et stabiliser l'économie et la création des richesses sur le plan intérieur.

La récente mise en place du Secrétariat Général à la Pêche et Elevage qui découle de la scission du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, a pour entre autre mission, de prendre en compte et de porter au plus haut niveau, toutes les questions permettant de soutenir et d'appuyer le développement de la production et la productivité animale et halieutique du pays, en permettant au Secteur de Pêche et Elevage de contribuer de manière très significative à l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle d'une part et d'autre part à l'amélioration du revenu de la population et à la formation du produit intérieur brut.

Ainsi, il est question que le Ministère de Pêche et Elevage se dote d'un appareil administratif réellement en place avec toutes les capacités pertinentes afin de réaliser cette lourde mission.

En effet, le cadre organique revisité doit être validé pour intégrer d'autres services essentiels à concourir à l'atteinte des objectifs. Cela permet la mise en place tant sur le plan central que provincial et local des structures administratives y afférentes.

Aussi, plusieurs matières et aspects doivent être régis et réglementer. Il s'agit des textes des lois, des Plans, Politiques et Stratégies sectorielles à élaborer et/ou à actualiser.

Ceci exige un personnel qualifié avec des outils et environnement appropriés pour le travail. D'où le besoin en renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles.

Les principales missions du programme sont :

- Piloter et évaluer les programmes et projets de développement de pêche, élevage et aquaculture en s'appuyant sur les programmes sectoriels ;
- Planifier les objectifs nationaux de production dans les domaines de pêche, élevage et aquaculture ;
- Elaborer et définir la politique nationale et des stratégies globales et spécifiques en matière de pêche et 'élevage ;
- Assurer une large diffusion de l'information en collectant, analysant les données statistiques de pêche et élevage et en la publiant sous forme d'annuaires.
- Assurer la performance des ressources humaines.
- Veiller à la bonne gouvernance du secteur de pêche et élevage.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la gouvernance du secteur de pêche et élevage								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Taux de mise en œuvre du cadre organique existant	%	nd	Nd	nd	35	40	70
Source : DRH								
2	Nombre des lois sur l'aquaculture, la pêche, l'élevage et zoo sanitaire élaborées	%	nd	Nd	nd	2	3	4
Source : DA, DPRH, DLMA,DPDE, DEP								
3	Nombre des séances des travaux d'actualisation de la loi sur la pêche	%	nd	Nd	nd	10	20	0
4	Politiques et stratégies sectorielles élaborées	Nombre	nd	Nd	nd	02	02	03
***Source** : DPRH, DEP*								

Objectif 2. Renforcer les capacités techniques et humaines								
Indicateur		Unité	**Réalisations**		**Exercice en cours**	Cibles		
No	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Proportion du Personnel formé	%	nd	nd	En cours	25	40	35
2	Proportion des directions et services dotés en matériels et équipements de bureau	%	nd	nd	En cours	35	35	30
Source : DRH, DAF								

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES

1. Stratégies du programme

La République de Démocratique du Congo dispose d'importants atouts dans le domaine de l'élevage : 87 millions d'hectares de savanes herbacées et arborées, une variété climatique permettant l'exploitation d'espèces animales d'origine tropicale et des régions tempérées, offrant ainsi, un potentiel important des fourrages pouvant supporter plus de 40 millions de têtes de Bovins, et un accès aisé à l'eau en toute saison nécessaire pour l'alimentation du bétail à moindre effort.

Cependant, ce secteur de l'élevage se trouve dans une situation catastrophique du fait de la baisse chronique des productions causée par plusieurs facteurs dont le plus important est le délabrement des infrastructures d'élevage.

On estime à ce jour le cheptel animal total à 7 millions de têtes (14% de bovins, 72% de petits ruminants et 14% de porcins) au lieu de plus 40 millions de tètes de bovins et de milliers de centaines de petits ruminants et porcs.

Ainsi, au terme de ce programme, non seulement les emplois des jeunes seront créés mais aussi les revenus des éleveurs vont accroitre.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Appuyer la relance des ranches et fermes abandonnés

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
2.1	Nombre des missions effectuées dans le cadre des états des lieux des ranches et fermes	Nombre			En cous	8	6	4
2.2	Proportion des ranches et fermes relancés	%	Nd	Nd	Nd	15	20	30
***Source** : Direction Production et Développement de l'Elevage (DPDE)*								

Commentaires L'état des lieux consistera dans le cadre de ce programme à inventorier les centres de mutiplication de geniteurs, les ranches et les fermes à relancer. Il sera question de tracer l'état des infrastructures, le nombre des bêtes par spéculation, les occupants ainsi que les pistes de relance à envisager. C'est dans cette optique qu'une descente sera effectuée chaque semestre par an pour réaliser cet objectif. Une fois inventoriés, le Gouvernement pourra signer des accords de partenariat avec les privés pour une relance harmonieuse de ces fermes et ranches abandonnés.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Nombre des personnels formés.

- **Définition** : C'est l'ensemble des missions effectuées au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des rapports des missions effectuées au cours de l'année.

Indicateur n°2, Proportion des ranches et fermes abandonnés relancés

- **Définition** : Ce taux représente la part des ranches et fermes abandonnés relancés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : (Nombre des ranches et fermes relancés /nombre total des ranches et fermes abandonnés) x 100

Objectif 2 : Appuyer la mise en place des centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs.

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
2.1	Nombre des géniteurs améliorés disséminés	Nombre	nd	nd	Nd	1500	4000	10000
***Source** : Direction Production et Développement de l'Elevage (DPDE),SENAPEFIC*								

Commentaires : Les études faites récemment montrent que le potentiel génétique de nos cheptels animaux est en régression continue. Le poids vif moyen d'une vache locale ne dépasse pas 300 kg et la production du lait par vache par an oscille autour de 730 litres. Ce qui est considérablement loin d'atteindre les normes. C'est pour cette raison, le Ministre de Pêche et Elevage s'attèle à mettre en place des centres pilote dans les provinces les plus productives de bétail afin de palier à cette carence.

Au terme de ce projet, les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Ituri, Bas Uelé, Haut-Uélé, Haut-Katanga, Tanganyika, Haut-Lomami, Kasaï-Central, Sankuru, Kongo-Central, Kwilu, Mai-Ndombe, Kwango et Kinshasa se verront disposées d'au moins d'une ferme moderne opérationnelle.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs des bovins, petits ruminants, porcs et volaille mis en place

- **Définition** : C'est l'ensemble des Centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs des bovins, petits ruminants, porcs et volailles mis en place au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme des géniteurs des bovins, petits ruminants, porcs et volailles améliorés disséminés au cours de l'année.

Objectif 3 : Accroitre la chaine des valeurs dans l'industrie animale

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
3.1	Nombre d'Infrastructures opérationnelles	Nombre	Ras	Ras	En cours	14	15	16
Source : DPDE								

Commentaires : Pour permettre aux producteurs des bovins d'augmenter leur production en viande et en lait, le Ministère de Pêche et Elevage envisage de réhabiliter, selon les cas, les abattoirs, les laiteries, les deepingtank, les dispensaires vétérinaires se situant dans les zones de grande production et consommation notamment dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Ituri, Bas-Uelé, Haut-Uélé, Haut-Katanga, Tanganyika, Haut-Lomami, Kasaï-Central, Sankuru, Kongo-Central, Kwilu, Mai-Ndombe, Kwango , équateur et Kinshasa en vue de contribuer à l'amélioration du circuit de commercialisation de ces denrées, et par conséquent, de désenclaver ces centres de grande production d'une part et de ravitailler celles de grande consommation d'autre part.

La construction des abattoirs et laiteries, dans les zones à grande production des bovins, pourra aussi jouer un rôle capital dans la commercialisation des viandes et du lait ainsi que de leurs produits dérivés.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Infrastructures réhabilitées

- **Définition** : C'est le nombre des Infrastructures réhabilitées au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des Infrastructures réhabilitées au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Infrastructures construites

- **Définition** : C'est le nombre des **Infrastructures construites** au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des **Infrastructures construites** au cours de l'année.

Les opérateurs concourant à la politique du Gouvernement

- Service National du Développement de l'Elevage (SNDE)
- Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)
- Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

La pêche et l'aquaculture procurent un grand nombre d'avantages, notamment : participer à la diversification et à la croissance économique, procurer un moyen d'existence durable à une grande partie de la population et offrir une des sources principales de protéines alimentaires. Le secteur des pêches y compris l'aquaculture constitue sans nul doute une des principales composantes du développement de notre pays.

Ce programme s'appuie essentiellement sur les ODD, le PNSD, le Programme du Gouvernement, PMUAIC, le plan Directeur des pêches, la politique nationale de pêche et de l'aquaculture ainsi que le plan de Développement de l'aquaculture où une série d'actions, d'activités et des produits aux coûts définis ont été déterminés.

La coordination de toutes ces actions pour assurer le Développement des filières halieutiques et aquacoles doit nous amener à :

- Passer d'une pêche de survie ou de subsistance, à une pêche commerciale rentable à moyenne ou à grande échelle où la production sera améliorée, suivie et contrôlée conformément aux textes légaux et règlementaires par les services publics attitrés en vue de prévenir la surexploitation ou la surpêche.
- Passer d'une pisciculture à petite échelle à une pisciculture commerciale rentable.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Augmenter la production par une exploitation durable des ressources halieutiques

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Quantité totale des ressources capturées	Tonne	Nd	Nd	250.000 t	270.00 t	290.000 t	320.000t
Source : DPRH								
2	Nombre de débarcadères intégrés construits	Nombre	Nd	Nd	En cours	11	16	20
Source : DPRH,DAPI								

Commentaires :

- Le contrôle de l'effort de pêche, des engins de pêche et de période de fermeture de pêche vont accroitre l'abondance et la production halieutique et induire l'amélioration de la taille des captures.
- Le contrôle de l'effort de pêche, des engins de pêche et de période de fermeture de pêche vont accroitre l'abondance et la production halieutique et induire l'amélioration de la taille des captures.
- Les unités permettront de lutter efficacement contre la pêche illicite non déclarée et non règlementée « INN ». Cela contribuera à l'augmentation contrôlée de la production halieutique et à diminuer la capture des juvéniles.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : captures totales

- **Définition** : C'est l'ensemble des captures totales des ressources halieutiques au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des rapports produits au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Unité de suivi, contrôle et surveillance de pêche

- **Définition** : C'est la somme des unités de contrôle et surveillance de pêche opérationnelles au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique unités de contrôle et surveillance de pêche opérationnelles au cours de l'année.

Objectif 2 : Améliorer la chaîne de valeur dans la pêche

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des débarcadères intégrés (Point de Débarquement Aménagé)	Nombre	Ras	Ras	11	15	20	25
Source : DAPI, DPRH								

Objectif 3 : Créer les emplois et améliorer les conditions de vie des acteurs de la filière.

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre d'emplois crées dans la filière	Nombre	Nd	Nd	En cours	165000	215000	265000
Source : DPRH DAPI,								

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Nombre des débarcadères intégrés (Point de Débarquement Aménagé)

- **Définition** : C'est l'ensemble des débarcadères construits au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des débarcadères intégrés au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Nombre d'emplois crées dans la filière

- **Définition** : C'est la somme d'emplois créés dans la filière au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique d'emplois créés dans la filière au cours de l'année.

PROGRAMME : LUTTE CONTRE LES MALADIES ANIMALES

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le forum national sur la Pêche, l'élevage et l'aquaculture organisé en 2019 et dont l'état des lieux a démontré des gaps criants dans le domaine de la santé animale, notamment l'incapacité du système actuel de lutte contre les maladies animales d'assurer une couverture zoo-sanitaire suffisante sur toute l'étendue du territoire national.

Sachant que les maladies animales sont comptées en premier parmi les facteurs les plus contraignants du développement du secteur de l'élevage, la situation zoo-sanitaire actuelle de notre pays n'a pas permis à ce secteur de jouer normalement son rôle, celui de booster la filière de l'industrie animale pour sa participation effective au développement économique du pays.

Cette assertion est fondée sur le fait que la RDC n'arrive pas à produire suffisamment des viandes et autres produits dérivés pour couvrir les besoins nationaux en protéines animales et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population.

C'est ainsi que le présent programme focalisera son attention sur le renforcement des capacités techniques, fondement d'une stratégie efface et fiable de lutte contre les maladies animales prioritaires. Ensuite, il veillera à consolider le système de surveillance épidémiologique pour faciliter la détection précoce des cas au niveau des élevages tant traditionnel que commercial, des marchés et des postes frontaliers pour permettre une réponse immédiate et appropriée à une déclaration légitime d'un (des) foyer (s).

A ce jour, il est vraisemblablement inconcevable de constater que la RDC n'arrive pas à fournir suffisamment des viandes et produits dérivés à sa population en dépit de tous ses atouts naturels (nature des sols, hydrographie, pluviométrie, végétation, …) dont elle dispose pour le développement du secteur de l'élevage, un des vecteurs potentiels de la diversification des sources de la croissance économique.

Cette contreperformance observée est due à des multiples facteurs contraignants dont les plus importants sont des maladies animales. A cela, s'ajoute le fait que la RDC, partageant ses frontières communes avec

neuf pays d'Afrique Centrale, est exposée et expose en même temps ses pays voisins aux multiples pathologies transfrontalières, notamment la Fièvre Aphteuses, la Péripneumonie contagieuse bovine, la Fièvre de la Vallée de Rift, la Grippe Aviaire, la Maladie de Newcastle, la Peste Petits Ruminants, la Peste Porcine Africaine, pour ne citer que cela.

Aussi, du point de vue épidémiologique, la position qu'occupe la RDC présente des risques sanitaires importants à cause de longues frontières communes (plus de 9200 KM), qu'elle partage avec 9 pays limitrophes (Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zambie) ; ce qui complique la conduite de la surveillance et du contrôle des épizooties, en particulier les maladies émergentes et transfrontières.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Prévenir et contrôler les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses.

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux de maladies animales prévenues	%	Nd	Nd	Nd	60	70	80
2.2	Taux des maladies animales contrôlées et maîtrisées	%	Nd	Nd	Nd	20%	50%	80%
Source : Direction Lutte contre les Maladies Animales (DLMA)								

Commentaires :

- La prévention des maladies animales est un outil nécessaire pour éviter l'introduction, la propagation, la dissémination et l'établissement des maladies animales exotiques dans notre pays.
- Le contrôle des maladies animales est une des mesures de lutte dont l'objectif est de réduire le taux de prévalence à 80% d'ici 2023 afin de permettre l'accroissement de la production animale susceptible de répondre aux besoins internes, de promouvoir l'industrialisation de ce secteur et de participer compétitivement au marché international.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Taux de maladies animales prévenues

- **Définition** : C'est l'ensemble des maladies animales prévenues au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des maladies animales prévenues au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Taux des maladies animales contrôlées et maîtrisées

- **Définition** : C'est l'ensemble des maladies animales contrôlées et maîtrisées au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des maladies animales contrôlées et maîtrisées au cours de l'année.

Objectif 2 : Renforcer la capacité de production locale des vaccins pour lutter contre ces maladies animales

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Blocs de production de vaccin opérationnel	Nombre	Ras	Ras	En cours	1	2	3
2.2	Vaccins produits	Dose	Ras	Ras		18 700 000	+20%	+40%
Source : Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa (LVCK)								

Commentaires :

- Le bloc sollicité pour la production de vaccin au sein de l'enceinte du Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa va permettre la séparation du bloc destiné pour le diagnostic et celui réservé uniquement pour la fabrication de vaccin afin d'éviter la contamination croisée. Suivant l'importance' de besoins, il ya lieu d'en construire trois Unités à raison d'une Unité à Kinshasa, une deuxième à Lubumbashi et une autre troisième à Goma.
- Actuellement, le Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa a la capacité de produire annuellement plus de 15 000 000 des doses de vaccin toutes catégories confondues. Au terme de ce projet, ce Laboratoire peut produire plus de 18 700 000 doses de vaccin.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Blocs de production de vaccin opérationnel

- **Définition** : C'est l'ensemble Blocs de production de vaccin opérationnel au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique Blocs de production de vaccin opérationnel au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Vaccins produits

- **Définition** : C'est l'ensemble des vaccins produits au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des vaccins produits au cours de l'année.

Objectif 3 : Renforcer le système de surveillance des maladies et contrôle des mouvements des animaux et leurs produits dérivés à l'intérieur et aux postes frontaliers du pays.

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Alertes déclenchées	Nombre	Nd	Nd	En cours	192	384	768
Source : Service National d'Epidémiosurveillance (SENES)								

Commentaires : Des alertes seront faites régulièrement par ce programme pour surveiller afin de prévenir tout cas d'épidémie.

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.2	Taux de couverture zoosanitaire	%	Nd	Nd	En cours	65 000	+20%	+ 20%
Source : Service National de Quarantaine Animale (SQA)								

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Alertes déclenchées par semaine

- **Définition** : C'est l'ensemble d' Alertes déclenchées par semaine au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique d'Alertes déclenchées par semaine au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Contrôle documentaire et zoo sanitaire des Animaux et Produits dérivés

- **Définition** : C'est l'ensemble des Contrôle documentaire et zoo sanitaire des Animaux et Produits dérivés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Taux de couverture zoo sanitaire des Animaux et Produits dérivés au cours de l'année.

Commentaires :

- Le renforcement du système de surveillance des maladies animales permet la détection précoce et la remontée rapide des informations. Ceci en vue de déterminer les origines des maladies et orienter la prise de décision des mesures de contrôle appropriées. Par semaine, il est recommandé de déclencher au moins 4 alertes sanitaires.
- Le contrôle des animaux et des produits animaux aux postes frontaliers permette de protéger notre pays contre l'introduction des maladies animales exotiques

Objectif 4 : Renforcer les capacités des Agents Communautaires de Santé Animale (ACSA) et leur installation dans les Territoires de 26 Provinces du Pays.

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	ACSA formés	Nombre	Nd	Nd	Nd	4000	6000	8000
Source : Direction Services Vétérinaires (DSV)								

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.2	ACSA équipés	Nombre	Nd	Nd	Nd	4000	6000	8000
Source : Direction Services Vétérinaires (DSV)								

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercices en cours	Cibles		
No	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4. 3.	ACSA installés	Nombre	Nd	Nd	Nd	4000	6000	8000
Source : Direction Services Vétérinaires (DSV)								

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : ACSA formés

- **Définition** : C'est l'ensemble des ACSA formés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des ACSA formés au cours de l'année.

Indicateur n°2 : ACSA équipés

- **Définition** : C'est l'ensemble ACSA équipés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des ACSA équipés au cours de l'année.

Indicateur n°3 : ACSA installés

- **Définition** : C'est l'ensemble des ACSA installés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des ACSA installés au cours de l'année.

Commentaires :

- Indicateur 1 : Pour combler l'insuffisance des agents vétérinaires officiels au niveau opérationnel, Le Gouvernement, par l'entremise du Ministère de Pêche et Elevage s'emploie à former au moins 8000 Agents Communautaires de Santé Animale (ASCA) comprenant les éleveurs, les vétérinaires privés et certains leaders d'opinions, sur certaines notions élémentaires de santé animale notamment les soins de santé primaires, la tenue des officines pharmaceutiques, la surveillance à base communautaire des maladies animales.
- Indicateur 2 : Pour bien mener leurs taches, après formation, l'Etat a le devoir de leur fournir les équipements et matériels adéquats ;
- Indicateur 3 : Une fois formés et équipés, les ACSA seront installés dans des stations d'observations zoo sanitaires de 145 territoires du pays pour suppléer, sous la supervision de l'autorité vétérinaire compétente, les insuffisances de secteur vétérinaire officiel.

VOLUME III

24. DEVELOPPEMENT RURAL (SECTION 45)222

25. INDUSTRIE (SECTION 46)

26. COMMERCE EXTERIEUR (SECTION 47)

27. MINES (SECTION 48)

28. HYDROCARBURES

29. RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE (SECTION 50)

30. TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION (SECTION 51)

31. POSTES, TELECOMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SECTION 52)

SOMMAIRE

24. DEVELOPPEMENT RURAL (SECTION 45) 222

25. INDUSTRIE (SECTION 46) 229

26. COMMERCE EXTERIEUR (SECTION 47) 235

27. MINES (SECTION 48) 244

28. HYDROCARBURES 254

29. RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE (SECTION 50) 262

30. TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION (SECTION 51) 271

31. POSTES, TELECOMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SECTION 52) 279

2

24. Développement Rural (Section 45)

1. PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Monsieur Guy MIKULU POMBO
Fonction: Ministre du Développement Rural

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1 Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Conformément aux orientations actuelles du Gouvernement de la République, le Ministère du Développement Rural focalise son intervention sur la vision du Chef de l'Etat qui prône de remettre l'homme au centre de l'action publique et de promouvoir la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes notamment dans sa dimension urbaine et rurale.

Selon les orientations contenues dans le PNSD (Plan National Stratégique de Développement) qui prévoyait que pour atteindre les objectifs initiaux, d'un pays à revenu intermédiaire d'ici 2022, un pays émergent à l'horizon 2030 et un pays développé d'ici 2050 ; le Document National de Prospective sur les effets et impacts du COVID-19 en RDC affirme que le sous-secteur Développement Rural devra être retenu parmi les secteurs prioritaires devant soutenir la croissance tant de la production ainsi que de l'économie nationale, en cette période de récession de l'économie mondiale suite aux effets et impacts du COVID-19 qui impactera négativement la mise en œuvre et la réalisation de grands axes stratégiques du PNSD.

Au niveau national, la stratégie annoncée serait celui de faire du secteur agricole au sein duquel on reconnait trois sous-secteurs respectifs (Ministère du Développement Rural, Ministère de l'Agriculture et Ministère de Pèche et Elevage) le « ***moteurs de la croissance »*** du pays ; la mission principale du Ministère du Développement Rural était de faire passer la RDC successivement de l'état d'un *pays à revenu intermédiaire*, *pays émergent, pays développé*; cela ne pourrait se faire certes que par l'augmentation progressive du milieu rural à la participation et à la formation du PIB et à la croissance économique du pays.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Créé en 1977, par l'Ordonnance Présidentielle N°77/342 du 02 décembre 1977, le Ministère du Développement Rural à sa création comprenait trois Directions :

i. Génie rural ;
ii. Economie rurale ;
iii. Promotion Rurale.

Depuis lors, ce Ministère a connu plusieurs mutations consistant successivement en la fusion ou en la séparation à plusieurs reprises. C'est seulement en 2014 que le MINIDER a finalement consolidé sa position et son indépendance au sein du Gouvernement. Autrefois, le Ministère du Développement Rural utilisait conjointement le même document de stratégie sectorielle[1] avec le sous-secteur voisin à savoir, le Ministère de l'Agriculture. Cependant, suite à des réformes successives intervenues au sein de l'Administration ces dernières années, dans le but de se conformer à la reforme mère instituée par la constitution de 2006 qui dispose que la

[1] *Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural, Mars 2010*.

décentralisation est le mode de gestion de la République Démocratique du Congo et les dispositions relatives aux compétences concurrentes et exclusives entre les niveaux central, provincial et local, il devient plus que jamais urgent pour le Ministère de développer un document autonome de stratégie sectorielle. Chargé de matérialiser la vision de l'Etat en matière du rapprochement des centres de production au niveau local aux centres de consommation en milieu urbain concorde respectivement avec les centres d'exécution et les centres de prise des décisions. Cette situation constitue un grand enjeu pour le processus de décentralisation. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie sectorielle spécifique au secteur du développement rural s'avère plus que jamais nécessaire.

1.2 Objectifs les plus représentatifs du ministère

Les objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- **Objectif 1**. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique
- **Objectif 2**. Construction, Réhabilitation et Entretien des infrastructures des voies et moyens d'évacuation de la production en milieu rural
- **Objectif 3**. Redynamiser les structures productives

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE
Responsable:
Fonction : Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Pour y parvenir, le ministère entend poursuivre dans le cadre de ce programme les objectifs spécifiques suivants :

- renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique ;
- promouvoir une gestion performante des ressources humaines (*notamment accroître la formation des techniciens spécialisés et des cadres qualifiés*);
- garantir une bonne gestion des ressources financières et exécution budgétaire.

1.2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux de couverture des organes	**%**	40	40	60	50	100	100
Source : Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière								
1.2	Taux de fonctionnement des organes	**%**	21.8	15	0.199	11.2	-	-
Source : Extrait des Archives de la Direction de Préparation et du Suivi Budgétaire								
1.3	Taux de couverture juridique	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
Source : Extrait des Archives de la Direction de Préparation et du Suivi Budgétaire								

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique
Commentaires : On note que suite aux différentes réformes les structures organiques du Ministères n'étaient pas complètes, d'où la nécessité de la révision du cadre organique en vue de clarifier à la fois les Missions et de procéder à la réaffectation des agents et cadres ayant céder leurs postes suite à la mise en place des structures standards. Aussi, vue la nécessité de procéder à la décentralisation des structures du Ministère du Développement Rural, il a été évident que les structures n'étaient pas complétées et beaucoup d'agents des anciennes directions des services généraux et de la DEP sont à mécaniser et à affectés.

Objectif 2. Promouvoir une gestion performante des ressources humaines								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux des actes de gestion des ressources humaines proposés dans l'année	%	ND	ND	ND	-	-	-
	Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances							
1.2	Taux annuel de formation des agents	%	ND	ND	ND	-	-	-
Objectif 2. Promouvoir une gestion performante des ressources humaines								
Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances								

Objectif 3 : Garantir une bonne exécution budgétaire

Objectif 3. Garantir une bonne exécution budgétaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**			**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux d'exécution des crédits du programme « Administration Générale »	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
Sources : Loi de Finances et Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière								
1.2	Taux d'exécution des crédits du programme « Développement des Infrastructures »	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
Sources : Loi Finances et Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière								
1.3	Taux d'exécution des crédits du programme « Accompagnement des populations rurales /Paysannes »	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
Sources : Loi Finances et Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière								

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

Responsable de programme :

Fonction :

1. Présentation stratégique du projet de Performance

1.1. Stratégie du programme

Ce programme vise :

- L'ouverture, la réhabilitation et l'entretien des routes, des rivières, des ponts divers et des bacs à vocation de desserte agricole en vue de faciliter la collecte, la conservation et l'évacuation des produits agricoles en milieu rural.
- La construction, l'entretien et la réhabilitation des marchés, des entrepôts et de tout autres infrastructures mécaniques ou en bâtiments qui vise l'amélioration ou la transformation et l'évacuation de la production rurale vers les lieux de consommation.
- La mise en œuvre des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO, en sigle).

Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie en milieu rural,

- Approvisionnement en eau potable en milieu rural ; par des actions de maitrise de l'eau en général, et spécifiquement par le drainage, le forage et éventuellement par l'irrigation au profit des populations rurales.
- Prise en charge de la problématique de l'électrification en milieu rural en utilisant les sources d'énergies nouvelles et émergentes dans le cadre de l'impulsion d'un développement durable en milieu rural.
- Aménagement spatial, la construction et la règlementation en matière de l'habitat en milieu rural.

1.2. Objectifs et indicateurs de performance.

Objectif 1. Construire, réhabiliter et entretenir les Infrastructures, les voies et moyens d'évacuation de la production en milieu rural								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Encours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	***Taux de praticabilité des routes et dessertes agricoles***	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
***Source** : Direction des Voies de Dessertes Agricoles (DVDA)*								
1.2	***Taux de Dragage des voies de navigation riveraine ou fluviale/lacustre***	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
***Source** : Direction des Voies de Dessertes Agricoles (DVDA)*								

Objectif 2. Améliorer la Couverture en Eau potable								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**			**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	***Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural***	**%**	16	16	ND	16	-	-
***Source** : Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR)*								
1.2	***Taux de fourniture d'eau en milieu rural***	**%**	20	32	ND	-	-	-
***Source** : DSCRP 2011-2015. SNHR 2014*								
1.3	***Taux d'utilisation de l'eau potable***	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
1.4	***Taux de fonctionnalité des points d'eaux*** *(Irrigation, Forages, Aménagement des points d'eau naturels)*	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
***Source** : Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR)*								

Objectif 3. Accroitre la couverture en électricité par l'exploitation des énergies nouvelles et émergentes en milieu rural								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Encours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	*1.**Taux d'accès à l'électricité en milieu rural** ;	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
1.1.1.	***2.Taux de couverture en électricité en milieu rural***		ND	ND	ND	-	-	-
***Source** : Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)*								
1.2	***Taux d'utilisation des énergies nouvelles l'eau potable***	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
1.1.2.	***1.1.3.***		ND	ND	ND	-	-	-
***Source** : Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)*								
1.3		**%**	ND	ND	ND	-	-	-
***Source** : Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)*								

Objectif 4. Accroitre la couverture en électricité par l'exploitation des énergies nouvelles et émergentes								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Encours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	*3.**Pourcentage d'études effectuées et exécutés en vue de l'amélioration de l'habitat**.	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
1.2	***4. Taux de Modernisation de l'Habitat Rural***	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
***Source** : Service National de l'Habitat Rural (SENHARU)*								

Objectif 4. Accroitre la couverture en électricité par l'exploitation des énergies nouvelles et émergentes								
1.3	***Taux d'utilisation des énergies nouvelles l'eau potable***	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
1.4	***Taux de fonctionnalité des sources d'énergies nouvelles***	**%**	ND	ND	ND	-	-	-
***Source** : Service National de l'Habitat Rural (SENHARU)*								

PROGRAMME : ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS PAYSANNES

Responsable de programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

- Accompagnement des populations à travers la redynamisation des structures productives en milieu rural et péri-urbain et le renforcement du circuit économique campagne-ville, ville-campagne.
- Education, information et communication en milieu rural
- Sensibilisation et conscientisation de la jeunesse rurale, sensibilisation et éducation à l'entreprenariat de la jeunesse en milieu rural
- Développement de l'horticulture péri-urbaine et rurale
- Accompagnement de la réforme agraire et l'accès à la terre
- Favoriser l'utilisation de la technologie appropriée en milieu rural

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Redynamiser les structures productives en vue de l'Augmentation de la production par l'accès au micro finance par la réglementation et des coopératives paysannes en milieux rural et péri-urbain ;

Objectif 2 : Promouvoir l'Education, information et communication par les multimédias en milieu rural (Radio rurale) ;

Objectif 3 : Encadrer la jeunesse pour l'apprentissage de métiers en vue de la lutte contre le chômage en milieu rural Développement de l'horticulture péri-urbaine et rurale ;

Objectif 4 : Mener des actions en vue de l'amélioration des conditions d'accès à la terre par le suivi et Mise en œuvre de la réforme agraire

Objectif 5 : Favoriser l'utilisation de la technologie appropriée en milieu rural

25. Industrie (Section 46)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Julien PALUKU KAHONGYA,
Fonction : Ministre de l'Industrie.

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités nationales

La démarche de la vision du développement de la République Démocratique du Congo inscrite dans le Programme National Sectoriel de Développement (PNSD) est de le porter comme pays intermédiaire 2021, pays émergent 2030 et pays développé en 2050.

La vision du Ministère de l'Industrie consiste à doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondé sur l'élargissement de la chaine des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive

De cette vision, les objectifs principaux suivants ont été retenus :

(i) Faire du Congo un pool économique et industriel ;
(ii) Développer un potentiel attractif des investissements.

De façon spécifique de 2021 à 2023, le Ministère compte à travers cette politique :

1°. Accroître le nombre d'entreprises industrielles de 525 à plus de 2.000 unités ;
2°. Atteindre au moins 1.000.000 d'emplois décents plus particulièrement ceux des jeunes et des femmes ;
3°. Former 80% d'Agents et Cadres du Ministère et les doter des moyens susceptibles d'améliorer leur rendement ;
4°. Accroître la contribution de l'industrie manufacturière au PIB à 28% contre 19,7% en 2017 ;
5°. Conquérir au moins 60% de la part du marché local et atteindre au moins 15% du marché régional pour les exportations.

1.1.2. Politiques sectorielles

La mission du ministère est de contribuer à la consolidation de la croissance et de la stabilité macroéconomique par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique industrielle dynamique et inclusive pour le développement des capacités de production et du taux d'utilisation des capacités installées à partir des matières premières locales.

En vue de bien mener cette mission le Ministère de l'Industrie s'est doté d'un Document de la Politique et des Stratégies Industrielles, « DPSI ».

Le Ministère compte à travers sa politique soutenir les industries d'exportation (EI) et celles pouvant garantir la substitution des importations (SI) par des produits générés localement. Dans la quasi-totalité des segments d'activités de l'économie, le Ministère favorisera à travers cette politique l'élargissement de la chaine de création des valeurs. Cet élargissement débouchera sur une plus grande création d'emplois compte tenu des effets qu'il aura sur les interactions horizontales et verticales entre les secteurs et les unités de production.

1.2. Objectifs les plus représentatifs

Les objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Renforcer les capacités institutionnelles du secteur en matière de formation, d'équipements informatiques et des matériels roulants.
- Créer et gérer les espaces industriels productifs.
- Appuyer les entreprises industrielles en difficultés

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTER

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :
Fonction : Secrétaire Général

1. Stratégie du programme

Ce programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

L'action du programme passe par des reformes idoines du secteur :

(i) Le renforcement du rôle de l'Etat dans la mise en place des préalables institutionnels en vue d'impulser le changement. Ainsi, un accent particulier sera mis sur la structuration des institutions et des services de l'industrie congolaise pour leur permettre à mieux jouer le rôle dans un objectif d'efficacité, d'efficience et de transparence.
(ii) Le renforcement de la planification et de la programmation à travers l'organisation des Etats généraux de l'industrie.
(iii) Le renforcement du système des statistiques industrielles.
(iv) Mise en œuvre de la politique et des stratégies industrielles à travers le Plan Directeur d'Industrialisation.
(v) L'actualisation du répertoire et de la cartographie des entreprises industrielles.

2. Objectif et indicateur de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles du secteur en matière de formation, d'équipements informatiques et des matériels roulants.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des Agents et Cadres formés	Nombre	ND	ND	ND	30	30	20
Source : DPSI validé								
Mode de calcul : Nombre des Agents et Cadres formés (2602) x 80/100 = 2081								
2	Nombre de kits informatiques acquis	%	ND	ND	ND	40	30	30
Source : Etat de besoin du Ministère de l'Industrie								
Mode de calcul : Nombre de kits acquis x 100/200 kits informatiques								
3	Nombre de matériels roulants acquis	%	ND	ND	ND	35	30	35
Source : Etat de besoin du Ministère de l'Industrie								
Mode de calcul : Nombre de matériels roulants (voitures) x 100/20 matériels roulants								

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

La stratégie consiste à la mise en œuvre des actions suivantes :

(i) Implantation des zones économiques spéciales (ZES) sur le territoire national ;
(ii) Appui à l'implantation des parcs agro-industriels ;
(iii) Développement des corridors ;
(iv) Modernisation de la gestion de la protection de la propriété industrielle et des droits intellectuels (brevet, marque, licence, …) ;
(v) Appui aux industries innovantes ;
(vi) Opérationnalisation du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation « CATI » ;
(vii) Elaboration, adoption et promulgation de la loi sur la normalisation et la métrologie légale ;
(viii) Elaboration et homologation des normes nationales et adoption des normes internationales ;
(ix) Dotation en équipement de métrologie légale ;
(x) Sensibilisation et vulgarisation à la culture normative.

2. Objectif et indicateur de performance

Objectif 1. Créer et gérer les espaces industriels productifs.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre d'espaces industriels implantés.	%	ND	ND	ND	30	30	20
Source : Budget d'investissement								
Mode de calcul : Nombre d'espaces industriels implantés x100/6								

Objectif 2. Renforcer le Plan RDC – OMPI sur le développement de la propriété industrielle.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre d'industries innovantes appuyées	Nbre	ND	ND	ND	30	30	20
Source : Secrétariat Général								
Mode de calcul : Nombre d'industries innovantes appuyées x 100/10								
2	CATI opérationnalisé	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DPSI validé								

Objectif 3. Promouvoir les activités de la normalisation et de la métrologie légale								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de normes produites, homologuées	Nbre	ND	ND	ND	40	30	30
Source : Secrétariat Général								
Mode de calcul : Nombre de normes produites, homologuées et adoptées x 100/300								
2	Nombre de normes internationales adoptées	Nbre	ND	ND	ND	30	30	40
Source : Direction de la Normalisation et Métrologie Légale								
Mode de calcul : Nombre de normes internationales adoptées x 100/50								

PROGRAMME: APPUI A LA CREATION ET A REHABILITATION D'ENTREPRISES

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégique du programme

La stratégie du programme repose sur le renforcement des liens de coopération avec les partenaires au développement.

2. Objectif et indicateur de performance

Objectif 1. Appuyer les entreprises industrielles en difficultés								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Rapport de diagnostic	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DPSI validé								
2	Nombre d'industries relancées	Nbre	ND	ND	ND	35	30	35
Source : Direction du Développement Industriel								
Mode de calcul : Nombre d'industries relancées x 100/70								
3	Nombre de séance de vulgarisation des textes du secteur	Nbre	ND	ND	ND	30	40	30
Source : Direction du Développement Industriel								
Mode de calcul : Nombre de séances de vulgarisation x 100/15								

26. Commerce Extérieur (Section 47)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Jean **LUCIEN BUSSA TONGBA**,

Fonction : Ministre du Commerce Extérieur

1. Présentation de la programmation pluriannuelle

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorité Nationale

La vision du Gouvernement dans le secteur du commerce est de rendre son économie plus compétitive sur le plan régional, continental et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de contribuer au bien-être de la population à travers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'à l'émergence de la RDC à l'horizon 2030.

En d'autres termes, le gouvernement tient à développer un environnement économique propice dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leurs essors sans entraves, désenclavant le territoire national, intégrant le marché intérieur, et renforçant les connexions aux circuits commerciaux régionaux et internationaux, l'enjeu majeur étant celui de parvenir à une croissance économique forte, durable et inclusive.

Au moment où le Gouvernement se préoccupe à mobiliser les ressources pour la mise en œuvre de cet instrument qui est le Cadre Budgétaire à moyen Terme(CBMT), cet élan vient d'être mis à l'épreuve par l'actualité économique internationale du Mars 2020 présageant une récession économique mondiale due à la pandémie de la COVID 19 et à l'observance des mesures de distanciation sociale tant dans les pays en développement, émergents que développés.

Il n'est plus à démontrer que cette pandémie qui frappe de plein fouet l'humanité toute entière a, à coup sûr, des effets pervers sur l'économie mondiale et avec une certaine acuité les pays en développement dont les économies quasiment extraverties comme la République Démocratique du Congo. Ces dernières sont pour la plupart tributaires du secteur minier, fortement dépendant des intrants et des produits de première nécessité importés. La tendance à la baisse des exportations des industries extractives en sont des signes précurseurs les plus probants.

2. Priorité sectorielle

Pour y faire face, le Gouvernement congolais a engagé un certain nombre des réformes en plus de l'alignement de son Cadre Réglementaire et Juridique du Commerce au droit OHADA. Il s'agit notamment de :

- le renforcement des capacités d'analyse et de négociation commerciale du Ministère en charge du commerce ;
- l'amélioration de l'information sur le commerce par l'informatisation des douanes ;
- la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges ;
- la mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié(RECOS) ;
- la mise en place d'un Guichet unique intégral du commerce extérieur ;
- la signature de l'Accord instituant la Zone de Libre Echange Continentale de l'Union africaine (ZLECAF) ;

- la création de l'Agence Nationale de Promotion des Exportations (ANAPEX).

Conformément aux missions dévolues au Ministère du commerce extérieur par l'Ordonnance 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des ministères, la stratégie du Ministère se réalise autour de deux programmes, à savoir :

(i) Administration Générale et
(ii) Commerce extérieur.

2.1. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les Objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi ;
- Renforcer le suivi évaluation de la politique commerciale

II.PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE DU COMMERCE EXTERIEUR

Responsable du Programme :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Le Programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

L'action du programme passe par le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique commerciale et des politiques sectorielles ainsi que le développement des capacités en Ressources humaines.

En effet, la bonne formulation, la mise en œuvre et le suivi efficaces de la politique commerciale nationale passent nécessairement par l'existence d'un cadre institutionnel approprié pour exercer le leadership requis et efficient, inspirer la confiance des acteurs et concilier le caractère transversal du commerce et son lien avec les domaines sectoriels. Aussi, ce cadre devra permettre l'adaptation aux évolutions et mutations de l'environnement tant national, régional qu'international.

Toutefois, de multiples faiblesses limitent l'efficacité de l'action du Programme : faible suivi des progrès de la stratégie sectorielle, lenteur dans la mise en œuvre des réformes et par la faible qualité de la formation des ressources humaines.

Ce Programme a pour objectif : (1) Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi, (2) Promouvoir une gestion performante des ressources humaines, (3) Développer le système de communication et d'information sur le commerce.

2. Objectifs et indicateurs

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi							
Indicateur	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1. Nombre d'audits organisationnels réalisés	Nbre	0	0	0	0	1	1
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au Commerce							
Commentaire : l'audit organisationnel sera mené par un organe indépendant. Le ministère envisage mener cet audit l'année 2022 et ce, compte tenu de la contrainte budgétaire.							
2. Nombre de textes de lois revus/réalisés	Nbre	0	0	0	0	1	2
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au Commerce							
Commentaire : il sera question de la révision de certaines lois et la prise de nouvelles lois							
3. Taux de fonctionnement des organes	%	0	0	0	50	75	100
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au commerce							
Méthode de calcul : le taux est obtenu par le rapport du nombre de structures à déployer aux structures déployées multiplier par 100. Pour un bon déploiement, il sera d'abord question de la consolidation des structures existantes avant son déploiement sur toute l'étendue du territoire.							

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi							
4. Taux de notification de textes de lois	%	ND	ND	ND	50	100	100
Source : Rapport d'activités du Centre de référence de l'OMC							
Commentaires : toutes les mesures ou décisions prises par les autorités doivent être notifiées auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). **Méthode de calcul :** ce taux est calculé par le rapport des mesures notifiées par les mesures projetées, multiplier par 100							
5. Nombre de directions équipées	Nbre	ND	ND	ND	10	10	10
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances							

Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines							
Indicateur	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1. Taux annuel de formation du personnel	%	ND	ND	ND	50	75	100
Source : Direction des services Généraux, du Personnel et des Finances							
Méthode de calcul : ce taux est le rapport du nombre d'activités réalisées aux activités prévues dans le plan de formation multiplier par 100. Compte tenu de la contrainte budgétaire, le plan de formation sera d'application en 2021.							

Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines							
1. Nombre d'actes de gestion de ressources humaines proposés dans l'année	Nbre	0	ND	ND	2	2	2
Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances							
Commentaire : ce nombre sera fonction des actes de promotion, de mutations. Le secrétariat général tient la politique du mouvement de son personnel, pour un meilleur rendement.							

Objectif 3 : Développer le système de communication et d'information sur le commerce							
Indicateur	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1. Taux de publication de magazines	%	ND	ND	ND	30	50	75
Source : Rapport d'activités du Secrétariat général							
Commentaires : la publication des informations se fera trimestriellement, soit 4 fois l'an. **Méthode de calcul :** (Nombre de publications faites / 4) X 100							

Programme 2 : Commerce extérieur

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du Programme

Dans la perspective de rendre l'économie du pays plus compétitive sur le plan régional, continental et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'assurer son émergence à l'horizon 2030, à moyen terme le Gouvernement attend promouvoir le commerce extérieur à travers les axes stratégiques ci-après :

- Amélioration du climat des affaires et mise en place d'un cadre favorable à l'expansion du commerce ;
- Renforcement de la capacité de l'offre et de la compétitivité ;
- Réduction de la dépendance et amélioration de l'accès aux marchés des produits locaux ;
- Développement des infrastructures liées au commerce.

2. Objectifs et indicateurs de performance

<table>
<tr><td colspan="9">Objectif 1 : Renforcer la facilitation des échanges commerciaux</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Indicateur</td><td>Unité</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">6. Taux de participation des structures prévues dans le fonctionnement du guichet unique</td><td>%</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>100</td><td>100</td><td>100</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Rapport d'activités du Guichet Unique Intégral</td></tr>
<tr><td colspan="9">Commentaire : le Guichet unique, plateforme électronique neutre, transparente et obligatoire des opérations du commerce extérieur permettant un échange intelligent et sécurisé d'informations entre les acteurs privés et publics, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.
Méthode de calcul : ce taux est le rapport du nombre de services à intégrer aux nombres de services intégrés, multiplié par 100</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">7. Taux de vulgarisation de l'Accord sur la Facilitation des Echanges</td><td>%</td><td>ND</td><td>ND</td><td>75</td><td>100</td><td>100</td><td>100</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">8. Taux de vulgarisation de l'accord de la ZLECAF</td><td>%</td><td>ND</td><td>10</td><td>20</td><td>100</td><td>100</td><td>100</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Rapport d'activités de la Direction des accords multilatéraux</td></tr>
<tr><td colspan="9">Commentaire : ce taux mesure le rapport du nombre d'activités organisées aux activités programmées.
Méthode de calcul : ce taux est le rapport du nombre d'activités organisées aux activités programmées multiplié par 100</td></tr>
</table>

Objectif 2 : Diversifier l'offre nationale des Biens et Services

Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Taux de réalisation de l'étude du marché	%	0	0	0	1	1	1

Source : Rapport d'activités de la Direction d'études et planification/Secrétariat Général

Commentaire : une étude sera menée afin de sélectionner les filières non traditionnelles des biens et services.

2. Nombre de filières identifiées et promues	Nbre	0	0	5	8	11	11

Source : Rapport d'activités de la Direction d'études et planification

Commentaire : le nombre de filières identifiées sera la conséquence directe de la réalisation de l'étude du marché. En dehors des filières traditionnelles, il sera question d'identifier d'autres qui peuvent faire l'objet des échanges.

3. Taux de couverture des importations par rapport aux exportations	%	13	81	ND	100	130	145

Source : Rapport d'activité de la Direction d'Etudes et planification

Commentaire : ce taux mesure la couverture des importations par les exportations. Cet indicateur peut mesurer la diversification de l'offre nationale exportable.

Méthode de calcul : le taux obtenu par le rapport des importations sur les exportations multiplier par 100.

Objectif 3 : Protéger la production nationale contre les pratiques illicites et illégales

Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Nombre de mesures prises contre les pratiques illicites et illégales	Nbre	0	0	0	2	2	2

Source : Rapport d'activités de la Direction de l'Inspection et contrôle des normes/Secrétariat Général au Commerce extérieur

Commentaire : les mesures prises vont dépendre du comportement des opérateurs économiques ou des pratiques sur terrain. Les autorités seront appelées à prendre différentes mesures chaque fois que ces pratiques surgissent.

2. Taux de réalisation de contrôle	%	0	0	100	100	100	100

Source : Rapport d'activités de la Direction de l'Inspection et Contrôle des Normes/Secrétariat Général au Commerce.

Commentaire : l'Administration procédera au contrôle chaque année pour surveiller ces pratiques.

Méthode de calcul : ce taux est le rapport du nombre de contrôle réalisé au contrôle projeté multiplier par 100.

Objectif 4 : Redynamiser les relations commerciales

	Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	1. Taux d'actualisation des accords commerciaux	%	0	0	0	100	100	100

Source : Rapport d'activités de la Direction des accords multilatéraux, Régionaux et Frontaliers

Commentaires : ce taux mesure le rapport des accords actualisés à l'ensemble des accords signés
Méthode : ce taux est le rapport des accords actualisés à l'ensemble des accords signés multiplié 100

	2. Taux de participation aux activités de négociations	%	0	0	50	75	100	100

Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général

Commentaires : La RDC négocie les accords commerciaux au niveau bilatéral, sous régional, régional et multilatéral. Ce taux ne dépendra que des négociations en perspectives.
Méthode de calcul : ce taux mesure le rapport des activités participées aux activités programmées multiplier par 100.

	3. Taux de sensibilisation des acteurs aux régimes préférentiels	%	ND	ND	ND	50	75	100

Source : Rapport d'activités de la Direction des Accords Multilatéraux, Régionaux et Frontaliers

Commentaires : Dans le cadre des Accords commerciaux, certains pays, dont la RDC, bénéficient de flexibilités et préférences, en tant que Pays moins avancés.
Méthode de calcul : ce taux est le rapport des activités de sensibilisation réalisées aux activités prévues multiplié par 100.

Objectif 5 : promouvoir les exportations des biens et services

	Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	1. Nombre de participation aux manifestations foraines	Nbre	nd	nd	nd	50	75	100

Source : Rapport d'activités de la Direction de la Promotion du commerce

Commentaires : L'organisation des manifestations foraines dépend de chaque pays, à ce titre plusieurs manifestations sont organisées à travers le monde.
Méthode de calcul : somme arithmétique du nombre de manifestations auxquelles le Ministère a participé au cours d'une année.

	Indicateur	Nbre	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	2. Taux d'organisation des activités promotionnelle (semaines promotionnelle)	%	nd	nd	nd	75	100	100

Source : Rapport d'activités de la Direction de Promotion Commerciale/Secrétariat Général

Commentaires : Le Secrétariat Général au Commerce organisera les semaines promotionnelles, en collaboration avec la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN).
Méthode de calcul : ce taux est le rapport des activités réalisées aux activités prévues multiplié par 100.

	3. Taux de déploiement des attachés commerciaux	%	nd	nd	nd	75	75	100

Source : Rapport d'activités de la Direction de Promotion Commerciale/Secrétariat Général au Commerce

Objectif 5 : promouvoir les exportations des biens et services							
Commentaire : la table ronde sur la promotion des exportations des produits congolais et le document de la stratégie commerciale avaient recommandé au gouvernement l'envoie des attachés commerciaux dans les ambassades de la RDC des pays cibles. **Méthode de calcul :** ce taux mesure le rapport de postes à déployer aux postes de missions diplomatiques existants multiplié par 100.							
4. Nombre d'études réalisées pour identifier les marchés cibles et porteurs	Nbre	nd	nd	nd	nd	75	100
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général							
Commentaires : une étude sera menée pour identifier les marchés cibles où les opérateurs économiques congolais peuvent vendre leurs marchandises avec des meilleures opportunités. **Méthode de calcul :** somme arithmétique des études réalisées.							

Objectif 6 : Renforcer le suivi-évaluation de la politique commerciale							
Indicateur	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1. Taux d'évaluation des recommandations sur les politiques commerciales	%	nd	Nd	nd	50	75	100
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Etudes et planification							
Commentaire : le taux d'évaluation des recommandations mesure le rapport entre les mesures prises aux mesures recommandées. **Méthode de calcul :** on fait le rapport entre les mesures prises aux mesures recommandées multiplié par 100							
2. Taux de réalisation d'enquêtes sur les mesures et pratiques commerciales illicites	%	nd	Nd	nd	50	75	100
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Etudes et planification							
Commentaire : il sera question de la consolidation du mécanisme de surveillance et d'alerte sur les mesures et pratiques commerciales illicites, d'où des enquêtes seront menées. **Méthode de calcul :** Ce taux mesure le rapport entre le nombre d'enquêtes réalisés à celles prévues multiplier par 100.							

27. Mines (Section 48)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Willy KITOBO SAMSONI,

Fonction : Ministre.

1. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorité Nationale

Les priorités nationales sont définies dans le Plan National Stratégique de Développement du Congo (PNSD). Ce plan se décline en cinq orientations stratégiques à savoir [2]:

- Diversification et transformation de l'économie ;
- Renforcement de la Gouvernance et consolidation de la paix ;
- Aménagement du Territoire : Base du développement et modernisation des Infrastructures ;
- Développement Social et Valorisation des Ressources Humaines ;
- Environnement, Développement Durable et Equilibré ;

Les orientations stratégiques se fondant sur les atouts majeurs s'articule autour de 5 piliers à savoir :

a) Valorisation du capital humain, développement social et culturel ;
b) Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ;
c) Consolidation de la Croissance économique, diversification et transformation de l'Economie ;
d) Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ;
e) Protection de l'Environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.

D'après le PNSD et le PAG, le pilier « C » ***consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'Economie*** ; intéresse beaucoup le Ministère des Mines.

1.1.2. Politique Sectorielle

La RDC regorge dans son sol et sous-sol une diversité de substances minérales disséminées dans presque toutes ses provinces et des gisements de classe mondiale (49.3% de la réserve mondiale de cobalt, 27.3% de diamant, 80% de coltan…)[3]. Le secteur extractif, principalement le secteur minier constitue le principal levier de la croissance avec une contribution de plus du tiers du taux de croissance réalisée. La vision du Chef de l'Etat exprimée à travers son programme « vaincre la pauvreté » veut faire du secteur des mines, un secteur attractif et performant[4].

C'est dans ce contexte que le Gouvernement, à travers la consolidation de la mise en œuvre du code minier de 2002 tel que modifié et complété par la Loi N°18/001 du 09 Mars 2018 portant Code Minier révisé, compte améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles notamment pour :

- Tirer profit de l'exploitation des ressources naturelles pour promouvoir le bien – être social ;

[2] PNSD 2020-2024
[3] www.minerals.USGS.gov/Commodities/Année 2018

- Rationaliser conformément au Code Minier l'industrie minière de l'exploitation à la transformation afin de servir de support à l'industrialisation des autres secteurs de l'économie nationale ;
- Faire bon usage des revenus issus des ressources naturelles non renouvelables.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que les problèmes significatifs qui affectent l'organisation, le fonctionnement et la performance du secteur sont : (i) l'insuffisance d'un personnel qualifié dans les domaines de la géologie, des mines et de la métallurgie ; (ii) L'insuffisance des données géologiques actualisées ; (iii) Faible niveau d'industrialisation du secteur minier et de création d'une chaine de valeur; (iv) Faible niveau de protection de l'environnement minier ; (v) Faible niveau d'encadrement de l'artisanat minier.

Le secteur des Mines est capable de contribuer à la réalisation de la vision du Gouvernement de faire de la RDC un pays émergent sur le plan économique. A cet effet, il faudra que le secteur soit performant sur le plan institutionnel et technique, attrayant sur le plan législatif et réglementaire pour réaliser cette grande ambition. Ainsi, la vision du secteur est énoncée comme suit : **« *développer un secteur minier compétitif et durable, socle d'un pays émergent et du bien-être de la population congolaise* ».** La mission allouée au Ministère des Mines et de ses services spécialisés est ***d'assurer la bonne gouvernance du secteur minier et de mettre en valeur de façon optimale et efficiente les ressources minières dont regorge le sous-sol de la RDC, au profit du Peuple Congolais.***

1.2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol ;
- Accroitre et diversifier la production minière ;
- Améliorer la gestion de l'environnement minier.

II.PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de programme :
Fonction :

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Pour remplir efficacement sa mission de promouvoir et de garantir la mise en valeur optimale des ressources minérales, le ministère des Mines doit se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficiente. Les hommes qui la composent doivent être compétents, maîtrisant bien leurs techniques, bénéficiant des conditions logistiques et matérielles garantissant leur performance.

Pour y parvenir, le programme comporte les actions ci-dessous :

1. Pilotage ministériel et Promotion du secteur minier
2. Coordination des services
3. Gestion des ressources humaines
4. Gestion des ressources matérielles et financières
5. Développement des NTIC
6. Planification programmation budgétisation

1.2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Assurer la coordination des services								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
Libellé			**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Réunions de coordination tenues	Nombre	ND	12	3	12	12	12
Mode de calcul : Nombre de réunions programmées – Nombre de réunions réalisées								

Source : Direction des Ressources Humaines

Objectif 2. ***Renforcer les capacités humaines***								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**En cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Proportion des Agents et Cadres formés	**Taux**	5,85	0,75	0,56	1,85	6,11	20,16
Source : *Direction des Ressources Humaines (DRH)*								
1.2	Mise en œuvre du plan de formation	**Taux**	1,05	0,03	0,01	0,35	0,12	0,22
Mode de calcul des Indicateurs								
▪ *(Nombre des agents et cadres ayant bénéficiés d'une formation* / Total Agent) x100								
▪ ***(****Nombre des agents ayant suivi la formation x Nombre des Modules dispensés / Total agents)*								

Source : *Direction des Ressources Humaines (DRH)*

Objectif 3. Garantir une bonne exécution budgétaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**En cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Exécution des crédits du Ministère	**Taux**	0,23	0,34	0,08	1,54	2,39	3,71
Sources : *Loi de Finances et Direction Administrative et Financière*								
1.2	Livrables de la chaine PPBS produits	**Nombre**	3	3	3	3	4	4
Source : ▪ Loi des Finances / ESB global par administration chapitre ▪ Prévisions des dépenses / Ministère des Mines ▪ CDMT 2021-2023 ▪ DEP/Mines								

Objectif 4. Promouvoir le secteur des Mines							
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**En cours**	**Cibles**	
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1.1	Conférences et séminaires miniers organisés	Nombre	11	12	6	15	15
Sources : Direction Etudes et planification, CTCPM							
1.2	Revues du ministère publié	Nombre	2	3	1	4	4
Source : Direction Etudes et planification **Commentaires** *Les conférences et séminaires ont pour objet : vulgariser le Code et Règlement miniers qui accordent certains avantages aux investissements dans le domaine.*							

PROGRAMME: RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

Responsable de programme : Monsieur NDIMUBANZI NGOROBO
Fonction : Directeur de la Direction Géologie

1. Présentation stratégique du projet de Performance

1.1. Stratégie du programme

La maitrise des informations sur la structure du sol et du sous-sol est logiquement un préalable pour une activité minière efficiente. Il est donc impérieux de disposer des nouvelles connaissances de la structure géologique de la RDC grâce aux procédés beaucoup plus modernes et de les tenir constamment à jour. Cela permettra au pays de convertir ses potentiels géologiques en richesse minière.

A cet effet, le Gouvernement entend poursuivre les objectifs suivants :

1. Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol ;
2. Assurer le suivi et le contrôle des activités de recherche minière et des carrières ;
3. Assurer le contrôle et l'inspection des activités des laboratoires d'analyses des substances minérales ;
4. Centraliser les données géologiques et minières.

1.2. Objectifs et indicateurs du programme

Objectif 1. ***Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol***								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux de couverture de la cartographie géologique du territoire Congolais	**%**	15	18	18	21	24	27
Source *: Service Géologique National du Congo (SGNC)*								
1.2	Taux de connaissance du potentiel géologique du Congo	**%**	35	37	40	42	44	47
Source : *Service Géologique National du Congo (SGNC)*								
1.3.	Taux de connaissance du potentiel minier du Congo	**%**	29	32	35	38	41	44
Source : *Service Géologique National du Congo (SGNC)*								

Objectif 2. ***Assurer le suivi et le contrôle des activités de recherche minière et des carrières***								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Missions d'inspection	**Nombre**	ND	18	30	34	36	39
Source *: Direction de Géologie*								
1.2	Utilisation de la provision pour reconstitution de gisement	**Taux**	ND	ND	30	60	75	90
Source : *Direction de Géologie*								
1.3.	Bureaux d'études géologiques agréés	**Nombre**	ND	2	4	6	8	10

Source : *Direction de la Géologie*

Mode de calcul des indicateurs

- Nombre d'inspection des opérations de recherche dans les entreprises minières se fait deux fois par an et par entreprise par la Direction de Géologie. (Règlement Minier article 503 alinéas 1). Le nombre de missions effectué est nettement inférieur à celui prévu par les dispositions légales ;
- Taux d'utilisation de la provision pour reconstitution de gisement : Montant de la provision affecté aux activités de recherches sur le montant totale de la provision constitué (Code Minier article 257) ;
- Le nombre total des bureaux d'études inscrits dans le registre des bureaux d'études géologiques agréés que la Direction de Géologie tient à ce jour. (Règlement Minier article 93 septies).

Objectif 3. ***Assurer le contrôle et l'inspection des activités des laboratoires d'analyses des substances minérales***								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Missions d'inspection	**Nombre**	0	0	0	4	4	4
Source *: Direction de Géologie*								
2.2.	Laboratoire d'analyses de substances minérales agréées	**Nombre**	6	6	6	7	8	8

Source : *Direction de la Géologie*

Mode de calcul des indicateurs

- Le nombre d'inspection des laboratoires d'analyse se fait quatre fois par an et par laboratoires par la Direction de Géologie. (Article 14 et article 16 litera c de l'arrêté ministériel n° 3164/CAB.MIN.MINES/01/2007 du 11 aout 2007 portant réglementation des activités de laboratoire d'analyse des produits miniers marchands).
- Le nombre total des laboratoires d'analyses agrée. (Voir le registre des laboratoires d'analyses des substances minérales tenu par la Direction de Géologie ; Règlement Minier article 9).

Objectif* 4. *Centraliser les données géologiques et minières								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Missions de collecte de données	**Nombre**	1	2	2	2	5	8
***Source** : Direction de Géologie*								
3.2.	Alimentation de la banque de données	**%**	8	10	13	15	17	20

Source : *Direction de la Géologie*

Mode de calcul des indicateurs

- Le nombre de missions de collecte de données se fait conformément à l'article 9 alinéa 12 du Règlement minier. Les agents de la Direction de géologie sont appelés à inspecter et contrôler tous sondages, ouvrages souterrains, travaux de fouilles, travaux de terrassement et travaux d'utilité publique ainsi que se faire remettre tous échantillons et se faire communiquer tous documents et renseignements d'ordre géologique, géotechnique, hydrologique, topographique, chimique ou minier ;
- Nombre des documents, rapports et cartes effectivement centralisés sur le nombre potentiel à centraliser.

PROGRAMME : GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES

Responsable de programme :

Fonction :

1. Présentation stratégique du projet de Performance

1.1. Stratégie du programme

L'apport du secteur minier au développement de la RDC est crucial pour maximiser les recettes en vue du bien-être des populations. C'est pourquoi, les actions de ce programme visent à augmenter la production minière. De même, l'intensification de la lutte contre la fraude et la contrebande minières apporteront à la fois des recettes additionnelles et leur accroissement.

Enfin, l'amélioration de la gestion de l'environnement minier doit aboutir à la définition intégrée des actions de développement durable au profit des communautés affectées par l'exploitation minière.

Les actions de ce programme sont les suivantes :

- Contrôle des activités minières et des Carrières ;
- Environnement Minier et Contrôle Technique des activités minières ;
- Réglementation de la lutte contre la fraude et la contrebande minières.

1.2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Contribuer à l'accroissement des recettes minières						
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**	**En cours**	**Cibles**	
No	Nom de l'indicateur		**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1.1	Réalisation des recettes minières	**Taux**	93.6	46.28	100	100
***Sources** : Loi des Finances - Rapport de la Direction des Mines - Direction des Services Généraux, du Personnel et Finances*						
1.2	Part des recettes minières dans le Produit Intérieur Brut (PIB)	**Montant**	538 267 800 918	1166208627110	557 322 571 694	691079988900,56
***Sources :** Loi des Finances - Rapport de la Direction des Mines - Direction des Services Généraux, du Personnel et Finances*						
1.3	Fraudes et contrebande identifiés	**Taux**	80	40	60	80
***Sources :** Loi des Finances - Rapport de la Direction des Mines - Direction des Services Généraux, du Personnel et Finances*						

Mode de calcul des Indicateurs

- Proportion des recettes minières recouvrées/Niveau attendu des recettes minières
- Proportion des recettes minières recouvrées/PIB en valeur (Pour la cible, un pas de 24 en moyenne est considéré)
- Hauteur des amendes transactionnelles/Assignations budgétaires

Objectif 2. Améliorer la gestion de l'environnement minier								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**En cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Proportion des rapports périodiques déposés par rapport aux plans environnementaux déposés	Taux	ND	ND	ND	-	-	-
2.2.	Missions d'inspection	Nombre	20	10	ND	-	-	-
2.3	Attestation portant libération des obligations environnementales délivrée par l'Etat	Nombre	13	14	ND	-	-	-
Source : *Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM)*								
Mode de calcul des Indicateurs								
▪ *La proportion des rapports périodiques déposés est le rapport de tous les rapports périodiques déposés à la DPEM (rapport d'activités environnementales annuelles, audit environnemental annuel…) par rapport au plan environnemental déposé lors du début des activités de l'entreprise ;*								
▪ *L'attestation portant libération des obligations environnementales est délivrée par l'Agence Congolaise de l'Environnement sur proposition de la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM) à une entreprise minière pour sanctionner la conformité de cette dernière aux obligations environnementales édictées par le Règlement minier (Annexe 2) et ce, à la suite d'une mission d'audit environnemental in situ par les experts de la DPEM ;*								
▪ *Le nombre d'inspection des entreprises minières se fait deux fois par an et par entreprise pour celles qui sont en exploitation et une fois pour celle en exploration ou en phase de recherche. Elle se fait à deux niveaux : au niveau local et au niveau national suivant le principe de l'administration de proximité et conformément au Code et Règlement minier*								

Objectif 3. Assurer le contrôle technique des activités minières								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**En cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Respect des obligations techniques	**Taux**	-	-	-	-	-	-
Source : *Direction des Mines*								
3.2	Performance de l'artisanat minier	**Nombre**	-	-	-	-	-	-
Commentaire : M*algré la demande de collaboration adressée à chaque Service, les données concernant le respect des obligations techniques et celle de la performance de l'artisanat minier ne nous parviennent jamais comme on les constate dans le tableau.*								
Sources : *Direction des Mines et SAEMAPE*								
Mode de calcul des Indicateurs								
▪ Nombre d'obligations respectées par Entreprise/Nombre total d'obligations existantes ;								
▪ Nombre de coopératives agréées liées aux ZEA								

28. Hydrocarbures (Section 49)

PRESENTATION DU MINISTERE DES HYDROCARBURES

Responsable : Rubens MIKINDO MUHIMA
Fonction : Ministre d'État, Ministre des Hydrocarbures.

1. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le Gouvernement s'est engagé depuis plusieurs années dans un vaste programme de réforme des Finances Publiques. Cette réforme a connu un tournant majeur avec l'adoption de la loi N°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques (LOFIP). La mise en œuvre progressive de cette Loi, initiée depuis janvier 2011, verra son application intégrale à compter d'ici 2023.

L'ambition de cette nouvelle Loi Financière est le changement radical dans la gestion des Finances Publiques de l'Etat. Elle institue le passage d'une logique des moyens qui reflétait difficilement les priorités nationales, à une gestion axée sur les résultats qui responsabilise les différents acteurs politiques et administratifs pour une mise en œuvre plus efficace et efficiente des programmes de politique publique.

Dans le cadre du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Gouvernement a opté pour la marche du développement de la RDC comme pays à revenu intermédiaire en 2022, pays émergent à l'horizon 2030, pays développé et pool d'intelligence en 2050.

Le secteur des hydrocarbures devra atteindre 79,9 % de ses recettes en moyenne entre 2020 et 2023. De ce fait, le secteur des Hydrocarbures devrait connaître un élargissement de sa chaîne de création des valeurs. Cela demande de gros efforts et des ressources conséquentes.

1.1.2. Politiques Sectorielles

La transparence dans la gouvernance du secteur des Hydrocarbures est une condition indispensable de son développement. Le respect des normes de l'Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (l'ITIE), l'ouverture à la concurrence du secteur, la publication relative aux conditions d'Exploration-Production, Transformation, Transport, Stockage, Distribution et Commercialisation sont des incitations pour les investisseurs et des gages de sécurité pour jeter les bases de l'accroissement de la production des hydrocarbures.

Aussi l'accès des populations de l'arrière-pays en produits pétroliers est une mission du service public indispensable à leur bien-être économique et social ; source de développement. Cette amélioration de l'accès passe par l'amélioration des infrastructures de stockage, de transport, de distribution et de commercialisation des produits pétroliers.

Le Ministère des Hydrocarbures a pour mission principale de propulser la RDC parmi les pays producteurs d'hydrocarbures en Afrique et dans le monde. Ses missions principales sont les suivants :

- L'application de la politique gouvernementale en matière des hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire national ;
- L'administration et le contrôle de toutes les activités du secteur pétrolier et gazier et d'en assurer le développement de l'exploration à la distribution.

1.2. Objectifs les plus représentatifs du ministère

Les Objectifs les plus représentatifs du ministère sont :

- Améliorer la gouvernance et la transparence du secteur des hydrocarbures ;
- Certifier les réserves pétrolières et gazières des bassins sédimentaires
- Améliorer l'approvisionnement de l'arrière-pays en produit pétrolier

II.PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :
Fonction :

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Analyse stratégique du programme

Les actions se focalisent sur la Conception, la Planification, l'organisation, la coordination, le suivi et le contrôle des activités de l'Administration du Ministère en charge des hydrocarbures conformément aux attributions globales, aux directives du Ministère et des agents économiques intervenant dans le secteur.

Aussi, ce programme a pour but :

- D'assurer la liaison entre le Chef du Ministère et les services administratifs ;
- D'assurer l'unité de la jurisprudence administrative, la sauvegarde de la tradition administrative et la discipline du Ministère.

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le programme de la coordination et du pilotage se fonde sur un certain nombre d'atouts et d'acquis.

Pour y parvenir, le Ministère entend poursuivre les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique ;
- Promouvoir une gestion performante des ressources humaines (notamment accroître la formation des techniciens spécialisés et des cadres qualifiés) ;
- Garantir une bonne exécution budgétaire ;
- Assurer des ressources matérielles utiles à la réalisation du Programme.

Aussi, il existe des textes organisant les relations entre le Secrétariat Général et les différentes directions organiques, à savoir :

- L'Ordonnance fixant les attributions des Ministères ;
- L'Arrêté portant agrément provisoire du cadre organique.

1.2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Taux de personnels formés	%	119	120	50	130	150	200
Source : Direction des Services Généraux et du Personnel								
Mode de calcul : somme de personnes formées par module au courant de l'année								
1.2.	Taux des mesures d'application	%	0	2	20	75	100	100
Source : Direction de la Législation et Normes								
Mode de calcul : somme de personnes formées par module au courant de l'année								
1.3.	Taux d'exécution des travaux de construction de l'immeuble du Ministère	%	0	0	0	10	50	100
Source : Direction des services Généraux et du Personnel								
Mode de calcul : (Niveau d'exécution des travaux x100/ niveau des travaux à exécuter								

Objectif 2. Améliorer la coordination								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Taux de réunions tenues par an	%	20	35	60	65	70	80
Source : Direction des Services Généraux du Personnel								
Mode de calcul : Somme de réunions tenues au courant de l'annéex100/nombre des réunions prévues **Commentaire :**								
2.2.	Niveau d'élaboration de la politique et stratégie du Ministère des Hydrocarbures	%	0	0	15	50	100	100
Source : Direction de Législation et Normes								
Mode de calcul : (niveau d'élaboration x 100) / niveau à élaborer								

Objectif 3. Construire la Banque des données								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1.	Taux d'acquisition d'équipements et matériels informatiques	%	0	0	20	50	80	100
Source : Direction des Projets Pétroliers								
Mode de calcul : (Somme des matériels informatique acquis x 100)/Somme des matériels à acquérir **Commentaire :** Le Ministère compte acquérir des matériels informatiques pour traitement et archivage des données pétrolières et gazières.								
3.2.	Taux d'acquisition des données pétrolières et Gazières	%	0	0	10	50	80	100
Source : Direction des Projets Pétroliers								

Objectif 3. Construire la Banque des données								
Mode de calcul : (Données acquis x 100) /Données total à acquérir **Commentaire :** Acquérir les données géologiques, géophysiques, géochimiques et de forage sur terrains pour la promotion de nos Bassins sédimentaires.								
3.3.	Taux d'annuaire statistique publié	%	0	0	0	100	100	100
Source : Direction des Projets Pétroliers								
Mode de calcul : (Nombre d'annuaire publiés x 100) /Nombre total d'annuaire à publier **Commentaire :** L'annuaire statistique sectoriel est nécessaire pour la bonne marche du secteur et cela concours à identifier les faiblesses, les forces du secteur et d'assurer une bonne transparence pour une gestion saine des secteurs d'activité.								

PROGRAMME : AMONT PETROLIER

Responsable :

Fonction :

1. Analyse stratégique du programme.

Pour une meilleure exécution des tâches dévolues au périmètre du programme, les activités suivantes sont attendues, il s'agit :

- De La Coordination de l'exécution des travaux d'exploration géologique, géophysique, géochimique, cartographique et de forage ;
- De La coordination de l'exécution des travaux d'implantation des unités de raffinage, de la transformation des matières plastiques et pétrochimiques ;
- De L'intégration de toutes les données géologiques, géophysiques, géochimiques et de forage nécessaire à la réalisation des études ayant pour objectif la promotion des bassins sédimentaires de la République Démocratique du Congo ;
- Du suivi et contrôle des travaux d'exploration-production et de développement des sociétés opératrices ;
- Du Contrôle de toutes les activités des sociétés liées à la transformation des hydrocarbures et de ses dérivés ;
- De L'appui conseil aux sociétés opératrices de nouvelles méthodes appropriées pour améliorer la production.

2. Objectifs et indicateurs de performances du programme

Objectif 1. Elaborer la cartographie des blocs pétroliers								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**			
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des matériels acquis	**%**	13	13	15	18	20	20
Source : Direction d'Exploration-Production								
Mode de calcul : (Nombre des matériels acquisx100) /Nombre des matériels à acquérir								
Commentaire : Les blocs octroyés doivent avoir une superficie nette. Il est important que les espaces puissent connaitre des coordonnées géographiques pour qu'ils soient localisés dans une carte. Ils auront la forme Polygonale. Une nécessité de disposer du matériel pour réaliser ce travail.								

Objectif 2. Certifier les réserves pétrolières et gazières des bassins sédimentaires								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**			
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Nombre des bassins certifiés	**N**	0	0	1	2	3	3
Source : Direction d'Exploration – Production et Raffinage								
Mode de calcul : Nombre des bassins certifiés X100/nombre des bassins à certifier								
2.2.	Niveau d'exploitation du gaz méthane du Lac Kivu	**%**	0	0	10	20	30	50
Source : : Direction d'Exploration – Production et Raffinage								
Mode de calcul : (Niveau de gaz méthane exploité x 100)/Niveau initial du gaz								
2.3.	Niveau d'étude Bathymétrique du Lac Kivu	**%**	0	0	10	20	30	50
Source : : Direction d'Exploration – Production et Raffinage								
Mode de calcul : Niveau de l'étude réalisé x 100/niveau à réaliser								
2.4.	Taux de valorisation du gaz associé	%	0	0	10	15	30	50
Source : Direction des Projets Pétroliers et Direction d'exploration – Production								
Mode de calcul : quantité de gaz valorisé x100/ la quantité de gaz produit à produire								
2.5.	Niveau de révision du document MPs	%	0	05	10	20	100	100
Source : Direction des Projets Pétroliers								
Mode de calcul : (Niveau réalisé x 100)/Niveau total à réaliser								

Objectif 3. Assurer le dégazage du golfe de Kabuno dans le Lac Kivu							
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**			
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1.	Niveau de la réduction de la concentration du gaz carbonique	%	10	10	30	35	40	50
Source : Direction des Projets Pétroliers								
Mode de calcul : Niveau de réduction x 100) /niveau initial								

PROGRAMME : AVAL PETROLIER

Responsable :
Fonction :

1. Analyse stratégique du programme

Le programme en aval repose sur les actions ci-dessous :

- Acquisition des outils de contrôle des qualités des infrastructures de stockage, de distribution et logistique pendant et après la construction ;
- Réhabilitation des infrastructures pétrolières et logistiques ;
- Acquisition des matériels et équipements de contrôle d'hygiène, sécurité et environnement.

Le programme s'articule autour d'un certain nombre de tâches :

- L'Etude des réseaux d'approvisionnement du pays en produits pétroliers ;
- La Coordination des Etudes et solutions relatives à l'amélioration des conditions d'approvisionnement, de distribution, transport et stockage ;
- La coordination des rencontres avec les multinationales afin d'actualiser tous les différents projets d'investissement afférents à la réhabilitation des infrastructures pétrolières de stockage et distribution des produits pétroliers ;
- Le suivi et l'expertise des infrastructures de distribution et de stockage ainsi que de la logistique (transport multimodal et par canalisation) ;
- Le suivi et contrôle de la mise œuvre des normes environnementales, sécuritaires et sanitaires des installations pétrolières ;
- L'élaboration d'une cartographie nationale ;
- L'étude de préfaisabilité de la construction des réseaux de transport par canalisation, des infrastructures de stockage et distribution des produits pétroliers.

Pour y parvenir le programme se fonde sur un certain nombre d'atouts :

- Existence d'un Cadre Institutionnel ;
- Existence des personnes qualifiées dans les missions de suivi, contrôle et évaluation des activités de l'Aval pétrolier ;
- Amélioration de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers par l'accroissement du nombre d'infrastructures de stockage et distribution ainsi que de la logistique ;
- Augmentation de la consommation des produits pétroliers ;
- Sécurisation des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Lutte contre les risques et les dangers permanents ;
- Existence du respect des normes et mesures sécuritaires des produits pétroliers de la RD Congo.

2. Objectifs et indicateurs de performances du programme

Objectif 1. Assurer le contrôle des infrastructures de stockage, de distribution pendant et après la construction ainsi que de la logistique								
Indicateurs		Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom							
1.1.	Taux d'acquisition d'outils de contrôle	%	0	0	0	36	66	100
Source : Direction Distribution Transport- Stockage								
Mode de calcul : Nombre d'outils acquis X100/nombre d'outils à acquérir								

Objectif 2. Améliorer le réseau d'approvisionnement du pays en produits pétroliers								
Indicateurs		Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom							
2.1.	Niveau d'exécution des infrastructures	%	0	0	0	30	65	100
Source : Direction Distribution Transport- Stockage								
Mode de calcul : (Niveau d'exécution x 100)/Niveau total à exécuter								
2.2.	Taux d'exécution des recommandations des missions de suivi et contrôle	%	-	-	-	30	65	100
Source : Direction Distribution Transport- Stockage								
Mode de calcul : Nombre des provinces approvisionnées x 100/Nombre total des provinces à approvisionner								
Objectif 3. Améliorer les conditions de contrôle d'hygiène, Assurer la sécurité environnementale								
Indicateurs		Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023
No	Nom							
1.1.	Taux d'outils acquis	%	0	0	0	30	60	100
Source : Direction Distribution Transport- Stockage								
Mode de calcul : Somme d'outils acquis								

29. Ressources Hydrauliques et Electricité (Section 50)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Eustache MUHANZI MUBEMBE,
Fonction : Ministre d'Etat, Ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité

1. Présentation de la programmation pluriannuelle

1.1. Priorités nationales

Le Plan National Stratégique du Développement (PNSD) est le document qui traduit la vision pour le développement de la RDC à l'horizon 2050.

Pour relever le défi du développement, le Gouvernement fixe cinq principales orientations à l'action publique dans le cadre de la mise en œuvre du PNSD.

Pour ce qui est du Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, nous avons retenu les orientations suivantes :

- Orientation 4 : le Gouvernement vise l'aménagement du territoire national, la reconstruction et la modernisation des infrastructures ;
- Orientation 5 : Le Gouvernement vise à mettre un accent particulier sur la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, et le développement durable et équilibré.

De l'analyse combinée des documents de stratégies ci-dessus (PNSD) et des attributions du Ministère, il se dégage trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Reforme et Renforcement des capacités institutionnelles
- Axe 2 : Développement et promotion des ressources énergétiques autres que les hydrocarbures et matières énergétiques
- Axe 3 : Développement des infrastructures d'eau potable

Les différents Programmes retenus pour mettre en œuvre la vision gouvernementale dans les secteurs de l'Energie et de l'eau sont donc les suivants :

- 097 : Administration Générale du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité
- 098 : Développement des ressources énergétiques et gestion des combustibles (solides, gazeux, explosifs et inflammables)
- 099 : Eau potable

1.2. Politique sectorielle.

1.2.1. Secteur Energie

Dans le sous-secteur de l'Energie, il est question d'assurer une plus grande accessibilité des firmes, de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable. Il devra augmenter la puissance disponible de plus 600 MW afin de relever le taux de desserte électrique estimé de 18% à 50% en 2023.

Sur le plan spécifique il devra assurer :

1) La garantie d'un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux par :
   (i) la rénovation et expansion du réseau de distribution ;
   (ii) l'amélioration de la productivité d'Inga I et II (le portant à 1 300 MW) dans le cadre du projet PMEDE ;
   (iii) la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, etc.

2) La transformation du secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise par :(i) la poursuite de la réforme de la SNEL ; (ii) la promotion d'une plus grande participation des privés dans le financement du secteur ; (iii) la redynamisation des organes de régulation du secteur, ARE et ANSER ; etc.
3) Le développement l'interconnexion sous régionale pour faciliter l'exportation de l'électricité par : (i) Le développement des marchés d'électricité pour la consommation domestique et l'exportation ; (ii) la construction des nouvelles lignes de transport de Inga à la frontière avec la Zambie ; etc.
4) La promotion des gaz et toutes les sources d'énergie renouvelable par : (i) L'intensification des investissements dans les énergies renouvelables ; (ii) l'application des réformes institutionnelles nécessaires à la venue de nouveaux producteurs au niveau décentralisé etc.

1.2.2. Secteur Eau potable

Dans ce secteur, le Gouvernement entend améliorer l'accès des populations urbaines et rurales à l'eau potable.

Sur le plan spécifique :

1) Le renforcement de la réglementation du secteur, pour le rendre accessible aux privés par :(i) La poursuite de la réforme institutionnelle du secteur de l'eau ; (ii) La normalisation du secteur ; et (iii) l'appui et suivi des opérateurs publics et privés, etc.
2) Le développement des centres de production et les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales par : (i) La réhabilitation et création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires ; (ii) La redynamisation du SNHR, etc.

2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les Objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Reformer et Renforcer les capacités institutionnelles ;
- Accroitre l'accès à l'électricité ;
- Accroitre l'accès à l'eau potable

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

Programme : Administration Générale

Responsable du Programme :

Fonction : Secrétaire Générale

1. Présentation Stratégique du Programme

L'état des lieux fait sur l'ensemble de l'Administration du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité a permis de déceler les faiblesses suivantes :

- Manque de mise à niveau du personnel de l'Administration publique ;
- Manque d'infrastructures capables d'abriter les différents services du Ministère ;
- Faible Taux d'informatisation des différents services du Ministère ;
- Faible Taux d'exécution du budget du Ministère ;
- L'obsolescence de certains textes légaux car n'étant plus en mesure de répondre aux besoins de l'heure, etc….

Partant de ces constats, La stratégie du programme Administration Générale consiste à mettre en place des réformes suivantes :

1.1.1. Sur le plan Institutionnel

- Le renforcement de la planification stratégique et la programmation des actions du Ministère ;
- Renforcement de la gestion du dispositif de coopération et de partenariat ;
- La mise en place des nouvelles politiques de gestion du secteur de l'Energie, la mise en place définitive de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité et la création de l'organe de régulation de l'eau potable qui du reste est déjà prévu dans la loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau.

1.1.2. Sur le plan des ressources humaines

Une gestion efficace et efficiente du personnel, notamment par le renforcement des capacités permanent, régulier et étendu aux divisions provinciales.

1.1.3. Sur le plan matériel

- Dotation des différents services des matériels informatiques, relier tous les services du Ministère en réseaux intranet pour un échange rapide et efficace des informations ;
- Dotation des différents services des matériels et équipements de bureau ;
- Dotation de tous les services du Ministère des locaux pour le travail.

1.1.4. Sur le plan financier :

- Assurer la bonne gouvernance

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

<table>
<tr><td colspan="10">Objectif : Reformer et renforcer les capacités institutionnelles</td></tr>
<tr><td rowspan="2">N°</td><td rowspan="2">Libellé de l'indicateur</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="3">Cibles</td><td rowspan="2">Source</td><td rowspan="2">Mode Calcul</td></tr>
<tr><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1</td><td>Nombre de documents stratégiques produits</td><td>Nbre</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td></td><td></td><td></td><td>Min/ Ress. Hydr</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="9">Commentaires :
<u>Indicateur 1:</u>
▪ A ce jour, beaucoup de documents stratégiques ne sont pas encore validés faute de moyens et d'autres sont encore d'élaboration</td></tr>
<tr><td></td><td>Taux moyen d'amélioration de gestion des ressources</td><td>%</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>Min / Energie</td><td>Taux moyen d'amélioration de</td></tr>
<tr><td></td><td>Taux d'informatisation des services</td><td>%</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td>ND</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="9"><u>Indicateur 2 :</u>
▪ Le renforcement des capacités constitue un moyen par lequel les ressources humaines arrivent à acquérir des nouvelles connaissances dans le cadre de leur travail.
▪ Faute de ne pas disposer des données à jour des divisions provinciales, l'indicateur présenté ici, ne concerne que l'Administration centrale
<u>Indicateur 3.</u>
▪ Les divisions provinciales ne sont prises en compte dans le taux présenté faute de ne pas disposer de leur données, l'accroissement des moyens budgétaires peut amener cet indicateur à la haussE</td></tr>
</table>

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES ET GESTION DES COMBUSTIBES (Solides, Gazeux, Explosifs Et Inflammables)

Responsable :

Fonction :

1. Présentation Stratégique du Programme

Quoique disposant de la plus grande potentialité africaine en terme énergétique, la RDC reste cependant classée parmi les pays ayant un faible taux d'accès à électricité, évaluée à 19%. Dans le souci de développer ce secteur clé, source de développement, La stratégie du programme consiste à :

- La mise en place d'une politique basée sur la création des nouvelles infrastructures. Sur ce point l'Atlas des énergies renouvelables de la RDC renseigne sur les différents sites dont dispose le pays pour l'érection de différentes centrales hydroélectriques, photovoltaïques, éoliennes etc… ;
- La réhabilitation des infrastructures qui existent ;
- Développement des réseauxde production, de transport et de distribution de l'énergie électrique
- Le développement des énergies renouvelables (Centrales hydroélectriques, Eolienne, Solaires…) protectrices et respectueuses de l'environnement selon l'esprit de la conférence de Paris sur le changement climatique.

Ce programme a comme objectif global d'accroitre le taux d'accès de la population Congolaise à l'énergie électrique à 50% d'ici 2023, et promouvoir l'utilisation des matières énergétiques dans le commerce et les industries (gaz, carbure de calcium, acides charbon…).

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme.

Objectif 1 : Répondre aux besoins énergétiques du pays										
Indicateur		**Unité de mesure**	**Mode de calcul :**	**Source**	**Réalisations**		**cours**	**Projection**		
No	**Libellé**				**2018**	**2019**	**2019**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Puissance disponible	Mw	*Somme de puissances disponibles des centrales en marche*	**SNEL**	**ND**	**ND**	1 785	2 067	3500	5000

	Commentaire : ▪ Cet indicateur est un baromètre très utile surtout pour les investisseurs dans le secteur minier et les industries de transformation. ▪ Aujourd'hui, la RDC se trouve dans le besoin importer l'électricité pour les miniers du fait que la demande reste au-dessus des moyens. ▪ La réparation des centrales de production de l'électricité à l'arrêt permettra d'accroitre sensiblement ce taux.

2	**Objectif 1 : Répondre aux besoins énergétiques du pays**									
	Taux d'accès à l'électricité	%	(Total Ménages branchés*100) / Total ménages	Snel	18,8	19	19,5	23	26	30
	Commentaire : ▪ Suite à une divergence publique sur ce taux, une mise à jour s'avère obligatoire pour donner le vrai taux d'accès à l'électricité. ▪ La présence des opérateurs privés du fait de la libéralisation du secteur, la fin de construction des centrales, des lignes de transport en cours et l'amélioration du service de distribution permettront d'accroitre ce taux.									

Objectif 2 : Encadrer les différents opérateurs intervenant dans le secteur de l'Electricité										
Indicateur		**Unité**	**Mode de calcul :**	**Source**	**Réalisations**		**cours**	**Projection**		
No	**Libellé**				**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre d'opérateur	Nombre	Comptage	MIN/ ENERGIE	57	60	70	75	80	85
Commentaire : ▪ Partant des faiblesses remarquées dans le système de monopole que détenait l'Etat dans le secteur de l'électricité, le législateur Congolais a opté pour la libéralisation du secteur et l'incitation des privés à investir massivement dans le secteur pour mieux répondre aux besoins du pays ▪ L'accroissement de ce taux est un atout majeur pour augmenter le taux d'accès à l'électricité										

PROGRAMME : EAU POTABLE

Responsable :

Fonction :

1. Présentation Stratégique du Programme

Une grande partie de la population congolaise tant dans les milieux qu'urbains et ruraux a encore un accès faible à l'eau potable, cela se remarque même dans certains grands centres urbains où, cependant il existe des grandes usines de traitement d'eau potable.

Le programme EAU POTABLE comme objectif principal d'accroitre le taux d'accès de la population congolaise tant rurale qu'urbaine en en mettant place une politique qui s'articule autour des points suivants :

1. Le développement des centres de production et des installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales ;
2. Réhabilitation et création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires ;
3. Redynamisation du Service National Hydraulique Rural, etc.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1 : Répondre aux besoins du pays en Eau potable										
Indicateur		**Unité**	**Mode de calcul :**	**Source**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Projection**		
No	**Libellé**				**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**23**
1	Taux d'accès à l'eau potable		(Total Ménages branchés*100) / Total ménages	MIN/RESS HYD.	57	60	62	65	67	68
	Commentaire : Le taux présenté ici est un cumul des données, venues de la REGIDESO et des opérateurs privés, car le secteur a été libéralisé depuis 2015.									

Objectif 2 : Encadrer les différents opérateurs intervenant dans le secteur de l'eau potable										
Indicateur		**Unité**	**Mode de calcul**	**Source**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Libellé**			**Min/ Energie**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Nombre d'opérateurs dans le sous-secteur	Nombre	Comptage		20	25	30	35	37	50
Commentaire : Il y a afflux dans ce sous-secteur suite à la politique de libéralisation du secteur et d'incitation des privés dans le sous-secteur de l'Eau potable, cet indicateur permet d'apprécier l'apport des privés dans le secteur										

30. Transports et Voies de communication (Section 51)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère :
Fonction :

1. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le système de transport de la RDC comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, maritime, fluviales et lacustres caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse des différents réseaux. Il l'a été conçu, à l'origine, pour assurer l'exportation des matières premières vers la métropole. Il connait actuellement plusieurs points de ruptures des charges dues à l'hétérogénéité de standards dans un même mode, et/ou de l'inexistence des chainons d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée, ce qui cause les délais d'acheminement trop longs des personnes et biens.

Le réseau routier national totalise 152.320 km dont 7400 km de voies urbaines, 58.305 km de routes d'intérêt général et 86.615 km des routes d'intérêt local.

La RDC dispose de trois réseaux ferroviaires indépendants, pour un total de 5.000 km, chacun géré par un opérateur public. Une voie de 366 km de long entre Matadi et Kinshasa relie les principaux ports du pays à la capitale et aux sections navigables du fleuve Congo. Deux autres réseaux, l'un long de 3.641 km couvre la partie Sud-Est du pays et l'autre de 1.026 km dans le Nord du pays.

Le transport maritime, fluvial et lacustre s'organise, d'une part le long du fleuve Congo et de ses affluents (plus de 16.238 km de voies navigables), et d'autre part autour des trois principaux ports du pays ayant un accès à la mer (Matadi, Boma et Banana). Du fait du mauvais état de l'essentiel du réseau routier congolais (à peine 15%), le transport aérien devient le moyen le plus fiable de liaison entre certaines régions. Le pays compte en effet un total de 270 aérodromes, publics et privés, dont seulement 5 sont des aéroports internationaux.

Il y a lieu de noter que les défis majeurs du secteur sont : (i) maintenance des infrastructures existantes ; (ii) réparation, réhabilitation et reconstruction des infrastructures de transports pour désenclaver le pays.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Aux termes de l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères, l'Organisation et gestion des transports (transport aérien, terrestre, fluvial, lacustre et maritime) ; Aéronautique civile ; Météorologie ;Marine marchande ; Exploitation des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, fluviales, lacustres, aéroportuaires et de météorologie ; Equipements des transports routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lacustre et de l'aviation civile ; Qualification du personnel technique en transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lacustre et de l'aviation civile ; Elaboration de la politique nationale des transports ; Développement coordonné de tous les moyens et équipements des transports publics ; Promotion de l'intermodalité des transports

et ses plateformes; Etude pour l'organisation et le développement des activités du sous-secteur des auxiliaires des transports (commissionnaires en douane, transitaires, courtiers, affréteurs, agents de fret, consignataires, groupeurs, emballeurs, manutentionnaires, agents de voyage, agents portuaires, etc.); Octroi des titres d'exploitation et de sécurité de transport et auxiliaires ; Etude et élaboration des normes en matière de conditionnement et d'emballage des marchandises pour le transport, la manutention et le stockage.

1.2. Objectifs les plus représentatifs

Les Objectifs les plus représentatifs sont :

- Assurer les transports des personnes et de biens en toute sécurité, confort et fluidité
- Moderniser les réseaux maritime et fluvial ;
- Moderniser les réseaux routier, ferroviaire et aérien ;
- Moderniser le système météorologique et de la télédétection

II.PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

Programme : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le programme de l'Administration Générale a pour but de concevoir, planifier, coordonner et contrôler les activités de l'Administration du Ministère des Transports et Voies de Communication conformément aux attributions globales et directives du Ministère.

La mise en œuvre de ce programme vise :

- Amélioration et renforcement de capacité du personnel technique et administratif ;
- Amélioration des performances ;
- Vulgarisation et actualisation des textes organiques, légaux et règlementaires ;
- Adhésion et ratification des traités des organismes internationaux des secteurs de transports dont la RDC est membre.

Le programme précité vise à renforcer le secteur par les éléments suivants :

- Mise en place d'un comité de pilotage et de suivi des stratégies des projets de performance au sein du Ministère des Transports et Voies de Communication qui regroupe toutes les parties prenantes (Experts/DEP, Etablissements publics et sociétés commerciales) ;
- Création d'un centre de documentation des données statistiques et site internet ;
- Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice encours**		**Cibles**	
N°	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Taux de la mise en œuvre de la réforme du secteur	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2.	Taux d'exécution du planning de formation	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3.	Taux de mobilisation des recettes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.4.	Nombre des textes réglementaires élaborés dans le secteur	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Division budget et finances et DSGP/Bureau Formation, DEP								
Mode de calcul des indicateurs ▪ L'indicateur 1. se calcule en multipliant le nombre de personne formée par le nombre des jours de formation en vue d'obtenir le volume de formation annuelle ; ▪ L'indicateur 2. Se calcule en multipliant le nombre de personne recyclée par le nombre des jours de recyclage en vue d'obtenir le volume du recyclage annuel ; ▪ L'indicateur 3. se calcule les recettes mobilisées sur les assignations.								
Objectif 2 : Collecter et actualiser les données statistiques								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Nombre des missions effectuées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : GET et DEP								
2.2.	Nombre des rapports produits	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : GET et DEP								
Mode de calcul des indicateurs - Nombre des missions effectuées : deux missions par an, en raison d'une mission par semestre ; - Nombre des rapports produits : deux rapports par an, en raison d'un rapport par semestre.								
Objectif 3 : Améliorer la gestion budgétaire								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1.	Nombre des marchés attribués	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : travaux prévisionnels de la DEP et CGPMP								
Mode de calcul de l'indicateur : nombre des marchés attribués sur le nombre des marchés du PPM.								
3.2.	Taux d'exécution budgétaire	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Division budget et finances								
Mode de calcul de l'indicateur : crédits alloués sur crédits payés								

PROGRAMME : REGLEMENTATION ET DEVELOPPEMENT DES PLATEFORMES DE TRANSPORTS MULTIMODALES

Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme a pour but :

- D'assurer la mobilité, la sécurité et la modernisation des transports : routier, ferroviaire, aérien, maritime et lacustre des personnes et des biens ;
- De désenclaver le territoire national et développer les axes de transports prioritaires.

A cet effet, Il importe que les problèmes majeurs suivants soient surmontés dans les différents modes des transports ci-dessous :

- ***Transport routier :*** (i) la dégradation très avancée de l'ensemble du réseau routier existant ; (ii) le non-respect de la charge à l'essieu par les transporteurs entrainant une dégradation précoce des routes ; (iii) la vétusté et l'obsolescence de l'ensemble des équipements et de l'outil de production qui entrainent des graves problèmes de pollution ; (iv) le déficit en ouvrages de franchissement nécessaires pour un réseau routier traversé par de multiples cours d'eau ; et (v) la multiplicité des ruptures de charge entraînant de longs délais d'acheminement consécutif à l'état délabré des ponts et à l'immobilisation des bacs.
- ***Transport ferroviaire :*** (i) la vétusté et obsolescence des équipements et des infrastructures ferroviaires (les voitures et locomotives du Chemin de fer Urbain datent pour la plupart d'avant l'indépendance) ; (ii) l'insuffisance de locomotives, des wagons et des voitures par rapport à la demande ; (iii) l'instabilité de la plate-forme à la suite de mauvais drainage des eaux ; (iv) l'occupation anarchique de l'emprise des voies ferrées surtout dans les milieux urbains ; (v) la faiblesse de la vitesse commerciale ; (vi) l'ensablement fréquent de la voie ferrée pendant la saison des pluies et (vii) l'obsolescence des équipements de signalisation et télécommunication.
- ***Transport aérien :*** (i) l'état de délabrement très avancé des infrastructures et obsolescence des équipements aéroportuaires ; (ii) la vétusté et obsolescence des équipements d'aides à la navigation aérienne ; (iii) le recours au personnel sans qualification conformément aux normes de l'OACI ; (iv) le non-respect des normes aéronautiques face aux exigences de sûreté et de sécurité de l'OACI ; (v) l'insuffisance de stations synoptiques opérationnelles et absence de station radiosondage et de sondage pilote en altitude pour la météorologie ; (vi) menace des érosions sur certains aéroports ; et (vii) la non adaptation des installations terminales aux caractéristiques des avions modernes.
- ***Transport maritime, fluvial et lacustre*****,** la mise œuvre de ce programme permet de résoudre les problèmes suivant **:** (i) la vétusté des installations portuaires et obsolescence des matériels et équipements des chantiers navals (exemple : le ravitailleur KIRUNGU de la CVM mis en service en 1918 est toujours opérationnel) ; (ii) la vétusté des engins de dragage handicapant le maintien d'une calaison minimale ; (iii) la vétusté et l'obsolescence des équipements et matériels d'exploitation (tous les remorqueurs de la RVF sont en mauvais état) ; (iv) le délai de manutention et de traitement des navires très long ; (v) Manque des navires pour l'armement national ; (vi) le vieillissement du dock flottant de la CVM (mise en service en 1925), occasionnant des difficultés pour la mise à sec des unités flottantes ; (vii) l'insuffisance de

baliseurs (la CVM ne dispose que trois (03) baliseurs dont deux (02) seulement sont opérationnels : baliseurs KONGO et NGOLE ELIKI), de dragues et équipements d'aide à la navigation (la configuration actuelle du chenal nécessite un besoin supplémentaire de 4 aides fixes et 20 aides flottantes. Au niveau de la RVF 60% des baliseurs sont non opérationnels) ; (viii) l'insuffisance des pousseurs et autres matériels d'exploitation sur les cours d'eau de desserte agricole ; (ix) l'inexistence des magasins et équipements de manutention dans plusieurs ports fluviaux et lacustres; (x) la spoliation des bateaux appartenant à la SCTP et (xi) le non-respect des normes de construction des équipements et matériels de navigation.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. ***Assurer les transports des personnes et des biens en toute sécurité, confort et fluidité***								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Nombre d'équipements acquis dans le transport aérien	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2.	Nombre d'équipements acquis dans les transports terrestres	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3.	Nombre d'équipements acquis dans les transports Maritime, fluvial et lacustre	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.4.	Nombre d'Infrastructures construits dans le transport maritime fluvial et lacustre	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.5.	Nombre d'Infrastructures construites dans les transports terrestres	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.6.	Nombre d'infrastructures construites dans les transports aérien	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.7.	Nombre d'infrastructures réhabilitées dans le transport aérien	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.8.	Nombre d'infrastructures réhabilitées dans les transports terrestres	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.9.	Nombre d'infrastructures réhabilitées dans les transports fluvial, lacustre et fluvial	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Cabinet du Ministre, DEP et les structures du secteur des transports.								
Mode de calcul : nombre d'équipements acquis sur le nombre d'équipements prévus (ce mode de calcul sera appliqué pour tous les indicateurs de cet objectif)								

Objectif 2 : Moderniser les réseaux terrestres								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2018	2019	2020	2021	2022	2023
2.1.	Durée moyenne des rotations des trains	jour/mois	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.2.	Tonnage transporté par train	Tonnage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.3.	Nombre des passagers transporté par train	Personne	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.4.	Nombre de kilomètres de voies ferrées réhabilitées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.5.	Duré moyenne de rotation des véhicules	Jour/mois	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.6.	Nombre des dispositifs de signalisations implantés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.7.	Tonnage transporté par véhicule	Tonnage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.8.	Nombre des passagers transportés par véhicule	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.9.	Taux d'accident sur la voie ferroviaire	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.10.	Taux d'accident sur la voie routière	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.11.	Nombre d'autobus acquis	Personne	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : TRANSCO et PROGRAMME ESPRIT DE VIE, Division ferroviaire, DEP, SNCC, SCTP, SCFUF, CNPR, DTT.

Mode de calcul :

- Durée moyenne des rotations des trains : kilomètre parcourue sur le nombre d'heure ;
- Tonnage transporté par train : nombre des rotations l'an multiplié par le tonnage prévu ;
- Nombre de passagers transporté par train : nombre de rotation multiplié par le nombre de passagers ;
- Nombre de kilomètre de voies ferrés réhabilitées : sommation de kilomètres réhabilités ;
- Duré moyenne de rotation des véhicules : kilomètre parcourue sur le nombre d'heure ;
- Nombre des dispositifs de signalisations implantés : sommation des signalisations implantés;
- Tonnage transporté par véhicule : nombre des rotations l'an multiplié par le tonnage prévu ;
- Nombre des passagers transportés par véhicule : nombre des rotations des véhicules multiplié par le nombre des passagers ;
- Taux d'accident sur la voie ferroviaire : nombre des personnes accidentées multiplié par le nombre de rotations ;
- Taux d'accident sur la voie routière : nombre de personnes accidentées multiplié par le nombre de rotations ;
- Nombre d'autobus acquis : sommation des autobus acquis.

Objectif 3 : Moderniser les réseaux maritime, lacustre et fluvial								
3.1.	Nombre de personnes transportées (réseau fluvial, maritime et fluvial)	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.2.	Tonnage transporté (réseau fluvial)	Tonnage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.3.	Tonnage traité dans les ports maritimes (réseau maritime)	Tonnage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.4.	Nombre des ports opérationnels	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.5.	Nombre des bateaux fonctionnels	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.6.	Nombre de kilomètre balisé	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.7.	Nombre de kilomètre dragué	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.8.	Nombre d'accidents de navigation	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 3 : Moderniser les réseaux maritime, lacustre et fluvial

Source : DMVN, OGEFREM, RVF, CVM, LMC, SCTP, SCFUF, SNCC, DEP.

Mode de calcul :

- Nombre des personnes transportées (réseau fluvial, maritime et fluvial) : nombre de rotations multiplié par le nombre de passagers ;
- Tonnage transporté (réseau fluvial) : nombre des rotations l'an multiplié par le tonnage prévu ;
- Tonnage traité dans les ports maritimes (réseau maritime) : nombre des rotations l'an multiplié par le tonnage prévu ;
- Nombre de ports opérationnels : sommation de ports opérationnels ;
- Nombre de bateaux fonctionnels : sommation de bateaux fonctionnels ;
- Nombre de kilomètres balisés : nombre de kilomètres prévus moins nombre existant ;
- Nombre de kilomètres dragués : nombre de kilomètres prévus moins nombre existant ;
- Nombre d'accidents de navigation : nombre de rotations multiplié par le nombre d'accidentés.

Objectif 4 : Moderniser le réseau aérien

1.1.	Nombre de passagers transportés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2.	Taux d'accident aérien	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3.	Tonnage transporté	Tonnage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.4.	Nombre d'équipements et matériels acquis	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : RVA, AAC, Pool Aéronautique, BPEA, CMA.

- Nombre de personnes transportées : nombre de rotations multiplié par le nombre de passagers ;
- Taux d'accident aérien : nombre d'accidentés multiplié par nombre de rotations ;
- Tonnage transporté : nombre de rotations l'an multiplié par le tonnage prévu ;
- Nombre d'équipements et matériels acquis : sommation des équipements acquis.

31. Postes, Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (Section 52)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Augustin KIBASSA MALIBA

Fonction : Ministre

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

La Constitution du 18 février 2006 de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution du 13 février 2006, spécialement à ses articles 78 alinéa 4, 93 et 202 points 20, dispose que les postes et télécommunications, y compris les téléphones et télégraphes, la radiodiffusion, la télévision, et les satellites sont des matières relevant de la compétence exclusive du pouvoir central.

Le secteur de PTNTIC est porté par une évolution rapide des technologies et des services innovants.

Pour ce faire, il faudra mettre en place une politique consistant à :

- Réactualiser les textes légaux et réglementaires ;
- Implémenter les infrastructures haut débit terrestres et satellitaires ;
- Réhabiliter et moderniser le réseau postal.

A ce jour, le secteur détient deux documents de politique sectorielle.

Il s'agit de :

- Document de politique sectorielle des Télécoms (2009);
- Déclaration de politique sectorielle Postale (2014).

Aussi, le Ministère possède deux feuilles de routes et un chronogramme d'actions adoptés par le gouvernement de la République.

I.2. Objectifs les plus représentatifs

Les Objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Améliorer la Gouvernance du secteur ;
- Moderniser et étendre les infrastructures postales ;
- Moderniser les infrastructures des Télécommunications et TIC.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Porté par l'évolution rapide des technologies et par la multiplication de services innovants, le secteur des Postes, Télécommunications/TIC a connu sa première réforme du cadre légal et institutionnel avec l'adoption et la promulgation de la loi N° 012/2002 sur la poste, la loi cadre N° 013/2002 sur les Télécommunications et la loi N° 014/2002 créant l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications.

Cette réforme a permis d'actualiser et d'améliorer l'ancien cadre de 1940 sur les Télécommunications et celui de 1968 portant sur la poste.

Au terme de ce cadre, le Ministre et l'Autorité de Régulation ont été institués comme instance de régulation.

Cependant, elle s'est avérée inadaptée à la structure du marché et révèle en ce jour de lacunes qui nuisent à la fois au bon fonctionnement du marché et au bénéfice de toutes les parties prenantes (Etat, Opérateurs, Fournisseurs, Prestataires, et consommateurs de services etc.).

Ainsi, pour combler ces défaillances, une deuxième réforme dudit cadre est en cours d'élaboration.

La loi cadre des Télécommunications a été votée par le deux chambres du parlement et transmise au Président de la République pour promulgation.

Il y a lieu de noter cependant que l'avant-projet de la loi sur la Poste est en cours d'élaboration au niveau du Ministère des PTNTIC.

En outre, le secteur dispose, à ce jour, de deux documents de politiques sectorielles à savoir :

- Document de la politique sectorielle des Télécommunications/TIC
- Document de Déclaration de politique sectorielle postale.

Le Ministère dispose à ce jour d'un effectif de 1200 agents et cadres de diverses formations.

Compte tenu de sa spécificité, des innovations technologiques, des formations permanentes de mise à niveau doivent être préconisées tant au pays qu'à l'étranger.

Comme l'on peut s'en rendre compte au regard des statistiques de trois dernières années (2016, 2017,2018), le Ministère des PTNTIC grand pourvoyeur des recettes administratives, domaniales et participatives pour le compte du Trésor Public, se range après les Mines.

A titre indicatif voir tableau ci-dessous.

Malgré les performances du secteur en matière des mobilisations des recettes, les PT&NTIC font figure de parent pauvre caractérisé notamment par :

- le manque de bureau (les agents sont confinés dans 6 salles de classe du Centre de formation des Postes de la SCPT);
- le manque de matériels Informatiques et la connexion internet (ordinateur, imprimante, photocopieuse…)

- le manque des mobiliers de bureau ;
- le manque des matériels roulants (véhicule de terrain, véhicule de transport du personnel, véhicule de Direction) ;
- l'insuffisance de motivation du personnel ;
- la faiblesse de l'exécution de budget de fonctionnement par rapport aux crédits alloués par le plan d'engagement budgétaire.

Le Ministère des PT&NTIC dispose d'un effectif de 1.200 unités pour lesquelles le cadre organique et les structures spécifiques agréés en 1983 sont devenus obsolètes.

Le Ministère a engagé une nouvelle réforme du cadre légal. La réorganisation de son administration parait nécessaire pour l'adapter à l'évolution vertigineuse du secteur et corriger les chevauchements de ses missions et celles dévolues à l'Autorité de Régulation de Postes et des Télécommunications du Congo (ARPTC), créée en2002.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la Gouvernance du secteur								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1.1.	Opérateurs ou assujettis recensés	Nbre	623	882	901	1000	1100	1200
Source : Direction de la Réglementation Télécoms, Direction de la Réglementation Postale								
1.2	Missions de contrôle effectuées	Nbre	0	0	ND	11	7	8
Source : Direction des Services Généraux								
1.3.	Participation aux rencontres internationales	Nbre	ND	23	26	39	42	50
Source : Direction des Affaires Internationales								
1.4.	Textes élaborés et/ou révisés appliqués	Nbre	ND	5	3	10	5	5
Source : Direction de la Réglementation Télécoms, Direction de la Réglementation Postale								

Objectif 1. Améliorer la Gouvernance du secteur								
1.5.	**Personnels mutés et/ou rapatriés**	Nbre	ND	ND	ND	80	95	175
Source : Direction des Services Généraux								

Indicateur 1 : *Opérateurs ou assujettis recensés*

Définition : ce nombre représente les différents assujettis (opérateurs, prestataires de service, fournisseurs d'internet, etc…) exerçant les activités dans le secteur des Postes et Télécommunications/TIC conformément à la loi N° 012/2002 sur la Poste et la loi cadre N°013/2002 sur les Télécommunications.

Mode de calcul : la sommation des assujettis par catégorie recensés.

Commentaire :

Partant de l'état de lieux, il a été constaté par notre Ministère que certains opérateurs sont implantés sans autorisation préalable. Pour permettre la mise à jour des fichiers d'assujettis, une action relative au recensement et à l'identification des détenteurs des titres et équipements des prestataires de services des Postes et Télécommunications /TIC devrait être menée.

Indicateur 2 : *Missions de contrôle effectuées*

Définition : ce nombre représente la projection des missions de contrôle à effectuer sur l'étendue du territoire national pour la mise à jour du répertoire des assujettis.

Pour permettre au Ministère d'atteindre ses assignations budgétaires, il est important de procéder aux contrôles réguliers des assujettis pour la maximisation des Recettes.

Objectif 1. Améliorer la Gouvernance du secteur

Mode de calcul : (Nombre des jours x Nombre des missionnaires x taux) + Coût du billet/missionnaire.
Commentaire :
Indicateur 3 : *Participation aux rencontres Internationales*
Définition : ce nombre représente la participation aux rencontres internationales
Mode de calcul :(Nombre des jours x nombre de missionnaires x taux) + Coût du billet /missionnaire.
Commentaire :
Etant donné que nos textes légaux découlent de ceux pris par les organismes sous régionaux, régionaux et internationaux, la participation de notre Ministère aux différentes rencontres internationales permet d'améliorer notre prestation et rendement.
Indicateur 4 : *Textes élaborés et/ou révisés appliqués*
Définition : Ce nombre représente les différents textes pris dans le secteur et projets des lois à élaborer ainsi que leurs mesures d'application.
Mode de calcul : la sommation de recensement par catégorie de texte.
Commentaire :
Compte tenu de l'évolution technologique, l'adaptation de textes légaux et réglementaires est un impératif et cela de manière régulière.
Indicateur 5 : Personnels mutés et/ou rapatriés
Définition :
Les années 2017,2018 et 2019 représentent le nombre d'agents et cadres mutés, tandis que les projections représentent les personnels à rapatrier.
Mode de calcul : Nombre d'agents et membres de famille x (taux + coût du billet +coût de bagage)

Commentaire :
La mise en place générale du personnel opérée en novembre 2017, a permis l'affectation de certains agents dans des Divisions provinciales et le rapatriement d'autres aux services centraux. Les projections ont pris en compte les agents et leurs membres de famille à rapatrier.

Objectif 2. : Renforcer les capacités humaines et matériels

Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	Nom							
1	Personnels formés et/ou recyclés	Nbre	0	0	ND	319	319	319
2	Proportion des Bureaux Réhabilités et équipés	%	0	0	ND	100	ND	ND
3	Matériels roulant acquis	Nbre	0	0	ND	4	8	13
Source : Direction des Services Généraux								

-

Objectif 2. : Renforcer les capacités humaines et matériels

Précision méthodologique

Indicateur 1 : Personnels formés et/ou recyclés

- **Définition** : cette projection représente le nombre d'agents et cadres à former et/ou à recycler par année.
- **Mode** de calcul: Nombre agents x taux (organisme de formation)
- **Commentaire** : dans le souci d'améliorer, d'accroitre les capacités tant intellectuelles que professionnelles des Agents du Ministère des PT&NTIC, des formations de mise à niveau sur les innovations technologiques peuvent être organisées au pays comme à l'étranger.

Beaucoup de candidats n'obtiennent pas de bourses faute de connaissance approfondie en anglais.

Indicateur 2 : Proportion des Bureaux Réhabilités et équipés

- **Définition** : Ce taux représente le ratio des bureaux à réhabiliter et à équiper.
- Mode de calcul**:** Ce taux présente la proportion des bureaux réhabilités et équipés sur le total des bureaux prévus X 100.
- **Commentaire : Cette action vise l'amélioration des conditions de travail des Agents, dont la plupart sont confinés dans les locaux sans équipements adéquats.**

Le renforcement des capacités en matériels est un atout majeur pour atteindre les objectifs assignés au Ministère.

Indicateur 3 : Matériels roulant acquis

- **Définition** : l'indicateur représente **le** nombre de matériels roulants acquis au cours de l'année. il vise l'amélioration de la mobilité des agents et la distribution du courrier, factures, etc. en vue de maximiser les recettes pour le compte du trésor public.
- **Mode decalcul**:somme arithmétique de matériels roulants acquis au cours de l'année
- **Commentaire**
  - 2020, acquisition de 4 bus (Bus/56 Places) pour le transport du Personnel
  - 2021, acquisition de 8 voitures de fonction pour les hauts fonctionnaires
  - 2022, acquisition de 13 voitures de fonction pour les cadres supérieurs

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR POSTAL

Responsable du Programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

L'activité postale connait une très forte dégradation du fait non seulement de la détérioration de ses infrastructures et équipements postaux, mais aussi de la concurrence déloyale des opérateurs privés postaux tant formels qu'informels.

Compte tenu de l'évolution technologique du secteur postal, la loi N°012/2002 est devenue obsolète. Donc, il y a nécessité d'une réadaptation.

Les bureaux de Postes dont une grande partie se trouve dans un état de délabrement et de spoliation sont disséminés à travers toute l'étendue du territoire national.

Avec 107 bureaux des Postes opérationnels sur un total de 365 qui existent, le taux de pénétration postal en RDC se situe à ce jour à 191 780 habitants par bureau de poste. Ce qui est loin de la norme de l'Union Postale Universelle (UPU) soit respectivement 10.000 et 3000 habitants par bureau des postes au niveau rural et urbain.

D'une manière générale, les services de la poste aux lettres (lettre, carte postale, imprimé, petit paquet, journaux, etc.) et colis postaux se caractérisent par une régression constante du trafic. S'agissant des services financiers postaux, la Poste dispose d'une très grande densité du réseau d'exploitants de services dont aucune institution financière au pays ne peut égaler ou concurrencer. Ceci constitue déjà un atout majeur pour que la Poste congolaise puisse ravir la part du marché du point de vue transfert de fond.

Eu égard à ce qui précède, il y a urgence et nécessité de réhabiliter, de moderniser et d'informatiser les services des Postes.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer les prestations postales								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Opérateurs du secteur postal recensés	Nbre	57	101	101	120	150	200
Source : Direction de la Réglementation Postale								
2	Centres de tri et de transit sécurisés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : SCPT								
3	Envois postaux distribués	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : SCPT								
4	Transport des colis postaux assuré et planifié	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : SCPT								
5	Service Comptes chèques postaux réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : SCPT								

Objectif 1. Améliorer les prestations postales

Précision méthodologique

Indicateur1Opérateurs du secteur postal recensés

- **Définition :** ce nombre représente les différents assujettis (opérateurs, prestataires de service, etc…) exerçant les activités dans le secteur des Postes conformément à la loi N° 012/2002 sur la Poste.
- **Mode de calcul**:la somme arithmétique des assujettis recensés par catégorie (opérateurs, prestataires de service, etc…).
- **Commentaire :** l'amélioration des prestations postales requiert la maitrise des effectifs réels des opérateurs du secteur. De ce fait, cette opération permettra la mise à jour du répertoire des assujettis.

Indicateur 2. Centre de tri et de transite sécurisé

- **Définition** : ce nombre représente les centres de tri et de transit sécurisés
- **Mode de calcul :** la somme arithmétique des centres de tri et de transit sécurisés au cours d'une année
- **Commentaire :** les centres de tri et /ou de transit permettent non seulement de classer les différents envois postaux selon leur destination, mais aussi d'éviter les pertes de colis.

Indicateur 3. Envois postaux distribués

- **Définition :** cette proportion représente la part des Envois postaux distribués au cours d'une année.
- **Mode de calcul**:(envois postaux distribués au cours d'une année/ le total des envois postaux déposer au cours d'une année) X 100.
- **Commentaire** : la distribution des envois postaux dans le délai exige un personnel qualifié.

Indicateur 4 Transport des colis postaux assuré et planifié

- **Définition : ce taux représente les nombres des colis transportés.**
- **Mode de calcul:** le nombre de colis transportés/le nombre des colis déposés) X 100.
- **Commentaires :** le transport des tous les colis déposés doit être assurer.

Indicateur 5 Service Comptes chèques postaux réhabilités

- **Définition :** ce taux représente le Service Comptes chèques postaux réhabilités au cours d'une année
- **Mode de calcul:**le nombre des Compte chèques postaux ouvert au cours d'une année /le nombre d'habitants) X 100.
- **Commentaires :** la réhabilitation du service des comptes chèques postaux permet à la population d'ouvrir un compte chèque postale pour faciliter l'épargne et le transfert d'argent.

Objectif 2 : Moderniser et étendre les infrastructures postales

Objectif 2. Moderniser et étendre les infrastructures postales								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2017**	**2018**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Taux des infrastructures postales modernisées recensées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source								
2.2.	Construction des nouvelles infrastructures postales	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : la SCPT								

Précision méthodologique

Indicateur 1 Infrastructures postales modernisées ou non modernisées recensées

Définition : la proportion des Infrastructures postales modernisées recensées au cours d'une année

- Mode **de calcul :** le nombre d'Infrastructures postales modernisées recensées /le total des Infrastructures postales prévus à recenser et à moderniser au cours d'une année) X 100.
- Commentaire **:** ce taux permet de déterminer le bureau des Postes à réhabiliter, équiper et moderniser.

Indicateur 2 Construction des nouvelles infrastructures postales

- Définition **:** Ce taux représente des nouvelles infrastructures postales construites au cours d'une année
- **Mode de calcul :** le nombre infrastructures postales nouvellement construites /nombre d'habitant) X 100.
- **Commentaire :** la construction des nouvelles infrastructures postales permet de déterminer les nombres des nouveaux bureaux des Postes à construire par rapport à la densité.

PROGRAMME 3 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TELECOMS ET TIC

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

La RDC présente un **taux de pénétration** téléphonique relativement faible par rapport à d'autres pays africains : soit **40%** pour la téléphonie**, 6%** pour l'internet, et **1.3%** d'indice de développement de TIC. A tel enseigne qu'il y a urgence et nécessité de poursuivre l'implantation des infrastructures haut débit et des équipements de base, afin de réduire non seulement **la fracture numérique**, mais aussi de couvrir totalement le territoire national en produits et services technologiquement innovants.

D'où, il faut procéder à la mise en œuvre du Fonds de Service Universel pour atteindre les milieux isolés et péri-urbains.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Moderniser les infrastructures des Télécommunications et TIC								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1.	Proportion des Services centraux, provinciaux informatisés	%	0	0	0	3,8	42,3	53,8
Source : Direction de la Réglementation des Télécommunications								
2	commerce et transaction électronique implanté et/ou développé	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3	Extension du réseau haut débit satellitaire et terrestre de territoire couvert							
	▪ Proportion de satellite	%	100	100	100	ND	ND	ND
	▪ proportion de station terrienne à implanter	%	ND	ND	ND	35,2	35,2	29,6
	▪ terminaux satellitaires multi médias à implanter	%	ND	ND	ND	35,4	35,4	29,2
	▪ Fibre optique (back bone)	%	1,25	6,34	3	5	5	5

Objectif 1. Moderniser les infrastructures des Télécommunications et TIC								
4	Stations mobile de contrôle de fréquences acquises	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5	réseaux métropolitains et d'accès en fibre optique équipée	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6	Migration à la TNT réalisée (voir comité de pilotage national de la TNT)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Précision méthodologique

Indicateur 1 : Proportion des Services centraux, provinciaux informatisés

- **Définition :** Cet indicateur renseigne la part des services centraux et provinciaux des PT&NTIC à informatiser au cours de l'année en tenant compte de 26 provinces que regorge le pays.
- **Mode de calcul**:(nombre des Services centraux et provinciaux informatisés/ le nombre total Services centraux et provinciaux à informatiser**)** x 100

Indicateur2Commerce et transaction électronique implanté et/ou développé

- **Définition** : Cet indicateur renseigne la part des Commerce et transaction électronique **implanté et/ou développé** au cours de l'année
- **Mode de calcul** : (Nombre d'utilisateurs / population totale) x 100
- **Commentaire** : Cet indicateur consiste à évaluer le taux d'utilisateurs de commerce et transaction électronique

Indicateur3Extension du réseau haut débit satellitaire et terrestre de territoire couvert

- **Définition :** cet indicateur présente la situation du réseau haut débit satellitaire et terrestre du territoire national à couvrir.
- **Mode de calcul** : (réseau haut débit satellitaire et terrestre du territoire national couverts/ réseau haut débit satellitaire et terrestre du territoire national à couvrir) x100.
- **Commentaire :**
  - on va y mettre le nombre de satellite disponible par RASCOM STAR-QAF pour la couverture des pays membre de l'UA et les iles Maurice, Madagascar donnée à harmoniser avec la SCPT et le RENATELSAT, les opérateurs privés de satellite et de VSAT consultés.
  - Ce réseau permet de faire la redondance et aussi atteindre le milieu isolé afin de briser la fracture numérique.
  - Ce réseau permet d'implanter le back bone national pour une meilleure couverture.

Indicateur 4 Stations mobile de contrôle de fréquences acquises

- **Définition** : cet indicateur renseigne l'ensemble des stations mobiles de contrôle de fréquence acquises au cours d'une année
- **Mode de calcul**: (stations mobiles de contrôle de fréquence acquises au cours d'une année/ total des stations mobiles de contrôle de fréquence à acquérir) x100

Indicateur 5réseaux métropolitains et d'accès en fibre optique équipée

- **Définition :**
- **Mode de calcul** :
- **Commentaire**

Indicateur 6Migration à la TNT réalisée (voir le comité de pilotage national de la TNT)

- **Définition :**
- **Mode de calcul** :
- **Commentaire**

VOLUME IV

32. COMMUNICATION ET MEDIAS (SECTION 53)

33. DROITS HUMAINS (SECTION 55)

34. AFFAIRES FONCIERES (SECTION 55)

35. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (SECTION 56)

36. TOURISME (SECTION 57)

37. CULTURE ET ART (SECTION 58)

38. JEUNESSE ET INITIATION A LA NOUVELLE CITOYENNETE (SECTION 59)

39. SPORTS ET LOISIRS (SECTION 60)

32. Communication et Medias (Section 53)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur **David–Jolino DIWAMPOVESA MAKELELE MA-MUZINGI,**

Fonction : Ministre d'Etat, Ministre de la Communication et Medias

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

Dans l'horizon 2050, le Plan National Stratégique pour le Développement du pays, la partie concernant le secteur de la Communication et Médias, détermine la vision du secteur qui s'oriente vers l'amélioration à l'accès de tous à l'information et à la Communication et la garantie pour tous à la Liberté de la Presse.

Dans son message d'investiture du 24 janvier 2019, le Chef de l'Etat promet pour un proche avenir de faire de la presse un quatrième pouvoir et parmi les 15 piliers du Gouvernement contenus dans le discours programme devant l'Assemblée Nationale, le 1er Ministre, Chef du gouvernement insiste sur cette garantie de la Liberté de la Presse qui est d'ailleurs constitutionnelle.

Pour y parvenir, les efforts du Ministère vont se baser à la mise en œuvre de trois programmes essentiels, à savoir :

- L'Administration Générale ;
- Les Médias ;
- La Communication.

Aussi, dans le cadre de la Réforme de l'Administration Publique, il est prévu : (i) la mise en place des directions standards, (ii) la révision du cadre organique par la création de la Direction de la Communication pour le Développement, (iii) l'opérationnalisation, le Corps des Inspecteurs de Médias, (iv) élaboration d'une stratégie de la politique sectorielle du Ministère.

❖ Politiques Sectorielles

Bien que non formellement présentée et contenue dans un document référentiel, la politique sectorielle du Ministère traduite par ses priorités consiste à :

- Assister le gouvernement dans sa démarche vers le développement à travers la Communication et les Médias ;
- Edicter les normes et textes réglementaires pour guider l'exercice de cette liberté, harmoniser le fonctionnement des Médias et encadrer les acteurs dans leurs tâches quotidiennes ;
- Contribuer à la mobilisation et à la maximisation des recettes de l'Etat ;
- Veiller à l'exécution physique et financière des projets d'investissement du secteur ;
- Participer à la promotion de l'image du pays ;
- Promouvoir les medias privés, les médias en lignes, les médias audiovisuels et la presse écrite

I.2. *Objectifs les plus représentatifs du Ministère*

Les Objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage
- Renforcer la coordination et le suivi ;
- Assurer le développement de la communication et la promotion de l'image du Pays

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme assure le pilotage du Ministère et sa coordination. Sa stratégie consiste à :

- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique (améliorer la gestion administrative c'est-à-dire rapproché l'administration centrale avec les divisions provinciales et les opérateurs du secteur ;
- Promouvoir une gestion performante de gestion des ressources humaines (renforcer les capacités techniques et professionnelles des Agents et Cadres, assurer une bonne connectivité entre services)
- Garantir une bonne exécution budgétaire c'est-à-dire obtenir le paiement réguliers et effectifs des crédits budgétaires prévus pour le fonctionnement

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Pourcentage d'Agents et Cadres formés	**%**	20	20	ND	ND	ND	
Commentaires : Assurer la promotion de la Presse et médias pour en faire véritablement un quatrième pouvoir en RDC								
1.2	Nombre de textes réglementaires élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
Commentaires : Garantir la liberté de Presse conformément à la constitution								
1.3	Nombre de crédits payés au bénéfice des services	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	

Objectif 2 : Renforcer la coordination et le suivi								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Pourcentage de services centraux et Divisions provinciales mis en réseaux	**%**	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Commentaires : Les textes légaux et réglementaires élaborés doivent permettre une fonctionnalité horizontale et verticale au sein de l'Administration								
2.2	Nombre de réunions inter et intra services tenus par an	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Commentaires : Le renforcement des capacités institutionnelles devra réduire le dysfonctionnement des Services centraux et provinciaux ;								
2.3	Nombre de rapports d'activités reçus des Divisions provinciales par an	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
Commentaires : L'informatisation des Services centraux et provinciaux va contribuer à la connectivité et au traitement rapide des dossiers.								

PROGRAMME : MEDIAS

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

La réalisation du programme relatif aux Médias publics exige une amélioration de leurs capacités opérationnelles en dotant des moyens techniques conséquents et un cadre institutionnel adapté. Quant aux Médias privés leur assurer un accompagnement utile à travers certaines facilités. Une opération d'identification et d'assainissement de l'espace médiatique (audiovisuel, presse écrite, médias en ligne) devra être menée en vue de produire une cartographie actualisée des médias en RDC.

Elles s'articulent autour des actions ci - après:

- Développement et promotion des médias audiovisuels
- Développement et promotion de la presse
- Développement des médias en lignes

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la couverture médiatique du territoire nationale								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur :		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Le nombre de télés – centre multi médias implantés par groupement	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
Commentaires : la RTNC, média audiovisuel, est insuffisamment implantée à travers le pays, sa couverture médiatique est faible car limité au niveau des grandes villes et seulement dans quelques provinces**.**								
2	Nombre des groupements connectés en fibre optique	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
Commentaires : Les équipements nécessaires à la réalisation de ses missions sont limités et peu modernisés.								
3	Nombre des journaux et magazines paraissant par territoire	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Commentaires : L'ACP malgré quelques efforts consentis connait la même situation et son déploiement est incomplet.								
4	Nombre des médias en ligne existant	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
Commentaires : Le groupement est considéré comme l'entité territoriale de base.								

Objectif 2. : Appuyer les médias privés à travers certaines facilités								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre de médias appuyés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Commentaires : - l'*appui aux Médias se caractérise par les facilités telles que :* ***L'aide à la Presse***								

PROGRAMME : *COMMUNICATION*

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Le programme Communication s'inscrit dans la vision globale du Ministère de la Communication et Médias. Celui–ci en effet, accompagne le Gouvernement dans sa politique en matière de la Presse et aussi dans son combat engagé vers la modernité et l'émergence du pays dans un proche avenir.

En effet, la Communication à travers les moyens médiatiques et non médiatiques joue un rôle important dans la mutation de la société en générale et de celle du Congo en particulier. Elle contribue sensiblement au rayonnement de l'image du Pays tant sur le plan national qu'international. Elle constitue un instrument puissant pour atteindre une transformation sociale harmonieuse et durable.

Ce programme va s'articuler sur trois axes pour atteindre les objectifs suivants :

- Assurer le développement de la Communication par un renforcement intégral des capacités ;
- Promouvoir l'image de la RDC ;
- Intensifier la Communication pour le développement

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Appuyer le développement de la communication								
Indicateurs		**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des communicateurs formés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
1.2	Nombre des messages produits	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
1.3	Nombre des messages élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
1.4	Nombre des programmes radiotélévisés conformes aux norms	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	

Objectif 2. Assurer la promotion de l'image de la RDC								
N°	**Indicateurs**	**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre d'image assurée	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
2.2	Nombre de conférence tenue sur la RDC	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
2.3	Nombre d'outils de communication produit sur la RDC	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
2.4	Niveau de notoriété	%	ND	ND	ND	ND	ND	

2.5	Nombre des messages favorable	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	
Commentaires : la notoriété traduit le fait d'être connu du public, elle peut être se mesurée par des enquêtes ou des sondages								

Objectif 3. Intensifier la communication pour le développement								
N°	**Indicateurs**	**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			208	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Pourcentage de cadres et Agents formés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.2	Nombre de centre et institutions de formation	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.3	Nombre d'outils de communication produit sur la RDC	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.4	Nombre de communauté sensibilisée par chefferie / secteur	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.5	Niveau de financement assure	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

33. Droits Humains (Section 55)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur **André LITE ASEBEA,**

Fonction : Ministre des Droits Humains,

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

La vision du Gouvernement pour le secteur des droits humains est de faire de la RDC un Etat de droit, respectueux des engagements tant international, régional que national en matière des droits de l'Homme. Et ce, par la promotion, protection et défense des droits de l'homme à travers tout le territoire national.

Pour concrétiser et matérialiser ladite vision, outre l'impunité des violations des droits de l'Homme dont particulièrement la corruption et les crimes internationaux, les violences sexuelles et celles basées sur le genre, le Ministère des Droits Humains s'attèlera notamment au pilotage de la stratégie ministérielle, à la redynamisation de l'Administration des Droits Humains et ses services, à l'exécution des différents projets notamment l'organisation du sommet de la Commission Africaine des droits de l'homme, l'organisation d'un forum d'évaluation des recommandations du Conseil des droits de l'homme et de la Commission Africaine des droits de l'homme avec les ONG du secteur à Kinshasa, Kananga et Isiro, l'opérationnalisation d'un fonds d'indemnisation des victimes des violations des droits de l'homme, appui aux Organisation non gouvernementales de défense de l'homme, le fonctionnement effectif des structures spécialisées : le Comité Interministériel des Droits de l'homme, le Comité national de prévention contre la torture et l'Entité de suivi du respect des droits de l'homme et de sécurité dans les industries extractives, la tenue des campagnes nationales et séminaires pour la promotion et protection des droits humains, la vulgarisation du vade-mecum des droits et devoirs fondamentaux du citoyen en Français et en 4 langues nationales et autres textes réglementaires, la mise en œuvre d'un mécanisme de protection avec mission de recevoir et d'examiner au quotidien des cas flagrants de violations de droits de l'homme dénoncés par la population et de faire des plaidoyers aux institutions concernées, la mise en place d'un Corps d'OPJ des Droits Humains, le renforcement des capacités des Agents et Fonctionnaires des Droits Humains, au renforcement des capacités des Cadres et Agents pour inspecter des milieux carcéraux et autres lieux de détention ainsi que les endroits où se commettent régulièrement des violations des droits de l'homme, l'élaboration d'une politique nationale de promotion et de protection des droits humains (PNPPDH) et l'élaboration d'un schéma directeur informatique des Droits Humains en vue de doter le Ministère d'un Plan directeur informatique.

❖ Politiques Sectorielles

Promouvoir et protéger les droits de l'homme à travers tout le territoire national et protéger les libertés fondamentales et les droits de tous les congolais et ceux des étrangers vivant en RDC et défendre des intérêts de la République Démocratique du Congo devant les instances internationales et régionales des Droits de l'Homme reste un défi à relever.

La politique sectorielle du Ministère des Droits Humains s'inscrit notamment sur les points suivants :

(1) Intensifier les échanges et impliquer les différentes couches de la population dans la dynamique de la paix et renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués dans l'action en faveur des droits de l'homme ;
(2) Promouvoir et consolider un Etat de droit respectueux des droits de l'homme par la promotion et protection des libertés fondamentales et des devoirs de tout congolais ainsi que les étrangers se trouvant en RDC ;
(3) Contribuer au développement et au renforcement des capacités nationales pour la promotion, la protection et la modernisation de la question des droits de l'homme ;
(4) Promouvoir l'émergence et consolider une culture des droits de l'homme par l'éducation comme fondement de la paix ;
(5) Consolider la démocratie et la sauvegarde des droits de l'homme en identifiant en concertation avec les parties prenantes des besoins en matière des droits de l'homme, les objectifs, les ressources et les paramètres d'évaluation des progrès et obstacles rencontrés.

I.2. *Objectifs les plus représentatifs du Ministère*

Les Objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Promouvoir la culture de la paix et la protection des droits de l'homme
- Consolider l'Etat de droit
- Promouvoir et mettre en œuvre les Instruments internationaux, régionaux et nationaux des droits de l'homme

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

La stratégie de ce programme consistera en la promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

<table>
<tr><td colspan="8">Objectif 1. Définir, renforcer et évaluer les politiques nationale et sectorielle sur le respect de Droits Humains</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateur</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="2">Cibles</td></tr>
<tr><td>No</td><td>Nom</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1.</td><td>Nombre d’ateliers organisés</td><td>Nombre</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr>
<tr><td colspan="8">Source : Direction des Services Généraux et Ressources Humains – DEP – Cabinet
Définition : ce sont des échanges (séances de travail) de planification et validation de la politique nationale et sectorielle en matière des Droits de l’Homme.
Mode de calcul :
Commentaires : A ce stade, il est question d’évaluer le niveau d’exécution de la politique nationale en identifiant les difficultés majeures rencontrées et en définissant les perspectives.</td></tr>
<tr><td>2.</td><td>Taux de Renforcement des capacités des Ressources Humaines</td><td>Nombre</td><td>0</td><td>0</td><td>50</td><td>238</td><td>270</td><td>370</td></tr>
<tr><td colspan="8">Source : Direction des Services Généraux et Ressources Humains - Direction d’Etudes et Planification
Définition : la mise à niveau du personnel
Mode de calcul : Effectif total des Agents en % (928 = 100%), l’année n = 5,4%, n+1=25,6%, n+2= 29,1% et n+3 = 39,9%.
Commentaires : Il s’agit d’améliorer et renforcer la qualité des prestations du personnel des Droits Humains en vue de contribuer efficacement à l’atteinte des résultats escomptés.</td></tr>
</table>

Objectif 2. Promouvoir et mettre en œuvre les Instruments internationaux, régionaux et nationaux des Droits de l'Homme

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		**2017**	**2018**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Existence d'un Plan Directeur Informatique (PDI)	Existe/ n'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	Existe		

Source : Cabinet - Secrétariat Général - DEP – Direction de Documentation
Définition : Facilitation de la gestion des données (informations) aux niveaux internes et externes.
Modes de calcul :
Commentaire : Il s'agit à ce stade d'identifier, qualifier et préparer la mise en œuvre des initiatives stratégiques, de nature informatique et organisationnelle, qui devront être menées dans les années à venir pour développer le système d'information du Ministère des Droits Humains de manière cohérente et efficiente.
Le PDI comportera un état des lieux de l'environnement informatique du système de l'existant (système informatique actuel), un référentiel pour préparer l'évolution et l'adaptation de l'environnement informatique aux exigences futures, des nouveaux besoins identifiés (site web, bases des données, système de communication, réseaux locaux, connexion Internet, etc.), des axes stratégiques de développement sur un horizon de 3 à 5 ans, un échéancier de mise en œuvre et un état des finances évalués pour la mise en œuvre**.**

2.	Nombre des Plans Opérationnels Annuels	**Nombre**	N/D	N/D	ND	1	1	1

Source : Cabinet - Secrétariat Général aux Droits Humains
Définition : Adoption d'un Plan d'action annuel pour le Secrétariat Général (une feuille de route)
Mode de calcul :
Commentaires : Il sied de signaler qu'à ce stade, il est question de la mise en place des termes de référence ou fiches techniques quant à la prise en compte de la dimension Droits de l'homme dans l'optique des programmes d'urgences

Objectif 3. Promouvoir et protéger les Droits humains par l'organisation du sommet de la Commission Africaine des Droits de l'homme

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018	2020	2021	2022	2023
1.	Sommet organisé	Tenu/Non tenu	N/D	N/D	N/D	E	E	E

Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général
Définition : Patronner le sommet africain des droits de l'homme.
Mode de calcul : Tenir le sommet africain et faire vulgariser ses résolutions.
Commentaires : Il s'agit à ce stade de rassembler tous les pays africains signataires de la charte africaine des droits de l'homme et de peuple, débattre la question des droits de l'homme en Afrique, prendre des résolutions stratégiques et chaque pays les mettre en œuvre.

2.	Nombre des campagnes de vulgarisation des instruments régionaux (*Charte africaine des droits de l'homme et de peuple, protocole de Maputo, …) organisées*	Nombre	N/D	N/D	N/D	N/D	13	13

Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général
Définition : éveil de conscience des pays africains.
Mode de calcul : Nombre des textes ou/et résolutions vulgarisés
Commentaires : Il est question d'organiser des campagnes de sensibilisation des régionaux et différentes résolutions issues du Conseil.

<table>
<tr><td colspan="9">Objectif 4. Promouvoir et protéger les Droits humains par un Forum d'évaluation des recommandations du Conseil des droits de l'homme de la Commission africaine des droits de l'homme avec les ONG du secteur à Kinshasa, Kananga et Isiro</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateur</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="3">Cibles</td></tr>
<tr><td>No</td><td>Nom</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>1.</td><td>Forum organisé</td><td>Tenu/Non tenu</td><td>N/D</td><td>N/D</td><td></td><td>E</td><td>E</td><td>E</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général
Définition : Patronner le forum d'évaluations des recommandations du Conseil des droits de l'homme et de la Commission africain des droits de l'homme avec les ONG du secteur à Kinshasa, Kananga et Isiro.
Mode de calcul : Tenir le Forum avec les ONG à Kinshasa, Kananga et Isiro africain et faire vulgariser ses résolutions.
Commentaires : Il s'agit à ce stade de rassembler tous les pays africains signataires de la charte africaine des droits de l'homme et de peuple, débattre la question des droits de l'homme en Afrique, prendre des résolutions stratégiques et chaque pays les mettre en œuvre.</td></tr>
<tr><td>2.</td><td>Nombre de campagnes de Recommandations vulgarisées</td><td>Nombre</td><td>N/D</td><td>N/D</td><td>N/D</td><td>13</td><td>13</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général
Définition : éveil de conscience de la population de Kinshasa, Kananga et Isiro.
Mode de calcul : Nombre des campagnes vulgarisées
Commentaires : Il est question d'organiser des campagnes de sensibilisation sur des recommandations du Conseil des droits de l'homme et de la Commission africaine des Droits de l'homme.</td></tr>
</table>

PROGRAMME : *PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS*

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Les interventions ci-après visent à répondre aux différents besoins de la protection et prévention des Droits humains. Il s'agit notamment de :

- Création d'un corps des OPJ des Droits Humains et désignation des membres dudit corps ;
- Dotation d'un Numéro vert ;
- Formation des inspecteurs des Droits Humains dans les milieux carcéraux et points chauds ;
- Création d'une base de données nationale des statistiques en matière des droits de l'homme ;
- Création d'une base de données nationale des ONGs de Droits de l'Homme ;
- Fonctionnement du Comité national de prévention contre la Torture « CNPT » ;
- Fonctionnement de l'Entité de suivi du respect des Droits de l'homme et de sécurité dans les industries extractives « RSDH ».

2. Objectifs et Indicateurs de performance

<table>
<tr><td colspan="9">Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la question du système de gestion de Promotion des Droits Humains</td></tr>
<tr><td colspan="9">Direction de Promotion</td></tr>
<tr><td colspan="2" rowspan="2">Indicateurs</td><td rowspan="2">Unité de mesure</td><td colspan="2">Réalisations</td><td>Exercice en cours</td><td colspan="3">Cibles</td></tr>
<tr><td>2017</td><td>2018</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td colspan="2">N° Nom</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>1.1</td><td>Guide de vulgarisation élaboré</td><td>Existe/n'existe pas</td><td>N/D</td><td>N/D</td><td>ND</td><td>E</td><td>E</td><td>E</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Direction de Promotion
Définition : Cet indicateur nous permet d'établir un support qui décrit les orientations pratiques à suivre pour la vulgarisation
Mode de calcul : Conception des supports de Vulgarisation en 2020
Commentaires : Il s'agit à ce stade d'élaborer des supports de vulgarisation et de sensibilisation en matière des Droits Humains. Ces supports constitueront une politique d'alignement à la promotion des droits de l'homme en RD Congo.</td></tr>
<tr><td>1.2</td><td>Nombre des campagnes de vulgarisation de vade-mecum, des instruments internationaux, régionaux, des textes légaux et réglementaires organisées</td><td>Nombre</td><td>N/D</td><td>N/D</td><td>ND</td><td>5</td><td>10</td><td>15</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Direction de Promotion
Définition : éveil de conscience de la population
Mode de calcul : Nombre textes vulgarisés = 5 par année x 3
Commentaires : Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme.</td></tr>
<tr><td>1.3</td><td>Nombre des campagnes de vulgarisation sur « EDUQUE TA NATION » organisées</td><td>Nombre</td><td>N/D</td><td>N/D</td><td>ND</td><td>16</td><td>10</td><td>10</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : Cabinet du Ministre – Secrétariat Général
Définition : éveil de conscience de la population
Mode de calcul : Nombre textes vulgarisés = 5 par année x 26 prov
Commentaires : Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme.</td></tr>
</table>

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la question du système de gestion de Promotion des Droits Humains								
1.4	Nombre des campagnes de sensibilisation avec les forces vives organisées	Nombre	N/D	N/D	ND	16	10	10
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** éveil de conscience de la population sur les Droits Humains **Mode de calcul :** Nombre textes vulgarisés = 2 par année x 26 prov x 3 ans **Commentaires :** Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme.								
1.5	Nombre des séminaires à l'intention des services de défense et sécurité organisés	Nombre	N/D	N/D	ND	16	10	10
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** éveil de conscience des services de défense et sécurité sur les Droits Humains **Mode de calcul :** Nombre textes vulgarisés = 2 par année x 26 prov x 3 ans **Commentaires :** Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme.								
1.6	Nombre des séminaires à l'intention des gouverneurs, les maires, les administra- teurs, les bourgmestres et les chefs et chefferies organisés	Nombre	N/D	N/D	ND	16	10	10
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** éveil de conscience des gouverneurs, maires, par renforcement des capacités en matière des droits humains **Mode de calcul :** Nombre textes vulgarisés = 2 par année x 26 prov x 3 ans **Commentaires :** Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme.								
1.7	Nombre des séminaires à l'intention des universités et instituts supérieurs organisés	Nombre	N/D	N/D	ND	16	10	10
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** éveil de conscience des corps académiques et étudiants par renforcement des capacités en matière des droits humains en milieux estudiantins **Mode de calcul :** Nombre textes vulgarisés = 1 séminaire par année x 26 prov x 3 ans **Commentaires :** Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme.								

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la question du système de gestion de Promotion des Droits Humains								
1.8	Nombre des séminaires ateliers à l'intention des Haut-cadres de l'administration publique organisés	Nombre	N/D	N/D	ND	16	10	10
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** éveil de conscience des Haut-cadres de l'administration publique en droits humains en milieux estudiantins **Mode de calcul :** Nombre textes vulgarisés = 1 séminaire par année x 26 prov x 3 ans **Commentaires :** Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme.								
1.9	Nombre des séminaires ateliers à l'intention des industries extractives organisés	Nombre	N/D	N/D	ND	5	5	5
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** éveil de conscience des Haut-cadres de l'administration publique en droits humains en milieux estudiantins **Mode de calcul :** Nombre textes vulgarisés = 1 séminaire par année x 10 prov x 3 ans **Commentaires :** Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme dans des industries extractives.								
1.10	Nombre des séminaires conjoint avec les CSM organisés	Nombre	N/D	N/D	ND	5	4	4
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** éveil de conscience des Magistrats **Mode de calcul :** Nombre textes vulgarisés = 2 Séminaires par année x 26 prov x 3 ans **Commentaires :** Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme aux Magistrats.								
1.11	Nombre des séminaires aux responsables des partis politiques organisés	Nombre	N/D	N/D	ND	1	1	1
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** éveil de conscience des Responsables des partis politiques **Mode de calcul :** Nombre textes vulgarisés = 1 séminaire par année x 3 ans **Commentaires :** Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et règlementaires en matière de Promotion et Protection des Droits de l'Homme aux Responsables des partis politiques.								

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la question du système de gestion de Promotion des Droits Humains								
1.12	Nombre d'activités des ONG à promouvoir	Nombre	N/D	N/D	ND	3	3	3
Source : Cabinet du Ministre **-** Secrétariat Général **Définition :** Appuyer les ONG dans ses activités. **Mode de calcul :** 6 activités / année x 3 **Commentaires :** ***Ici,*** Il s'agit de promouvoir les activités des ONG.								
1.13	Nombre des rapports rédigés et transmis au Conseil des droits de l'homme et organes de traités	Nombre	N/D	N/D	ND	E	E	E
Source : CIDH. – Cabinet du Ministre **Définition :** Préparation, rédaction, transmission et défense des rapports auprès du Conseil des Droits de l'homme et organes des traités. **Mode de calcul :** 6 activités / année x 3 **Commentaire**s **:** ***Ici,*** Il s'agit de l'organisation des réunions, internements pour les rédactions des rapports et voyage) l'étranger pour les défenses des rapports.								
1.14	Nombre des événements commémoratifs organisés.	Nombre	N/D	N/D	ND	15	15	15
Source : Cabinet - Direction de Promotion - Secrétariat Général **Définition :** Célébration des dates commémoratives en matière de droits de l'homme. **Mode de calcul : 15** activités / année x 3 **Commentaires :** ***Ici,*** Il s'agit de l'organisation des réunions et célébration des journées internationales des Droits de l'Homme.								

Objectif 2 : Renforcer la protection et prévention des droits de l'homme								
Direction de Protection								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice**			
N°	Nom		2017	2018	2020	2021	2022	2023
2.1	Création d'un corps des OPJ des Droits Humains	Existe/N'existe pas	N/D	N/D	ND	E	E	E
Source : Direction de Protection **Définition :** renforcer le mécanisme de protection des droits humains. **Mode de calcul : Création** d'un corps d'OPJ en 2020. **Commentaires** : Il s'agit de créer un corps d'OPJ des Droits Humains par un Arrêté Ministériel ou un Décret et le munir d'un règlement intérieur en vue d'enquêter sur toutes les atteintes aux droits humains et formuler des recommandations.								
2.2	Existence d'un numéro vert	Existe / N'existe pas	N/D	N/D		E	E	E
Source : Direction de Protection – CIDH **Définition :** dénoncer les atteintes aux droits humains. **Mode de calcul : existence** d'un numéro vert en 2020. **Commentaires :** Il sied de mettre un canal de communication en vue de répondre rapidement à la demande du public et prévenir les autorités compétentes sur les éventuelles atteintes aux Droits Humains.								

Objectif 2 : Renforcer la protection et prévention des droits de l'homme								
2.3	Nombre des inspecteurs formés	Nombre	N/D	N/D	ND	20	50	100
Source : Direction de Protection – Direction de l'Inspection - Secrétariat Général **Définition :** renforcement de capacité des inspecteurs du Ministère des Droits Humains **Mode de calcul :** l'année n1 = 20 insp. ; 2e année (n2) = n1+30 insp et 3e année (n3) = n2+50 insp **Commentaires :** Il est question d'une formation spécifique et appropriée aux Inspecteurs des Droits Humains en vue d'un déploiement dans tous les coins et recoins où se commettent régulièrement les violations de Droits Humains.								
2.4	Nombre d'activités organisées	Nombre	N/D	N/D	ND	20	20	30
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** renforcement de capacité de protection des détenus **Mode de calcul :** l'année n1 = 20 visites des prisons et amigos; 2e année (n2) = n1+20 visites et 3e année (n3) = n2+30 visites **Commentaires :** Il est question d'exécuter des activités de monitoring au sein des prisons et amigos tant à Kinshasa qu'à l'intérieur du pays.								
2.5	Nombre d'activités organisées	Nombre	N/D	N/D	ND	5	3	3
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** renforcement de capacité de protection des personnes dans les industries extractives **Mode de calcul :** 5 activités/an x 3 ans **Commentaires :** Il est question d'exercer des activités de protection des travailleurs dans les industries extractives.								
2.6	Nombre d'activités de protection et indemnisation des victimes organisées	Nombre	N/D	N/D	ND	5	3	3
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** renforcement de capacité de protection des victimes par leur indemnisation **Mode de calcul :** 26 activités/an x 3 ans **Commentaires :** Il est question d'indemniser les victimes des violations des droits de l'homme.								
2.7	Existence d'un contrat ou des contrats d'abonnement	Existe/N'existe pas	N/D	N/D	ND	E	E	E
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** renforcement de capacité de protection des intérêts de la République auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples **Mode de calcul :** 2 activités / an x 3 ans **Commentaires :** Il est question de représenter de la manière ponctuelle le pays dans les réunions et autres activités de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples								

Objectif 2 : Renforcer la protection et prévention des droits de l'homme								
2.8	Nombre d'activités à l'intention des détenus dans des pays à l'étranger organisées	Nombre	N/D	N/D		100	100	200
Source : Cabinet du Ministre - Secrétariat Général **Définition :** renforcement de capacité de protection des droits des détenus nationaux à l'étranger **Mode de calcul :** 1 activité / pays x 5 pays x 3 ans **Commentaires :** Il est question de porter secours aux nationaux détenus à l'étranger et de documenter leurs actions commises.								
2.9	Existence d'une Base de données nationale des statistiques	Existe/N'existe pas	N/D	N/D		E	E	E
Source : Direction de Protection - Secrétariat Général **Définition :** Rendre accessible les données de l'Administration **Mode de calcul** : Mise en place d'une base de données en 2021 **Commentaires** : Il est à noter qu'en vue de surveiller l'évolution ou non de la situation des Droits de l'homme en RDC, un repère des statistiques soit mis en place pour permettre une évaluation des performances atteintes.								

34. Affaires Foncières (Section 55)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur **Aimé SAKOMBI MOLENDO ;**

Fonction : Ministre

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

Point n'est besoin de rappeler que la République Démocratique du Congo regorge des potentialités et richesses innombrables, et celles-ci sont agglutinées, greffées à la terre avec sa superficie de 2.345.000 km^2, laquelle est gérée par le Ministère des Affaires Foncières.
Cela étant, il y a lieu de relever le fait que toutes ces richesses et potentialités pourraient s'épuiser un jour, mais seule la terre subsistera. D'où la nécessité de mieux la gérer, la protéger, sinon elle se révèle comme une poudrière, au cas où celle-ci est mal gérée, sans tenir compte de ses spécificités, de son caractère holistique et transversal.

❖ Politiques Sectorielles

Le Ministère ayant les Affaires Foncières dans ses attributions applique la politique du Gouvernement en matière d'affectation et distribution des terres.
A Ce titre, il a en sa charge les prérogatives ci après :

1) Application et vulgarisation de la législation foncière et immobilière ;
2) Notariat en matière foncière et cadastrale ;
3) Gestion et octroi des titres fonciers et immobiliers ;
4) Lotissement en collaboration avec les Ministères ayant l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme et l'Habitat dans leurs attributions ;
5) Octroi des parcelles de terre en vue de leur mise en valeur ;
6) Gestion du domaine foncier privé de l'Etat ;
7) Expropriation pour cause d'utilité publique ;
8) Expertises et évaluations foncières et immobilières ;
9) Fixation de l'assiette de l'impôt foncier et immobilier ;
10) Etablissement des actes de base ;
11) Gestion de Fonds de Promotion Foncière ;
12) Gestion des biens fonciers et immobiliers privés abandonnés ;
13) Règlement des conflits fonciers et immobiliers ;
14) Inspection foncière et immobilière.
15) Police Foncière.

I.2. *Objectifs les plus représentatifs du Ministère*

Les Objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Créer et distribuer les parcelles de terre en vue de leur mise en valeur (logements et autres usages) ;
- Assurer la vulgarisation et l'application de la législation en matière foncière et immobilière;

Numériser le cadastre et la documentation cadastrale;

- Renforcer les capacités de l'Administration Foncière (formation et équipements);
- Générer les recettes pour le compte du Trésor Public;
- Améliorer la gouvernance foncière par la réduction sensible du taux des conflits fonciers et immobiliers qui pullulent les cours et tribunaux.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme met en exergue l'ensemble des Services du Ministère des Affaires Foncières, les Agents et Cadres devant être formés et renforcés qualitativement pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre stratégique à court, moyen et long termes des réformes.

Il concerne aussi l'aspect des infrastructures et matériels appropriés et adaptés qui permettent un fonctionnement adéquat et un environnement favorable sans oublier la motivation sans laquelle aucun objectif ne saurait être atteint.

Il est à noter que ledit programme s'inscrit dans la ligne droite des axes prioritaires du Gouvernement à savoir:

- La bonne gouvernance;
- L'homme;
- La croissance économique;
- La solidarité.

Il est évident que le capital humain reste prépondérant et décisif quant à l'aboutissement d'un projet ou programme. C'est pourquoi, dans la stratégie du Ministère des Affaires Foncières, la primeur incombe au renforcement des capacités productives de ses ressources humaines susceptibles d'atteindre les objectifs fixés et portés selon les orientations du Gouvernement dont il est membre.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Ce programme comprend 3 Objectifs :

Objectif 1. Améliorer la gouvernance Administrative et foncière								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux du niveau d'application des lois et textes règlementaires.	%	ND	ND	26	26	26	
Source : DEP **Mode de Calcul : Nombre de parcelles / la population cible**								

Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des services.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux annuel de mécanisation des agents et cadres et paiement des primes	**%**	ND	ND	30	40	40	
Source : DEP								

Objectif 3 : Renforcer les capacités de l'administration foncière en vue de la rendre performante quant aux résultats.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Proportion d'agents annuellement formés, assidus au travail.	**%**		12,13	13	13,13	14,73	
Source : CEDA, FORHOM, DEP et ENACTI								

PROGRAMME : ACCES AU FONCIER.

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

La stratégie du programme consiste à :

- Faciliter l'accès au foncier à un plus grand nombre de membres de la communauté nationale en multipliant les lotissements viables et en décongestionnant les centres urbains.
- Créer des lotissements sociaux en faveur des fonctionnaires de l'Etat sur toute l'étendue de la RDC
- Organiser des mises à jour des plans cadastraux et informatisation du cadastre sur toute l'étendue du territoire national

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Assurer la facilitation d'accès sécurisé aux terres à un plus grand nombre.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom de l'indicateur :		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des lotissements viables crées	Nombre	ND	ND	26	26	26	
Source : Directions du Cadastre Foncier et des Titres Immobiliers								
2	Nombre des titres de propriété octroyés.	Nombtre	ND	ND	45 000	50 000	70 000	
Source : Directions du Cadastre Foncier et des Titres Immobiliers								

Objectif 2. : Lutter contre les constructions anarchiques et constituer une banque des données fiables.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre de banques des constructions détruites par site	Nombre			30	40	50	
2.2	Nombre de banques des données constituées au pays	Nombre			15	20	26	

Objectif 3 : Améliorer la récolte des données cadastrales et non cadastrales des usagers occupants ou propriétaires.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Taux des occupants ou propriétaires dans un quartier disposant des titres légaux.	%	ND	ND	10	30	60	
Source : Directions des Cadastres Foncier et Fiscal.								
3.2	Nombre d'équipements topographiques modernisés	Nombre	ND	ND	15	25	30	

PROGRAMME : DOMAINE FONCIER PRIVE DE L'ETAT

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

L'une des stratégies ponctuelles appuyées par le Ministère des Affaires Foncières, c'est la matérialisation de ce programme, qui permet à l'Etat congolais de jouir de son domaine foncier privé.

2. Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF 1. Préserver le domaine foncier privé de l'Etat

Indicateurs		Unités de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Pourcentage de garantie des risques	Nombre	ND	2	5	10	ND	ND

Source : **Direction des Titres Immobiliers**

Objectif 2. Expertiser le domaine foncier de l'Etat.

N°	Indicateurs	Unités de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
2.1	Nombre d'expertises réalisées sur le domaine foncier de l'Etat	Nombre	ND	26	26	26	ND	ND

Source : **Direction du Cadastre Fiscal**

Objectif 3. Mettre à jour les plans cadastraux

N°	Indicateurs	Unités de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			208	2019	2020	2021	2022	2023
3.1	Nbre de plans cadastraux mis à jour.	Nbre	ND	ND	26	26	ND	ND
3.2.	Nombre de Plans cadastraux numerisés	Nbre	ND	ND	26	26	ND	ND

Objectif 4. Disponibiliser les reserves foncières au profit des investissements futurs

N°	Indicateurs	Unités de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			208	2019	2020	2021	2022	2023
4.1	Nbre de services fonciers identifiés.	Nbre	ND	ND	26	26	ND	ND

Source : Direction du cadastre foncier

Objectif 5. Former les acteurs fonciers

N°	Indicateurs	Unités de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			208	2019	2020	2021	2022	2023
3.1	Pourcentage de cadres et agents formés	%	ND	35	40	50	60	ND

Source : DSG et ANACTI

35. Environnement et Développement Durable (Section 56)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Claude NYAMUGABO BAZIBUHE
Fonction : Ministre de l'Environnement et Développement Durable.

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

- **Priorités nationales**

Le Gouvernement a opté pour le développement de la RDC comme pays à revenu intermédiaire 2017-2021, pays émergent à l'horizon 2030 et pays développé en 2050.

Pour ce qui est du secteur de l'environnement, la stratégie nationale telle que déclinée dans le PNSD, devra être soutenue par un Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) élaboré en tenant compte des exigences liées à la protection de l'environnement et au développement durable.

Sous une coordination efficace des services, le Ministère se propose d'améliorer son cadre institutionnel de gestion par le renforcement de la législation en vigueur dans le secteur avec des ressources humaines et matérielles à la hauteur de ses attentes.

La garantie d'une bonne gestion budgétaire, la promotion de nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que la rénovation du processus de planification dans le cadre des réformes en cours constituent les interventions majeures à l'érection d'une administration forte.

De même, le respect des normes de protection de l'environnement, la gestion durable des déchets solides, liquides et gazeux, la gestion intégrée des terres et des ressources en eau, la consolidation des actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ainsi que la protection et la conservation de la diversité biologique s'inscrivent dans un cadre d'amélioration du secteur de l'environnement et du cadre de vie.

- **Politiques Sectorielles**

Le PNEFEB-2 poursuit un objectif global et un objectif spécifique amplement explicités dans les lignes qui suivent et autour desquels s'articulent cinq axes d'intervention stratégique dont quatre couvrent chacun des secteurs relevant de la compétence du MEDD tandis que le cinquième, consacré à des matières dites transversales, vise à assurer un appui et un accompagnement conséquents pour la réalisation efficiente des actions prévues dans les autres axes.

Les principaux objectifs déclinés dans le cadre de cette stratégie sont les suivants :

1. D'ici 2023, les secteurs de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables ont triplé leur contribution au PIB, qui était d'environ 1% pour le secteur forestier en 2012 ;
2. Le nombre d'emplois dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables a augmenté d'au moins 20% en 2023 par rapport à la situation de 2012 ;
3. En 2018, le PNEFEB-2 est orienté par 4 politiques sectorielles (environnement, forêts, eaux et biodiversité) ;
4. A partir de 2014, le taux de décaissement du budget de l'État alloué au MEDD passe de 10% à 100% ;

5. En 2023, moins de 4.000 espèces fauniques et floristiques en danger sont reprises sur la liste rouge de l'UICN ;
6. D'ici 2023, le taux moyen annuel de déforestation et dégradation des forêts en RDC est en deçà du taux de 2012.

I.2. *Objectifs les plus représentatifs du Ministère*

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Renforcer les capacités de l'administration générale ;
- Améliorer l'environnement et le cadre de vie ;
- Assurer une gestion forestière durable.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable :
***Fonction** :*

1. 1. Stratégie du programme

Pour remplir efficacement les missions qui lui sont dévolues, le MEDD doit se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficiente. Le personnel qui la compose doit être compétent, maîtrisant bien ses techniques, bénéficiant des conditions logistiques, matérielles et financières garantissant sa performance.

La gestion performante des ressources humaines, matérielles, financières est un des gages de l'atteinte des résultats attendus dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par le Ministère.

Pour y parvenir, le programme comporte les actions ci-dessous :

- Pilotage de la stratégie ministérielle de l'environnement et développement durable ;
- Coordination administrative de l'environnement et développement durable.

1.2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre d'outils de planification élaborés et validés	Nbre	1	1	2	2	3	4
2	Nombre de rapports de validation produits	Nbre	1	1	2	2	2	2

Source : Le Secrétariat Administratif du Secrétaire Général et DEP

❖ *Mode de calcul des Indicateurs*

- Nombre d'outils de planification élaborés et validés / Nombre d'outils de planification prévus

Commentaire : il s'agit de mettre en place les outils de planification qui permettront de bien assurer le développement du Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux d'application des mesures	%	2	2	3	60	70	90
2	Taux de personnels du ministère formés	%	*45,2*	*60,0*	60,0	78,9	99,5	100

Source : Le Secrétariat Administratif du Secrétaire Général

❖ *Mode de calcul des Indicateurs*

- Nombre de personnels du ministère formésX100/nombre de personnels du ministère existants
- Taux d'outils des mesures d'applications élaborés et validés/ Taux d'outils des mesures d'applications prévus ;

Commentaire *: Il s'agit d'appuyer les structures du MEDD pour* ***une gestion performante des ressources humaines, matérielles et financières ; gages de l'atteinte des résultats attendus dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par le Ministère.***

PROGRAMME : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

C'est en considération des effets néfastes résultant des changements climatiques sur l'environnement que la RDC a intégré la dimension des changements climatiques dans sa stratégie nationale.

Dans le cadre de cette stratégie, les missions assignées au secteur de l'environnement telles qu'elles ressortent du PNEFEB-2 visent : (i) Un environnement sain pour le bien-être des populations assuré de manière durable et (ii) une gestion durable des ressources en eau.

De ce qui précède, les actions de ce programme sont les suivantes :

- Surveillance continue de l'environnement ;
- Assainissement du milieu ;
- Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Statistiques environnementales.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Assurer la surveillance continue de l'environnement

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Nombre des installations classées répertoriées	Nbre	ND	ND	ND			
Source : Cellule de Contrôle et Vérification								
2	Taux de suivi de l'état de l'environnement	%	ND	ND	ND			
Sources : DEP et DEHPE								

Mode de calcul des Indicateurs *- Somme arithmétique des installations classées répertoriées*

Commentaires *: un répertoire des installations classées est mis en place pour maximiser les recettes non fiscales et assurer leur encadrement*

Objectif 2. ***Assurer l'assainissement du milieu***								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Taux des ménages ayant accès à un système d'assainissement adéquat.	%	**N**D	**N**D	**N**D			
Source : DAS*, DEHPE, CCV*								
2	Taux de déchets solides évacués	%	**N**D	**N**D	**N**D			
Source : DAS, DEHPE, CCV								
Mode de calcul des indicateurs *: - Somme arithmétique des ménages ayant accès à un système d'assainissement adéquat au cours d'une année* *- Quantité (Tonnage) de déchets solides évacués/ Quantité (Tonnage) de déchets solides produits*								
Commentaires *: Mettre en place un système d'assainissement adéquat répondant aux normes d'un*								

Objectif 3 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Proportion d'hectares des forêts dégradées	%	**N**D	**N**D	**N**D			
Source : DDD, DCF et DGFor								
2	Les superficies reboisées et/ou restaurées augmentées	m^2	**N**D	**N**D	**N**D			
Source *: DDD, DCF et DG For*								
Mode de calcul des Indicateurs - *Nombre d'hectares* de déforestation et de dégradation des forets stabilisées/ *Nombre d'hectares* de déforestation et de dégradation des forets existants								
Commentaires *: ici, il s'agit d'accroitre la capacité de la RDC à faire face aux effets néfastes des changements climatiques et mettre en place les systèmes nationaux de surveillance et de*								

suivi de la couverture forestière.

PROGRAMME *:* GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

L'abondance et la diversité des ressources forestières donnent l'illusion générale qu'elles sont inépuisables. Cependant, en l'absence d'une politique forestière appropriée, d'un plan de zonage forestier national et d'une stratégie sectorielle de développement, la conduite du secteur forestier fait face à un défi majeur.

Les actions du programme sont les suivantes :

- Encadrement de l'exploitation durable de bois d'œuvre ;
- Restauration des paysages forestiers ;
- Statistiques forestières ;
- Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- Promotion de l'Horticulture ;
- Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières.

2. Objectifs et indicateurs de performance

***Objectif 1 : Assurer l'encadrement de l'exploitation durable* de bois d'œuvre**

Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Taux des concessions aménagées	%	ND	ND	ND			
Source : *DGFor et DCF*								
1.2.	Volume de bois produits par les artisanaux	M^3	ND	ND	ND			
Source : DGFor, CCV, Rapports des industriels et Coordinations Provinciales								

Mode de calcul des Indicateurs

- Nombre des concessions aménagées/ Nombre des concessions attribuées
- Volume de bois produits/Volume de bois accordés

Commentaires : il s'agit de réduire l'exploitation illicite de bois d'œuvre, la transformation de ce bois à travers le pays et d'assurer une production légale

***Objectif 2 : Restaurer les* paysages forestiers**								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1.	Nombre d'hectares de forêts restaurés	Ha	**N**D	**N**D	**N**D			
Source : DG For, DDD, DCF, FFN *et Coordinations Provinciales*								
Mode de calcul des Indicateurs - Nombre d'hectares de forêts restaurés/superficie globale des forêts à restaurer								
***Commentaires** : l'objectif est d'assurer de la constitution et/ou la reconstitution du capital forestier.*								

Objectif 3 : Assurer la Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1.	Taux des concessions délimitées	%	**N**D	**N**D	**N**D			
Sources : DHR, DG For et DCF								
Mode de calcul des Indicateurs : Nombres des concessions délimitées/ Nombres des concessions octroyées								

PROGRAMME : GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

La République Démocratique du Congo est pourvue d'abondantes ressources en eau ; cependant, plusieurs contraintes entravent son essor économique étant donné que le secteur de l'eau contribue effectivement à l'émergence du pays. Il s'agit notamment de la demande croissante et concurrente de l'eau pour divers usages, de la pollution de l'eau, de la maîtrise des catastrophes naturelles liées à l'eau, du manque d'une politique nationale du secteur de l'eau et de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières. Conscient de cette lourde charge d'assurer une gestion rationnelle de ses ressources en eau, le pays s'est engagé dans une approche de la gouvernance et de la gestion des ressources en eau dans le but de soutenir les secteurs porteurs des richesses.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Assurer la gouvernance des ressources en eau								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre d'outils de gestion élaborés	Nbre	**N**D	**N**D	**N**D			
Sources : DRE et DRCE								
Mode de calcul des Indicateurs - Nombre d'outils de gestion élaborés/ Nombre d'outils de gestion prévus								

Objectif 2 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux d'exécution des projets	%	**N**D	**N**D	**N**D			
Sources : DRE, DGFor, DCN, DEHPE, DCF								
Mode de calcul des Indicateurs - *Nombre des projets exécutés/Nombre des projets prévus*								

Objectif 3 : Assurer la gestion du cycle de l'eau								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1.	Données hydrologiques disponibles	**%**	**N**D	**N**D	**N**D			
Sources : DRE								

PROGRAMME : CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Assurer la conservation de la diversité biologique à travers une gestion rationnelle et durable pour l'intégrité des aires protégées et en dehors de celles-ci afin de contribuer au développement des communautés locales et des peuples autochtones.

Ainsi, la RDC se doit de mettre en place les mécanismes de surveillance et de contrôle pour la valorisation de la chasse ainsi que la participation active de toutes les parties prenantes.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : ***Assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau des aires protégées***

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre d'aires protégées dotées des plans d'aménagement et de gestion actualisés	Nombre	**N**D	**N**D	**N**D			
Sources : ICCN et DCF								
Mode de calcul des Indicateurs : Comptage								
Commentaires : il s'agira de renforcer les mécanismes de gestion des aires protégées nationales et de mettre en œuvre les programmes des réseaux d'aires protégées nationales								

Objectif 2 : ***Favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et autres acteurs***

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de forums tenus	Nombre	**N**D	**N**D	**N**D			
2	Nombre de protocoles d'accords signés	Nombre	**N**D	**N**D	**N**D			

Objectif. 3 ***Assurer la valorisation de la diversité biologique***								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.3.3.2	Nombre des permis émis	%	**N**D	**N**D	**N**D			
Sources : ICCN, DCN								

36. Tourisme (Section 57)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Yves BUNKULU ZOLA,
Fonction : Ministre

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

- **Priorités nationales**

La vision du développement de la République Démocratique du Congo inscrit dans le Plan National Stratégique du Développement « PNSD » est de porter le pays, en 2021 intermédiaire, en 2023 pays émergent et en 2050 pays développé.

A ce titre, la RDC devra capitaliser ses atouts et opportunités dans le domaine tourristique afin de devenir une destination de référence en Afrique et dans le monde.

- **Politiques Sectorielles**

Après avoir connu ses temps de gloire, avant l'indépendance et, entre 1968 à 1974, le tourisme congolais a connu diverses infortunes jusqu'à sombrer dans une léthargie inquiétante. Il est retombé quasiment à l'état embryonnaire. C'est dans cette perspective que le présent état des lieux se propose de dégager une photographie du secteur pouvant nous permettre la mise en place des mécanismes susceptibles de relever les différents défis afin de baliser le chemin du développement du tourisme de notre pays. Il révèle le cadre institutionnel et réglementaire, l'existence des sites, l'état des infrastructures du secteur, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui empêchent le secteur de se développer, telles que :

I.2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1. Améliorer le cadre institutionnel et la gouvernance

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :

Fonction :

1.1 . Stratégie du programme

Les actions du programme se basent sur la conception, la planification, l'organisation, la coordination, le suivi et le contrôle des activités de l'Administration du Ministère en charge du Tourisme, conformément aux attributions, aux orientations du Ministère et celles régissant les opérateurs économiques intervenant dans le domaine touristique.

Aussi, ce programme a pour but de :

- Assurer la coordination entre la hiérarchie du Ministère et les services administratifs ;
- Promouvoir l'unité de la jurisprudence administrative, la sauvegarde de la tradition administrative et la discipline du Ministère ;

- Assurer les autres fonctions support du ministère.

1.2. Objectifs et Indicateurs de performance

Ojectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et humaines								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Libellé							
01	*Taux de mise en œuvre du plan de formation*	*%*	*ND*	*ND*	*ND*			
***Commentaire** : absence du plan de formation, en dépit des formations disparates et occasionnelles*								
02	*Elaboration des textes règlementaires*	*Nbre*	*05*	*0*	*01*			
***Source** : - SGT/D. U* (rapports des missions)*;* - DRH (rapport d'activités) ***Commentaire** : la Loi n°18/018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme, prévoit plusieurs textes règlementaires devant l'accompagner dont 06 sont élaborés.*								
03	*Taux de couverture de la campagne de vulgarisation des textes relatifs au secteur*	*%*	*0*	*34*	*0*			
***Source** : - SGT/D.U* (rapports des missions)*;* - DRH (rapport d'activités) ***Mode de calcul** : nbre de provinces vulgarisées par rapport au nbre total des provinces du pays.* ***Commentaire :** la Loi n°18/018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme promulguée et publiée, a connu un début de vulgarisation dans 9 provinces sur les 26.*								

Objectf 2 : Améliorer la coordination et le pilotage des activités du secteur								
Indicateur		***Unité***	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
No	*Libellé*							
2.1	*Nombre des réunions tenues par an*	*Nbre*	*7*	*12*	*10*	*15*	*15*	*15*
***Source** : - SGT/D.U.* ***Mode de calcul** : Nbre de réunions effectivement tenues.* ***Commentaire** : L'Administration du Tourisme a eu à organiser des réunions d'évaluation des activités en 2018. Ces réunions ont été renforcées en 2019 suite à la production des textes réglementaires accompagnant la Loi organique.*								
2.2	*Rapports d'activités produits*	*Nbre*	*7*	*8*	*9*	*12*	*12*	*12*

***Source** : - SGT/D. U*
***Mode de calcul** : nbre des rapports présentés et disponibles.*
***Commentaire** : il s'agit des rapports compilés provenant des différentes directions*

Objectf 3 : Améliorer la mobilisation des recettes financières								
N°	***Indicateur***	***Unité***	***2018***	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***	***2023***
01	*Organisation des missions*	*Ratio*	*01*	*05*	*04(en cours)*	*06*	*07*	*07*
***Source** : SGT/ Inspection* ***Mode de calcul** : programmation* ***Commentaire** : il est prévu deux missions par an pour l'ensemble du pays. Toutefois il y a des missions ponctuelles par rapport aux besoins du secteur.*								
02	*Taux de réalisation des recettes*	*%*	*9,84*	*9,34 (1er semestre)*	*En cours*			*11,9*
***Source** : DAF* ***Mode de calcul** : Réalisation par rapport aux assignations.* ***Commentaires :** Le taux de réalisation des assignations allouées au secteur du Tourisme rencontre des difficultés quant à leur réalisation suite au manque de motivation du personnel.*								

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES TOURISTIQUES

Responsable du Programme :

Fonction :

1.1. Stratégie du programme

L'ambition du Ministère est de faire du secteur du Tourisme une véritable industrie et un secteur prépondérant pour la diversification de l'économie afin de contribuer à l'émergence de la Nation d'ici 2030.

Au regard des attributions des directions impliquées, il est nécessaire de faciliter l'accessibilité aux sites touristiques, renforcer les infrastructures d'accueil dans les sites touristiques et aires protégées et de numériser le secteur.

1.2. Les objectifs et Indicateurs de performance

<table>
<tr><td colspan="9">Ojectif 1 : Valoriser les unités touristiques</td></tr>
<tr><td>N°</td><td>Indicateurs</td><td>Unité</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td></tr>
<tr><td>01</td><td>Nombre de kilomètres des voies d’accès aux unités touristiques aménagées et réhabilitées</td><td>Nbre</td><td>0</td><td>0</td><td>En cours</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="9">Commentaire : absence de financement pour la réhabilitation et l’aménagement de ces voies d’accès.</td></tr>
<tr><td>02</td><td>Nombre des unités touristiques classifiées</td><td>Nbre</td><td>6 373</td><td>6 641</td><td>6 641</td><td>7 182</td><td>7469</td><td>7 767</td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : DRT
Mode de calcul : indentification
Commentaire : ces indicateurs regroupent les unités classées et homologuées.
Nombre des hôtels : 4 303 en 2018, en 2019 : 4 484; 2020: en cours.
Nombre des restaurants : 1654 en 2018, en 2019 : 1 723 ; 2020 : en cours
Nombre d’agences de voyages: 416 en 2018; en 2019: 434; 2020 : en cours.
La progression est de 4%.</td></tr>
<tr><td>03</td><td>Identification et aménagement des Sites touristiques</td><td>Nbre</td><td></td><td>1 105</td><td>1 105</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="9">Source : DRT
Mode de calcul :
Commentaire : ces indicateurs regroupent les sites touristiques de toutes catégories confondues.
Sites naturels : 577; sites socio -culturels: 321; sites historiques: 114; sites industriels: 93.
L’aménagement des sites touristiques donnera une valeur ajoutée quant à leur exploitation et augmentera le taux de fréquentation des touristes au pays.</td></tr>
</table>

PROGRAMME : PROMOTION DE LA DESTINATION RDC

Responsable :

Fonction :

1.1. Stratégie du programme

Pour atteindre les objectifs, au regard de la Loi portant principes fondamentaux relatifs au Tourisme, ce programme repose sur les actions ci-dessous :

- Promotion du secteur ;
- Participation aux différentes rencontres internationales relatives au tourisme ;
- Organisation des évènementiels.

1.2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Développer la coopération et le partenariat								
No	**Indicateurs**	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Participation aux rencontres internationales du tourisme	Nbre	6	5	1			
Source : DPT, DPIT ***Mode de calcul :*** *Dénombrement* ***Commentaire*** *: dans le cadre de visibilité du secteur à l'extérieur du pays, il y a eu au total 12 participations, dont 7 dans le cadre de l'intégration régionale, 4 concernant l'OMT et 1 pour la gestion du secteur.*								
02	Conclusion de Partenariat	Ratios	0	0	0			
Source : DPT ***Mode de calcul :*** ***Commentaire*** *: Des contacts sont en cours.*								

Ojectif 2 : Promouvoir l'écotourisme								
No	**Indicateurs**	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Organisation des évènementiels (salons, foires et visites)	Nbre	ND	ND	ND	ND		
02	Taux de participation aux évènementiels	%	ND	ND	ND	ND		
Source : ONT								

Objectif 3 : Diversifier les produits								
No	**Indicateurs**	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
01	Conception des produits innovants (Tourisme de cure)	Nbre	0	0	*ND*			
Source : DRT, DPIT, DEP **Commentaire** : les indicateurs de ces nouveaux produits seront exploités l'année prochaine								
02	Création des zones d'expansion touristique	Nbre	0	0	*ND*			
Source : DRT, DPIT, DEP **Commentaire :** Les contacts sont en cours pour l'exploitation de ces indicateurs								

37. Culture et Art (Section 59)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur **Jean Marie LUKUNDJI KIKUNI, Ministre de la Culture et des Arts**

1. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de la porter comme pays intermédiaire 2021, pays émergent 2030 et pays développé en 2050.

La culture congolaise se trouve dans une situation de léthargie, due essentiellement à l'absence d'une politique culturelle nationale cohérente. Or, la RDC qui est une mosaïque de cultures, peut être qualifiée de scandale culturel, de par le foisonnement et la diversité des cultures qui la caractérisent. A cet effet, il était urgent de définir une véritable politique culturelle qui tienne compte de la dimension économique de la culture et de la diversité culturelle du pays. IL s'agit de tenir compte de la professionnalisation des métiers et des acteurs du secteur de la culture, et de la nécessité de doter le pays des industries culturelles à la hauteur de richesses, de la diversité et du potentiel commercial culturel.

En dépit du potentiel existant, la culture et les arts de la RDC se trouvent confrontés à plusieurs défis, notamment : (i) perception de la culture dans toutes ses dimensions ; (ii) prise en compte de la culture et des arts dans la politique générale du pays ; (iii) promotion de la diversité culturelle congolaise à travers les ambassades et missions diplomatiques à l'étranger ; (iv) lutte contre la piraterie des œuvres de l'esprit.

La politique du gouvernement vise l'intensification de la culture pour contribuer davantage à la création de richesses. A ce titre, la RDC devra capitaliser ses atouts et opportunités dans le domaine de la culture et des arts.

❖ Politiques Sectorielles

La vision du Gouvernement dans ce secteur est de rendre possible la mission et la vision du Ministère de la Culture et des Arts qui visent à dégager les défis et les perspectives de développement humain rimant avec les ambitions d'émergence du Pays.

Pour rétablir la Culture au centre du développement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement se fixe les objectifs suivants :

- Doter et développer les capacités institutionnelles de ce secteur ;
- Valoriser les métiers de la Culture et des Arts en termes des industries Culturelles créatives ;
- Rayonner, développer et protéger la Culture congolaise à l'intérieur tout comme à l'extérieur du Pays ;
- Recouvrer la culture propre au Congolais, longtemps perdue, par l'Institution de la Culture-Ethique Nationale, gage de changement des mentalités du citoyen en République Démocratique du Congo.

I.2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

- Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur ;
- Objectif 2 : Promouvoir la production de la culture et des arts ;
- Objectif 3. Mettre en place les mécanismes de protection de propriété intellectuelle ;
- Objectif 4 : Sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel de la RDC.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :

Fonction :

1.1. Présentation stratégique du programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

L'action du programme passe par la réforme des secteurs suivants : (i) la mise en place des directions standards, (ii) Réorganisation des Programmes Spécialisés, (iii) la mise en place des directions techniques, (iv) la mise en place de l'Inspection Général de la Culture et des Arts (Direction des Interventions et Contrôles Culturels).

1.2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles du secteur								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux d'application du planning de formation	%	4,17	ND	ND	50	60	72
2	Nombre d'infrastructures réhabilitées	Nombre	ND	ND	ND	21	25	30
3.	Nombre d'infrastructures construites	Nombre	1	1	ND	29	35	42
4	Nombre de charrois automobiles	Nombre	ND	ND	ND	15	26	31
5	Taux d'équipements informatiques, de communication et matériels des bureaux	Taux	ND	ND	ND	50	60	72
6	Nombre de techniques d'inventaires, de classement, de conservation et des signes distinctifs des patrimoines ou biens culturels	Nombre	ND	ND	ND	50	60	72

Objectif 2. Promouvoir la production de la culture et des arts								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
No	**Nom de l'indicateur**							
1	Nombre des Associations culturelles transformées en entreprises culturelles et artistiques	Nombre	ND	ND	ND	60	72	86
2	Nombre d'industries culturelles implantées	Nombre	ND	ND	ND	15	18	22
3	Nombre d'activités culturelles organisées	Nombre	ND	10	ND	78	94	113
Source : Rapport d'activités des Directions Normatives et FPC								

Objectif 3. Mettre en place les mécanismes de protection de propriété intellectuelle								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Taux de mécanismes de protection	%	ND	ND	ND	30	36	43
2.	Taux de coopération signée avec les organisations internationales	%	ND	ND	ND	20	24	29
3.	Taux de développement social et économique par la propriété intellectuelle	%	ND	ND	ND	20	24	29
Source des données : DPI, ONPDA, DEP et DCC								

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DES ARTS

Responsable du Programme :

Fonction :

1.1. Stratégie du programme

Pour le développement de la Culture et des Arts, le Ministère doit, entre autre, assurer la mission d'implantation des industries culturelles créatives.

A cette fin, les prestations suivantes sont attendues :

- La transformation des associations culturelles, artistiques et artisanales en entreprises culturelles, artistiques et artisanales ;
- Construction des musées et bibliothèques modernes ;
- Construction des dépôts d'archives et salles ou espaces modernes d'attraction ;
- Construction des studios d'enregistrement et usines de fabrication des biens et matériels artistiques et culturels ;
- Construction des centres de réalisation cinématographique.

1.2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la prestation de la culture congolaise à travers le monde

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Niveau d'élévation de la culture congolaise et de sa préséance parmi les secteurs de la vie nationale	Palier	ND	ND	ND	Bon	Très Bon	Excellent

Source : **DEP, DPC, DAL, DPI, DCC/Tableau synoptique du suivi du PNDS, 2020**
Mode de calcul : évaluation par palier
Commentaires : Il s'agira ici, de porter une attention particulière sur : (i) l'amélioration du diagnostic par la promotion de la production culturelle, artistique et artisanale ; (ii) le développement d'une Démarche Qualité Intégrée à travers les différents services qui composent le Ministère de la Culture et des Arts ; (iii) l'amélioration des conditions de travail.

Objectif 2 : **Assurer la rentabilité de la culture congolaise**								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**			
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Niveau de participation de la culture congolaise à l'essor économique	%	ND	ND	ND	-	-	-
2	Niveau de participation de la culture congolaise aux recettes du Trésor/DGRAD	%	*ND*	*ND*	*ND*			
Source : Rapport Evaluation DEP ***Mode de calcul :*** ***Commentaires :*** Pour s'assurer de la qualité, il convient que le pays soit doté des lois et règlements sur le secteur de la culture et des arts. En ce qui concerne la coopération intérieure et extérieure, le Gouvernement s'engage à respecter les traités internationaux auxquels il a adhéré.								

Objectif 3. Harmoniser la coopération intérieure et extérieure								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	***Réalisations***		***Exercice en cours***	***Cibles***		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de lois et Règlements dotés	Nombre	5	5	5	15	17	20
2	Nombre de traités internationaux adhérés et ratifiés	Nombre	10	10	10	12	14	17
Source :* DEP et PCC, Tableau synoptique du suivi du PNDS, 2020** ***Mode de calcul : Nombre								

PROGRAMME : INSTITUTION ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL

Responsable :
Fonction :

1.1. Stratégie du programme

Le programme vise à reconstituer l'histoire de la République Démocratique du Congo en rétablissant la culture au centre du développement de la Nation. A ce titre, le Gouvernement s'engage, non seulement à sauvegarder les valeurs culturelles existantes, mais aussi et surtout, à recouvrer et à pérenniser celles en danger de disparition, gage de changement des mentalités prônées par le Chef de l'Etat.

IL s'agit ici de respecter les trois dimensions de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel à savoir :

- La conservation, la protection et la promotion du patrimoine culturel qui incarne l'identité culturelle d'un peuple ;
- La préservation des biens culturels contre les effets de l'homme ou des catastrophes naturelles sur le patrimoine culturel ;
- Le recouvrement de la culture-éthique, l'assurance du développement humain et l'épanouissement de la connaissance sur l'identité de la culture nationale.

1.2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Reformer le Secteur de la Culture et des Arts								
Indicateurs		**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Qualité du fondement de la morale et règles de bonne conduite du citoyen	%	10	10	10	12	14	17
2	Niveau de la Culture Nationale socle du développement humain	Niveau	ND	ND	ND	B	TB	E

Objectif 2. Identifier, inventorier et inscrire le patrimoine culturel au registre national et mondial								
N°	**Indicateurs**	**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Statistiques cohérentes de notre patrimoine culturel et naturel	Nombre	ND	ND	ND	1820	2184	2621
2	Nombre du patrimoine gardé et conservable à l'IMNC/Kinshasa	Nombre	5000	5000	5000	5000	6000	7200
Source : Rapport d'activités : DEP, IMNC, INACO, BN, CCN, OBLA, CICIBA, DPI, DAL								

PROGRAMME : COOPERATION CULTURELLE

Responsable:

Fonction:

1. Présentation stratégique du programme

Par ce programme, le Gouvernement cherche les investisseurs et noue des relations bilatérales et multilatérales pour la réhabilitation des Sites historiques, des Musées existants et pour la construction des monuments, des parcs d'attraction culturelle multisectorielle, de Musées spécialisés, des échanges culturels, artistiques, artisanaux, etc.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Rayonner, développer et protéger la Culture Congolaise à travers le monde								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	La visibilité du Secteur à l'extérieur du pays	%	ND	ND	30	36	43	52
2	Stimulation et diffusion de la Culture Congolaise à l'étranger	Palier	ND	ND	ND	B	TB	E
Source : Rapport d'activités DEP, DCC								
Mode de calcul : Taux et Palier								

Objectif 2 : Approvisionner les Ambassades de la République Démocratique du Congo en documents culturels et œuvres artistiques								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Niveau d'approvisionnement de nos Ambassades	Palier	ND	ND	ND	B	TB	E
2	Nombre de centres culturels crées et approvisionnés	Nombre	ND	ND	ND	5	10	15
Source : DEP, DCC et DAL								
Mode d calcul : - ***Palier*** - ***Nombre***								

38. Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté (Section 59)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : MONSIEUR Billy KAMBALE TSONGO Eraston

PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

La Constitution de la RDC confirme cet engagement en faveur de la jeunesse à travers l'article 42 qui stipule : « Les pouvoirs publics ont l'obligation de protéger la jeunesse contre toute atteinte à sa santé, à son éducation et à son développement intégral ».

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de la porter comme pays intermédiaire 2021, pays émergent 2030 et pays développé en 2050 dont :

- *Le Pilier :* Développement social et valorisation des ressources humaines,
- *Le Thématique* : Insertion des groupes vulnérables,
- *Le Domaine* : Autonomisation des jeunes,
- *L'Objectif :* Contribuer à l'accroissement des opportunités d'emplois décents et l'amélioration des revenus particulièrement des revenus salariaux grâce à une croissance économique forte, soutenue, inclusive et équitable.

Par ailleurs, le secteur de la Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté est caractérisé par le désœuvrement prononcé à cause des problèmes liés à l'éducation et la formation professionnelle, le chômage, l'accès précaire aux services de santé et une initiation insuffisante aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. IL est en outre caractérisé par un manque criant des infrastructures adéquates d'encadrement, de formation et de production agricole.

❖ Politiques Sectorielles

La mission du Ministère de la Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté est de permettre aux adolescents et jeunes de la RDC d'être des véritables citoyens, patriotes, responsables, compétitifs, éduqués, formés et capables d'améliorer leur qualité de vie et de prendre en main la destinée du pays dans tous les domaines de la vie nationale.

I.2. *Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère*

- Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles
- Objectif 2 : Renforcer les capacités d'offres de service
- Objectif 3 : Développer l'autonomisation de la Jeunesse

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

L'action du programme passe par la réforme des secteurs suivants : (i) la mise en place des directions standards, (ii) la Réorganisation des Programmes Spécialisés, (iii) la mise en place des directions techniques, (iv) le déploiement des différents programmes à travers le pays.

Le déficit de communication entre les services centraux et les provinces pourra être résolu par ce processus de décentralisation qui devrait permettre de rapprocher les pôles de décision des usagers du service public.

Toutefois, l'action publique dans le secteur est entravée par la faible qualité de la formation des ressources humaines et leur vieillissement dû à l'absence de mise en retraite.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif.1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur.								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Libellé							
1.1	Nombre de structures renforcées en capacités institutionnelles (55)	Nombre	*ND*	*ND*	3	18	17	17
***Source** : Secrétariat Général.*								

Objectf.2 **Mettre en œuvres les réformes prioritaires conditionnant la performance du secteur**								
No	***Indicateur***	***Unité***	***2018***	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***	***2023***
2.1	Nombre des Agents et cadres renforcés en capacités techniques.	*Nombre*	*21*	*100*	*100*	*100*		
***Source :** Rapport d'Activité* ***Mode de calcul** :* Nombre d'organes de coordination fonctionnels x100/Nombre total d'organes de coordination du secteur.								

Objectf 3 : Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur								
N°	***Indicateur***	***Unité***	***2018***	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***	***2023***
3.1	Taux d'exécution du budget de l'Etat alloué au Ministère de la Jeunesse	*%*	*ND*	*ND*	*ND*			

Source *: Cellule de passation des marchés*

Commentaire : Le budget de l'Etat rencontre quelques entraves dans son exécution. Dans le but d'améliorer les prestations du Ministère face aux multiples défis auxquels fait face la jeunesse congolaise, des crédits ci-dessous aideraient à résoudre tant soi-peu, quelques problèmes majeurs pris en compte dans ce programme.

PROGRAMME : INSERTION DES ADOLESCENTS ET JEUNES

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Cette problématique ne peut être résolue qu'à travers les stratégies d'intervention visant à prévenir, à atténuer et à prendre en charge les facteurs l'influençant dans le milieu des jeunes, notamment :

- La mobilisation et la participation communautaire ;
- La professionnalisation des jeunes ciblés dans la production et de services ;
- La création des entreprises par les jeunes.

A cette fin, les prestations suivantes sont attendues :

- Prévenir l'extrémisme violent par l'insertion socioprofessionnelle des Jeunes à risque de qualité en adaptant les modes de développement durable pour éradiquer l'extrême pauvreté et réduire leurs inégalités socio-économiques et l'exclusion, en renforçant leurs capacités productives et en assurant un environnement favorable à l'emploi, l'employabilité en entreprise et à leur autonomisation à travers les provinces.
- Désengorger les villes du banditisme urbain (KULUNA) afin que les populations puissent vaguer à leurs occupations dans la paix et de manière apaisée pour que les adolescents et jeunes à risque de criminalité et de vulnérabilité ne soient pas la proie facile des politiciens et des ennemis du pays pour perturber l'ordre public.

2. Les objectifs de performance

Objectif 1 :	Professionnaliser 38.248 jeunes sensibilisés, identifiés et retenus dans les structures d'insertion des jeunes							
	Indicateurs							
N°	**Libellé**	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des jeunes sensibilisés ;	**Nbre**	*ND*	*ND*	*ND*			
1.2	Nombre des jeunes ciblés orientés	**Nbre**	*ND*	*ND*	*ND*			
1.3	Nombre des jeunes professionnalisés	**Nbre**	*ND*	*ND*	*ND*			
1.4	Pourcentage des jeunes ayant créé d'emplois. (28.686)	**%**	**ND**	**ND**	**2,5**	**32,5**	**32,5**	**32,5**
Commentaire *:* Il s'agira ici, de porter une attention particulière sur les approches suivantes à entreprendre de manière successive en partant de la mobilisation et participation communautaire ainsi que le ciblage et orientation vers les différentes structures d'insertion avant de commencer par la Formation, l'apprentissage et la reconversion professionnelle leur permettant d'améliorer le processus d'insertion socio-professionnelle des jeunes dans les filières porteuses choisies								

Objectif 2 :	Créer 1.300 entreprises par les jeunes.							
N°	**Indicateurs**	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Pourcentage d'entreprises des jeunes créées. (1.300)	**%**	*ND*	*ND*	**4**	**32**	**31,5**	**32.5**
2.2	Nombre d'Incubateurs pépinières d'entreprises des jeunes équipés	**Nbre**	*ND*	*ND*	*ND*	**20**	**30**	**40**
2.3	Nombre de lopins de terres agricoles mis à la disposition des jeunes entrepreneurs agricoles	**Nbre**	*ND*	*ND*	*ND*	**27**	**27**	**27**

Objectif 2 :	**Créer 1.300 entreprises par les jeunes.**

Source : **DEP, Tableau synoptique du suivi du PNDS, 2015**

Commentaire *:* La promotion de l'entreprenariat des jeunes passe par l'organisation des incubateurs-pépinières d'entreprises des jeunes ayant trois étapes (pré-incubation ou couveuse, incubation d'entreprise et post-incubation ou pépinière), Conformément à l'Arrêté ministériel n° 029/CAB/MIN/JSL/2015 du 19 juillet 2015 portant création, organisation et fonctionnement des Centres d'Incubation-pépinières d'entreprises des jeunes en RDC, qui s'impose comme une approche efficace pour la modernisation des entreprises dans nos pays en voie de développement. Les activités incubées couvrent un large spectre dans tous les secteurs : de la fourniture de biens et de services, de production à la transformation des produits en passant par le développement d'applications mobiles pour accéder aux services de conseil et de crédit, autant d'activités stratégiques dans le développement des filières. Aussi, elle permet d'attribuer des lopins de terres agricoles aux jeunes ayant choisis l'agriculture et l'agrobusiness comme filières de pré dilection ;

L'action va chuter par la Formalisation et intégration de ces entreprises créées par les jeunes à l'économie formelle.

Objectif 3 :	**Développer la vie associative**							
N°	**Indicateurs**	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre des Associations et ONG de jeunesse enregistrées	**Nbre**	**10**	**30**	**30**	**30**	**35**	**27**
3.2	Nombre des leaders formés	**Nbre**	*ND*	*ND*	*ND*	**20**	**20**	**20**

Objectif 4 : Construire le partenariat bi et multilatéral constructif dans le secteur de la jeunesse.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
4.1	Nombre des plaidoyers organisés	Nbre	*ND*	*ND*	400	81.000	81.000	80.600
4.2	Nombre de Conventions de partenariat signées avec les divers partenaires	Nbre	*ND*	*ND*	*ND*	20	30	40
4.3	Nombre d'engagements des partenaires obtenus en faveur du secteur.	Nbre	*ND*	*ND*	*ND*	27	27	27

PROGRAMME : INITIATION A LA NOUVELLE CITOYENNETE

Responsable :
Fonction *:*

1. Stratégie du programme

Le Ministère de la Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté assure l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, pour obtenir un changement des mentalités notable ou significatif afin de sauver la patrie de cette déliquescence ad aeternam, le programme se propose les actions concertées avec d'autres ministères qui interviennent dans le secteur de la jeunesse et envisage les stratégies ci-après :

- Conception, élaboration et mise en œuvre des politiques, des dispositifs et des programmes visant la promotion du civisme et du patriotisme dans la vie quotidienne de la population ;
- Elaboration des programmes du volontariat, d'éducation civique et à la vie à tous les niveaux de l'enseignement national ;
- Mise en place d'un dispositif du volontariat dans tous les secteurs de la vie nationale ;
- Promotion des valeurs communes nationales typiques (Politiques, spirituelles, économiques, morales et culturelles)

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer l'engagement volontaire et la citoyenneté chez les jeunes d'ici 2023								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des structures du Volontariat de jeunes ayant contribué à l'amélioration de la qualité de vie.	**Nombre**	36	36	40	50	60	
1.2	Nombre des *jeunes aptes aux THIMO*	Nbre	36	40	50	60	70	
1.3	Nombre des jeunes sélectionnés	Nbre	36	40	50	60	70	
1.4	Nombre des jeunes et leaders des jeunes formés aux règles et normes de volontariat	Nbre	36	40	50	60	70	

Objectif 1 : Renforcer l'engagement volontaire et la citoyenneté chez les jeunes d'ici 2023
Commentairtes : Le volontariat est une expression d'humanisme, de citoyenneté active, de solidarité ainsi que de développement personnel et collectif. Il permet de réduire la vulnérabilité des jeunes filles et garçons au chômage, en leur donnant la possibilité d'avoir un emploi temporaire. A travers les travaux à haute intensité à main-d'œuvre (THIMO), il améliore des infrastructures sociales et économiques des communautés, la promotion du volontariat par la mobilisation, la participation citoyenne, la recherche et la consolidation de la paix et la valorisation des compétences de toutes les couches sociales, en vue du développement, de l'intégration nationale et de la cohésion sociale. Il facilite le processus d'une insertion sociale, professionnelle et économique de qualité par l'amélioration des différents mécanismes donnant aux jeunes les moyens de maximiser leurs capacités, leurs ressources et leurs opportunités. Il développe, enfin, un dispositif fonctionnel et inclusif de promotion et de gestion du volontariat national par le soutien à l'information, au recrutement, à la sélection, la formation, l'orientation du volontaire en vue de l'établissement d'un volontariat structuré.

Objectif 2 : Contribuer à la bonne santé physique, mentale et au bien-être des adolescents et des jeunes pour une meilleure qualité de vie

Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Pourcentage des adolescents et jeunes sensibilisés sur les IST et le VIH/SIDA	**%**	75	*ND*	*ND*			
2.2	Pourcentage des adolescents et jeunes sensibilisés réduits à la consommation des substances psycho actives	%	30	*ND*	*ND*			
2.3	Pourcentage des pratiques d'hygiène des adolescents et des jeunes renforcées	%	60	*ND*	*ND*			
2.4	Pourcentage des capacités des d'adolescents et jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive renforcées	%	60	*ND*	*ND*			
2.5	Pourcentage de l'accessibilité des adolescents et jeunes (filles et garçons) aux activités socioéducatives et sportives renforcées.	%	*ND*	*ND*	*ND*			

39. Sports et Loisirs (Section 60)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère :
Fonction :

1. Présentation de la Programmation pluriannuelle

I.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ **Priorités Nationales**

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de la porter comme pays intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030 et pays développé en 2050.

Pour la programmation 2019-2023, en matière des sports et loisirs, les objectifs principaux ci-après ont été retenus : (i) renforcer les capacités institutionnelles, (ii) Renforcer les capacités d'offre des services, (iii) promouvoir et développer les sports, (iv) Lutter contre les antivaleurs dans les milieux des sports et loisirs, et (v) promouvoir les activités de loisirs.

Les activités sportives sont pratiquées presque partout en République Démocratique du Congo mais elles exercent une faible contribution à la croissance économique et au bien-être social. Elles sont essentiellement appréhendées comme des divertissements et font l'objet d'une faible professionnalisation et ne constituent pas des vecteurs de développement.

Le secteur est confronté aux défis suivants : (i) systématisation des activités physiques et sportives en milieux socioprofessionnels (Ecole, Université, Armée, Police etc.) ; (ii) mise en place du Conseil National des Sports dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP) ; (iii) mise en place des structures de santé spécialisées en matière de sports ; et (iv) élaboration d'une politique d'acquisition des matériels adéquats et produits pharmaceutiques.

❖ **Politiques sectorielles**

Conformément à la loi n° 011/023 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en République Démocratique du Congo, la mission du ministère consiste à donner l'accès à la pratique des activités physiques et sportives à la plus grande frange de la population pour avoir des citoyens sains d'esprit et des corps et promouvoir la culture des spectacles et loisirs sur toute l'étendue du territoire nationale.

En vue de mener à bien cette mission, le ministère des sports et loisirs et ses partenaires du mouvement sportif national ont élaboré de manière consensuelle une stratégie sectorielle des sports et loisirs dénommée : « Stratégie de Renforcement du Système d'Organisation des Sports et Loisirs en RDC, SRSOSL ».

Cette stratégie mise en chantier en 2020 a pour but d'améliorer davantage le système d'organisation et de gestion des sports et loisirs à travers les structures sportives nationales en place par les axes stratégiques ci-après :

I.2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

- Objectif 1 : Améliorer les qualités de services de l'administration générale ;
- Objectif 2. Promouvoir l'accès à la pratique des activités physiques, sportives et des loisirs sains à la plus grande frange de la population ;
- Objectif 3 : Doter le pays des infrastructures et équipements sportifs et des loisirs adaptés.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

Programme : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère

Ce programme a comme actions :

- ✓ Mise en place des Directions Standards ;
- ✓ Réorganisation des programmes spécialisés ;
- ✓ Mise en place des Directions Techniques ;
- ✓ Mise en place de l'Inspection des Sports et Loisirs.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités Institutionnelles en matiere d'administration générale								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Proportion des personnels administratifs et techniques formés par l'INS	%	*ND*	80	120	200	300	400
1.2	Proportion des matériels et équipements acquis	%	*ND*	3	5	10	25	25
Source : Rapport d'Activités INS								
Mode de calcul : - *Ind 1. Personnels administratifs et techniques formés sur le total des personnels administratifs et techniques devant être formés* - *Ind 2. Matériels acquis sur les besoins en termes des matériels devant être acquis.*								

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES SPORTS ET LOISIRS

Responsable :
Fonction :

1. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Promouvoir l'accès à la pratique des activités physiques, sportives et des loisirs sains à la plus grande frange de la population								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Proportion des fédérations sportives et des loisirs agréées	%	*ND*	14	15	25	25	30

PROGRAMME : CREATION ET GESTION DES INFRASTRUCTURES DES SPORTS ET LOISIRS

Responsable :
Fonction :

1. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Doter le pays des infrastructures et équipements sportifs et des loisirs adaptés								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Proportion des infrastructures construites, réhabilitées et parachevées	%		50	100	100	100	100
1.2	Proportion des équipements et des matériels sportifs et des loisirs acquis	%						
Source : Rapport d'Activités DIESL								

VOLUME V

40. FONCTION PUBLIQUE (SECTION 61)
41. EMPLOI, TRAVAIL ET PREVOYANCE SOCIALE (SECTIONS 62 ET 63)
42. AFFAIRES SOCIALES (SECTION 64)
43. GENRE, FAMILLE ET ENFANT (SECTION 65)
44. ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE (SECTION 70)
45. PORTEFEUILLE (SECTION 74)
46. COUR DES COMPTES (SECTION 85)
47. CLASSES MOYENNES, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ARTISANAT (SECTION 90)

40. Fonction Publique (Section 61)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Madame Yollande EBONGO BOSONGO

Fonction : Ministre

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1 Priorités nationales

La RDC est un pays qui se veut émergent à l'horizon 2030. A ce sujet, des efforts nationaux et même l'appui des partenaires techniques au développement tendent vers cet objectif. Or, cette émergence du Congo est tributaire d'une Administration Publique performante. Il est donc du devoir du Ministère de la Fonction Publique, organe du Gouvernement en charge de la gestion du personnel et des structures de l'Etat, de doter le pays d'une Administration dont il a besoin pour son développement.

Conformément aux missions qui lui sont dévolues et au programme de réformes contenu dans le Cadre Stratégique de la Réforme de l'Administration Publique, les actions du Ministère de la Fonction Publique sont entreprises dans le but d'organiser et de moderniser les services publics en vue d'améliorer la qualité des services rendus et garantir ainsi l'égalité d'accès aux Services Publics pour tous.

1.1.2 Politiques Sectorielles

Aujourd'hui la Fonction Publique a la lourde tâche de redynamiser l'Administration Publique rongée par des antivaleurs et affaiblie pendant plusieurs années au point qu'elle n'a pas permis à l'Etat de réaliser ses missions essentielles et répondre ainsi positivement aux besoins des usagers. L'efficacité de l'Etat reste largement tributaire des capacités de l'Administration Publique. La réforme de l'Administration Publique est nécessairement le point de départ pour la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement.

La transformation positive de l'administration congolaise reste la condition indispensable pour le pays de rejoindre le cercle des économies à revenu intermédiaire. Il s'agit de rendre les services publics sensibles aux besoins des citoyens et aux enjeux de développement. D'où le bien-fondé du vaste programme de réforme et de modernisation de l'Administration Publique dont la finalité est de mettre en place une Administration Publique d'excellence, orientée vers les résultats et la satisfaction des usagers, et surtout capable de soutenir les autres réformes structurelles qui conduiront le pays vers l'émergence.

I.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Faire de l'Administration Publique une administration de développement

Objectif 2 : Renforcer les capacités des Cadres et Agents

II. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Afin d'améliorer la qualité et la capacité des Ministères à bien fournir des services aux usagers, le Gouvernement et ses partenaires au développement ont convenu de réformer complètement et de moderniser l'Administration Publique dans le but d'accroitre son efficience et sa performance.

La bonne gestion des Ressources Humaines de l'Administration Publique Congolaise reste un défi majeur pour le Gouvernement. En effet, l'Administration Publique Congolaise se caractérise globalement par de nombreux dysfonctionnements circonscrits comme suit :

- Inadaptation et anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant les personnels de l'Etat ;
- Vieillissement, déqualification et sous-qualification du personnel par manque d'une véritable politique de formation ;
- Rémunération incroyablement faible avec absence quasi-totale des avantages sociaux et absence d'un véritable régime de protection sociale ;
- Inefficacité du système d'information et de communication interne et externe ;
- Non-respect des procédures et des textes légaux ;
- Non maîtrise des effectifs et de la masse salariale avec une répartition chaotique des effectifs, mauvaise tenue des dossiers des agents, du système de cotation et d'avancement ;
- Absence d'éthique professionnelle ;
- Lenteur dans l'exécution et traitement des dossiers.

Ceci vaut pour l'Administration Centrale que pour les Administrations provinciales.

Deux objectifs majeurs sont à prendre en compte dans ce programme :

- Assurer la bonne coordination dans la mise en œuvre des activités du Ministère ;
- Renforcer les capacités des Administrations relevant des Ministères.

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Assurer la bonne coordination dans la mise en œuvre des activités du Ministère								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux d'exécution du Plan d'actions	%	25	15	45	60	75	90
Source : **DEP / SGA**								
Mode de calcul : Nombre d'actions planifiées /nombre d'actions réalisées x 100 Commentaire : L'indicateur renseigne le taux de réal*isation des actions planifiées.*								

Objectif 2. Renforcer les capacités des Administrations relevant des Ministères								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020** (Au 31/08/2020)	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
2.1	Nombre d'Agents ayant manifesté le besoin en renforcement des capacités	Nombre	ND	ND	800	-	-	-
	Source : *Direction Formation et Renforcement des capacités*							
2.2	Taux d'exécution du budget d'identification des besoins en renforcement des capacités	%	ND	ND	3,35	-	-	-
	Source : *Direction Formation et Renforcement des capacités*							

Commentaire : Sur un effectif de 1500 agents des cinq (05) Ministères pilotes (Fonction Publique, Budget, Finances, Plan et Portefeuilles) et trois (03) provinces (Nord Kivu, Sud Kivu et ...) ciblés en 2020 pour la formation en renforcement des capacités, seuls 800 agents en ont manifesté l'intérêt. Sur les trois phases, à savoir l'identification des besoins en formation, la certification des modules et la formation proprement dite, les deux premières sont déjà réalisées à un coût total de 182.000 $ (67.000$ pour la 1ère et 115.000 $ pour la 2ème) et la troisième phase est en attente des moyens.

PROGRAMME : AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT

Responsable de programme :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Pour réaliser sa mission, le Ministère de la Fonction Publique doit accomplir, entre autres, les fonctions ci-dessous :

- L'élaboration des politiques et les stratégies relatives à la réglementation et à la régularisation de la gestion du personnel des Services Publics des Ministères et Services Spécialisés conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur et assurer la coordination de leur mise en œuvre ;
- L'élaboration des projets des textes légaux et réglementaires relatifs à la réglementation et à la régularisation de la gestion du Personnel des Services Publics, des Ministères et Services spécialisés ;
- La préparation des actes de gestion des ressources humaines des Services Publics des Ministères et Services Spécialisés par :
  - La gestion du fichier central du personnel de l'Etat et de la paie ;
  - Le contrôle des éléments de la paie ;
  - La préparation de la paie du personnel de l'Etat ;
  - La production des statistiques de gestion et de paie ;
  - La maitrise des effectifs du personnel de 'Etat.

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Gérer d'une manière efficace et efficiente la carrière des Agents et Fonctionnaires de l'Etat.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux d'adéquation des Effectifs Organiques et Fonctionnels	%	ND	ND	ND	47,60		
Source : Fiche d'analyse de Prévisions Budgétaires de Dépenses de Rémunération pour l'Exercice 2021 du Ministère de la Fonction Publique								
Indicateur1. Taux d'adéquation des effectifs organiques et fonctionnels. Cet indicateur permet de s'assurer que les effectifs en fonction sont conformes aux besoins de l'organisation. Le recrutement hors concours a été la source de nombreux dérapages budgétaires et d'inefficacité de l'Administration Publique. D'où la nécessité de tendre progressivement vers une adéquation entre les effectifs organiques et les effectifs fonctionnels.								

Objectif 2. Maitriser les Effectifs et la Masse Salariale des agents et fonctionnaires de l'Etat								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	**Nom**							
2.1	Taux d'exécution de la Masse Salariale	%	89,99	56,33	70	80	90	95
	Source : DRH							

PROGRAMME : GESTION DES RETRAITÉS ET RENTIERS DE L'ETAT
Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le Secrétariat Général chargé des Retraites et Rentiers de l'Etat a comme mission principale, la gestion administrative et pécuniaire des Retraités et Rentiers de l'Etat congolais soumis aux dispositions de la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant Statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat.

A cet effet, il est chargé :

- d'appliquer les dispositions statutaires et règlementaires en rapport avec les retraités et rentiers de l'Etat ;
- de rechercher et recevoir du Secrétariat Général aux Actifs les informations sur les éligibles à la retraite en vue d'élaborer les prévisions budgétaires y relatives ;
- de préparer les projets d'actes de prestations sociales en rapport avec les indemnités de fin carrière, la pension et rente de survie ;
- de procéder à la mise à jour du fichier gestion des Retraités et Rentiers Civils;
- de procéder à la mise à jour du fichier paie des Retraités et Rentiers Civils.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer le paiement régulier de la pension et rente								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Taux des Retraités et Rentiers payés au plus tard le 25 du mois Nombre de plaintes.	%	50	60	70	80	90	95
Source : SGRR/FP								

Objectif 2. Moderniser la gestion de pension et rente								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Pourcentage de traitement des dossiers reçus	%	65	71,38	85	90	100	100
Source : Direction des Rentiers Civils de l'Etat (DRE)/SGRR								
1.2	Taux d'actualisation du fichier paie des Retraités et Rentiers	%	65	71,38	85	90	100	100
Source :DEP Budget, DCEE/SGRR/FP								

Objectif 3. Assurer l'encadrement des Retraités et Rentiers dans le secteur agricole, élevage								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**			
1.1	Taux réinsertion des retraités et rentiers	Nbre	ND	ND	ND			

PROGRAMME : REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

La réforme comprend les axes stratégiques ci-après :

- Renforcement des mécanismes de pilotage ;
- Rationalisation des missions, des structures ; des emplois et des effectifs par la révision des cadres juridiques et organiques de l'Administration Publique ;
- Maitrise des effectifs et de la masse salariale par la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie et par la poursuite des opérations d'identification biométrique des agents et fonctionnaires de l'Etat ;
- Assurance-qualité, le renforcement des capacités, création de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et mise en place du Programme jeunes professionnels JPO ;
- Promotion de la sécurité sociale des agents et fonctionnaires de l'Etat (Mise en place de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS, Mutuelle de Santé et élaboration d'une nouvelle politique salariale) ;
- Décentralisation administrative et sectorielle (Création des fonctions publiques, nationales et locales ; Appui au transfert des compétences et des ressources).

1. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer l'efficacité de l'Administration Publique								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1.	Nombre des mentors opérationnels dans l'Administration Publique	Nbre	ND	ND	ND			
Source : Rapport d'activités de l'Ecole Nationale d'Administration								
2.	Taux de déconcentration des effectifs de la fonction publique	%	ND	ND	ND			
Source : Rapport d'activités du Ministère et le fichier de paie								

Objectif 2. Appuyer les administrations sectorielles dans la mise en œuvre des réformes								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2018	2019	2020	2021	2022	2023
2.1	Taux de production des bilans de compétences	%	ND	ND	ND			
Source : Rapport sur l'état de mise en œuvre des réformes								
2.2	Taux d'actualisation des cadres et structures organiques des ministères	%	25	28,8	9			
Source : Rapport sur l'état de mise en œuvre des réformes								

41. Emploi, Travail et Prévoyance Sociale (Sections 62 et 63)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable : Madame **NKULU ILUNGA Néné**
Fonction : Ministre d'Etat.

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités nationales

La République Démocratique du Congo est confrontée à une baisse du niveau d'emplois structurés qui se situe à 14% en 2016 contre 86% d'emplois informels. L'économie informelle est dynamisée par les femmes.

Le rétrécissement constant du tissu économique et le délabrement physique ont provoqué une réduction substantielle des emplois du secteur formel. A ce jour, la structure des emplois se présente de la manière suivante : secteurs publics (9%), privé formel (5%) et privé informel (86%).

Le secteur de l'emploi reste confronté à plusieurs défis qui méritent d'être relevés notamment : (i) réduire le taux de chômage et de sous-emploi qui se situent respectivement à 16,3% et 75% ; (ii) résoudre la problématique de l'inadéquation entre la formation et l'emploi ; (iii) réduire le déséquilibre entre la demande et l'offre d'emplois; (iv) accroître le taux d'emploi dans le secteur formel qui se situe à 14% ; (v) renforcer les capacités des structures en charge de la promotion de l'emploi ; (vi) améliorer la gouvernance du marché du travail ; (vii) amener le secteur privé à devenir le moteur de croissance économique et un puissant levier de création d'emplois décents et productifs ; (viii) réduire les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail et (ix) faciliter l'accès des groupes sociaux défavorisés à l'emploi et à la formation professionnelle.

En ce qui concerne la Prévoyance Sociale, l'accès aux quatre garanties élémentaires de la sécurité sociale constitue l'un des droits fondamentaux de l'être humain. Les Etats ont par conséquent l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la réalisation de ce droit tel que recommandé par l'Organisation Internationale du Travail « OIT » ainsi que la législation nationale en la matière.

Différentes politiques gouvernementales dans le cadre de la réduction de la pauvreté prévoyaient des mesures visant l'extension de la couverture sociale à toutes les couches de la population afin d'atteindre les objectifs de l'agenda mondial pour le développement durable à l'horizon 2030, spécialement les objectifs 1, 3, 4 et 8 tels que repris dans le PNSD.

L'article 36 de la Constitution stipule que l'Etat garantit le droit au travail, la protection contre le chômage et une rémunération équitable et satisfaisante assurant au travailleur et à sa famille une existence conforme à la dignité humaine, complétée par tous les autres moyens de protection sociale, notamment la pension de retraite et la rente viagère.

1.1.2. Politiques Sectorielles

En réponse à la problématique de l'emploi, le Gouvernement a initié l'organisation du premier Forum National sur l'Emploi en septembre 2007 avec comme objectif de bâtir une vision commune sur les orientations stratégiques de l'action nationale sur l'emploi en cohérence avec le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, "DSCRP", en vue de mieux garantir le développement durable.

Ainsi, la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle « PNEFP » en sigle, fait partie intégrante de la politique économique du Gouvernement. La PNEFP résulte d'un long processus d'échanges, de consultations tripartites au niveau national et provincial allant de 2007 à 2015. Le décret n°18/040 portant approbation de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle est publié au Journal officiel n°2 du 15 janvier 2019.

Cette stratégie sectorielle entend opérationnaliser la vision du développement du pays telle que déclinée dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD/2020-2024). C'est pourquoi, le gouvernement de la République mettra en œuvre des politiques actives d'emplois et de formations professionnelles afin de créer des emplois décents tout en veillant à maintenir les grands équilibres fondamentaux, à améliorer la protection des pauvres et des groupes vulnérables, à protéger l'environnement et à assurer l'égalité entre homme et femme.

En ce qui concerne la prévoyance sociale, depuis 2012, suivant les recommandations de la 30ème session du Conseil National du Travail (CNT), le Gouvernement de la République a entamé le processus de réforme de la sécurité sociale en réfléchissant sur le modèle d'une protection sociale à offrir à la population.

Il sied de noter quelques réalisations suivantes : (i) le Décret n°15/031 du 14 décembre 2015 portant création, organisation, et fonctionnement d'un établissement public dénommé Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l' Etat (CNSSAP) ; (ii) la promulgation de la Loi n° 16/ 009 du 16 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ; (iii) la Loi n°17/002 du 8 février 2017 déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité ; (iv) la Loi n°18/035du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la Santé Publique en RDC ; (v) le processus de mise en place de la Couverture Sanitaire Universelle en cours ; etc. Notons que malgré les avancées réalisées, il reste un long chemin à parcourir.

Conformément à l'art 36 de la constitution et aux engagements internationaux en rapport avec la couverture sociale, le document de Politique Nationale de Protection Sociale « PNPS » et sa stratégie de mise en œuvre « SNPS » ont été élaborés en 2016 et validés par la commission socioculturelle du Gouvernement.

La concrétisation de la mise en œuvre de cette politique exige quelques préalables importants notamment : (i) une planification stratégique sectorielle, (ii) une volonté politique inscrite dans la durée, (iii) le financement conséquent, (iv) un cadre juridique claire, (v) une coordination efficace et l'appropriation par les acteurs sectoriels.

L'Administration de la Prévoyance Sociale est un cadre institutionnel opérationnel du Gouvernement dans la gestion de la sécurité sociale contributive en RDC. Cette dernière concerne le régime général, les régimes spéciaux et complémentaires (mutuelles de la prévoyance sociale, assurance volontaire, …), les œuvres d'actions sanitaire et sociale des organismes de prévoyance sociale, ainsi que la prévention des risques professionnels dans le monde du travail. C'est dans ce cadre, qu'un plan opérationnel à moyen terme, à savoir le plan triennal de la Prévoyance Sociale « PTPS 2020-2022 » a été élaboré et validé.

Il s'inscrit dans les efforts du Gouvernement Congolais de développer une politique éclairée à long terme en matière de Protection Sociale visant à étendre de manière progressive la couverture sociale à toutes les couches de la population.

I.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

A) Concernant le Secrétariat Général de l'Emploi et du Travail « Section 62 ».

- Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles des structures chargées de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Objectif 2. Améliorer l'employabilité des populations ciblées en offrant une formation professionnelle diversifiée et de qualité

B) Concernant le Secrétariat Général à la Prévoyance Sociale « Section 63 ».

- Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique
- Objectif 2 : Renforcer et consolider le système d'assurance sociale existant.
- Objectif 3 : Étendre la couverture sociale à toutes les couches de la population

II. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de Programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le Secrétariat Général de l'emploi et du travail assure dans le domaine de l'emploi, du travail, et de la formation professionnelle, un rôle de conception, de conseil de coordination et de contrôle. Il élabore tous les projets de textes législatifs, réglementaires et les rapports professionnels intéressant la condition des travailleurs.

Il formule et met en œuvre des politiques et des stratégies en matière du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle. Ce programme vise à renforcer le cadre de pilotage de l'Administration et à améliorer la coordination entre différents acteurs et structures sectorielles. Il est articulé autour des deux objectifs stratégiques suivants :

1) Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de l'Emploi et du Travail ;
2) Promouvoir et garantir une gestion optimale des ressources humaines et budgétaires.

2. Objectifs et indicateurs de performance

2.1. Emploi et Travail

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de l'Emploi et du Travail et améliorer la qualité de service

Indicateur		Unité	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	Nom								
1.1.	Personnel formé	Nombre	ND	ND	ND	0	38	75	37
1.2.	Nombre de bureaux rénovés	Nombre	ND	ND	ND	0	20	25	25

Source : DEP/Emploi & Travail

Résultat attendu : *les capacités du personnel de rendre les services aux usagers sont renforcées et améliorées*

Commentaire : il est prévu de former 150 personnes à l'horizon 2023. 25% de cet effectif, soit 38 agents seront formés en 2021(25x150/100) ; 75 agents iront en formation en 2022, soit 50% (50x150/100) et 25% restant auront leur la formation en 2023, ce qui représente 37 agents ou (37x150/100).

Objectif 2 : Promouvoir et garantir une gestion optimale des ressources humaines et budgétaires.

Indicateur		Unité	Réalisations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2.1.	Commission portant promotion des agents	Nombre par grade	ND	ND	ND	0	1		1
2.2.	Niveau d'exécution des crédits budgétaires	**%**	ND	ND	ND	**-**	**100**	**100**	**100**

Résultat attendu : *la qualité de service en rapport avec l'utilisation rationnelle des crédits est améliorée.*

Commentaire : En principe, au bout de chaque 03 ans une proposition d'une commission portant promotion des agents par catégorie professionnelle est élaborée. Toutes autres choses restant égales par ailleurs, tous les crédits annuels seront consommés à 100%

2.2. Prévoyance sociale

Objectif 1. **Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique**								
Indicateurs		Unité	Historique		Base	Projection		
No	Nom		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Nombre des personnes formées	Pers	4	2	0	30	40	50
	Source : Direction des Services Généraux							
1.2	Nombre de bureaux rénovés et équipés	Pièce	0	0	0	5	10	15
	Source : CGMP							
1.3	Nombre d'activités de suivi, contrôle et accompagnement technique des structures provinciales et ETD par an.	Nbre	0	0	0	5	7	10
	Source : Direction d'Etudes et Planification							

Objectif 2. **Promouvoir et garantir une gestion performante des ressources humaines et budgétaire**								
Indicateurs		Unité	Historique		Base	Projection		
No	Nom		2018	2019	2020	2021	2022	2023
2.1	Taux de rotation et remplacement du personnel/SGPS	%	n.d	n.d	5	15	20	30
	Source : Direction des Services Généraux							
2.2	Taux d'exécution du plan de mobilisation des recettes du secteur	%	n.d	n.d	10	30	50	60
	Source : Direction des Services Généraux							
2.3	Niveau des ressources des PTFs mobilisées pour le secteur	En millions de USD	n.d	n.d	0,1	2	3	4
	Source : Direction d'Etudes et planification							

PROGRAMME 2 : FORMATION PROFESSIONNELLE

Responsable de Programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le Secrétariat Général de l'emploi et du travail formule et met en œuvre des politiques et des stratégies en matière du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle.

Ce programme vise à améliorer l'employabilité des populations ciblées en offrant une formation professionnelle diversifiée et de qualité. Il est articulé autour des deux objectifs stratégiques suivants :

1) Assurer la formation professionnelle, la préparation et l'adaptation de la population, des travailleurs et des jeunes ;
2) Tenir constamment les moyens spécifiques de formation professionnelle à la disposition des entreprises, des services publics, de groupements de petites entreprises et des organisations de producteurs individuels.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Former une main d'œuvre nationale qualifiée

Indicateur		Unité	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
N°	Nom							
1.1.	Personnes formées par sexe et par filière	Nombre	0	0	0	100	200	250
1.2.	Nombre de travailleurs recyclés	Nombre	ND	ND	ND	1500	2000	2500
1.3.	Nombre centres de formation d'entreprises identifiés	Nombre	ND	ND	ND	200	250	500
Objectif 2. Orienter une main d'œuvre qualifiée vers l'entreprenariat ou l'auto-emploi								
Indicateur		Unité	Année 2017	Année 2018	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
2.1.	Nombre d'entreprises des jeunes créées avec l'appui financier de centres de formation ou de PTFs	Nombre	ND	ND	ND	50	55	70
2.2.	Nombre de formés certifiés par la CNPC (Commission Nationale de Certification Professionnelle)	Nombre	ND	ND	ND	45	75	125

PROGRAMME : PROMOTION DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

Responsable de Programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme a pour finalité la mise en place des conditions favorables en vue d'améliorer le niveau et la structure de la création d'emplois dans l'économie nationale, en assurant une meilleure prise en compte de la dimension emploi dans les politiques macroéconomiques et sectorielles et programmes publics.

Le secteur productif dispose d'un potentiel énorme pour la création de nouvelles entreprises à même d'accompagner une croissance rapide de l'économie congolaise qui ambitionne d'atteindre un taux à deux chiffres. Les actions ci-dessous contribuent à atteindre l'objectif spécifique qui est la création des PME capables d'exécuter des travaux en sous-traitance.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Améliorer le rendement, les conditions de travail et de vie des travailleurs									
Indicateurs		Unité	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
N°	Nom								
1.1.	Nombre de véhicules	Nombre	ND	1	ND	ND	11	16	18
1.2.	Nombre de petits matériels et fournitures de Bureaux	Nombre	ND	ND	ND	ND	900	950	1000
1.3.	Promotion et amélioration de la rémunération	Nombre	ND	ND	ND	ND	01		01

Objectif 1 : Améliorer le rendement, les conditions de travail et de vie des travailleurs

Commentaires :

- Depuis 2002, il n'y a plus eu d'acquisition des véhicules susceptibles d'assurer la mobilité du personnel dont l'impact sur le rendement sera visible. On projette l'acquisition de 07 jeeps pour les Directeurs et 04 bus pour les autres agents (2021) ; 16 voitures pour les chefs de Division (2022) et 18 voitures pour les chefs de Bureau.
- Le manque de fournitures et petits matériels de bureau empêche d'accroitre le rendement et d'améliorer le service attendu par le public. Les besoins exprimés par les différentes directions s'élèvent à 900 rames duplicateurs en 2021 et une projection de 950 rames et 1000 respectivement pour 2022 et 2023 (projection arithmétique dont la raison est de 50) ;
- La modicité de la rémunération (salaire de base plus prime) entraine l'inefficace et le désintéressement du personnel. Il est indiqué de mettre en application un nouveau barème en 2021 et qui sera actualisé en 2023.

Résultat attendu : augmentation du rendement du personnel

Objectif 2 : Organiser le système d'information et améliorer la gouvernance du marché du travail

Indicateur		Unité	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
N°	Nom								
3.1.	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités des agents	Nombre d'ateliers organisés	ND	ND	ND	ND	03	05	10
3.2.	Nombre de concertation avec les parties prenantes	Nombre	ND	ND	ND	ND	03	03	03
3.3.	Nombre des bureaux privés de placement identifiés et connus	Nombre	ND	ND	ND	ND			
3.4.	Nombre des tribunaux de travail implantés à travers le pays	Nombre	ND	ND	ND	06	03	03	03

Commentaires :

- La mise sur pieds du système d'information du marché du travail est inconnue du public. Il est nécessaire d'organiser 03 ateliers de renforcement des capacités ; 05 et 10 en 2022 et 2023 en vue de permettre aux provinces et à d'autres structures de s'imprégner de la réalité sur les statistiques issues du monde du travail : nombre de demandeurs d'emplois, nombre de chômeurs placés dans les entreprises. Ces statistiques doivent refléter la réalité de la capitale et des provinces ;
- Le dialogue tripartite a été érigé en mode de résolution des problèmes entre les travailleurs et les employeurs au cours du conseil national du travail qui se tient deux fois en session ordinaire et une fois en session extraordinaire par an ;
- La création de bureaux de placement privés agréés par l'ONEM est une recommandation de l'AMSP.
- Les tribunaux du travail sont opérationnels à Kinshasa (03) et à Lubumbashi (03). Cette implantation doit se poursuivre dans les provinces en raison de 03 par an

Source : DFP/Emploi & Travail

PROGRAMME : PROTECTION SOCIALE

Responsable de programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

L'extension de la sécurité sociale à toutes les couches de la population est l'objectif ultime du processus de la réforme du secteur de la Prévoyance Sociale. Ce processus est marqué non seulement par l'élaboration du document de Politique Nationale de Protection Sociale et sa stratégie de mise en œuvre mais aussi par la promulgation de deux nouvelles Lois n°16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale et n°17/002 du 08 février 2017 déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité. Ces lois élargissent le champ d'actions de la sécurité sociale et ouvrent une voie de la marche vers la Couverture Sanitaire Universelle.

Par ailleurs, les statistiques indiquent que seulement 11,4 % de la population active évoluant dans le secteur formel (dont 5,7% dans l'Administration, 2,9% dans les entreprises et établissement parapublics, 2,8% dans le privé formel) bénéficient tant soit peu de la couverture de sécurité sociale, contre 88,6% dans le secteur informel (dont 28,9 dans l'informel non agricole et 59,7% dans l'informel agricole), essentiellement composé de femmes et de jeunes.

En outre, il sied de constater une faible qualité des prestations sociales existantes offertes aux bénéficiaires ; éventails courtes de la gamme des prestations ; une concentration de la couverture sociale dans quelques provinces et dans une certaine catégorie de la population ; près de 90% de la population non couverte.

Ce Programme est articulé autour des deux actions suivantes :

- Sécurité sociale ;
- Promotion des mutuelles.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer et consolider le système d'assurance sociale existant.								
Indicateurs		**Unité**	**Historique**		**Base**	**Projection**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des textes juridiques élaborés en la matière	Nbr	2	7	6	8	10	12
Source : Direction d'Etudes et planification								
1.2	Nombre d'activités de contrôle de l'application des mesures auprès des organismes des prévoyances sociales par an	Nbr	1	1	1	3	5	7
Source : Direction d'Etudes et planification								
1.3	Taux de satisfaction des bénéficiaires des prestations sociales.	%	N.D	N.D	30	40	45	50
Source : Direction d'Etudes et planification								

Objectif 2 : Étendre la couverture sociale à toutes les couches de la population								
Indicateurs		**Unité**	**Historique**		**Base**	**Projection**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre d'outils élaborés (textes juridiques, mesures, stratégies, projets, etc.) pour la gouvernance de la sécurité sociale et les mutuelles de santé	Nbr	ND	0	6	10	12	14
Source : Direction d'Etudes et planification								
2.2	Nombre d'activités de sensibilisation et vulgarisation des différentes catégories de la population cible	Nbr	0	0	4	5	7	10
Source : Direction d'Etudes et planification								
2.3	Nombre de mutuelles de santé agréées et enregistrées par an	Nbr	ND	ND	8	12	18	20
Source : Direction d'Etudes et planification								

42. Affaires Sociales (Section 64)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Mme Rose BOYATA MONKAJU,
Fonction : Ministre.

1. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD, 2019-2023) est de la porter comme pays intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030 et pays développé en 2050.

Sous cette même période, en matière de protection sociale des groupes vulnérables, le Gouvernement s'inscrit dans la continuité de son objectif d'améliorer la couverture en intervention de protection sociale en faveur des vulnérables à travers : (i) l'amélioration du cadre juridique d'exercice de l'action sociale, de promotion et protection des droits des personnes en situation difficile; (ii) la mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté tels que les programmes des filets sociaux dont le cash transfert et les travaux à haute intensité de main d'œuvre; (iii) le renforcement des infrastructures sociales de prise en charge des personnes vulnérables; (iv) l'amélioration du système d'information sur les personnes les plus pauvres et ; (v) la mobilisation des ressources nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures sociales de prise en charge.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Le Ministère des Affaires Sociales « MINAS » est le principal Ministère du Gouvernement de la République en charge des groupes vulnérables. Il a pour mission institutionnelle primordiale de concevoir, mettre en œuvre et coordonner la politique et les programmes visant à prévenir et atténuer la vulnérabilité des personnes et groupes sociaux défavorisés en vue de leur permettre d'une part, de faire face aux risques susceptibles de détériorer leurs conditions de vie déjà précaires et, d'autre part de renforcer leur potentiel afin de les sortir du cycle de vulnérabilité voire de la pauvreté.
Autrement dit, la mission du MINAS est de garantir à toutes les personnes en situation difficile, l'accès à des services sociaux de base et un revenu minimum par la promotion et la protection de leurs droits et des équités sociales ainsi que la lutte contre toutes formes d'exclusion, de vulnérabilité et de pauvreté pouvant entamer leur bien-être et leurs capacités de production et compromettre ainsi la dynamique et la cohésion sociales.
Ainsi, le Ministère des Affaires Sociales est segmenté en quatre programmes, parmi lesquels l'Administration générale, l'assistance sociale, la promotion sociale et la promotion de la Solidarité nationale.
Le programme Administration générale est un programme support. Il a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère qui constituent ses deux actions.
Quant au Programme Assistance sociale, il a pour but d'apporter de l'aide aux personnes qui, quelle que soit la circonstance, ne sont pas elles-mêmes à mesure de se prendre en charge. Cette notion d'assistance s'adresse aux personnes âgées et handicapés sans soutien, aux orphelins, aux veuves, aux chômeurs, etc.

Le Programme de Promotion sociale s'adresse aux personnes vulnérables pour les aider, grâce à une série d'activités de formation et d'action sociale, à acquérir des compétences et connaissances nécessaires pouvant leur permettre de se prendre en charge en organisant des activités génératrices des revenus (AGR) ou en exerçant un quelconque métier.

Enfin, le Programme de Promotion de la Solidarité nationale vise la promotion des activités tendant à prévenir, à maintenir voire susciter le vouloir-vivre collectif et à apporter, le cas échéant, l'assistance aux personnes en situation de détresse, après la phase d'urgence. La solidarité nationale s'exerce aussi bien en contexte d'urgence, dans son volet humanitaire, qu'en situation de développement, volet affaires sociales.

1.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles

Objectif 2 : Améliorer la protection sociale des personnes vulnérables

Objectif 3 : Renforcer la solidarité nationale

PROGRAMME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Comme rappelé ci-dessus, le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.
Cependant, le Ministère offre une image peu luisante. En effet, les quelques infrastructures sociales de prise en charge des vulnérables encore fonctionnelles se dégradent au fil des années, d'autres sont spoliées, d'autres encore fonctionnant en dehors des normes et standards conventionnels. Le personnel du Ministère travaille dans des conditions précaires car les services sont dépourvus d'équipements de travail modernes, de mobiliers décents, de matériels roulants et d'internet. A quelques exceptions près, le personnel ne bénéficie d'aucun moyen de locomotion. De même, ce personnel devrait être rajeuni et bénéficier d'un plan de renforcement des capacités en rapport avec les missions du Ministère.
Par ailleurs, le cadre législatif et normatif de son périmètre d'action accuse des déficiences majeures, ce qui ne permet d'envisager ni des prestations de qualité et sécurisées en matière de protection et promotion des droits des personnes vulnérables ni une planification aisée de ses actions. Le Ministère compte aussi très peu d'évidences permettant une prise de décisions éclairée et en temps réel ; d'où un accent devrait être accordé davantage aux études à réaliser dans le secteur. Le Ministère ne dispose pas non plus d'un registre social des personnes vulnérables et pauvres et, moins encore, d'un système de suivi-évaluation.
Aussi, il est important de signaler que le budget consacré à la protection sociale en RDC ne représente que 1% du budget de l'État, contre 3,7% dans les pays africains à plus faible revenu et 4,4% dans l'ensemble des pays en Afrique.
Toutefois, quelques avancées enregistrées au courant de trois dernières années tendent à améliorer la qualité de prestations des acteurs de prise en charge des vulnérables ainsi que la standardisation des approches en la matière. Il s'agit notamment de la production et dissémination des normes et

standards de prise en charge des enfants en situation difficile (ESD), l'existence de récents rapports des dernières études permettant une meilleure information dans le secteur, l'existence d'une stratégie nationale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ainsi que la création de trois des Instituts Nationaux du Travail Social (INTS).

Pour garantir l'efficacité de son action, le MINAS s'est engagé à élaborer au courant de l'année en cours, sa politique nationale d'action sociale et à se doter d'un dispositif de suivi-évaluation. Faute de ressources internes, les TDR en requête de l'activité sont disponibles et attendent des partenaires de financement.

2. *Objectifs et indicateurs de performance*

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi

Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Proportion des recommandations des réunions de coordination appliquées.	%	ND	5	2	20	50	70
2.	Banque de données sociales fonctionnelle.	%	ND	2	2	15	50	70

***Source** : DEP, Rapports d'Activités annuels*

Commentaire :

- ***Indicateur 1:***
  - **Définition :** Pourcentage des recommandations et orientations formulées au cours de différentes réunions des coordinations existantes au sein du MINAS pour l'amélioration des résultats appliqués/exécutés par les différentes structures, à tous les niveaux.

Mode de calcul : (Nombre de recommandations issues des réunions de coordination appliquées par les structures du MINAS /Nombre total de recommandations des réunions) * 100.

- ***Indicateur 2 :***
  - **Définition :** Une masse d'informations ou de données organisées de façon à être facilement accessibles, administrées et mises à jour relatives aux activités du secteur des Affaires Sociales.

Mode de calcul : Présence d'un logiciel contenant des données à jour.

Par ailleurs, l'indicateur 1 retenu mesure l'efficacité du pilotage par l'autorité ministérielle en collaboration avec tous les acteurs du secteur, y compris les partenaires au développement. La cible visée est un fonctionnement régulier des structures du MINAS. Parmi les différentes coordinations opérationnelles au sein du MINAS, on note le Groupe thématique protection sociale et coordinations (OEV, COMCOM….) et commissions.

L'indicateur 2 permet au MINAS d'améliorer les systèmes de collecte de l'information existants afin d'établir un système robuste de suivi de la performance pour une meilleure prise de décisions par l'autorité ministérielle.

Objectif 2 : Optimiser l'efficience de la gestion performante du personnel des Affaires Sociales.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	**Libellé des indicateurs**							
1	Taux de satisfaction de la hiérarchie relatif à la formation continue.	%	ND	ND	0	30	50	50
2	Proportion des cadres et agents du MINAS ayant bénéficié d'une cotation.	%	ND	ND	0	50	100	100

Source : DSG, Rapport Activités

- *Indicateur 1 :*
  - **Définition** : Cet indicateur permet d'évaluer, au moyen d'une enquête, l'application des acquis de diverses formations organisées en faveur des cadres et agents du Ministère.
- *Indicateur 2 :*
  - **Définition** : Pourcentage des cadres et agents ayant bénéficié d'une cotation de la part de la hiérarchie, en fin d'année.

Mode de calcul : (Nombre de cadres et agents du MINAS ayant été cotés par leurs hiérarchies respectives /Nombre total de cadres et agents du MINAS) * 100.

Objectif 3. Améliorer la capacité d'absorption des ressources du Gouvernement et des partenaires par le Ministère.								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.	Disponibilité des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire.	Nombre	ND	2	1	4	4	4

Source des données : *DEP, Rapport d'activités*

Commentaires :

- *Indicateur :*
  - **Définition** : Existence des rapports contenant des informations sur le taux d'exécution trimestrielle du budget par le secteur des Affaires Sociales.

Mode de calcul : (Montant décaissé /montant prévu) * 100**.**

PROGRAMME : ASSISTANCE SOCIALE

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Comme rappelé plus haut, la mission du MINAS sous ce programme est d'apporter une assistance sociale aux populations nécessiteuses, identifiées comme tel par ses structures habilitées.

Cependant, il revient des études réalisées dans le secteur que faute de financement suffisant, plusieurs défis persistent pour rencontrer cette mission. Parmi les principaux, on cite: (i) l'insuffisance dans la couverture et la qualité des prestations sociales, (ii) la faible prise en charge des indigents et vulnérables du fait du vieillissement des infrastructures dédiées, (iii) la faible formation du personnel du MINAS dédié la mission dû à l'absence d'un plan de formation et/ou recyclage du personnel, (iv) la faible coordination opérationnelle des acteurs, et (v) l'insuffisance du financement et d'actions pérennes.

Le programme a deux objectifs : (i) Améliorer la couverture des prestations sociales aux populations – cibles et, (ii) Elaborer et diffuser les normes et standards, protocoles et guides de prise en charge pour les infrastructures sociales du MINAS.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la couverture des prestations aux populations – cibles

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Nombre moyen de personnes vulnérables assistées	Nombre	10 000	10 000	ND	100 000	150 000	250 000
2	Nombre moyen d'infrastructures sociales construites, réhabilitées et équipées	Nombre	2	3	1	10	10	20

Commentaires :

3. *Indicateur 1 :*
   - **Définition** : Nombre total de personnes vulnérables bénéficiaires des programmes d'assistance sociale.

Mode de calcul : (Nombre total de personnes vulnérables ayant bénéficié des programmes d'assistances /Nombre total de bénéficiaires éligibles à l'assistance (potentiels).

4. *Indicateur 2 :*
   - **Définition** : Nombre total d'infrastructures sociales construites, réhabilitées et équipées au courant d'une année.

Mode de calcul : (Nombre total d'infrastructures sociales du MINAS construites, réhabilitées et équipées /Nombre total d'infrastructures sociales à construire, réhabiliter et équiper).

Objectif 2 : Elaborer et diffuser les normes et standards, protocoles et guides de prise en charge pour les infrastructures sociales du MINAS.								
N°	**Indicateurs**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**			
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Proportion des infrastructures sociales offrant un paquet d'interventions conforme aux normes et standards, protocoles et guides de prise en charge produits et disséminés.	%	ND	5	ND	20	20	30
2	Nombre de protocoles et autres standards de prise en charge des personnes en situation difficile produits et disséminés.	Nombre	6	2	0	5	5	5

Source : SGAS, Rapport Evaluation

Commentaires :

5. *Indicateur 1 :*
   - **Définition** : Pourcentage d'infrastructures sociales du MINAS offrant un paquet d'interventions conforme aux normes et standards produits par le MINAS et disséminés à tous les niveaux, à l'issue d'une enquête.

Mode de calcul : (*Nombre d'infrastructures sociales du MINAS respectant les normes et standards /Nombre total d'infrastructures sociales existantes et opérationnelles*) *100**.**

6. *Indicateur 2:*
   - **Définition** : Nombre total de protocoles et normes produits par le MINAS et disséminés à tous les niveaux.

Mode de calcul : Liste des protocoles et normes de prise en charge de différents groupes vulnérables produits par le MINAS et disséminés à tous les niveaux.

PROGRAMME : PROMOTION SOCIALE DES PERSONNES VULNERABLES

Responsable :

Fonction :

1. Stratégie du programme

Le programme vise à aider les personnes vulnérables à acquérir des compétences et connaissances nécessaires pouvant leur permettre de se prendre en charge, grâce à l'organisation d'une série d'activités de formation et d'action sociale, en créant des Activités Génératrices des Revenus (AGR) ou en exerçant un quelconque métier.

Parmi les faiblesses du programme actuellement identifiées, il y a lieu de citer : (i) la faiblesse du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF) qui aurait dû constituer une solution alternative à la faiblesse du système formel, (ii) l'existence d'un personnel vieillissant et peu formé aux thématiques du secteur, (iii) la faible coordination opérationnelle des acteurs, (iv) l'insuffisance du financement et d'actions pérennes, (v) le sous-équipement de la quasi-totalité des centres de formation et d'apprentissage professionnel du MINAS et (vi) l'absence d'un programme d'envergure nationale des filets sociaux.

Toutefois, dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, le Gouvernement s'inscrit dans la continuité de son objectif d'améliorer la couverture en interventions de protection sociale en faveur des vulnérables à travers : (i) la mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté tels que les programmes des filets sociaux dont le cash transfert, les travaux à haute intensité de main d'œuvre,

(ii) la réduction du taux d'analphabétisme des adultes de 27,1% à 15%, (iii) le renforcement des infrastructures sociales de promotion sociale tels que les centres de formation et d'apprentissage professionnel pour personnes vulnérables et handicapées, et (iv) la mobilisation des ressources nécessaires au bon fonctionnement du secteur de la protection sociale des groupes vulnérables.
Face à tous ces défis, le programme poursuit les trois objectifs : (i) Réduire le taux d'analphabétisme des adultes et des jeunes; (ii) Mettre en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté, et (iii) Construire, réhabiliter et équiper les centres de formation et d'apprentissage professionnels du Ministère pour personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Réduire le taux d'analphabétisme des adultes et des jeunes

Indicateur		Unités de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Taux d'analphabétisme	Nombre	27,1	27,1	26,1	26,1	20	15
2	Nombre moyen d'enfants déscolarisés identifiés, insérés/réinsérés dans le système formel.	Nombre	ND	ND	ND	ND	1000	2000

Source : *DGENF, Annuaires statistiques de l'AENF*

Commentaires :

3. Indicateur 1 :

- **Définition : Pourcentage** de jeunes et adultes du pays qui ne savent ni lire, ni écrire ni compter.

Mode de calcul : (*Effectif de la population des adultes et jeunes qui ne savent ni lire, ni écrire, ni compter / Population totale des adultes et jeunes*) * 100.

4. Indicateur 2 :

- **Définition : Nombre** total d'enfants ayant achevé les trois niveaux (1-2-3) de rattrapage scolaire de l'éducation non formelle qui ont été identifiés puis réinsérés dans le système formel d'éducation.

Mode de calcul : (Nombre d'enfants sortis de centres de rattrapage scolaire de l'éducation non formelle qui ont été identifiés puis réinsérés dans le système formel /Nombre total d'enfants formés dans les centres de rattrapage scolaire)**.**

Objectif 2. Mettre en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté

N°	Indicateur	Unités de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Proportion des ménages bénéficiaires des programmes sociaux qui ont vu leurs revenus augmentés	%	ND	ND	ND	20	30	80

Commentaires :

5. Indicateur :

- **Définition :** Pourcentage des ménages bénéficiaires des programmes sociaux dont les revenus ont augmenté du fait des transferts et/ou autres allocations leur offerts dans le cadre des programmes sociaux mis en œuvre.

Mode de calcul : (Ménages bénéficiaires des programmes sociaux dont les revenus augmentés au cours de la période, à l'issue d'une enquête menée, sur l'ensemble des ménages bénéficiaires des programmes sociaux) * 100.

Objectif 3. Construire, réhabiliter et équiper les centres de formation et d'apprentissage professionnels								
N°	**Indicateur**	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Proportion de structures du MINAS offrant de meilleures conditions de travail	%	ND	ND	ND	10	15	20

Commentaires :

6. ***Indicateur 1 :***
   - **Définition :** Nombre total de structures (*directions et services*) du MINAS disposant des équipements modernes et appropriés qui favorisent des prestations de qualité sur le nombre total.

Mode de calcul : (*Nombre de structures du MINAS dotées de meilleures conditions de travail/ Nombre total de structures du MINAS*) * 100.

PROGRAMME : PROMOTION DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le programme vise à rechercher et collecter des moyens financiers auprès des opérateurs sociaux et de la communauté en vue de venir en aide de façon durable aux sinistrés.

Parmi les faiblesses enregistrées avec ce programme, il y a lieu de citer : (i) l'insuffisance du financement et d'actions pérennes, notamment pour venir en aide durablement aux personnes victimes des sinistres, après la période humanitaire dont le but est essentiellement de sauver des vies, (ii) l'absence d'un programme d'envergure nationale des filets sociaux et, (iii) le risque fréquent de balkanisation du pays et de séparatisme ainsi que la résurgence des conflits intercommunautaires.

C'est ainsi que dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, le Gouvernement s'inscrit dans la continuité de son objectif d'améliorer la couverture en interventions de protection sociale en faveur des vulnérables à travers, notamment : (i) la mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté tels que les programmes des filets sociaux dont le cash transfert, les travaux à haute intensité de main d'œuvre et (ii) la mobilisation des ressources nécessaires au bon fonctionnement du secteur de la protection sociale des groupes vulnérables.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif : Renforcer la solidarité nationale								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	**Libellé de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Taux d'approvisionnement de la caisse de Solidarité Nationale	%	ND	ND	ND	10,1	10,1	15

Source** : **DG/SNR
Commentaires

3. ***Indicateur :***
   - **Définition :** Pourcentage des montants perçus du fait des campagnes organisées.

Mode de calcul : (Rapport entre le montant total de fonds perçus et reversés à la Caisse de Solidarité Nationale et ceux prévus lors de l'organisation des campagnes) * 100.

Objectif 2 : Organiser des campagnes de solidarité nationale								
N°	**Indicateur**	**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Proportion de campagnes de sensibilisation organisées	%	ND	ND	ND	2	10	20

Source : DG/SNR

Commentaires :

4. ***Indicateur :***
   - **Définition :** Pourcentage des communautés et opérateurs sociaux touchés par les campagnes organisées.

Mode de calcul : (Rapport entre le nombre total de campagnes de sensibilisation organisées et le nombre total de campagnes de sensibilisation prévues) * 100.

43. Genre, Famille et Enfant (Section 65)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Madame Béatrice LOMEYA ATILITE
Fonction : Ministre d'Etat, Ministre du Genre, Famille et Enfant.

I. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de la porter comme pays intermédiaire en 2022, pays émergent 2030 à l'horizon et pays développé en 2050.

Pour la programmation 2018-2022, en matière de genre, famille et enfant, les objectifs principaux ci-après ont été retenus :

(i) Instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité de genre et de l'égal accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux ressources de la société,
(ii) Assurer l'intégration effective du genre en tant que variable à toutes les étapes des processus d'études et de recherches sur les conditions socio-économiques des populations, d'analyse, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, politiques et programmes de développement.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Le Ministère du Genre, Famille et Enfant n'a pas encore élaboré sa politique sectorielle. Néanmoins, le Gouvernement avait élaboré depuis 2009, la politique nationale genre dont la vision est de s'atteler à bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les femmes et les hommes, les filles et les garçons ont les mêmes chances et droits de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.

Cette politique nationale élaborée en 2009 qui fera l'objet d'actualisation, est articulée autour de quatre axes fondamentaux à savoir :

- La promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ;
- La promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ;
- La promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- L'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes.

Ces quatre axes stratégiques se matérialisent sur le plan opérationnel dans :

- La lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
- L'autonomisation économique de la femme
- La promotion des droits, du statut de la femme et sa participation à la gouvernance démocratique
- L'amélioration de la coordination des intervenants et des interventions en matière de l'égalité et de l'équité du genre.

1.2. Objectifs les plus représentatifs du ministère

- Objectif 1. : Réduire les inégalités de genre
- Objectif 2. : Lutter contre les violences basées sur le genre
- Objectif 3. : Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes
- Objectif 3 : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

- ***Responsable :***
- ***Fonction :***

1. Stratégie du programme

L'atteinte des résultats de ce programme a été confronté à certaines contraintes entre autres la modicité de crédits alloué au ministère et leur faible taux d'exécution, l'insuffisance et la vétusté des locaux, le manque de moyen de transport en commun, l'insuffisance d'outils informatiques et bureautiques, le manque de frais de fonctionnement et les salaires et primes permanentes non consistantes.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration du Min. GEFAE								
Indicateurs		**Unité de Mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
N°	Libellé indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nbre de bâtiments réhabilités et équipés	Nbre	ND	1	ND	3	_	3
1.2	Nbre d'agents formés	Nbre	ND	15	124	30	100	110
Source : Direction des Services et du Personnel								

Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources budgétaires du Ministère								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice Encours**	**Cibles**		
N°	**Libellé Indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Taux d'exécution du Budget	%	_	35	20	20	25	60
2.2	Nombre de plan d'engagement exécuté	Nbre	4	4	2	4	4	4
Source de vérification : *Sous Gestionnaire des crédits du Ministère GEFAE*								

Objectif 3 : Améliorer le pilotage et la coordination des interventions en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant.								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice encours**	**Cibles**		
N°	**Libellé Indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Disponibilité d'un plan d'action du ministère	Nbre	1	1	1	1	1	1
3.2	Taux de réalisation du Plan d'action	%	N/D	N/D	15	_	_	_
Source de vérification : DEP/ Ministère GEFAE								

ROGRAMME : STATUT DE LA FEMME ET EGALITE DE GENRE

Responsable du programme :
Fonction :

1. **Stratégie du Programme**
2. **Objectifs et indicateurs du programme**

Objectif 1. : Lutter contre les violences basées sur le genre								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice encours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Pourcentage de provinces couvertes par le système national de collecte des données VBG	%	ND	34,6	34,6	50	76,9	100,0
1.2	Nombre des cas rapportés des Violences Basées sur le Genre	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3	Pourcentage des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge : 2. Médicale. 3. Psychosociale 4. Juridique & judiciaire Réinsertion socio-économique & scolaire	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 2: Prendre en charge de manière holistique les victimes et les personnes affectées								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice encours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Pourcentage des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge : - Médicale. - Psychosociale - Juridique & judiciaire Réinsertion socio-économique & scolaire	%	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
***Source : Base de données VBG*/ Min. du Genre**								

Objectif 3 *Lutter contre toutes formes de discrimination*.								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice encours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Indice d'inégalité de genre	Nbre	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
***Source :* Rapports IDH/PNUD**								
2	Proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée Nationale et au Sénat	%	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
3	Proportion de femmes occupant des postes de direction a) dans l'Administration ; b) dans la magistrature	%	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
***Source : Annuaire statistique genre,* Min. Genre**								

Objectif 4. : Renforcer le pouvoir économique et autonomiser les femmes								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice encours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des femmes ayant créées des entreprises formelles	Nbre	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
2	Taux des femmes ayant accès au financement	%	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
3	Proportion des femmes parmi les titulaires des droits de propriété ou des droits garantis sur des terrains agricoles par type de droits	%	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Source : INS, BCC, Min. Affaires Foncières, OCDD								

PROGRAMME : PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

Responsable du Programme :
Fonction :

1. **Stratégie du programme**
2. **Objectifs et indicateur de performance**

Objectif 1. : Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice encours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des femmes ayant créées des entreprises formelles	Nbre	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
2	Taux des femmes ayant accès au financement	%	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
3	Proportion des femmes parmi les titulaires des droits de propriété ou des droits de garantis sur des terrains agricoles par type de droits	%	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Source : INS, BCC, Min. Affaires Foncières, OCDD								

Objectif 3 : Renforcer la médiation dans le cadre des conflits des enfants et des Familles								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice Encours**	**Cibles**		
N°	**Libellé indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre des plans d'accompagnement et d'installation des comités de médiation Produits par province	Nbre	12	15	23	26	26	26
3.2	Nombre des dossiers des enfants en conflits transférés aux comités de médiation	Nbre	550	1060	6353	8000	8000	8000
3.3	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un compromis de médiation par province	Nbre	243	386	597	4800	6400	8000
Source : Direction de la protection de l'enfant								

Objectif 3 : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice En cours**	**Cibles**		
N°	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Mariage précoce INS/MICS, EDS	%	ND	ND	29	28	24	23
1.2	Nombre de filles mères réinsérées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3	Nombre d'enfants et Familles informées sur leurs droits	Nbre	221192	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

Objectif 3 : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille								
Source : Min.GEFAE								
1.4	Nbre de plaintes et dénonciations de violation des droits Enregistrés	Nbre	173	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Source : LIZADEEL, Rapport d'activités 2015, 2016, 2018								
1.5	Nbre des dossiers des enfants en conflit avec la loi transférés aux comités de médiation.	Nbre	577	543	577	543	N/D	N/D
Source de vérification								
1.6	Nombre des compromis trouvés / enfants ayants bénéficié d'un compromis	Nbre	73	28	73	28	N/D	N/D

44. Actions Humanitaires et Solidarité Nationale (Section 70)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Steve MBIKAYI MABULUKI
Fonction : Ministre

I. RÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités Nationales

La République Démocratique du Congo enregistre des crises humanitaires récurrentes liées aux catastrophes naturelles ou artificielles, aux conflits civils et armés, aux épidémies, aux accidents majeurs et autres situations d'urgence. En présence des ressources financières et humaines limitées pour faire face aux conséquences engendrées par ces situations, des interventions humanitaires d'urgence sont mises en œuvre tant soit peu à travers le territoire national. Il sied de constater également une couverture humanitaire insuffisante ou partielle des structures de l'action humanitaire publique sur le territoire national par rapport aux besoins.
Dans ces domaines, bon nombre de défis sont à relever et portent essentiellement sur : l'amélioration de la qualité du personnel dans le domaine de l'action humanitaire et de la solidarité nationale, l'amélioration de la communication entre les acteurs humanitaires pour une meilleure coordination et une synergie dans les différentes zones ciblées en fonction de l'analyse de risques dans chaque province, la mise en place d'un système d'alerte de la cartographie des zones à hauts risques de catastrophes et de plan de prévention de risques, la création d'un fonds de solidarité humanitaire et l'élaboration et la vulgarisation de la politique et des stratégies sectorielles.
Pour ce faire, le Gouvernement entend mener des actions suivantes :

- Gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières ;
- Gestion de la coopération et du partenariat, etc.
- Assistance aux victimes de différentes catastrophes naturelles et/ou anthropiques, technologiques et des personnes déplacées internes (PDI) ;
- Formation des formateurs en sensibilisation de population sur la culture de prévention des catastrophes et autres calamités.
- Formation du personnel en Techniques d'Evaluation de Situations Humanitaires en cas d'Urgence et aux Etudes de Vulnérabilité et des Capacités (EVC) en RDC
- Développement d'une base des données humanitaires par la création d'un système opérationnel de gestion et d'analyse des informations humanitaires, COGAIH en sigle, etc.

1.1.2. Politique sectorielle

La mission du Ministère des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale consiste à gérer et prévenir des crises humanitaires découlant des Catastrophes Naturelles et Anthropiques, Guerres et conflits multiformes ainsi que d'Epidémies et autres sinistres.

1.1.3. Objectifs les plus représentatifs du ministère

- Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles
- Objectif 2. Réduire les risques de catastrophes et apporter la réponse holistique aux crises humanitaires
- Objectif 3. Participer au relèvement communautaire des populations affectées par des crises humanitaires
- Objectif 4. Redynamiser la Solidarité Humanitaire.

II. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

1. Stratégie du Programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

En effet, pour garantir l'efficacité de son action, le Ministère des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale dispose d'un Plan Stratégique 2018 – 2022 pour l'amélioration des Services de prévention ; réduction des risques de catastrophes et de réponse face aux crises humanitaires et, a amorcé la réforme du niveau central par la révisitation du Cadre organique dont les discussions avec le Ministère de la Fonction Publique pour entérinement sont en cours.

Ce programme a pour objectif : (1) Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi, afin d'améliorer l'efficacité de la coordination des actions du ministère, (2) mettre en œuvre les réformes administratives nécessaires conditionnant la performance du secteur humanitaire, (3) proposer des politiques, des lois, des règles ou des réglementations ou prendre des décisions, mobiliser et déployer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les buts et objectifs stratégiques fixés, (4) s'assurer que les buts et objectifs stratégiques sont atteints et, enfin (5) garantir une bonne exécution budgétaire devant faciliter la réalisation des activités essentielles du programme inscrites dans le budget de l'Etat.

2. Objectifs et indicateurs de Performance

Objectif 1 : Mettre en place et/ou Redynamiser des mécanismes de concertation avec les partenaires et collaboration intergouvernementale								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1.	Nombre de réunions du CNCH tenues	Nbre	1	1	0	2	2	2
Source : Groupe Technique de Travail (GTT)								
1.2	Nombre de réunions du GTT tenues	Nbre	2	2	2	4	4	4
Source de vérification : Groupe Technique de Travail (GTT)								
1.3.	Nombre de Cadres Provinciaux de Concertation Humanitaire (CPCH) installés	Nbre	0	3	3	6	10	4
Source de vérification : Groupe Technique de Travail (GTT)								

Objectif 2 : Elaborer des législations nationales et des stratégies relatives à la gestion des crises humanitaires, et des personnes déplacées internes								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
2.1.	Projet de Loi sur l'action humanitaire et la gestion de catastrophes	La Loi promulguée		Travaux en cours	Travaux en cours	Validation	Promulgation	Application
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
2.2.	La stratégie nationale sur les actions humanitaires	Document de stratégie validé		Travaux en cours	Travaux en cours	Validation	Application	Application
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
2.3.	Projet de Loi sur la protection et l'assistance des personnes déplacées internes	La Loi promulguée		Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours	Promulgation	Application
Source de vérification : Groupe Technique de Travail								
2.4.	La stratégie nationale sur la gestion des personnes déplacées internes et les rapatriés	Document de stratégie validé	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours	Validation	Application	Application
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
2.5.	Revue annuelle de l'action humanitaire	Forum humanitaire organisé	0	1	0	1	1	1
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								

Objectif 3 : Opérationnaliser l'Agence de Gestion du Fonds Humanitaire (AGFH)								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**018**	**019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	**Libellé de l'indicateur**							
.1.	Règlement Intérieur et Manuel des procédures de l'AGFH	Documents validés par le Comité de Pilotage			Oui	Application	Application	Application
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
.2.	Mécanismes de mobilisation des ressources de l'AGFH	Décrets, Arrêtés, et autres textes juridiques pris			0	1	3	5
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
.3.	Montant alloué à l'AGFH dans la ligne de crédit budgétaire	Montant en CDF			2.000.000.000			
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								

Objectif 4 : Renforcer les capacités des cadres et agents de l'administration								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
1.1.	Nombre de modules de formation élaborés	%						
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
Mode de Calcul= Nbre modules formation prévues/Nbre modules formation élaborés X 100								
1.2.	Nombre d'agents formés par Direction et/ou province	Nbre	0	0	500	1.500	2.500	3.500
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
Mode de Calcul = dénombrement								

Objectif 5 : Equiper les services de l'administration en mobiliers, matériels informatiques et de communication ainsi que du matériel roulant								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
2.1.	Nombre d'équipements et mobiliers de bureau	Nbre	0	0	0	20	50	100
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
2.2.	Nombre d'équipements informatiques	Nbre	6	5	0	50	150	250
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
2.3.	Nombre d'équipements de communication	Nbre	0	0	5	10	15	20
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
2.4.	Nombre de matériels roulants	Nbre	6	5	4	5	5	5
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
2.5.	Taux de financement	%						
Source de vérification : Loi des Finances								

Objectif 3 : Construire un bâtiment devant abriter les services administratifs								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
3.1.	Location des locaux pour abriter les bureaux	Oui/Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
3.2	Existence d'un bâtiment	Oui/Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								

PROGRAMME : PREVENTION, REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES, GESTION DES DEPLACEMENTS INTERNES ET MECANISMES DE VEILLE HUMANITAIRE

1. Stratégie du programme

La réduction des risques de catastrophes occupe une place centrale au sein du Ministère des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale. Cette approche préventive est indispensable dans tous les pays en développement exposés à des risques élevés de catastrophes naturels, tel est le cas de la RDC.

Le but de ce programme est d'épargner des vies et de protéger les acquis du développement. En effet, la réduction des risques de catastrophes se concrétise par des mesures prises avant, pendant et après une catastrophe. Elle implique un engagement sur le long terme qui a pour objectif de renforcer les institutions, les ressources humaines et les infrastructures. Elle est un processus intégré qui englobe des considérations scientifiques, techniques et sociopolitiques.

Le Ministère des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale promeut un programme intégré en matière de prévention, réduction des risques de catastrophes, gestion des déplacements internes et la mise en place des mécanismes de veille humanitaire s'articulant autour des actions ci-après :

- La Mitigation des risques de catastrophes ;
- La Mise en place des mécanismes de veille humanitaire et analyse de suivi des risques catastrophes ;
- La Gestion holistique des personnes déplacées internes et des rapatriés.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Procéder à l'élaboration de la cartographie nationale des risques catastrophes								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
1.1.	Nombre de province ayant menées des Evaluation de vulnérabilités et des capacités (EVC)	Nbre	0	0	0	6	10	10
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
1.2.	Cartographie nationale des zones à risque	Document national des zones à risques validé	0	0	0	1	1	1
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
1.3.	Nbre d'agents formés en techniques d'EVC	Nbre	0	0	0	150	250	500
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
1.4.	Manuel des procédures des EVC	Document validé par les experts	Non	Non	Non	Oui	Application	Application
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
1.5.	Nombre d'ateliers sur l'intégration des notions de réduction des risques de catastrophes dans le programme éducatif national	Nbre	0	0	0	5	10	20
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								

Objectif 2 : Participer aux Plateformes de réduction des risques de catastrophes au niveau sous régional, régional et global, et promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans d'autres secteurs connexes								
Indicateur		**Unité de mesure**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
N°	**Libellé de l'indicateur**							
2.1.	Nombre de participations aux plateformes Mondiale de réduction des risques de catastrophes	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
2.2.	Nombre de participations aux plateformes Afrique de réduction des risques de catastrophes	Rapport de mission	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
2.3.	Nombre de participations aux plateformes Afrique Centrale de réduction des risques de catastrophes	Rapport de mission	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								

Objectif 3 : Mettre en place un système de gestion d'informations humanitaires								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
1.1.	Nombre de provinces disposant de mécanismes de veille humanitaire	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
1.2.	Nbre d'agents formés sur la Veille Humanitaire par province	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
1.3.	Centre opérationnel de gestion et d'analyse des informations humanitaires (COGAIH) est créé	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
1.4.	Nombre de provinces qui ont rapporté régulièrement les alertes	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Assistance et appui à l'Intégration des réfugiés, retournés et refoulés et Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								

Objectif 4 : Apporter une assistance humanitaire holistique aux Personnes déplacées internes (PDI) et rapatriés								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
2.1.	Nombre ménages des personnes déplacées internes (PDI) et rapatriées enregistrées et profilées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
Cible :								
2.1.	Nombre ménages des personnes déplacées internes (PDI) et rapatriées assistés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Assistance et appui à l'Intégration des réfugiés, retournés et refoulés et Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								

Objectif 5 : Assurer la réinsertion et le relèvement communautaires des PDI et rapatriés								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
2.1.	Nombre ménages des retournés réinstallés dans leurs milieux d'origine	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
2.2.	Nombre ménages des PDI et rapatriés relocalisés dans vers milieux d'autres localités	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
2.3.	Nombre ménages des PDI réintégrés dans leurs milieux de refuge (d'accueil)	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Assistance et appui à l'Intégration des réfugiés, retournés et refoulés et Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								

PROGRAMME : PREPARATION ET ORGANISATION DE LA REPONSE HUMANITAIRE D'URGENCE

1. Stratégie du programme

Le but de ce Programme est d'assurer l'assistance et la protection aux personnes vulnérables, et de répondre aux besoins fondamentaux des populations affectées par une catastrophe naturelle ou un conflit.

En effet, la préparation et l'organisation de la réponse humanitaire d'urgence consiste à permettre, aux populations affectées par n'importe quelle situation de crise à travers le Pays d'avoir accès à la nourriture, l'eau et assainissement, abris et soins médicaux, etc.

La réponse humanitaire du Gouvernement est destinée principalement aux populations les plus vulnérables. Elle s'exerce au nom de la solidarité nationale, et ne vise aucune discrimination. Elle est assurée avec des moyens pacifiques dans le seul but de préserver la vie dans le respect de la dignité humaine.

Le programme s'articule autour des actions suivantes :

- La Préparation de la réponse humanitaire d'urgence ;
- L'Organisation de la réponse humanitaire d'urgence ;
- La mise en place des mécanismes de solidarité nationale et de mobilisation des ressources.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Mettre en place les Plans de Secours d'urgence								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
1.1.	Plan d'organisation de secours d'urgence (Plan ORSEC) de la RDC est mis en œuvre	Décret validation du Plan ORSEC	Non validé	Non validé	Non validé	Validé	Application	Application
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
1.2.	Plans de contingence opérationnels par aléas disponibles	Nbre	4	4	0	1	1	1
Source de vérification :								
1.3.	Plan de contingence multirisque disponible	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification :								
1.4.	Nombre d'exercices de simulation réalisés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								

Objectif 2 : Apporter une assistance humanitaire à la population affectées par des crises.								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
1.1	Proportion des notes techniques élaborées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
Cible :								
1.2	Proportions de notes techniques financées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
1.3	Nombre de ménages victimes des catastrophes naturelles et autres calamités sont assistées	Nbre	3.000	5.000	5.000	50.000	75.000	100.000
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
1.4	Nombre d'interventions humanitaires réalisées							
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								

Objectif 3 : Harmoniser et mettre à jour des outils d'évaluation								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
2.1.	Nombre d'outils standardisés d'évaluation des situations humanitaires sont produits et validés	Nbre	0	0	0	1	1	1
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
2.2.	Nombre de plans opérationnels de réponse sont mis à jour.	Nbre	0	0	0	5	5	5
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
	Nombre évaluations rapides après catastrophes réalisées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
	Nombre évaluations approfondies après catastrophes réalisées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								

Objectif 4 : Participer aux consultations au niveau global, régional et sous régional sur l'organisation et le développement de la réponse humanitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
3.1.	Nombre participations aux consultations régionales et sous régionales	Nbre	2	2	0	2	2	2
Source de vérification : DAVCN								
Cible : 2 consultations par an (1 consultation de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale et 1 Consultation pour l'Union Africaine)								
	Nombre participations aux réunions d'ECOSOC	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : DAVCN								

Objectif 5: Mettre en place un Stock stratégique humanitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
1.1	Rapport d'Etudes de faisabilité pour la mise en place du Stock Stratégique	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
1.2.	Proportion de pools de pré positionnement opérationnels.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								

Objectif 6 : Mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources								
Indicateurs		Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°	**Libellé de l'indicateur**							
2.1	Document de stratégie nationale de mobilisation des ressources du secteur humanitaire élaboré	Document	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification :								
2.2	Proportion d'arrêtés règlementant la mobilisation des ressources pris.	%	0	0	0	2	2	2
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
2.3	Nombre de campagne de solidarité organisée	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
Objectif 6 : Mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources								
2.4	Nombre d'accords de partenariat signés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
2.5	Pourcentage de fonds mobilisés en rapport avec le Budget	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								

45. Portefeuille (Section 74)

PRESENTATION DU MINISTERE

Responsable du Ministère : Clément KWETE NYIMI

Fonction : Ministre

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités nationales

La vision du Gouvernement est de faire de la RD Congo un pays émergent à l'horizon 2030 et un pays développé en 2050.

La stratégie du Gouvernement va se focaliser sur la poursuite des objectifs prioritaires de son programme d'actions qui vise notamment :

(i) la consolidation de la stabilité macroéconomique,
(ii) L'accélération de la croissance et la création d'emplois,
(iii) la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base,
(iv) la poursuite et la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat,
(v) la diversification et l'intégration de l'économie pour concrétiser la vision de l'émergence économique.

En ce qui concerne spécialement le Ministère du Portefeuille, celui-ci est appelé à porter la vision du Gouvernement centré sur l'ouverture du marché en prenant appui sur le secteur privé, comme moteur du développement, en vue de relancer l'économie nationale. Pour ce faire, l'Etat est appelé à assumer son rôle de régulation et de facilitation.

Tirant sa vocation de cette vision, le Ministère du Portefeuille devra relever ainsi le défi de restaurer l'attractivité de l'ensemble des entreprises relevant du portefeuille de l'Etat. Dans cette perspective, la vision de l'Etat-Actionnaire est de faire des entreprises du portefeuille non seulement un centre d'intérêt financier pour l'Etat dans sa dimension d'opérateur privé, mais aussi un levier de la relance économique.

1.1.2. Politiques Sectorielles

Partant de sa mission d'administrer et de rentabiliser le portefeuille de l'Etat, de gérer les mandataires et de contrôler la gestion des entreprises du portefeuille, le Ministère du Portefeuille s'inscrit dans une dynamique de rendre ces entreprises plus compétitives et performantes.

Au 31/03/2020, la République Démocratique du Congo détient, des participations financières dans 93 sociétés et institutions, constituant son portefeuille-titres et qui tirent leur origine de 5 (cinq) sources:

1. Les anciennes entreprises publiques transformées en sociétés commerciales au nombre de 18 ;
2. Les sociétés commerciales nouvellement créées au nombre de 4.
3. Les sociétés commerciales, en activité, dans lesquelles l'Etat congolais détient des participations en partenariat avec les privés, appelées sociétés d'économie mixte, soit 65 ;
4. Les participations résiduelles de l'Etat dans une (1) société commerciale de droit étranger ;
5. Les participations de l'Etat dans cinq (5) organismes et institutions internationales.

Censées à l'origine accompagner le développement économique du pays, les Entreprises Publiques considérées comme unités de production appartenant à l'Etat, souffrent désormais de défaillances considérables qui les rendent sources de pertes et de fragilité pour le budget de l'État.

En effet, ces entreprises (i) génèrent des pertes, (ii) fragilisent la situation des finances publiques avec des passifs non assurables, (iii) ne délivrent plus les services et biens qu'elles sont censées délivrer, (iv) génèrent peu ou pas de recettes pour l'État, et (v) souffrent de graves problèmes de Gouvernance et croulent sous des effectifs pléthoriques et inefficaces. Le monopole dont jouissent, dans la plupart des cas, les entreprises publiques (même quand elles ne sont plus efficaces), est un obstacle à la compétitivité. Le monopole n'assurant pas la meilleure allocation des ressources, bloque la croissance et empêche le développement c'est-à-dire l'amélioration des conditions de vie de la population.

I.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui conçurent à la mise en œuvre de la stratégie du Ministère sont :

(i) Faire progresser la contribution du secteur du Portefeuille au budget de l'État ;
(ii) Accroitre la compétitivité des entreprises, donc de l'économie ;
(iii) Améliorer le potentiel de production, de rentabilité et de la qualité du service rendu.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Ce programme a pour avantage de piloter, coordonner, gérer, contrôler et planifier les Ressources Humaines, Matérielles et Financières du Ministère.

i. Gestion des Ressources Humaines :

En ce qui concerne la Gestion des Ressources Humaines, il sied de rappeler que les mutations auxquelles est soumis le Ministère en appellent à un recyclage et renforcement des compétences du personnel qui doit être remis au pas pour pouvoir s'adapter à l'environnement post-réforme et permettre à l'Etat de réaliser les objectifs attendus de la réforme.

ii. Gestion Matérielle et Financière :

S'agissant de la Gestion Matérielle et Financière, l'objectif visé est de garantir des conditions de travail décentes au personnel dans son environnement et dans sa motivation en vue d'obtenir l'efficacité marginale de ses prestations au mieux des objectifs du Ministère.

Par ailleurs, cette stratégie permettra la réhabilitation de l'immeuble qui abrite les services centraux du Ministère (Cabinet, Secrétariat Général et CSP), l'acquisition d'équipements de bureau et électroménagers pour le Secrétariat Général et le CSP, l'aménagement de nouveaux bureaux pour le Secrétariat Général, l'acquisition d'équipements de transport pour le Secrétariat Général et le CSP, l'acquisition d'équipements informatiques et connexion Internet pour le Secrétariat Général et le CSP, l'acquisition d'équipements divers pour le COPIREP.

iii. Planification et Programmation :

Abordant la Planification et la Programmation comme la clef du succès dans toutes les initiatives du Ministère, cette stratégie permettra de mettre en évidence la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du Ministère								
Indicateur		**Unité**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Document de stratégie sectorielle	Nbre	ND	0	ND	ND	ND	1
1.2	Cadre de concertation et dialogue de gestion	Nbre	ND	0	ND	ND	ND	1
1.3	Nombre de Réunions mensuelles de services tenues	Nbre	ND	2	ND	ND	ND	4

Objectif 2. Doter les services des infrastructures et équipements adéquats								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
2.1	Proportion du personnel disposant d'un poste du travail fixe	%	ND	50	ND	ND	ND	75
Objectif 3. Doter les services des moyens financiers nécessaires et suffisants								
3.1	Taux des crédits alloués dans le budget	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.2	Taux d'exécution des budgets	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 4. Améliorer le fonctionnement et la performance des services								
Indicateur		**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
No	Nom							
4.1	Proportion des structures contrôlées/auditées	%	ND	0	ND	ND	ND	50
Objectif 5. Améliorer qualitativement les ressources humaines								
5.1	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation (%)	%	ND	0	ND	ND	ND	100
	Source : Rapports d'exécution du Plan annuel de formation							

PROGRAMME : GOUVERNANCE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

Responsable du programme :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Censées à l'origine accompagner le développement économique du pays, les Entreprises Publiques considérées comme unités de production appartenant à l'Etat, souffrent désormais des défaillances considérables qui les rendent sources de pertes et de fragilité pour le budget de l'État. En effet, ces entreprises (i) génèrent des pertes, (ii) fragilisent la situation des finances publiques avec des passifs non assurables, (iii) ne rendent plus les biens et services qu'elles sont censées délivrer, (iv) génèrent peu ou pas de recettes pour l'État, et (v) souffrent de graves problèmes de Gouvernance et croulent sous des effectifs pléthoriques et inefficaces.
Pour ce faire, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a pris l'option de libéraliser l'économie, de prendre appui sur le secteur privé, comme moteur du développement et de promouvoir l'entreprenariat national pour redresser son économie et relancer la croissance

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Elaborer les projets des politiques, des stratégies et des normes relatives à l'Administration, à la Gestion et à la Rentabilisation du Portefeuille de l'Etat								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1.	Niveau moyen de mise en œuvre de la Feuille de route	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2	Niveau moyen d'exécution du contrat de performance	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3	Niveau de réalisation du Contrat Mandat	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 2. Evaluer les performances économiques et financières des entreprises du Portefeuille								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Niveau moyen d'exécution du contrat de performance	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.2	Part des Dividendes décrétés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 3. Mobiliser les recettes des Participations								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Taux Moyen de réalisation des recettes de participations des Entreprises publiques (Sociétés commerciales)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.2	Taux Moyen de réalisation des recettes de participations des Sociétés d'économie mixte	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.3	Taux Moyen de réalisation des recettes de participations des Pétroliers producteurs	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 4. Rentabiliser le Portefeuille de l'Etat : Etudes de compétitivité et de financement des Entreprises du Portefeuille								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2018	2019	2020	2021	2022	2023
4.1	Niveau d'études réalisées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 5. Veiller à la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des normes relatives à l'Administration, à la Gestion et à la Rentabilisation du Portefeuille de l'Etat								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
5.1	Niveau de mise en œuvre des politiques	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 6. Mettre en œuvre un outil de pilotage de suivi permanent des performances économiques et financières des Entreprises du Portefeuille								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2018	2019	2020	2021	2022	2023
6.1	Niveau de mise en œuvre des politiques							

PROGRAMME : RESTRUCTURATION DU PORTEFEUILLE ET DESENGAGEMENT DE L'ETAT

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du programme

Le Gouvernement a levé l'option de restructurer au cas par cas les entreprises ciblées ((i) SNCC ; (ii) RVA; (iii) SCTP; (iv) REGIDESO; (v) SNEL; (vi) SCPT et (vii) GECAMINES) et celles non structurantes suite aux études validées au cours des ateliers réunissant toutes les parties prenantes y compris les représentants des travailleurs.

Cette activité vise l'amélioration des performances techniques, opérationnelles, organisationnelles et financières des entreprises notamment par leur réorganisation. Elle se déroule en trois étapes:

- Réalisation de diagnostics stratégiques (organisationnel, technique, opérationnel et financier). Les entreprises concernées par cette activité sont GECAMINES, REGIDESO, SNEL, SCPT, SCTP, CVM, RVA, SNCC, SONAS et CSP.

- Définition des options stratégiques sur la base du diagnostic et de la vision du Gouvernement sur les entreprises publiques et sur les secteurs concernés ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan social pour accompagner la restructuration.

La stratégie transitoire de restructuration conduite par le COPIREP a pour objectif de stopper la dégradation de la situation financière des entreprises publiques. Elle a permis de mettre en place une gestion de type privé de l'ensemble de leurs activités avec un plan minimum de production des biens et services permettant la survie de celles-ci jusqu'à la mise en place d'un programme définitif de restructuration. Ce plan a concerné les entreprises clés opérant dans les secteurs des transports (ferroviaires, aériens et maritimes), des mines, de l'énergie (eau et électricité), des télécommunications et des assurances.

Les entreprises mises sous Plans de stabilisation et de redressement sont : SNCC, RVA, SCTP, SCPT, REGIDESO, SNEL et GECAMINES. Elles ont été mises sous l'assistance technique des firmes étrangères ayant une expérience en la matière, à travers des contrats de gestion. Des contrats de performances entre le Gouvernement et certaines d'entre elles, notamment la REGIDESO et la SNEL. Avec le concours financier des bailleurs de fonds que celui du Gouvernement, des plans d'investissements prioritaires pour la relance des activités de ces entreprises furent préparés et financés.

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Diversifier le portefeuille de l'Etat								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Nombre d'entreprises créées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2	Nouvelles prises de participations	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 2. Réaliser des études prospectives et de faisabilité sur la création de nouvelles entreprises								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Nombre d'études réalisées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 3. Contribuer à l'amélioration du potentiel de productivité et de rentabilité du Portefeuille								
Indicateur		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
3.1	Nombre d'entreprises à restructurer	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.2	Nombre d'entreprises stabilisées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.3	Nombre d'entreprises redressées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.4	Nombre d'entreprises ayant achevé la transformation	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 4. Assainir le portefeuille de l'Etat								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2018	2019	2020	2021	2022	2023
4.1	Nombre d'entreprises en désengagement total	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.2	Nombre d'entreprises en désengagement partiel	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.3	Nombre d'entreprises non encore désengagées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.4	Nombre d'entreprises identifiées pour le désengagement	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

46. Cour des Comptes (Section 85)

PRESENTATION DE L'INSTITUTION

Responsable de l'Institution :
Fonction :

I. Présentation de la programmation pluriannuelle de la cour des comptes

I.1 Domaine d'intervention

- **Cadre institutionnel** :
  - La Constitution de la RDC modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains de ses articles : articles 173 et 180 ;
  - La Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques : articles 123, 124 et 126 ;
  - La loi organique n°18/024 du 13 Novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes.

- **Les missions de la Cour des comptes :**

Aux termes de l'article 173 de la Constitution, la Cour des comptes formule des observations pertinentes sur le compte général de la République à l'intention du Parlement. En son article 180, la Constitution charge la Cour des comptes de contrôler la gestion des finances de l'Etat, des biens publics ainsi que les comptes des Provinces, des Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » ainsi que des organismes publics. Elle lui enjoint, enfin, de publier, chaque année, un Rapport quant à ce à l'intention du Président de la République, du Parlement et du Gouvernement.

L'article 24 de la loi organique précitée ci-haut donne l'essentiel de la mission de la Cour des comptes : la Cour des comptes dispose d'un pouvoir général et permanent de contrôle de la gestion des finances, des biens et des comptes du pouvoir central, de la province, de l'Entité Territoriale Décentralisée et de ses organismes auxiliaires ainsi que de toute personne de droit public ou privé.

Les trois missions dévolues à la cours de compte sont :

- Mission de Juger
- Mission d'Évaluer
- Mission de Certifier

1.2. Objectif les plus représentatifs

Les principaux objectifs qui concourent à la réalisation des missions assignées à l'Institution sont :
(i) Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques ;
(ii) Assister les pouvoirs publics ;

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

PROGRAMME : CONTROLE JURIDICTIONNEL ET DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

1. Stratégie du programme

La vision institutionnelle de la cour se résume aux points suivants :

- Être une institution supérieure de contrôle indépendante, écoutée et dont le travail est suivi d'effet ;
- Un centre d'excellence dont la crédibilité se fonde sur le professionnalisme et la qualité de son travail.

2. Objectifs et Indicateurs de Performance

Objectif 1 : Améliorer le fonctionnement de la juridiction financière								
	INDICATEURS	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre de jours de formation par magistrat	Nbre jrs/m/an	ND	15	15	15	**15**	**15**
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
2	Nombre de chambres des comptes déconcentrés	Nbre	ND	ND	6	6	**6**	**6**
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
3	Taux d'occupation des postes du cadre organique / unité de mesure %	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
4	Taux d'exécution du budget de la cour	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Objectif 2 : Produire le Rapport annuel sur la gestion des finances publiques								
	INDICATEURS	**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Disponibilité du rapport annuel sur la gestion des finances	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
2	Publication du rapport annuel sur le site de la Cour	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								

Objectif 3 : Assurer le jugement régulier des comptes des comptables								
N°	**INDICATEURS**	**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Nombre des comptes jugés par nombre des comptes déposés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
2	Nombre de quitus délivrés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
3	Nombre d'arrêt de débets délivrés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								

Objectif 4 : Produire dans le délai les observations sur le projet de loi portant reddition des comptes et la déclaration de conformité								
N°	**INDICATEURS**	**Unités de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
			2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1	Délai d'examen (nombre des jours)	Nbre jrs	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								

47. Classes Moyennes, des Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat (Section 90)

PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

Ministre : Justin KALUMBA MWANA NGONGO

Fonction : Ministre

1. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorités nationales

La vision du développement de la République Démocratique du Congo telle que déclinée dans le PNSD est de porter, d'ici 25 ans, les potentiels des secteurs attractifs et agricoles de la RDC en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté. Dans cette perspective, le Ministère des Classes Moyennes, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat est appelé à jouer un rôle prépondérant pour la promotion de l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive en dotant le pays d'un tissu industriel et commercial dynamique, compétitif et responsable en matière d'environnement et de développement durable. Cette vision se fonde sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs agricoles et extractives et sur l'intégration des chaînes de valeurs régionales voire mondiales dont les PME et l'artisanat sont en ligne de mire.

Pour la programmation 2020-2023, le Ministère en concordance avec le PNSD se fixe les missions ci-après : (i) Amener les Micros, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat congolais structurés à devenir des entreprises de classe mondiale ; (ii) Achever le processus de formalisation des Micros, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat congolais non structurés à s'intégrer dans les chaînes de valeur au niveau national, régional et mondial et (iii) Faire des Micros, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat congolais des entreprises globalement compétitives, inclusives et résilientes.

1.1.2. Politiques sectorielles

En vue de mener à bien ces nobles missions, outre la Stratégie Nationale de Développement de PME en RDC qui est une Note de politique sectorielle, le Ministère des Classes Moyennes, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat s'est doté de sa vision sectorielle centrée sur le Programme National de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo, PRONADEC en sigle, Programme validé par le Conseil des Ministres dont la pertinence est de faire participer massivement les citoyens congolais de tous les horizons, des milieux urbains que ruraux, à la compétitivité nationale, à travers une trilogie d'appuis déclinés en ***« 3C »,*** à savoir : (i) ***« C »*** comme **Capacité** (Renforcement des capacités en termes notamment de formation non seulement en savoir-faire et aux connaissances d'affaires, mais aussi en compétences comportementales ou le savoir être ; (ii) ***« C »*** comme **Crédits** (Garantie d'accès des crédits pour les MPMEA, notamment par la mise en place du fonds de garantie de l'entrepreneuriat et le développement des incitations et autres formes d'appas à l'implication des banques et autres fiduciaires dans le financement de l'entrepreneuriat) et (iii) ***« C »*** comme **Contrat**(Facilitation d'accès aux marchés tant publics que privés, à travers notamment des contrats d'allotissement dans les marchés publics et des contrats de sous-traitance dans le secteur privé).

Bien entendu, cette trilogie déclinée en trois ***« C »,*** devrait s'opérationnaliser dans un décor constitué d'un tout autre ***« C »,*** plus grand, symbolisant le **climat des affaires** ; le quel devrait radicalement et constamment s'améliorer sur l'ensemble du territoire national, afin non seulement de garantir un environnement national propice à l'entrepreneuriat, mais aussi et surtout de relever le défi de la compétitivité. La croissance des Micros, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat congolais dépend largement de l'environnement des affaires.

1.2. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les objectifs qui concourent à la réalisation des politiques du Ministère sont :

(i) Amener les Micros, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat congolais structurés à devenir des entreprises de classe moyenne ;
(ii) Formaliser des Micros, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat congolais non structurés ;
(iii) Faire des Micros, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat congolais des entreprises globalement compétitives, inclusives et résilientes.

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :
Fonction :

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Présentation Stratégique du Programme

Le présent programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

Il est décliné en deux actions notamment, le pilotage de la stratégie Ministérielle et la coordination administrative et renforcement de capacité afin de redonner au Ministère les atouts pouvant l'amener à susciter ou à promouvoir la culture entrepreneuriale dans le chef des congolais pour l'éclosion des Classes Moyennes nationales.

Ce programme a une couverture nationale sous la supervision de Son Excellence Monsieur le Ministre de tutelle et de la coordination de Monsieur le Secrétaire Général. Il implique tous les Services du Ministère tant au niveau national que provincial ainsi que tous les opérateurs du Ministère.

1.2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des projets de Lois proposés	Nombre	1	ND	1	3	1	1
1.2	Nombre de textes réglementaires arrêtés	Nombre	ND	1	2	3	4	5
1.3	Proportion d'Agents formés	%	ND	0,37	2,26	10	15	20
1.4	Nombre d'équipements (Kits) acquis	Nombre	2	ND	1	7	14	26
1.5	Nombre de fournitures et petits matériels acquis	Nombre	3	ND	ND	3	3	3
1.6	Nombre de bâtiments acquis	Nombre	ND	ND	ND	3	3	3

PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES MESURES D'APPUI ET DE SOUTIEN AUX PMEA

Responsable du programme :
Fonction :

1. *Stratégie du programme*

Ce programme constitue le socle même de la politique du Ministère d'autant plus qu'il pose des jalons de la problématique sectorielle axée sur l'identification, l'accès aux marchés, aux infrastructures, au financement et autres facilités fondés sur un cadre légal et réglementaire, propice au développement intégral de l'entrepreneuriat.

Sa mise en œuvre requiert des plans d'actions cohérents et l'apport des services métiers en charge de la promotion et du développement des MPMEA.

À cet effet, ce programme consistera à définir, à promouvoir et à développer des moyens alternatifs et innovants de financement et d'accès aux marchés ou toutes autres formes d'accompagnement des MPMEA en vue de la relance économique et de l'émergence des Classes Moyennes nationales.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Garantir aux MPMEA l'accès aux crédits

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des structures de financement créées	Nombre	ND	ND	ND	2	1	1
1.2	Proportion des MPMEA financés	%	ND	ND	ND	10	15	20
1.3	Nombre de formes de facilitation au financement des MPMEA arrêtées	Nombre	ND	ND	ND	2	2	2

Objectif 2 : Faciliter aux MPMEA l'accès aux marchés publics et privés

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Proportion des MPMEA ayant accédés aux marchés publics et privés	%	ND	ND	ND	26,6	33,3	40
2.2	Proportion des MPMEA ayant accédés à la sous-traitance	%	ND	ND	ND	13,3	33 ;3	53,3

PROGRAMME : MISE A NIVEAU DES PMEA (Renforcement de la compétitivité)

Responsable :
Fonction :

1. Stratégie du Programme

Ce Programme consistera à renforcer le capital humain, technique et managérial des CMPMEA ainsi que leur mise en conformité avec les normes tout en investissant dans la recherche et l'innovation en vue de les rendre compétitifs aussi bien au plan local et national que sous régional et international.

Il sera question de combler le déficit dont souffre le secteur de CMPMEA en matière de formation tant entrepreneuriale que managériale. Celle-ci va porter non seulement sur le savoir-faire et les connaissances d'affaires (finances, gestion, marketing, planification, fiscalité, etc.) mais aussi les compétences comportementales et le savoir-être, à travers notamment l'accompagnement, le coaching et le mentorat, afin d'inculquer aux entrepreneurs ou autres porteurs des projets d'entreprises la culture et les valeurs entrepreneuriales, les compétences techniques et le style de leadership à développer.

Pour sa mise en œuvre, une série de mesures concrètes seront d'application, en collaboration avec les ministères en charge notamment de l'enseignement secondaire, technique, universitaire et de la formation professionnelle pour l'introduction dans les programmes scolaires et académiques le cours de l'entrepreneuriat en vue de susciter la culture entrepreneuriale dans le chef des élèves et étudiants congolais. Il sera aussi question de mettre en œuvre une Haute École d'Entrepreneuriat et tant d'autres structures.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer les capacités des MPMEA								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	Nom de l'indicateur		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
1.1	Nombre des MPMEA formés	Nombre	ND	ND	ND	9 300	13 000	17 000
1.2	Nombre des MPMEA équipés	Nombre	ND	ND	ND	9	13	17
1.3	Proportion des MPMEA encadrés	%	ND	ND	ND	23,7	33	43,3

Objectif 2 : Booster la compétitivité des MPMEA								
Indicateurs		**Unité de mesure**	**Réalisations**		**Exercice en cours**	**Cibles**		
No	**Nom de l'indicateur**		**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
2.1	Proportion des MPMEA ayant amélioré la qualité des leurs produits	%	ND	ND	ND	23,7	33	43,3
2.2	Proportion des MPMEA ayant accédé aux marchés	%	ND	ND	ND	23,7	33	43,3
2.3	La proportion des MPMEA bancarisés et numérisés	%	ND	ND	ND	23,7	33	43,3